

Sciences pour
la communication

Initiation au Programme Minimaliste

Eléments de syntaxe comparative

Genoveva Puskás

Peter Lang

Facebook : La culture ne s'hérite pas elle se conquiert

Cet ouvrage est une introduction à la théorie syntaxique basée sur le *programme minimaliste*, une version récente de la grammaire générative. Il se veut accessible tant aux linguistes débutants qu'à ceux, déjà familiarisés avec la grammaire générative, qui souhaitent mettre leurs connaissances à jour.

Les chapitres explorent de manière progressive divers aspects de l'analyse de la phrase comme la structure des constituants, de la phrase déclarative simple, des clauses enchâssées, ainsi que les constructions plus complexes telles les phrases passives, les phrases négatives ou interrogatives. Les notions théoriques sont présentées de façon graduelle, dans un langage clair et accessible. L'accent est mis sur la présentation et l'analyse d'exemples en français, mais dans les cas pertinents, la discussion s'enrichit de comparaisons avec des langues très diverses, comme le hongrois, le gungbe, le japonais ou le basque.

Ce livre est un des rares ouvrages sur la théorie générative à être écrit en français; il vise à combler une lacune dans le vaste domaine des ouvrages introductifs sur la syntaxe.

Genoveva Puskas est professeure de linguistique à l'Université de Genève. Elle y enseigne son domaine de spécialisation, la syntaxe générative, ainsi que la sémantique, la pragmatique et les variétés de l'anglais. Sa recherche porte sur la syntaxe du subjonctif, la quantification et l'interface syntaxe-sémantique des marqueurs de structure informationnelle.

Initiation au Programme Minimaliste



Sciences pour la communication

Vol. 103

Comité scientifique

- D. Apothéloz, Université de Nancy 2
J.-P. Bronckart, Université de Genève
P. Chilton, Université de Lancaster
W. De Mulder, Université d'Anvers
J.-P. Desclés, Université Paris-Sorbonne
F.H. van Eemeren, Université d'Amsterdam
V. Escandell-Vidal, UNED, Madrid
F. Gadet, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense
J.-M. Marandin, CNRS et Université Paris-Diderot
F. Martineau, Université d'Ottawa
M. Milton Campos, Université de Montréal
J. Rouault, Université Stendhal (Grenoble 3)

Les ouvrages publiés dans cette collection ont été sélectionnés
par les soins du comité éditorial, après révision par les pairs.

Collection publiée sous la direction de
Marie-José Béguelin, Alain Berrendonner,
Denis Miéville et Louis de Saussure

Genoveva Puskás

Initiation au Programme Minimaliste

Éléments de syntaxe comparative



PETER LANG

Bern • Berlin • Bruxelles • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Information bibliographique publiée par «Die Deutsche Nationalbibliothek»
«Die Deutsche Nationalbibliothek» répertorie cette publication dans la
«Deutsche Nationalbibliografie»; les données bibliographiques détaillées sont disponibles
sur Internet sous <http://dnb.d-nb.de>.

Graphisme: Atelier 4b, Sandra Meyer

ISBN 978-3-0343-1388-9 br. ISBN 978-3-0352-0198-7 eBook
ISSN 0933-6079 br. ISSN 2235-7505 eBook

© Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales, Berne 2013
Hochfeldstrasse 32, CH-3012 Berne, Suisse
info@peterlang.com, www.peterlang.com

Tous droits réservés.

Cette publication est protégée dans sa totalité par copyright.
Toute utilisation en dehors des strictes limites de la loi sur le copyright est interdite
et punissable sans le consentement explicite de la maison d'édition.
Ceci s'applique en particulier pour les reproductions, traductions, microfilms,
ainsi que le stockage et le traitement sous forme électronique.

Imprimé en Suisse

*Ce livre est dédié à la mémoire
de mon frère Claudius, grand amoureux de la langue,
et de mon père Imre, dont la curiosité intellectuelle et le talent pour les
langues ont nourri mon goût pour la linguistique.*

Préface

Moi, je crois que la grammaire, c'est une voie d'accès à la beauté [...] Quand on fait de la grammaire, on a accès à une autre dimension de la beauté de la langue. Faire de la grammaire, c'est la décortiquer, regarder comment elle est faite, la voir toute nue, en quelque sorte. Et c'est là que c'est merveilleux : parce qu'on se dit : « comme c'est bien fait, qu'est-ce que c'est bien fichu ! ».

Muriel Barbery, *L'élégance du hérisson*.

Ce livre est né des « notes de cours » que j'ai accumulées au cours de plus de dix ans d'enseignement d'introduction à la syntaxe. Lorsque j'ai enseigné ce cours pour la première fois, j'ai très naïvement exposé à mes étudiants des théories recueillies dans diverses introductions. Mal m'en a pris, puisque j'ai réalisé qu'un cours d'introduction amenait des questions – les étudiants se sont chargés de me le montrer – qu'il fallait sans cesse réexaminer, reprendre et auxquelles les réponses sont difficiles à trouver. La dizaine de versions qui ont suivi ont certainement contribué à affûter ma propre approche quant au sujet. Je suis donc extrêmement reconnaissante aux générations d'étudiants qui se sont succédés sur les bancs de notre bâtiment historique des Bastions d'avoir sans cesse remis les problèmes sur le tapis, d'avoir questionné chacun des points, même ceux – et surtout ceux – qui paraissaient les plus évidents. Bien qu'ils soient trop nombreux pour être nommés ici individuellement, je les remercie un par un.

En transformant des notes de cours en ouvrage, je suis consciente de figer, en quelque sorte, la matière. Cela a impliqué des choix particuliers, qui sont liés à l'état de la théorie au moment de la rédaction, et à la possibilité de l'appliquer à un niveau introductif. Chaque lecteur pourra – et même devra – se livrer au même exercice de questionnement que celui que mes étudiants ont pratiqué, et prendre ce cours comme un guide à la théorie syntaxique plutôt que comme une référence absolue. Pour cela, il sera encouragé à comparer les données discutées avec celles de sa langue maternelle, dans une approche comparative. Les données qui illustrent ce cours,

outre celles que j'ai proposées moi-même, sont partiellement tirées d'ouvrages spécifiques. Pour le reste, elles m'ont été aimablement fournies par différentes personnes. Je tiens tout particulièrement à remercier Anamaria Bentea et Gabriela Soare pour le roumain, Shensen Luo pour le chinois, Luka Nerima pour le slovène, Lorenza Russo pour l'italien, Tomislav Socanac pour le croate et Lonneke van der Plas pour le néerlandais.

Dans ce processus de rédaction, j'ai eu la grande chance de pouvoir bénéficier de conseils avisés de la part de mes collègues. Je voudrais remercier plus particulièrement les personnes qui ont participé au programme d'introduction, à savoir Lucienne Rasetti, Lena Baunaz, Marc-Ariel Friedman, Paola Minen, Gabriela Soare et Anamaria Bentea. Chacun de leurs commentaires a contribué à affiner l'approche introductive et la cohérence de la matière.

Je voudrais aussi remercier chaleureusement les collaborateurs qui ont relu le manuscrit, Lena Baunaz, Tabea Ihsane et Tomislav Socanac. Leur lecture attentive et sans concession m'a permis de retravailler le texte pour en éliminer les incohérences et les imprécisions. J'espère avoir été à la hauteur de leurs exigences dans ce domaine. J'ai aussi eu la grande chance de bénéficier de la relecture minutieuse et critique de la toute dernière version par Sibylle Blanc, étudiante qui a souffert de mes hésitations de dernière minute. Ses commentaires pertinents, ses questions toujours justifiées et ses suggestions avisées m'ont permis d'identifier des problèmes qu'avec l'expérience on a tendance à négliger. Qu'elle en soit mille fois remerciée. Comme le veut la tradition, je tiens à préciser qu'aucun de ces relecteurs n'est en rien responsable des erreurs qui pourraient avoir subsisté.

Finalement, je remercie Louis de Saussure pour son soutien dans la publication de cet ouvrage, ainsi que Thierry Waser pour sa patience et son amabilité dans le processus de mise en place du manuscrit.

La rédaction – sur une période ma foi assez longue – de ce manuscrit n'aurait pas pu être achevée sans le soutien indéfectible de Luka Nerima, mon époux, et de mes filles Mateja et Anja. Je leur exprime ici toute ma gratitude et mon amour.

Table des matières

Préface.....	VII
Table des matières.....	IX
Introduction.....	1
La grammaire générative.....	1
1. Le modèle générativiste (Principes et Paramètres).....	1
2. Le programme Minimaliste.....	5
3. La syntaxe comparative.....	6
4. But de ce cours.....	8
5. Les données et les références.....	10
Chapitre 1.....	13
Structure argumentale.....	13
1.1 Sous-catégorisation.....	14
1.2 Les rôles thématiques.....	19
Chapitre 2.....	25
Catégories de mots.....	25
2.1 Catégories lexicales.....	26
2.1.1 Les noms.....	26
2.1.2 Les adjectifs.....	30
2.1.3 Les adverbes.....	32
2.1.4 Les verbes.....	33
2.2 Catégories fonctionnelles.....	35
2.2.1 Les déterminants.....	35
2.2.2 Les auxiliaires.....	37
2.2.3 Les conjonctions.....	38
2.2.4 Les prépositions.....	39
2.2.5 Note sur les marqueurs d'aspect et de mode.....	41
Chapitre 3.....	45
Structure phrasale.....	45
3.1 Constituants.....	45
3.2 Ambiguïtés.....	50
3.3 Le constituant verbal.....	51

Chapitre 4	55
Représentations syntaxiques.....	55
4.1 La représentation de l'organisation hiérarchique	55
4.2 Les syntagmes.....	57
4.2.1 Le constituant verbal	57
4.2.2 Le constituant nominal.....	61
4.2.3 Adjectifs	65
4.2.4 Les adverbes.....	67
4.2.5 Les prépositions.....	67
4.3 Les projections fonctionnelles	69
4.3.1 Le déterminant.....	69
4.4 La notion de projection	71
Chapitre 5	75
La phrase tensée	75
5.1 La tête de la phrase	75
5.2 Les temps simples	77
5.3 Le mouvement de tête.....	85
5.4 Le mouvement du sujet	92
5.5 Les auxiliaires.....	97
5.5.1 L'auxiliaire et le verbe ne forment pas une unité syntaxique..	97
5.5.2 L'auxiliaire peut avoir une fonction temporelle.....	98
5.6 La copule.....	102
5.7 Les modaux.....	104
Chapitre 6	109
La phrase complexe	109
6.1 La clause subordonnée.....	109
6.2 Les complétives tensées.....	112
6.3 Les complétives en position de sujet	115
Chapitre 7	121
Les subordonnées complétives infinitives.....	121
7.1 Les verbes à « contrôle par le sujet ».....	121
7.2 Le problème du cas.....	129
7.2.1 Cas structurel.....	131
7.2.2 Cas inhérent.....	139
7.3 Les verbes « ECM ».....	142
7.4 Les clauses réduites.....	146

Chapitre 8	151
Le mouvement <i>wh</i>	151
8.1 Questions <i>wh</i>	151
8.2 Le mouvement <i>wh</i>	152
8.3 La motivation pour le mouvement	156
8.4 Les stratégies <i>wh</i>	162
8.5 Les questions fermées (questions « <i>yes-no</i> »).....	167
Chapitre 9	173
Contraintes sur le mouvement <i>wh</i>	173
9.1 Les interrogatives enchâssées.....	173
9.2 Le mouvement « long ».....	176
9.3 La notion d'îlot.....	180
9.3.1 Ilot interrogatif (<i>wh</i> -island).....	180
9.3.2 DP-complexe	182
9.3.3 Sujet phrastique.....	183
9.3.4 Ilots Ajouts.....	184
9.4 Une analyse du mouvement <i>wh</i>	185
9.5 Problèmes résiduels	192
Chapitre 10.....	195
Les relatives	195
10.1 Le pronom relatif.....	195
10.2 Les pronoms relatifs sujet et objet.....	200
Chapitre 11	207
Le mouvement A.....	207
11.1 Les verbes à montée	208
11.2 Le passif.....	215
11.3 Les verbes inaccusatifs	222
11.4 Localité du mouvement A.....	224
11.5 L'accord.....	227
11.6 Tableau récapitulatif des verbes.....	232
Chapitre 12.....	233
Les constructions à double objet.....	233
12.1 Les constructions causatives	235
12.2 Les constructions à double complément	241
12.3 Les verbes à contrôle par l'objet.....	244
12.4 Les verbes transitifs	248

12.5	Tableau récapitulatif 2.....	250
Chapitre 13.....		253
La négation.....		253
13.1	Négation phrastique.....	253
13.2	NegP.....	256
Chapitre 14.....		265
Le CP.....		265
14.1	V2.....	266
14.2	Le CP éclaté.....	271
14.2.1	Focus.....	271
14.2.2	Topic.....	276
14.2.3	CP éclaté.....	278
Chapitre 15.....		283
La théorie du liage.....		283
15.1	Les pronoms.....	284
15.2	La théorie du liage (Binding Theory).....	285
15.3	Le liage et les domaines.....	287
15.4	Problèmes résiduels.....	291
Glossaire.....		295
Références bibliographiques.....		309
Index.....		315

Introduction

La grammaire générative

La linguistique est l'étude scientifique du langage. Elle vise à mettre au jour les propriétés universelles des langues et à découvrir de quels principes généraux les propriétés universelles découlent. Elle vise également à déterminer les principes additionnels propres à chaque langue individuelle qui constituent, conjointement avec les principes universels, la grammaire de chaque langue.

(Hirschbühler & Labelle 1998 : 1)

1. Le modèle générativiste (Principes et Paramètres)

Ce cours d'introduction à la syntaxe comparative s'inscrit dans le cadre du modèle dit de **grammaire générative** (*generative grammar*). Le courant est né à la fin des années 1950, sous l'impulsion de Noam Chomsky. La publication de son ouvrage *Syntactic Structures* en 1957 est considérée comme le point de départ de la théorie générative.

Les prémisses adoptées dans le modèle générativiste, et qui, depuis le début, servent d'hypothèse de travail, sont les suivantes :

- (i) le langage est unique à l'espèce humaine ; l'humain est génétiquement prédéterminé pour apprendre une/des langue(s).
- (ii) l'humain naît donc avec une capacité langagière, mais bien plus, avec un système « pré-encodé », composé d'un certain nombre de principes universels. Seul l'humain est biologiquement programmé pour apprendre une langue humaine.
- (iii) les principes universels font partie de l'héritage biologique de l'homme. Ce sont des principes linguistiques de base, qui trouvent des réalisations dans toutes les langues du monde. Ces principes, ainsi que leur organisation, correspondent à un état initial, appelé Etat₀ (*State₀*) de la connaissance linguistique. La théorie qui s'occupe à décrire et à modé-

liser cet état initial est la **Grammaire Universelle**. Parmi les principes universels, on peut citer, entre autres, que toute langue a des catégories de type *verbe* et de type *nom*, toutes les langues utilisent la récursion et l'enchâssement, toutes les langues ont des consonnes et des voyelles, toute phrase a un sujet, etc.

- (iv) Le langage humain est réalisé sous différentes formes par les langues. Bien que les principes universels sous-tendent toutes les langues, ces dernières présentent aussi des différences. Cependant, les variations ne sont pas infinies, mais très restreintes au contraire. Elles sont l'effet de variations paramétriques sur la base des principes universels. Les langues du monde ne varient donc pas de façon infinie et/ou aléatoire, mais sont le résultat d'une combinaison de paramètres différents. Par exemple, le fait que toute phrase a un sujet, et ceci dans toutes les langues, est un principe universel. En revanche, la présence réalisée du sujet dans une phrase est déterminée par un paramètre, le paramètre du sujet nul. Ainsi, bien que l'on considère que l'anglais et l'italien sont fondamentalement semblables puisque les deux langues ont des sujets, il existe une différence « de surface », dans la mesure où le sujet doit être exprimé en anglais, mais peut être omis (dans le cas des pronoms) en italien. On expliquera la différence entre anglais et italien par la fixation d'une valeur différente pour le sujet nul (anglais= non, italien= oui).
- (v) La fixation de ces paramètres se fait au cours de l'acquisition d'une langue. Pour ce faire, l'apprenant (le nourrisson) utilise les données qu'il perçoit dans son environnement, et s'en sert pour fixer les paramètres de sa langue (naturellement, l'acquisition se fait de manière inconsciente – le nourrisson ne décide pas consciemment d'utiliser les données qu'il perçoit pour se construire une grammaire). Par données, nous entendons ici des données linguistiques, à savoir des mots, des phrases, des échantillons de discours dans une ou plusieurs langues dont l'enfant est entouré et qu'il perçoit. Ainsi, de l'état initial E_0 , il va graduellement atteindre un état stable $Etat_s$, qui correspond à la connaissance d'une langue L , celle à laquelle il a eu accès. Notons qu'un environnement bilingue peut donner lieu au développement de deux systèmes de connaissance linguistiques (bilinguisme). La théorie qui

s'occupe à décrire et à modéliser l'ensemble de ces connaissances est la **grammaire générative**.

Parmi les arguments souvent cités en faveur d'une approche innéiste (à savoir, qui prend comme hypothèse de base que non seulement la capacité d'apprendre une langue, mais les structures linguistiques sont innées), il nous faut mentionner :

L'acquisition du langage : l'observation que tous les enfants du monde acquièrent une langue (leur langue maternelle) de la même manière, en passant par les mêmes étapes et plus ou moins au même rythme. Ceci est présenté comme un argument déterminant, puisque quelle que soit la qualité des données à la portée de l'enfant, celui-ci est capable de « construire » sa langue et d'en avoir la maîtrise (on parle de compétence linguistique) dans un laps de temps relativement court. En effet, l'environnement linguistique d'un nourrisson est de qualité très variable. Loin d'avoir accès à des phrases complètes et bien formées, il est le plus souvent soumis à un ensemble hétérogène de bruits, d'exclamations, de bribes de phrase et de langage simplifié que les adultes ont tendance à utiliser en présence d'un bébé. Le fait que malgré la relative pauvreté de stimulus que compose cet ensemble hétéroclite de données linguistiques, l'enfant soit capable d'élaborer une connaissance linguistique complète parle en faveur de l'hypothèse que les principes de base de cette connaissance sont déjà là à la naissance, et sont donc génétiquement prédéterminés.

L'étude comparative des langues : plus les études se multiplient, plus on observe que les langues partagent des caractéristiques liées à des principes d'organisation et de fonctionnement universels. Bien qu'en surface, les langues présentent de grandes disparités, ces dernières s'avèrent être essentiellement de nature lexicale. Vu le nombre de langues dans le monde, les structures, c'est-à-dire l'organisation des éléments de la phrase, présentent des similitudes auxquelles on ne s'attendrait pas si chaque langue était un système indépendant et unique.

Il va sans dire que la variation entre langues n'est pas seulement une affaire de structures déterminées par des paramètres fixant des variations de principes universels. Tout locuteur est conscient que la connaissance d'une langue comprend aussi la connaissance d'un système phonologique, ainsi

que d'un lexique. Bien que ce ne soit pas le sujet des investigations premières de la grammaire générative, les chercheurs défendent l'hypothèse que le système phonologique est aussi soumis à des universaux (voir, entre autres, Hyman (1985), McCarthy and Prince (1986), Hayes (1989)). Quant à ce qui paraît, de prime abord, être la grande différence entre les langues, à savoir le lexique, Chomsky suggère qu'il s'agit en fait d'un épiphénomène. En effet, bien que les concepts soient universaux et pré-linguistiques, l'association entre concept et séquence sonore relève de l'arbitraire, comme initialement introduit par Ferdinand de Saussure, auquel Chomsky se réfère :

Ceci [variation dans la perception et l'articulation] mis à part, la variation dans le langage semble résider dans le lexique. Un aspect en est 'l'arbitraire Saussurien', le lien arbitraire entre concepts et sons : le programme génétique ne détermine pas si le concept *arbre* est associé avec les sons « tree » (en anglais) ou « Baum » (en allemand). L'association entre concept et son peut être acquise sur la base d'évidence minimale, et la variation n'est donc pas surprenante. Mais les sons possibles sont étroitement contraints, et les concepts pourraient être fixés virtuellement. Il est difficile d'imaginer autre chose, étant donné la rapidité d'acquisition qui est d'environ un mot par heure des âges de deux à huit ans, avec des éléments lexicaux typiquement acquis après une seule exposition, dans des conditions hautement ambiguës, mais compris dans leur délicate et extraordinaire complexité, bien au-delà de ce qui est donné dans les dictionnaires les plus complets qui, comme toute grammaire traditionnelle (même la plus complète) ne peuvent donner que des indications par ailleurs suffisantes pour des individus qui connaissent les réponses dans la mesure où elles sont largement innées. (Chomsky 2000 :120) [ma traduction].

L'étude des principes universaux et des variations paramétriques est donc l'objet principal de la grammaire générative. De ce fait, une approche comparative prend tout son sens, puisque les différences entre langues sont postulées comme étant le fait d'une différence dans la fixation de certains paramètres, et que les similitudes sont la manifestation des principes universels.

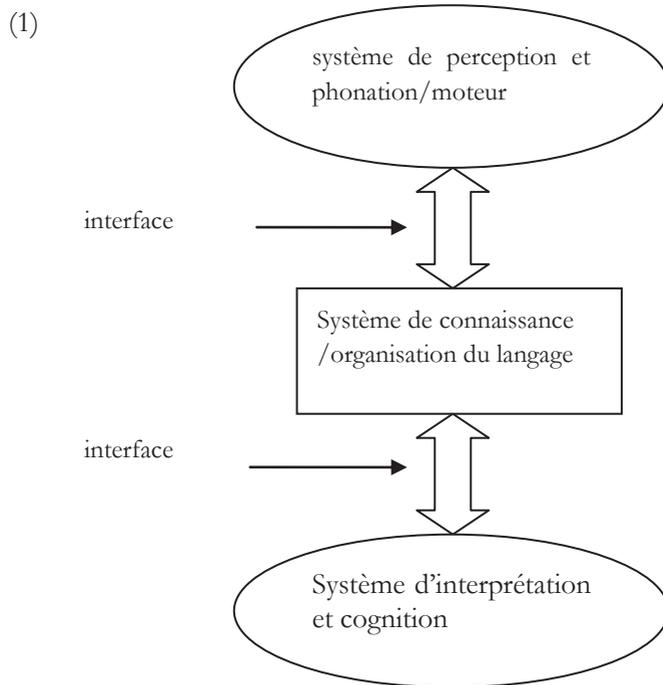
2. Le programme Minimaliste

Au cours des années 1990, le courant générativiste a vu apparaître un certain nombre d'innovations importantes. Il ne s'agit pas, selon Chomsky (voir Chomsky 1995), d'une rupture radicale dans la théorie, mais d'une réorientation de la recherche, motivée par la redondance que la recherche en linguistique a petit-à-petit introduite dans le système descriptif développé précédemment et connu sous le nom de **Principes et Paramètres**. Le programme minimaliste, dont les principes sont exposés dans l'ouvrage *Minimalist Program*, par Noam Chomsky, n'est pas une théorie mais un programme de recherche. Celui-ci vise à optimiser l'adéquation entre **modèle descriptif** (qui cherche à décrire du mieux possible les variations et les spécificités des diverses langues dans le monde) et **modèle explicatif** (qui cherche à rendre compte non seulement des variations mais aussi, et surtout, des principes de bases qui permettent ces variations). Dans ce sens, beaucoup des propositions élaborées dans le cadre de ce programme éliminent des formalisations complexes et redondantes, traquent la multiplication des niveaux de représentation ainsi que les conceptualisations biaisées. Il est ici impossible de faire un compte-rendu détaillé des objectifs du programme minimaliste, mais le lecteur curieux est invité à lire l'introduction de l'ouvrage éponyme, qui donne une idée claire des buts poursuivis par l'auteur.

Dans ce volume, le modèle théorique choisi se base sur certaines propositions issues du programme minimaliste. Mais comme toute théorie en plein essor, le minimalisme n'a pas nécessairement atteint une stabilité dans tous ses domaines d'application. C'est pourquoi certaines formulations de cet ouvrage sont résolument « minimalistes », alors que dans d'autres domaines, le choix du formalisme sera plus neutre, se basant sur des développements moins récents de la théorie. Nous avons cependant veillé à exposer une théorie cohérente et moderne de la grammaire générative, et le lecteur assidu ne rencontrera aucune difficulté à lire et à comprendre des articles récents dont l'orientation serait plus radicalement minimaliste.

3. La syntaxe comparative

Le lecteur l'aura sans doute compris, au cœur de la théorie générative se trouve la syntaxe. Bien que la grammaire générative, en tant que théorie de la connaissance du langage, se doive de tenir compte de la connaissance phonologique, sémantique et même pragmatique du locuteur, l'essentiel du travail de recherche de Chomsky et des « générativistes » s'est concentré sur la syntaxe, c'est-à-dire sur l'étude du système qui permet d'organiser les différents composés du langage. En effet, le modèle générativiste part de l'observation suivante. La connaissance du langage interagit avec d'autres modules de connaissance au moyen de deux portes d'accès, deux interfaces. L'une interagit avec le **système articulatoire-perceptuel** et l'autre avec le **système conceptuel-intentionnel**. Le premier fait le pont entre systèmes de perception (audition, vision dans le cas de la langue des signes) et de production (phonation, moteur dans le cas du signe) et système de connaissance linguistique, alors que le second donne accès aux systèmes d'interprétation et systèmes cognitifs non-linguistiques. Le schéma en (1) ci-dessous illustre ces connections :



Seules ces deux « portes » communiquent avec les autres modules cognitifs. Cependant, les systèmes des sons et des interprétations ne sont, à priori, pas appariés (autrement dit, nous n'avons pas, dans un grenier de notre cerveau, des expressions complexes toutes faites qui correspondent à chacune des séquences sonores associées à leur sens que nous produisons). Le mécanisme qui permet d'associer ces systèmes, qui permet de les organiser et de créer à l'infini des énoncés linguistiques interprétables est le module décrit comme la syntaxe. Autrement dit, la syntaxe permet d'organiser les pensées en formes communicables et interprétables. C'est la raison pour laquelle elle a un poids prépondérant dans le modèle générativiste.

Comme nous l'avons vu plus haut, les recherches récentes ont mis l'accent sur la syntaxe comparative. En effet, l'étude et la comparaison de différentes langues montre que bien que les différences (prévisibles) entre langues soient évidentes, les variations (modulo le fameux arbitraire dans

l'association entre un sens et une séquence sonore) sont en fait très restreintes. L'étude d'un grand nombre de langues fait donc ressortir ce que les langues ont en commun. Le but de la grammaire générative étant d'identifier ce qui appartient aux principes universels et ce qui relève de la paramétrisation, une étude comparative est l'approche la plus cohérente pour atteindre ce but.

4. But de ce cours

Ce cours donne les outils nécessaires à la compréhension de la théorie générative. Il se veut essentiellement pratique, et se propose de :

- présenter une approche à la langue qui permette de comprendre les mécanismes de la phrase et de ses composants, le but de la linguistique théorique étant l'explicitation et la formalisation des connaissances du locuteur.
- donner une introduction – forcément non-exhaustive – de la théorie syntaxique utilisant un outillage minimaliste. Il comporte donc des choix, comme celui de traiter certains aspects, mais d'en laisser d'autres, plus complexes, de côté.
- présenter une introduction à la syntaxe comparative. Il se réfère donc à d'autres langues, pour en montrer la diversité mais aussi les ressemblances.
- donner accès à des références qui permettent au lecteur, s'il le souhaite, d'étudier certains sujets de manière plus approfondie.

Mais il reste un cours destiné aux étudiants francophones. C'est pourquoi, là où il n'y a pas de pertinence à la comparaison, seul le français est illustré. Afin de ne pas alourdir le cours, nous avons choisi de ne pas donner de références systématiques à un grand nombre de langues ; plutôt, l'emphase sera mise sur une discussion des points qui sont importants, dans la variation, mais aussi dans les similitudes.

De façon plus pratique, il nous semble important, en abordant ce cours, de garder en tête un certain nombre de définitions fondamentales. Ces dernières sont brièvement exposées ci-dessous :

1. *La linguistique théorique*

La linguistique théorique s'intéresse à la **connaissance** du langage, c'est-à-dire à l'ensemble des connaissances qu'un locuteur a, souvent de façon non-explicite, de sa langue maternelle. En utilisant les outils de la linguistique théorique, le linguiste cherche à :

(i) déterminer l'ensemble des connaissances (ou règles) qui génèrent (=énumèrent explicitement au moyen de règles) les énoncés produits ou acceptés comme grammaticaux par un locuteur.

(ii) déterminer les propriétés communes à l'ensemble des langues du monde, et expliquer l'existence de ces propriétés en les mettant en rapport avec les principes innés de l'être humain.

L'objectif de la linguistique théorique est donc de développer un **modèle** de la faculté du langage, en se basant sur l'étude de langues particulières. La **grammaire générative** est une grammaire explicite (où grammaire est comprise comme une **théorie** de la connaissance, un ensemble de règles) qui permet de générer toutes les phrases possibles d'une langue, et seulement celles-ci. La grammaire générative d'une langue est une **modélisation** du système de connaissance que possède chaque locuteur de cette langue.

2. *Prescriptif et descriptif*

Il existe plusieurs approches à l'étude des langues. Une approche **prescriptive** (ou normative), qui codifie et impose l'usage d'une variété de langue. L'approche prescriptive se retrouve dans les grammaires de langue étrangère, par exemple. Une approche **descriptive**, elle, décrit toutes les variétés, de la façon la plus fidèle et objective possible. Elle sert de base à la formulation des règles et des principes permettant de modéliser la connaissance linguistique. Les **données** utilisées pour cette élaboration sont :

(i) des échantillons de discours ou de texte. Bien que le texte écrit soit incontournable, notamment lorsqu'il s'agit de travailler sur le développement diachronique d'une langue, les échantillons de langage parlé sont extrêmement précieux, dans le sens où ils correspondent souvent à une forme spontanée de production langagière.

(ii) des jugements de **grammaticalité**. Le locuteur (natif) d'une langue est capable de juger de la grammaticalité d'un énoncé : il a des intuitions sur ce qui est grammatical et ce qui ne l'est pas dans sa langue. Ces jugements sont primordiaux pour le linguiste, puisqu'ils sont le reflet de la connaissance linguistique du locuteur, et donc de sa grammaire. Il nous faut faire ici une distinction entre *grammaticalité* et *acceptabilité*. En effet, on considère comme grammaticale une séquence (phrase) qui est bien formée du point de vue de la grammaire (donc de l'ensemble de règles) d'une langue. La notion d'acceptabilité est plus vaste, puisqu'elle inclut aussi la validité sémantique d'un énoncé, ou même l'acceptabilité selon des normes sociales, etc. Ainsi, une phrase peut être grammaticale, sans pour autant être acceptable, comme l'illustre le très célèbre exemple *colourless green ideas sleep furiously* (des idées vertes incolores dorment furieusement) (Chomsky 1957).

5. Les données et les références

Finalement, un mot sur les sources qui sont utilisées dans cet ouvrage. Pour illustrer les points théoriques discutés dans ce cours, nous avons recours à des données. Comme mentionné plus haut, la majorité des exemples illustrent le cas du français. Sauf indications, les exemples en français sont des exemples originaux de l'auteur, inspirés par les personnages et les situations tirés de « L'abécédaire musical à l'usage des enfants et des personnes qui téléphonent », recueil de chansons créées par Boris Vian et chantées par Lucienne Vernay et les Quatre Barbus. Lorsque cela est pertinent, des exemples et des discussions sur d'autres langues sont fournis. Ces exemples dans d'autres langues sont soit créés par l'auteur, soit aimablement fournis par des locuteurs divers, soit, lorsque cela est indiqué, repris d'ouvrages

traitant de différentes langues. Les références sont toutes données en fin d'ouvrage.

Comme tous les manuels introductifs, celui-ci vise à rassembler des connaissances, en l'occurrence des connaissances dans le domaine de la grammaire générative développées dans les cinquante dernières années. Les questions traitées ici ont donc été élaborées, évaluées, résolues et réexaminées par un grand nombre de chercheurs travaillant dans le cadre générativiste. Afin de ne pas alourdir le texte, les références à tous ces auteurs sont, pour la plupart, insérées en fin de texte. Le lecteur curieux est encouragé à les consulter pour enrichir ses connaissances. Seules certaines références, qui concernent un point précis associé de manière incontournable avec un auteur en particulier, sont données directement dans le texte. A la fin de chaque chapitre, le lecteur trouvera quelques références qui lui permettront d'aller plus loin dans l'étude des points abordés dans le chapitre.

Pour en savoir plus

Chomsky, Noam. 1957. *Syntactic Structures*. The Hague : Mouton.

Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, Mass : MIT Press.

Hayes, Bruce. 1989. « Compensatory lengthening in moraic phonology ». *Linguistic Inquiry* 20 : 253–306. [OpenURL Query Data] [Google Scholar].

Hyman, Larry. 1985. « A theory of phonological weight ». (Publications in Language Sciences 19). Foris. [Google Scholar].

McCarthy, John & Alan Prince. 1986. Prosodic morphology 1986. Report No. RuCCS-TR-32. Rutgers University Center for Cognitive Science. Accessible sur : <http://ruccs.rutgers.edu/pub/papers/pm86all.pdf>.

Chapitre 1

Structure argumentale

Puisque la syntaxe s'occupe de l'organisation de la phrase, il nous faut en tout premier lieu déterminer ce qu'est une phrase. Bien que les énoncés d'un locuteur puissent prendre des formes très variées, nous observons que la notion de phrase est essentielle. La raison principale est qu'une phrase permet d'exprimer une proposition, qui correspond à une situation dans le monde. Prenons un exemple :

(1) a. L'âne d'Anatole arrive.

Cette situation, étant donné un monde défini, peut être évaluée comme vraie ou fausse. Pour exprimer cette situation, il nous faut au minimum un **prédicat** et un **argument**. Le prédicat exprime une propriété, ici *arrive*. Cette propriété s'applique à un individu ou à un objet, ici *l'âne d'Anatole*, qui est l'argument de ce prédicat. La phrase en (1) exprime une situation dans le monde où *arriver* est une propriété de l'âne d'Anatole. Cependant, le terme de *prédicat* peut avoir différentes acceptions. Dans la tradition aristotélicienne, le prédicat correspond à ce que l'on exprime à propos d'un sujet. Dans ce sens, les séquences *arrive* en (1a), mais aussi *a mangé tous les ananas* en (1b) correspondent au prédicat de la phrase :

(1) b. L'âne a mangé tous les ananas.

Une autre acception, issue des travaux du logicien Gotlob Frege, considère comme *prédicat* une entité atomique de la phrase (par exemple le verbe ou l'adjectif prédicatif) qui doit se combiner avec un ou plusieurs autres éléments pour former une proposition. C'est dans ce sens que nous utilisons ici le terme *prédicat*. Il désignera donc le verbe ou, le cas échéant, l'adjectif ou le nom prédicatif de la phrase. En (1b), le prédicat sera donc *mangé*.

Nous considérons donc la phrase comme une séquence linguistique qui est composée au minimum d'un prédicat et d'un argument. Dans ce chapitre, nous examinons les différentes caractéristiques des prédicats et de leurs arguments.

1.1 Sous-catégorisation

La composition d'une phrase dépend du type de prédicat qu'elle contient. Il existe deux types de contraintes, établies selon des critères sémantiques d'une part et syntaxiques de l'autre. La contrainte sémantique détermine, en fonction du sens du prédicat, le nombre et le type d'arguments qui lui sont associés ; la contrainte syntaxique, elle, définit le type syntaxique des arguments et la relation structurelle qu'ils entretiennent avec le prédicat. Nous commençons par la contrainte syntaxique, illustrée dans les phrases ci-dessous (les phrases précédées d'un astérisque * sont agrammaticales) :

- (2)
- a. Anatole a vu un âne.
 - b. *Anatole a vu.
 - c. *Anatole a vu dans le clocher.
 - d. Anatole a vu le clocher.
 - e. *Anatole a vu un âne le clocher.

Les phrases en (2) comportent un prédicat qui est de catégorie verbale (voir chapitre 2). Ce prédicat apparaît avec deux éléments de type nominal, *Anatole* et *un âne*. Sur une base empirique mais aussi théorique, il a été proposé que la présence d'un sujet dans une phrase est une propriété universelle des langues naturelles. D'un point de vue syntaxique, il est donc admis que toute phrase a un sujet (qu'il soit exprimé ou non). C'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'inclure une mention de sa présence dans une description syntaxique (nous revenons plus loin sur une discussion détaillée des sujets ; pour le moment, nous admettrons que tout locuteur a une idée approximative de ce qu'est un sujet, à savoir l'entité qui possède la propriété exprimée

par le prédicat).¹ Par contre, le verbe *voir* est un verbe **transitif**, qui doit apparaître avec un (deuxième) élément de type nominal (*un âne* en 2a, *le clocher* en 2d). Cet élément est le **complément** du verbe. Le verbe *voir*, comme tout verbe transitif, ne peut, sauf circonstances particulières auxquelles nous revenons ci-dessous, apparaître sans complément (2b). De même, un élément introduit par une préposition (2c) n'est pas un complément possible. Enfin, un verbe transitif ne peut avoir qu'un seul complément (2e).

Le verbe *dormir* est **intransitif** : il ne peut pas prendre de complément nominal.

- (3) a. Berthe dort.
b. *Berthe dort des bottes.

Notons que d'autres verbes peuvent demander un autre type de complément :

- (4) a. *Bastien habite.
b. Bastien habite à Bordeaux.
- (5) a. Célestin se demande [si Charlotte aime les carottes].
b. *Célestin se demande.
c. *Célestin se demande [l'amour de Charlotte pour les carottes].

Un verbe comme *habiter* exige un complément de type prépositionnel (4), alors que le verbe *se demander* demande un complément de type phrastique. Certains verbes ont un comportement « mixte », qui leur permet de prendre différents types de complément :

- (6) a. Désiré pense (à haute voix).
b. Désiré pense à la duchesse.
c. Désiré pense que la duchesse est jolie.

1 La question du sujet est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Nous renonçons délibérément à toute approche qui consisterait – comme on peut le voir dans certains manuels scolaires – à dire que le sujet est « celui qui fait l'action ». Le chapitre 5 donne des pistes plus détaillées quant à la façon d'aborder le problème.

- (7) a. Eugène annonça [qu'il quittait la ville].
 b. Eugène annonça [son départ].

Enfin, il existe aussi des verbes **di-transitifs**, qui requièrent deux compléments :

- (8) a. Le domestique a donné dix ducats à Désiré.
 b. *le domestique a donné à Désiré.
 c. *?le domestique a donné dix ducats.
- (9) a. Émile a mis les pieds sur la table.
 b. *Émile a mis les pieds.
 c. *Émile a mis sur la table.

Les verbes transitifs ont besoin d'un complément, alors que les verbes intransitifs l'excluent. Le fait que ce soit le type (nominal, prépositionnel, phrastique) de complément, et non pas son sens qui soit déterminant indique que l'on a bien affaire à une contrainte syntaxique. On parle alors de **c-sélection** (sélection de catégorie). Alternativement, on dit que les verbes **sous-catégorisent** pour un certain type de complément. Bien que les grammaires traditionnelles fassent une différence entre les compléments de type nominal illustrés en (2) et les compléments introduits par une préposition (4) ou par une conjonction (5a, 6c, 7a), nous considérerons que ces différents éléments fonctionnent tous comme des compléments, dans la mesure où leur présence est syntaxiquement déterminée par le prédicat.

Notons que la c-sélection a été distinguée d'un autre processus qui utilise un critère **sémantique** (lié au sens) pour sélectionner le type de complément d'un prédicat. Il s'agit alors de **s-sélection** (sélection sémantique). Ainsi, un complément peut être de type *Q* (question), *E* (exclamatif), ou *P* (proposition) tout en appartenant à une même catégorie syntaxique (ici, un complément phrastique) :

- (10) a. Anatole se demande [combien l'âne a d'oreilles]_Q
 b. Anatole ne peut pas croire [combien son âne est intelligent]_E
 c. Anatole explique [combien d'ânes il a vus]_P

Inversement, un même type (ici *P*) peut être réalisé par différentes catégories syntaxiques :

- (11) a. Anatole avoue [qu'il aime son âne] *compl. phrastique*
 b. Anatole avoue [son amour pour son âne] *compl. nominal*

Cependant, nous n'utiliserons que très occasionnellement la s-sélection, et le terme de *sélection* se référera par défaut à la c-sélection.

Les observations données ci-dessus soulèvent un certain nombre de questions, que nous allons examiner ci-dessous.

Question 1. La sous-catégorisation ne fait état que des compléments sélectionnés (les éléments obligatoires). Dans les phrases ci-dessous, les éléments en italiques sont-ils sélectionnés ou non ?

- (12) a. Anatole dort *à poings fermés*.
 b. L'âne a avalé *un panier d'artichauts devant l'échoppe*.

Pour répondre à cette question, on peut appliquer un certain nombre de tests, qui nous permettent de distinguer les compléments sélectionnés des éléments non sélectionnés.

a) omission

Un complément sélectionné ne peut, en principe, pas être omis, comme en témoigne l'exemple (13b), dans lequel il est agrammatical d'omettre *un panier d'artichauts*. Un élément non sélectionné peut toujours être omis (13a, *à poings fermés* ; 13b, *devant l'échoppe*).

- (13) a. Anatole dort (à poings fermés).
 b. L'âne a avalé *(un panier d'artichauts) (devant l'échoppe).

Les éléments non-sélectionnés, qui peuvent être omis, sont des **ajouts**. Leur rôle est de modifier le prédicat en ajoutant des informations de lieu, de temps, de manière, etc.

b) « et cela »

Le complément sélectionné ne peut être séparé du verbe par la locution *et cela*, contrairement aux éléments non sélectionnés (ajouts) :

- (14) a. Anatole dort, **et cela** à poings fermés.
 b. L'âne a avalé un panier d'artichauts, **et cela** devant l'échoppe.
 c. *L'âne a avalé, **et cela** un panier d'artichauts.

Nous voyons que les éléments *à poings fermés* en (14a) et *devant l'échoppe* en (14b) peuvent être séparés du verbe par *et cela*. Ce sont donc des ajouts. En revanche, *un panier d'artichauts* ne le peut pas. Nous en concluons qu'il s'agit d'un complément.

c) « en faire autant »

La locution *en faire autant* peut remplacer une séquence qui comporte le verbe et les compléments et ajouts qui le suivent :

- (15) a. L'éléphant a [*cassé un vase de Murano dans la boutique hier soir*]
 et la souris *en a fait autant*.
 b. L'éléphant a [*cassé un vase de Murano*] (dans la boutique)
 et la souris *en a fait autant* (dans le musée)
 c. *L'éléphant a [*cassé*] un vase de Murano
 et la souris *en a fait autant* un lustre viennois.

Il n'y a pas de limite sur le nombre maximal d'éléments que l'expression *en faire autant* peut reprendre : en (15a), elle remplace le verbe *cassé*, son complément *un vase de Murano*, et deux ajouts, *dans la boutique* et *hier soir* ; en (15b), elle reprend le verbe et son complément, à l'exclusion de l'ajout. Par contre, l'unité minimale reprise par *en faire autant* est le verbe et son complément sélectionné (15c).

Question 2. Certains verbes ont l’air d’avoir deux c-sélections différentes.

- (16) a. La reine boit du lait.
b. La reine boit.

Y a-t-il deux entrées lexicales (donc deux verbes *boire*) avec des propriétés de sélection différentes ? Ou pouvons-nous considérer que dans l’exemple (16b), il y a un complément implicite ?

Il est évident qu’il y a ici un hiatus entre les propriétés sémantiques du verbe et ses propriétés syntaxiques. Typiquement, (16b), tout comme (16a), implique l’ingestion de liquide. Il faut donc faire la différence entre un **usage transitif** et un **usage intransitif**. Dans l’usage intransitif, nous avons affaire à des verbes transitifs, mais avec un complément qui n’est pas syntaxiquement réalisé. Nous choisirons de considérer ces verbes comme étant sémantiquement des verbes transitifs, mais avec une possibilité de réalisation syntaxique transitive ou intransitive.

1.2 Les rôles thématiques

Nous avons examiné les propriétés de sélection syntaxique des verbes, mais il existe d’autres contraintes, qui ne sont pas directement syntaxiques (le # est un signe diacritique qui indique que l’exemple est sémantiquement incorrecte ou bizarre) :

- (17) a. #Bastien surprend le bonnet.
b. #Le vase de Murano aime la pizza.

Dans les exemples ci-dessus, les contraintes de sous-catégorisation sont respectées : *surprend* et *aime* sont tous deux des verbes transitifs, qui requièrent un complément (en l’occurrence *le bonnet* et *la pizza*). Mais ces phrases ne sont pas acceptables. Comme nous l’avons vu plus haut, un prédicat exprime une propriété, qui peut s’appliquer à un ou plusieurs arguments. Ces arguments peuvent être considérés comme des « participants », qui sont

en relation avec le prédicat. Les relations sont exprimées par des **rôles thématiques**, qui sont déterminés, ou **assignés**, par le prédicat. En (17a), le prédicat *surprend* a besoin d'un participant (argument) qui puisse de façon délibérée ou non surprendre – c'est le cas de *Bastien*, mais aussi d'un participant (argument) qui puisse ressentir de la surprise. Or *le bonnet* est un complément qui ne peut remplir cette condition. De même, le prédicat *aimer* requiert un participant qui puisse ressentir de l'amour, et en (17b), *le vase de Murano* n'est pas un argument qui puisse satisfaire cette exigence.

Il existe un grand nombre de rôles thématiques différents, et les auteurs ne sont unanimes ni sur le nombre, ni sur la dénomination de ces rôles. A titre d'exemple, voici une liste de rôles thématiques possibles :

(18) **Rôles thématiques**

- Agent : animé, fait volontairement l'action
- Cause : animé ou non, est la « cause » de l'action
- Patient : subit un changement d'état, est affecté par l'action.
- Thème : est visé par l'action.
- Instrument : inanimé, utilisé pour l'action.
- But : endroit où se dirige l'action.
- Bénéficiaire : animé, qui bénéficie de l'action.
- Source : provenance de l'action.
- Lieu : endroit où se trouve l'action.
- Expérimenteur (*experier*) : animé, qui fait l'expérience d'une émotion, d'un état psychologique.

Formellement, nous pouvons représenter la structure argumentale d'un verbe de la manière suivante :

- (19) a. Anatole a vu un âne.
(voir : agent, thème)
- b. Célestin a envoyé une carte postale à sa grand-mère.
(envoyer : agent, patient, bénéficiaire)

- c. Désiré a joué cet air à la guitare.
(*jouer* : agent, thème)
- d. Anatole aime les ânes.
(*aimer* : expérimenteur, thème)
- e. Célestin ravit sa grand-mère.
(*ravir* : thème, expérimenteur)
- f. La clé ouvre cette porte.
(*ouvrir* : instrument, patient)
- g. Le vent a cassé la fenêtre
(*casser* : cause, patient)

Le rôle thématique **externe**, qui correspond très souvent au sujet (mais voyez le chapitre 5 pour une discussion plus détaillée du problème) est souligné. Le ou les rôles thématiques internes correspondent au(x) complément(s) du prédicat. En (18b), le prédicat *envoyé* a trois arguments. L'argument externe, *Célestin*, reçoit le rôle thématique d'agent (il participe de manière délibérée à l'action exprimée par le prédicat). Le premier argument interne, le complément *la carte postale*, reçoit le rôle thématique de patient, puisqu'il est affecté par l'action exprimée par le prédicat. Le deuxième argument, le complément *à sa grand-mère*, reçoit le rôle thématique de bénéficiaire, puisqu'il s'agit de l'entité qui bénéficie de l'action exprimée par le prédicat.

Les rôles thématiques sont assignés par le prédicat et on observe une corrélation entre l'assignation de rôles thématiques et la présence d'arguments. Ceci est formalisé dans le critère thématique :

(20) **Critère thématique**

- Chaque argument est associé à un et un seul rôle thématique.
- Chaque rôle thématique est associé à un et un seul argument.

Ainsi, dans l'exemple (18c), le prédicat *jouer* a deux arguments, et assigne donc deux rôles thématiques. L'argument externe, *Désiré*, reçoit un rôle

thématique (agent) et ne peut en recevoir un deuxième. De même, l'argument interne *cet air*, reçoit un rôle thématique (thème). En revanche, *à la guitare* n'est pas un argument. Bien que cette unité donne une information quant au moyen utilisé pour jouer l'air, le prédicat *jouer* ne le requiert pas. Il ne recevra donc pas de rôle thématique.

L'assignation de rôles thématiques soulève aussi un certain nombre de questions, qui sont traitées ci-dessous.

Question 1. Est-ce que tous les verbes assignent un rôle thématique ?

- (21) a. Anatole mange un ananas.
b. Anatole a mangé un ananas.
- (22) a. Berthe tombe.
b. Berthe est tombée.

Visiblement, dans les exemples (21a,b), ainsi que dans les exemples (22a,b), le nombre d'arguments est identique. Nous en concluons donc que les **auxiliaires**, comme *être* et *avoir*, n'assignent pas de rôle thématique, alors que les **verbes lexicaux** le font. Les verbes lexicaux sont les verbes qui ont un contenu sémantique, c'est-à-dire des verbes qui contribuent au sens de la phrase (voir aussi chapitre 2).

Question 2. Est-ce que seuls les verbes assignent un rôle thématique ?

- (23) a. Bastien est malade.
b. Berthe sent Bastien malade.
c. Célestin attend l'arrivée de Charlotte.
d. Célestin est à Cluny.

Les rôles thématiques sont assignés par des éléments qui fonctionnent comme **prédicats**. En (23a), le prédicat est *malade*, puisque *Bastien* a la propriété d'être *malade*. C'est donc lui qui assigne le rôle thématique à *Bastien*. En (23b), nous avons deux clauses, donc deux prédicats, *sent* et *malade*, qui assigneront chacun un rôle thématique à leurs arguments (c'est Berthe qui sent, mais c'est Bastien qui est malade !). En (23c), *Charlotte* est l'argument

externe du nom *arrivée* (il s'agit bien de la propriété d'*arrivée* associée avec *Charlotte*). Enfin, en (23d), *Cluny* est l'argument de la préposition *à*. Donc, peuvent assigner des rôles thématiques les verbes, mais aussi les adjectifs, les noms et les prépositions.

Question 3. Est-ce que tous les éléments nominaux sujets reçoivent un rôle thématique ?

- (24) a. Il arrivait qu'Anatole sorte la nuit.
 b. Il arrivait tous les jours à la même heure.
- (25) a. Il semble que François est malade.
 b. Il semble malade.
- (26) a. Il pleut.
 b. Il fait froid.

Dans les paires ci-dessus, *il* peut être un pronom référentiel (24b, 25b), c'est-à-dire un pronom qui se réfère à un individu. Mais *il* peut aussi être un élément qui n'a pas de sémantique particulière. Son rôle est purement syntaxique. C'est un *il* **explétif** (24a, 25a). Les sujets explétifs ne reçoivent pas de rôle thématique. De même, les sujets des verbes atmosphériques (26) ne sont pas référentiels. Ils sont quelquefois appelés **quasi-explétifs** ; ils ne reçoivent pas de rôle thématique non plus. Les prédicats qui peuvent prendre un sujet explétif n'assignent donc pas de rôle thématique externe.

Pour en savoir plus

- Dowty, David. 1991. « Thematic Proto-Roles and Argument Selection ». *Language* 67/3 : 547-619.
- Grimshaw, Jane. 1979. « Complement selection and the lexicon ». *Linguistic Inquiry* 10(2) : 279-326.

Chapitre 2

Catégories de mots

La notion de *mot* n'est pas, et de loin, une notion simple du point de vue linguistique. La grammaire générative a longtemps adopté, de manière implicite, l'idée proposée par F. de Saussure que le mot est un signe linguistique – parmi d'autres – qui associe un concept et une séquence sonore. Cependant, dès les années 1990, ont émergé plusieurs théories qui proposaient d'éliminer la notion de mot en tant que catégorie linguistique opaque. Plutôt, il s'agissait de considérer le « mot » comme une collection de propriétés syntaxiques, sémantiques et phonologiques abstraites. Par exemple, le « mot » *chats* est une collection de traits syntaxiques (nom, masculin, pluriel), sémantiques (animal, félin, ...) et sera associé à une séquence phonologique [ʃa]. Ainsi, la construction d'un mot est une opération en plusieurs étapes, puisqu'elle requiert de composer pour ainsi dire l'entité lexicale à partir de ses propriétés (ou *traits*) constitutives.

Dans cette introduction, nous serons amenés à utiliser la notion de *mot* de manière extensive. Nous admettrons donc que ce que l'on nomme « mot » est bien une collection de traits. Cependant, nous ne discuterons pas des moyens mis en œuvre pour « construire » un mot à partir de ses sous-composants ni de la façon dont il est stocké dans, ou rattaché à, notre système linguistique interne. Le lecteur curieux est encouragé à poursuivre cette réflexion en se référant à Halle et Marantz (1993), Starke (2010). Il nous suffit de garder en mémoire que les « mots » sont composés, entre autres, de traits syntaxiques qui permettent de les classer en catégories syntaxiques distinctes. C'est cette catégorisation qui fait l'objet du présent chapitre.

2.1 Catégories lexicales

Une première grande distinction que nous pouvons faire concerne la distinction en catégories lexicales et catégories fonctionnelles. Nous appelons **catégories lexicales** les catégories de mots qui ont un contenu sémantique (dont l'utilisation contribue au sens de la phrase).

2.1.1 *Les noms*

Les mots en (1) sont des **noms**.

- (1) artichaut, bonnet, carte postale, gâteau, quintal

Bien avant d'en apprendre la dénomination, les locuteurs sont capables intuitivement de distinguer un nom d'une autre catégorie. En tant que linguiste, notre tâche est de formaliser cette connaissance intuitive. Nous pouvons donc montrer qu'il s'agit bien d'une catégorie homogène, parce que les éléments qui la composent – les noms – ont un comportement particulier. Les critères qui permettent d'identifier ces comportements sont de deux types : les critères **morphologiques** et les critères **distributionnels**.

La morphologie décrit la composition interne d'un mot.² Les mots sont composés minimalement d'une **racine**, c'est-à-dire d'une partie indivisible, à laquelle peuvent s'ajouter des **affixes**, à savoir des composants qui ne peuvent apparaître de manière indépendante.

- (2) a. âne = racine
 b. ân(e) - esse = racine + suffixe (affixe qui suit la racine)
 c. alpe = racine
 d. dés-alpe = préfixe (affixe qui précède la racine) + racine
 e. dés-alpe-s = préfixe + racine + suffixe

2 Notons qu'il s'agit ici d'une approche classique à la composition du mot, et non pas celle, mentionnée au début du chapitre, qui considère le mot comme une collection abstraite de traits.

Chacune de ces unités dont un mot est formé (racine, préfixe, suffixe) a un sens. Notons que le sens peut être relativement facile à exprimer, comme dans le cas de *âne*, mais qu'il peut aussi être plus abstrait, comme dans le cas de *-esse*, qui exprime un féminin, de *dé(s)-*, qui exprime le fait de défaire, ou de *-s*, qui exprime le pluriel. Une unité, racine ou affixe, qui a un sens est nommé **morphème**.³ Ainsi, en (2a), le mot *âne* est composé d'un seul morphème [âne], alors qu'en (2b), le mot *ânesse* est composé de deux morphèmes, [âne] et [esse]. Alors qu'un morphème comme [âne] peut apparaître seul, et constitue donc un **morphème libre**, un affixe, qui ne peut apparaître seul, est un **morphème lié**. Notons enfin que les morphèmes – généralement liés – peuvent contribuer de deux manières à la formation d'un mot. Soit ils ajoutent une information lexicale, comme dans le cas de *dé(s)* qui indique un sens négatif, d'inversion, lorsqu'il précède une racine ou de *-esse*, qui transforme le sens de la racine (une ânesse n'est pas le même animal qu'un âne). Dans ce cas, on parle de **morphème dérivationnel**. Soit ils contribuent à l'information grammaticale, comme le *-s* de *désalpes*, qui indique un pluriel, mais ne change pas le sens du mot. On parle alors de **morphème flexionnel**.

Naturellement, ces quelques indications sont loin de donner une image complète des problèmes liés à la morphologie, et le lecteur curieux est encouragé à lire des ouvrages spécifiques sur le domaine. Nous n'utiliserons l'outillage introduit ci-dessus qu'à des fins purement descriptives.

Les critères distributionnels, eux, font référence à l'environnement dans lequel on retrouve un mot.

Revenons maintenant à la classe des noms, en utilisant ces deux critères :

a) *la morphologie* :

- (3) a. un artichaut - deux artichauts
 b. un gâteau - deux gâteaux
 c. un quintal - deux quintaux

3 De nouveau, nous ignorerons la possibilité de décomposer une racine, ou même un affixe, en plusieurs traits syntaxiques et sémantiques distincts.

En français, les noms peuvent être fléchis pour le pluriel (même si celui-ci ne s'entend pas toujours). C'est aussi le cas de l'anglais, ou de l'italien. Certaines langues ont une marque morphologique pour le singulier, le dual et le pluriel, comme le slovène.

- | | | | | | |
|-----|----|----------------------|---------------------------|-------------------------|---------|
| (4) | a. | fant | fanta | fanti | slovène |
| | | <i>Un/ le garçon</i> | <i>(les) deux garçons</i> | <i>des/ les garçons</i> | |

De même, en français, les noms ont un genre (masculin ou féminin), qui n'est pas nécessairement visible sur le nom lui-même. On le sait car celui-ci est associé avec un article qui, lui, porte une marque morphologique de genre (5). L'italien (6) a souvent une marque morphologique de genre sur le nom ainsi que sur l'article. D'autres langues n'ont pas de distinction de genre, comme l'anglais (7a), ou le hongrois (7b). D'autres langues encore ont trois genres, comme l'allemand (masculin, féminin, neutre) qui ne sont pas nécessairement marqués sur le nom mais apparaissent sur l'article (8) :

- | | | | | |
|-----|----|---------------------------------------|-------------------|----------|
| (5) | a. | un artichaut - *une artichaut | | |
| | b. | la carte postale - *le carte postale | | |
| (6) | a. | la macchina - *il macchina | <i>la voiture</i> | italien |
| | b. | il treno - *la treno | <i>le train</i> | |
| (7) | a. | the book, the car, the woman | | anglais |
| | | <i>le livre, la voiture, la femme</i> | | |
| | b. | a könyv, a kocsi, a nő | | hongrois |
| | | <i>le livre, la voiture, la femme</i> | | |
| (8) | | das Buch, der Wagen, die Rose | | allemand |
| | | neutre livre masc voiture fém rose | | |
| | | <i>le livre, la voiture, la rose</i> | | |

Dans d'autres langues, la notion de singulier/pluriel ou celle de genre n'est pas pertinente du tout. Les langues Bantu, comme le kiswahili, ont un système de classe, qui distingue grammaticalement les noms comme le ferait le genre ou le nombre. En (9), on voit que les marqueurs de classe 1 et 2 ser-

vent à distinguer le nombre pour certains noms, alors que les marqueurs de classe 7 et 8 distinguent ce même nombre pour d'autres noms :

- (9) a. m-tu kiswahili
 cl1-racine – *homme* [Salulesa 2003]
 b. wa-tu
 cl2-racine – *gens*
 c. ki-atu
 cl7-racine – *chaussure*
 d. vi-atu
 cl8-racine – *chaussures*

b) la distribution (c'est-à-dire l'environnement dans lequel le nom peut apparaître) :

Dans certaines langues, un nom peut être précédé ou suivi par un article (*le, la*), par un pronom possessif (*mon, ma*) ou un démonstratif (*ce, cette*)

- (10) a. le gâteau, la carte postale.
 b. mon gâteau, ma carte postale.
 c. ce gâteau, cette carte postale

- (11) a. wémà l' gungbe
 livre le [Aboh 1999]

Il existe aussi des variations de distribution parmi les langues. La plupart des langues slaves n'ont pas d'article défini ou indéfini, mais peuvent être associés à un possessif :

- (12) njegov kaput bosniaque
 son manteau [Leko 1996]

- (13) a. njegova hiša slovène
 sa-fém maison-fém
 b. njegove hiše
 ses-fém-plur maison-fém-plu

2.1.2 Les adjectifs

Les mots en (14) sont des **adjectifs**.

(14) rouge, exceptionnel, ennuyeux, familial

De nouveau, nous nous reporterons aux deux critères de distinction :

a) morphologie :

Le français, comme toutes les langues romanes, signale morphologiquement le nombre et le genre des adjectifs (15a,b) ; par contre le comparatif et le superlatif sont généralement associés à des morphèmes libres (15c) (le diacritique % est utilisé pour indiquer une variation parmi les locuteurs quant à l'acceptabilité de l'exemple) :

- (15) a. rouges, exceptionnels, ennuyeux, familiaux
 b. rouge, exceptionnelle, ennuyeuse, familiale
 c. plus rouge, plus exceptionnel, le plus ennuyeux, %grandissime

L'allemand a aussi des marques morphologiques distinctes pour le genre sous forme de morphèmes liés (16) ; pour le comparatif et le superlatif, il a recours à des morphèmes liés (17) :

- (16) a. ein roter Wagen allemand
 une rouge-masc-sing voiture
une voiture rouge
 b. eine rote Rose
 une rouge-fém-sing rose
une rose rouge
 c. ein rotes Buch
 un rouge-neutre-sing livre
un livre rouge

- (17) rot, röter, rötet allemand
rouge, plus rouge, le plus rouge

En anglais, il n'y a pas de morphologie pour le pluriel ou pour le genre, mais il existe des marques morphologiques pour le comparatif et le superlatif :

- (18) big, bigger, biggest anglais
grand plus grand le plus grand

D'autres langues ont des systèmes mixtes, c'est-à-dire qui comportent des morphèmes liés pour certaines formes (comparatif) et une combinaison de morphèmes liés et libres pour le superlatif :

- (19) nagy, nagyobb, leg nagyobb hongrois
grand, plus grand, le plus grand

b) distribution

Les adjectifs peuvent être modifiés par un **adverbe de degré** :

- (20) a. très rouge, assez exceptionnel
 b. nagyon nagy, elég nagy hongrois
très grand, assez grand

De plus, ils modifient généralement un nom :

- (21) a. un artichaut rouge
 b. un cheval exceptionnel
- (22) a. novi crveni stroj bosniaque
 nouvelle rouge machine [Leko 1996]
la nouvelle machine rouge
- b. a red carpet anglais
 un rouge tapis
un tapis rouge
- c. a piros szőnyeg hongrois
 le rouge tapis
le tapis rouge

- | | |
|-------------------------|-------------|
| d. távò xóxó ló' | gungbe |
| table vieille le | [Aboh 1999] |
| <i>la vieille table</i> | |

Notons que les langues varient dans l'ordre respectif des adjectif et du nom : alors que dans certaines langues comme le français ou l'italien, l'adjectif suit (en général) le nom (21), dans d'autres langues, l'adjectif précède le nom (22a,b,c). D'autres langues, comme le gungbe, ont un ordre nom-adjectif, mais le déterminant suit (22d).

2.1.3 Les adverbes

Les exemples en (23) sont des **adverbes** :

- (23) poliment, féroce­ment, distraitement, souvent.

Les adverbes sont invariables (donc pas de marques morphologiques flexionnelles). Par contre, ils peuvent être modifiés par des adverbes de degré :

- (24) a. très poliment, assez féroce­ment, plutôt distraitement
 b. very politely, rather fiercely, too often anglais
très poliment, assez féroce­ment, trop souvent
 c. nagyon lassan, elég gyorsan, túl óvatosan hongrois
très lentement, assez vite, trop prudemment

Leur distribution est différente de celle des adjectifs. En effet, ils ne modifient pas un nom (25), mais un verbe (26)

- (25) a. *un gâteau poliment
 b. *une carte postale distraitement
- (26) a. parler poliment
 b. mordre féroce­ment
 c. écouter distraitement.

Ils peuvent aussi modifier une phrase :

- (27) a. Généralement, Gaston mange des gâteaux.
b. Apparemment, le gâteau était bon.

2.1.4 Les verbes

Les **verbes** forment aussi une catégorie lexicale :

- (28) manger, danser, dormir, jouer

a) morphologie

Les verbes peuvent être fléchis pour le temps et l'accord :

- (29) a. Anatole mange/danse/dort/ joue.
b. Anatole mangea/dansa/dormit/joua
c. Anatole mangera/dansera/dormira/jouera
d. Anatole et son âne mangent/dansent/dorment/jouent.

En (29), les verbes portent une marque morphologique pour le présent (29a,d), le passé (29b) et le futur (29c). De plus, le français marque aussi morphologiquement l'accord en nombre avec le sujet (singulier en 29a,b,c et pluriel en 29d).

Les langues présentent des variations quant à la richesse morphologique de la réalisation du temps et de l'accord :

(30)	<i>italien</i>	<i>français</i>	<i>anglais</i>	<i>chinois</i>
	dormo	je dors [dɔʁ]	I sleep	qǐn
	dormi	tu dors [dɔʁ]	you sleep	
	dorme	il dort [dɔʁ]	he sleeps	
	dormiamo	nous dormons	we sleep	
	dormite	vous dormez	you sleep	
	dormono	ils dorment	they sleep	

(31)	dormivo	je dormis [mi]	I slept	qǐn
	dormivi	tu dormis [mi]	you slept	
	dormiva	il dormit [mi]	he slept	
	dormiv amo	nous dorm îmes	we slept	
	dormiv ate	vous dorm îtes	you slept	
	dormiv ano	ils dormirent	they slept	

Alors que l'italien présente six formes différentes pour les six personnes, au présent (30) et au passé (31), les formes du français sont réduites à quatre au présent et au passé simple, l'anglais présente deux formes au présent et une seule au passé. Quant au chinois, il comporte une seule forme au présent et au passé : il n'y a pas de distinctions de nombre et de personne, et pas de distinction de temps. Dans une langue comme le chinois, on peut évidemment se demander s'il y a lieu de parler de temps et d'accord. Bien que cela ne soit pas morphologiquement réalisé, certains chercheurs proposent que les langues comme le japonais ou le chinois ont néanmoins un temps grammatical (la notion d'accord étant plus complexe). Cette question est discutée dans le chapitre 4 ci-dessous.

b) distribution

Les verbes peuvent être accompagnés d'un auxiliaire, mais généralement, la présence d'un autre verbe lexical n'est pas possible :

- (32) a. Anatole dort
 b. Anatole a dormi.
 c. *Anatole mange dormi.

Nom (N), Adjectif (A), Adverbe (Adv), Verbe (V), sont des **catégories lexicales**. Ce sont des classes dites **ouvertes**, puisqu'il est toujours possible d'ajouter de nouveaux mots à ces catégories.

2.2 Catégories fonctionnelles

On appelle catégories fonctionnelles les classes de mots qui n'ont pas de contenu lexical important. Leur rôle est plutôt de participer à la structure de la phrase, en exprimant des fonctions grammaticales.

2.2.1 Les déterminants

La classe des déterminants contient, entre autres, les **articles**. Ceux-ci sont de type **défini** ou **indéfini**. La fonction d'un article défini est de signaler que l'élément nominal avec lequel il est associé vient avec une présupposition d'existence (voir Frege 1892). Ainsi, en (33a) la présence de l'article défini *le, la* signale que le nom *carte postale* ou *gâteau* se réfère à une entité dont on présuppose l'existence. Par défaut, l'article indéfini n'est pas associé avec cette interprétation (33c,d). Suivant les langues, les articles peuvent avoir des formes distinctes pour le singulier et le pluriel ou les genres :

- (33) a. la carte postale, le gâteau
 b. les cartes postales, les gâteaux
 c. une carte postale, un gâteau
 d. des cartes postales, des gâteaux
- (34) a. the hat, the hats anglais
le chapeau, les chapeaux
 b. a hat, -- hats.
un chapeau, des chapeaux
- (35) a. a kalap, a kalapok hongrois
le chapeau, les chapeaux
 b. egy kalap, -- kalapok
un chapeau, des chapeaux

- (36) a. távò ló' gungbe
 la table [Aboh 1999]
 b. távò --
 une table

Les déterminants ne sont pas réalisés de la même manière dans toutes les langues. Certaines langues, comme le français, font une distinction morphologique entre articles définis singuliers et pluriels (33a, b) et indéfinis singuliers et pluriels (33c,d), alors que dans d'autres, seules certaines des formes trouvent une réalisation morphologique (34a, b, 35a, b). Dans ces cas, nous adopterons l'idée que le trait syntaxique indiquant la propriété « indéfini-pluriel » est présent sur le nom, mais qu'il n'est pas associé avec une forme morphologique distincte. Les déterminants peuvent précéder (33, 34, 35) ou suivre le nom (36). Comme mentionné plus haut, les langues slaves n'expriment pas du tout les déterminants.

Pendant un certain temps, on a proposé que la classe des déterminants comporte aussi les **démonstratifs** (37), ainsi que les possessifs (38) :

(37) ce gâteau, cette carte postale

(38) son gâteau, sa carte postale.

En effet, dans certaines langues, la combinaison d'un article et d'un démonstratif ou d'un possessif est impossible :

- (39) a. *le ce gâteau, la cette carte postale
 b. *le son gâteau, la sa carte postale

- (40) a. *the this hat anglais
 b. *the his hat

Mais une approche comparative a permis de mettre en lumière que ce n'est de loin pas une généralité :

- (41) a. ez a ház
cette la maison
cette maison hongrois
- b. la mia casa
la ma maison
ma maison italien

Une discussion détaillée du syntagme nominal n’est pas dans le programme de ce cours. Il nous faut néanmoins garder à l’esprit que la structure interne de ce syntagme est complexe, et requiert un examen minutieux des éléments qui le composent.

2.2.2 Les auxiliaires

Les **auxiliaires** ne peuvent apparaître qu’avec un verbe lexical. La fonction des auxiliaires est de marquer l’ancrage temporel, lorsque celui-ci n’est pas associé à la morphologie verbale :

- (42) a. Anatole dort.
b. Anatole **a** dormi.
c. Anatole tombe.
d. Anatole **est** tombé.

Beaucoup de langues font appel à des auxiliaires pour marquer certaines formes de temps :

- (43) a. Humpty Dumpty fell.
Humpty dumpty tomba. anglais
- b. Humpty Dumpty **will** fall.
Humpty Dumpty tombera.
- (44) a. Balázs enni **fog**. hongrois
Balázs manger aux-fut
Balázs mangera.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| b. Jan did nyam di bami
Jan passé mange le bammy
<i>Jan a mangé le bammy.</i> | créole jamaïcain
[Dürrelman 2008] |
| c. Jan wi nyam dat
<i>Jan mangera ça.</i> | créole jamaïcain
[Dürrelman 2008] |
| d. Sé ná ná wá hwégbe.
Sena aux-fut venir maison
<i>Sena viendra à la maison.</i> | gungbe
[Aboh 1999] |

2.2.3 Les conjonctions

Nous ne parlerons que très brièvement des conjonctions. Celles-ci peuvent se diviser en deux groupes, les conjonctions de **coordination** et les conjonctions de **subordination**.

Les premières permettent de coordonner deux clauses, ou deux segments de phrase :

- (45) a. Anatole a vu un âne **et** la duchesse a vendu son dada.
b. Anatole **et** son âne sont montés dans le clocher.

Notons que les conjonctions de coordination ne peuvent coordonner que des segments de phrases syntaxiquement identiques :

- (46) a. #J'accepte de me marier avec vous et avec joie.
[Pef, *La belle lisse poire du prince de Motordu*]
b. #Anatole regrette l'été et que son âne soit frileux

En (46a), la conjonction coordonne le complément de *se marier* (*avec vous*) et un ajout (*avec joie*), ce qui est agrammatical. De même, en (46b), la conjonction coordonne le nom *l'été* et la clause *que son âne soit frileux*. Même si les deux sont des compléments de regretter, l'un est nominal et l'autre phrasal.

Les conjonctions de subordination, appelées **complémenteurs**, lient un verbe à son complément phrastique :

- (47) a. Anatole pense **que** son âne est intelligent.
 b. Anatole se demande **si** son âne est intelligent.

La subordination sera discutée en détails dans les chapitres 6 et 7.

Les déterminants (Det), les auxiliaires (Aux), et les conjonctions font partie des **catégories fonctionnelles** : ils expriment des fonctions grammaticales. Ils forment des classes dites **fermées**, car il n'est pas possible d'étendre ces catégories : on ne peut pas inventer de nouveaux déterminants, de nouvelles conjonctions ou de nouveaux auxiliaires de manière productive.

2.2.4 Les prépositions

Finalement, nous nous tournons vers les prépositions, qui sont morphologiquement invariables :

- (48) dans, à, après

Leur distribution requiert qu'ils soient accompagnés d'un nom, et quelquefois d'une clause :

- (49) a. dans le gâteau
 b. à la duchesse
 c. après le concert
 d. après [qu'on lui en parle].

Dans certaines langues, les prépositions sont en fait des « postpositions » qui suivent linéairement le nom ou la clause qu'elles introduisent :

- (50) a. az eső után, a ház alatt hongrois
 la pluie après, la maison dessous
après la pluie, sous la maison
- b. távò xóxó ló jí gungbe
 tables vieille la sur [Aboh 1999]
sur la vieille table

La question des prépositions est relativement complexe. D'un côté, on pourrait imaginer que les prépositions ne forment pas une classe fermée, puisqu'on pourrait créer de nouvelles prépositions (exprimant par exemple des relations spatiales ou temporelles plus fines), et qu'elles semblent contenir une certaine sémantique. D'un autre côté, les prépositions expriment plutôt *des relations*, et ne contribuent que minimalement au sens même d'une expression. Il y a même des prépositions qui ne semblent pas avoir de contenu lexical véritable :

- (51) a. douter **de** quelqu'un
 b. **auf** jemandem warten allemand
 sur quelqu'un attendre
attendre quelqu'un

Quelquefois, la préposition peut alterner avec des morphèmes complexes qui semblent inclure la fonction exprimée par la préposition (52) :

- (52) a. Ipan oti to vivlio to-edhose o Yanis **sti** Maria grec
 Ils-dirent que le livre le-donna le Yanis **à-la** Maria
Ils dirent que Yanis donna le livre à Maria. [Tsimpli 1995]
 b. Ipan oti **tis** Marias tis-edhose to vivlio o Yanis
 ils-dirent que **la-gén** Maria elle-gén-donna le livre le Yanis
Ils dirent que Yanis donna le livre à Maria.

Dans ce sens, les prépositions ont plutôt un caractère fonctionnel. Les recherches récentes tendent ainsi à proposer deux lignes d'investigation. D'une part, les tenants d'une analyse purement fonctionnelle des prépositions (voir p.ex. Fraud 2001), qui se basent sur la fonction des prépositions pour en déterminer la catégorie, et d'autre part, les chercheurs qui proposent une division des prépositions/postpositions en deux catégories, les prépositions fonctionnelles qui forment une classe fermée, et les prépositions lexicales formant une classe ouverte (voir p.ex. Littlefield 2005).

2.2.5 Note sur les marqueurs d'aspect et de mode

L'**aspect** spécifie le type d'événement décrit par le prédicat. Il y a une différence entre des événements ponctuels et des événements qui impliquent une durée, des événements qui sont complets et d'autres qui ne le sont pas. Les langues varient quant à l'expression de l'aspect :

- (53) a. John was singing. anglais
 John chantait.
 b. John sang
 John chanta.

En anglais, le **progressif** *-ing*, associé au passé *was* exprime un événement passé dans la durée, alors que l'événement complet, ponctuel, est exprimé par le passé simple.

Différents aspects peuvent être exprimés au moyen de morphèmes liés (progressif en anglais), mais aussi de marqueurs aspectuels libres :

- (54) a. Sometimes they be playin games. anglais afro-américain
 quelquefois, ils jouaient **habituel**
- b. János olvasgat hongrois
 Janos lit-fréqui-3s **fréquentatif**
 János lit (de manière répétitive)
- c. He done finished his homework anglais afro-américain
 Il vient de finir ses devoirs **rétrospectif/proximatif**
- d. Àsíbá tò nà xò mótò lo'. gungbe
 Asiba prog PROSP achète voiture la [Aboh 1999]
 Asiba est sur le point d'acheter la voiture. **prospectif**
- e. I finna go anglais afro-américain
 Je suis sur le point de partir. **prospectif**

- | | | |
|----|---|--|
| f. | János elolvasta a könyvet.
János PERF-lut le livre
<i>János a (complètement) lu le livre.</i> | hongrois
complétif |
| g. | Ta zuolian xie-wan-le yifeng xin
il hier écrit-COMPL-PERF une lettre
<i>Il a écrit une lettre hier.</i> | chinois
[Cinque 1999]
complétif |

Les exemples en (54) illustrent la réalisation morphologique de différents aspects. (54a) est un exemple d'aspect *habituel*, qui exprime une activité qui se répète régulièrement, habituellement ; (54b) illustre un exemple d'aspect *fréquentatif*, où l'activité se répète souvent en petites séquences ; (54c) est un cas d'aspect rétrospectif/proximatif, qui exprime que l'activité a été complétée récemment dans le passé par rapport au moment d'énonciation ; (54d,e) expriment un futur proche (prospectif) ; enfin (54f,d) expriment une activité qui est complètement terminée (complétif). Les exemples montrent que la réalisation de l'information aspectuelle (à savoir relative à la qualité de l'événement décrit par le prédicat en termes de complétude, de répétition, etc) varie d'une langue à l'autre. Dans certaines langues, l'information aspectuelle est encodée sous forme de morphème lié, dans d'autres, elle est signalée par un morphème libre (une particule par exemple), dans d'autres langues encore, elle peut être étroitement associée avec une marque de temps.

La **modalité** exprime le degré d'implication, l'opinion ou l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel d'un énoncé. Elle permet de communiquer des notions telles que *obligation, crédibilité, désirabilité, réalité* etc. La modalité regroupe deux grandes catégories, *realis* et *irrealis*. Réalis se réfère à des situations factuelles, et est souvent marqué par le mode indicatif. Irréalis exprime des situations non-réelles, souvent exprimées dans l'emploi du subjonctif ou du conditionnel, ou même de l'infinitif. La modalité s'exprime dans le **mode** (indicatif, subjonctif, conditionnel, etc) mais aussi dans des **expressions modales**. L'anglais, par exemple, a une catégorie « d'auxiliaires modaux » qui forment une classe à part :

- | | | | |
|------|----|---|---------|
| (55) | a. | John can sing
<i>John peut chanter.</i> (=possibilité) | anglais |
|------|----|---|---------|

- b. John must sing
John doit chanter. (=obligation)
- c. John would sing
John chanterait. (=conditionnel)

En français, certaines de ces valeurs modales peuvent être exprimées par un verbe modal (*devoir, vouloir, pouvoir*) alors que d'autres utiliseront des modes (conditionnel). Notons que les modaux germaniques (allemand *sollen, müssen* devoir, *können*, pouvoir, etc.) ressemblent plutôt aux modaux français, dans le sens où ils ont des propriétés verbales plutôt que d'auxiliaires. Différentes langues peuvent exprimer la modalité de manière différente :

- (56) a. Anti-ci re'an-aha-**kon**. Garo (Sino-Tibétain)
 Marché-au va-pas-probable [Cinque 1999]
Il est probablement allé au marché.
- b. János énekel-**het**. hongrois
 J. chante-possible
János peut chanter.
- c. Jan ap ka vini. Créole Haïtien
 Jean FUT peut venir [Cinque 1999]
Jean pourra (=aura la possibilité de) venir.
- d. Jan ap dwe vini.
 J. FUT doit venir
Jean devra venir.
- e. Jaan shuda bin kayabn getfu gu. Créole Guyanais
 J doit-passé mod-possible mod-possible go [Cinque 1999]
J. n'aurait pas dû avoir la possibilité de pouvoir (=être autorisé) aller.
- f. He should can do it. Scots English
il devrait pouvoir le faire. [Cinque 1999]

- g. He must can do it. Scots English
Il doit certainement pouvoir le faire.
- h. He'll might could do it for you. Scots English
Il pourrait peut-être le faire pour vous.

Les exemples en (56) illustrent certaines réalisations de formes modales à travers les langues. En (56a,b,c), les affixes *kon*, *bet* et l'élément *ka* expriment la possibilité ; en (56d), l'élément *dwe* exprime l'obligation. Les exemples en (56e,f,g,h) montrent qu'il est possible de combiner plusieurs marqueurs aspectuels pour exprimer des modalités complexes.

Le problème des éléments aspectuels et modaux est très complexe, et les langues offrent des variations riches et intéressantes dans ce domaine. Pour maintenir ce cours à un niveau d'introduction, nous choisissons de ne pas traiter ces questions en détail. Cependant, le lecteur curieux est encouragé à se pencher sur la très riche littérature qui existe dans ce domaine. Une approche comparative très complète est proposée dans Cinque 1999.

Pour en savoir plus

- Cinque, Guglielmo. 1999. *Adverbs and Functional Heads*. Oxford : OUP.
- Donnellan, Keith. 1966. « Reference and definite descriptions ». *Philosophical Review* 75, 281-304.
- Fraud, Karen. 2001. « Prepositions and the lexical/functional divide : Aphasic evidence ». *Lingua* 111 : 1-28.
- Littlefield, Heather. 2005. « Lexical and Functional Prepositions in Acquisition : Evidence for a Hybrid Category ». *Boston University Conference on Language Development 29, Online Proceedings Supplement*.

Chapitre 3

Structure phrasale

3.1 Constituants

Selon notre définition du chapitre 1, une phrase contient au moins un prédicat et un argument. Du point de vue de la structure, cependant, elle est aussi sujette à un certain nombre de contraintes, que nous examinons dans les chapitres qui suivent.

Considérons la phrase ci-dessous :

- (1) Le jeune homme a caché des carottes dans le champ de choux.

La phrase peut être subdivisée en unités, que nous mettons entre crochets carrés :

- (2) [le jeune homme] a [caché [des carottes] [dans le champ de choux]]

Chacune des unités est un constituant, c'est-à-dire un groupe de mots qui forment un ensemble cohérent du point de vue syntaxique. Notons qu'un constituant peut être composé d'un seul mot, comme nous le verrons plus loin. Ces constituants peuvent être identifiés comme tels car ils peuvent être soumis à des opérations syntaxiques (par syntaxique, nous entendons le fait que ce n'est pas seulement le sens qui détermine ces constituants, mais la façon dont ils sont manipulables du point de vue de la structure de la phrase). Considérons quelques-unes de ces opérations :

a) Substitution (aussi appelée pronominalisation)

- (3) a. **Il** a caché des carottes dans le champ de choux.
(*Il* = le jeune homme)

- b. Le jeune homme **en** a caché dans le champ de choux.
(*en*= des carottes)
- c. Le jeune homme **y** a caché des carottes.
(*y*= dans le champ de choux)

Le rôle de la substitution est d'isoler un groupe de mots comme constituant. En effet, la substitution ne peut s'opérer que sur des séquences qui forment un constituant :

- (4) a. *Le jeune **il** a caché des carottes dans le champ de choux.
(*il*= homme)
- b. *Le jeune homme **en** a caché le champ de choux
(*en*= des carottes dans)
- c. *le jeune homme **y** a caché.
(*y*=des carottes dans le champ de choux)

b) Clivage

Le clivage est une opération de mise en relief, qui consiste à isoler un constituant en le déplaçant au début de la phrase (emphasis) :

- (5) a. C'est **le jeune homme** qui a caché des carottes dans le champ de choux.
- b. C'est **des carottes** que le jeune homme a cachées dans le champ de choux.
- c. C'est **dans le champ de choux** que le jeune homme a caché des carottes.

Une fois de plus, cette opération n'est possible que sur des unités qui forment un constituant :

- (6) a. *C'est **le jeune** qui **homme** a caché des carottes dans le champ de choux
- b. *C'est **dans** que le jeune homme a caché des carottes **le champ de choux**

- c. *C'est **des carottes dans le champ de choux** que le jeune homme a caché.

c) *Interrogation*

Une autre opération est l'interrogation, dans laquelle on forme une question en remplaçant un constituant par un mot interrogatif :

- (7) a. **Qui** a caché des carottes dans le champ de choux ?
(*qui* = le jeune homme)
b. **Qu'**a caché le jeune homme dans le champ de choux ?
(*qu'* = des carottes)
c. **Où** le jeune homme a (-t-il) caché des carottes ?
(*où* = dans le champ de choux)

De nouveau, on voit que seul un constituant entier peut être affecté par cette opération :

- (8) a. *Le jeune **qui** a caché des carottes dans le champ de choux ?
(*qui* = homme)
b. ***Où** le jeune homme a (-t-il) caché ?
(*où* = des carottes dans le champ de choux)

d) *Omission*

On peut, dans certaines situations, omettre un constituant :

- (9) a. Le jeune homme a caché des carottes (dans le champ de choux)
b. L'(jeune) homme a caché des carottes dans le champ (de choux)

(9a) montre que *dans le champ de choux* est un constituant ; (9b) permet d'isoler *jeune*, ainsi que *de choux* comme constituants. Ceci montre que l'adjectif, même si ce n'est qu'un seul mot, forme un constituant, mais aussi qu'un constituant peut contenir d'autres constituants. Nous pouvons ainsi raffiner notre découpage de la phrase :

(2)' [le[jeune] homme] a [caché [des carottes]][dans le champ [de choux]]]

Cependant, on s'aperçoit que cette opération est subordonnée à des contraintes plus fortes. On ne peut pas omettre un constituant sélectionné (p. ex objet direct) ou un sujet⁴ :

- (10) a. *Le jeune homme a caché.
b. *A caché des carottes dans le champ.

L'omission peut donc servir de diagnostic pour différencier les compléments (sélectionnés) des autres constituants, les ajouts.

Il faut ici ajouter un mot de mise en garde au sujet des opérations (ou tests) de constituants. Tous les constituants ne sont pas isolables de la même manière. Par exemple, les opérations qui visent un syntagme nominal sélectionné par une préposition sont difficilement isolables (le diacritique % indique que les locuteurs varient quant au jugement de grammaticalité de l'exemple) :

- (11) a. */% Le jeune homme a caché des carottes dans lui.
b. *C'est le champ de choux que le jeune homme a caché des carottes dans.
c. *Qu'est-ce que le jeune homme a(-il) caché des carottes dans ?

En (11a), l'opération de substitution n'est pas vraiment heureuse pour un constituant nominal sélectionné par une préposition, du moins en français standard. De même, le clivage (11b) ou la question (11c) ne permettent que difficilement d'isoler un constituant nominal sélectionné par une préposi-

4 Dans les langues qui ont fixé le paramètre du sujet à « sujet nul » (voir chapitre 1), le sujet pronominal peut ne pas apparaître:

- (i) Ha parlato.
a parlé
Il/elle a parlé.

Dans ces cas, bien que le sujet ne soit pas prononcé, on considère qu'il est syntaxiquement présent dans la phrase. Simplement, son contenu, que l'on peut décrire comme un ensemble de propriétés ou traits (pronom, singulier, masculin/féminin) n'est pas associé avec une forme phonologique ouverte.

tion. Cette observation est valable dans d'autres langues aussi (rappelons qu'en hongrois, les prépositions sont en fait des post-positions) :

- (12) a. A béka **mi alatt** ült ? hongrois
 la grenouille quoi sous s'asseyait ?
Sous quoi la grenouille s'asseyait-elle ?
 b. *A béka **mi** ült **alatt** ?
 la grenouille quoi s'asseyait sous

Mais cette contrainte n'est pas universelle. Certaines langues sont plus flexibles quant aux opérations qui visent un constituant nominal dans un constituant prépositionnel :

- (13) It's the wall that Humpty Dumpty fell off. anglais
 c'est le mur que Humpty Dumpty est tombé de
C'est du mur que Humpty Dumpty est tombé

Ainsi, en anglais, on peut séparer la préposition et son complément. Comme nous l'avons vu plus haut, ceci n'est pas possible en français (les exemples en (11) ne sont pas grammaticaux), et pourtant *le champ de choux* est bien un constituant à l'intérieur de *dans le champ de choux*. A preuve, il peut être étendu ou remplacé par un autre groupe :

- (14) Le jeune homme a caché des carottes dans [le champ de choux de la cousine Charlotte]/[le mignon jardinet]/[la tour de contrôle de l'aéroport]

Bien que dans toutes les langues les phrases soient organisées en constituants, les contraintes sur ces constituants peuvent montrer une certaine variation. Ceci nous montre que les manipulations appelées « tests » de constituants sont à utiliser avec précaution. Si une opération ne donne pas un résultat grammatical, on ne peut pas en déduire immédiatement que la séquence examinée n'est pas un constituant. Par contre, si une opération donne une séquence grammaticale, la conclusion est que l'unité sur laquelle on a opéré est un constituant.

3.2 Ambiguïtés

Les « tests » de constituants peuvent aussi nous aider à mettre en évidence certaines ambiguïtés :

(15) Désiré a reçu les dix ducats du duc.

La phrase est ambiguë. Elle peut vouloir dire :

- a) que Désiré a reçu les dix ducats qui appartiennent au duc (de la main de quelqu'un d'autre).
- b) que Désiré a reçu les dix ducats (qui peuvent appartenir à quelqu'un d'autre) de la main/part du duc.

Les deux interprétations peuvent être montrées à l'aide des opérations discutées ci-dessus :

(i) *substitution*

- (16) a. Désiré **les** a reçus.
 (*les* = les dix ducats qui appartiennent au duc)
 b. Désiré **les** a reçus du duc.
 (*les* = les dix ducats)

(ii) *clivage*

- (17) a. C'est [les dix ducats du duc] que Désiré a reçus. (=a)
 b. C'est [les dix ducats] que Désiré a reçus [du duc]. (=b)
 c. C'est [du duc] que Désiré a reçu [les dix ducats]. (=b)

(iii) *question*

- (18) a. Qu'a reçu Désiré ? (=a)
 b. Qu'a reçu Désiré du duc ? (=b)
 c. De qui Désiré a (-t-il) reçu les dix ducats ? (=b)

(iv) *omission*

- (19) a. *Désiré a reçu. (=a)
 b. Désiré a reçu les dix ducats. (=b)

Les tests permettent donc de montrer qu'il y a **ambiguïté structurelle**, autrement dit, que la séquence *a reçu les dix ducats du duc* peut être organisée en constituants de deux manières différentes, impliquant deux sens différents, que nous pouvons représenter à l'aide de crochets carrés : dans l'interprétation correspondant à *a*) la séquence *les dix ducats du duc* forme un constituant qui est le complément du verbe *reçu* (20a) ; alors que l'interprétation en *b*) implique deux constituants, *les dix ducats*, premier complément du verbe *reçu*, et *du duc*, deuxième complément, le verbe *recevoir* étant di-transitif.

- (20) a. Désiré a reçu [les dix ducats du duc].
 b. Désiré a reçu [les dix ducats] [du duc].

Notons que dans la version en (20a), le deuxième complément, qui reçoit le rôle thématique de source, est implicite (comme dans le cas de *la reine boit*, voir chapitre 1).

3.3 Le constituant verbal

Dans la section 3.1, nous avons montré que le sujet forme un constituant, et que les divers compléments du verbe forment aussi des constituants distincts. Mais quelle est la place du verbe ? Dans l'exemple (21), le verbe apparaît dans une forme composée *a mangé* :

- (21) Eugène a mangé les épinards.

Doit-on séparer le verbe et l'auxiliaire ? Forment-ils un constituant, du type [a mangé] ? Il existe plusieurs « tests » pour montrer que le verbe et l'auxiliaire appartiennent à des unités syntaxiques distinctes.

a) « *en faire autant* »

- (22) a. Eugène mange les épinards et Emile *en fait autant*.
 b. Eugène **a** mangé les épinards et Emile *en a fait autant*.

Dans l'exemple (22a), la locution *en faire autant* remplace le verbe *mange* et son complément *les épinards*. Il s'agit d'une locution qui peut se substituer au verbe et à son complément (voir chapitre 1). Par contre, en (22b), on constate que l'auxiliaire *a* est répété dans la deuxième clause. On voit donc que l'auxiliaire ne fait pas partie de la séquence verbe+complément.

b) *adverbes*

- (23) a. Eugène **a souvent** mangé des épinards.
 b. * Eugène **souvent** a mangé des épinards.

- (24) a. Jo will **often** play cricket. anglais
Jo jouera souvent au cricket
 b. *Jo **often** will play cricket.

On peut insérer des adverbes entre le verbe et l'auxiliaire, tant en français (23a) qu'en anglais (24a). Ces langues étant des langues à ordre de mot relativement rigide, l'insertion d'un adverbe entre le verbe et l'auxiliaire est un test fiable. Notons que dans d'autres langues ce n'est pas nécessairement le cas. Cependant, dans les langues qui distinguent morphologiquement l'auxiliaire du verbe, il y a généralement une construction qui montre que les deux éléments de forment pas une unité. Ceci est illustré ci-dessous pour le finnois :

- (25) a. on tullut
il-est arrivé
finnois
[Mitchell 2006]
- b. ei tullut
il-n'est arrivé
il n'est pas arrivé

Ici, nous voyons que l'auxiliaire peut s'associer avec la négation, formant un auxiliaire négatif séparé du verbe.

Le verbe et l'auxiliaire ne forment donc pas un constituant. Le verbe forme, avec ses divers compléments, un constituant dont l'auxiliaire est exclu. Nous verrons au chapitre suivant la place de l'auxiliaire dans la phrase.

Chapitre 4

Représentations syntaxiques

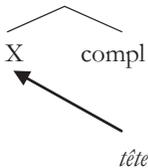
Dans ce chapitre, nous examinons la structure de la phrase tensée. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, une phrase se compose d'unités – les constituants – elles-mêmes organisées en unités plus petites, jusqu'au niveau des entités lexicales individuelles. Les constituants forment ainsi une structure organisée de manière hiérarchique. Nous discuterons d'abord de la manière dont on peut représenter l'organisation hiérarchique de différents constituants, avant de « construire » la représentation de la phrase dans son ensemble. Il est important de garder à l'esprit que les représentations syntaxiques visent justement à donner une *représentation* des connaissances qu'un locuteur a de l'organisation structurelle d'une phrase. Le choix de la représentation est donc indépendant du contenu lui-même. La grammaire générative a développé un système de représentation en « arbre », qui aborde de manière très visuelle la notion de hiérarchie et d'organisation des constituants d'une phrase.

4.1 La représentation de l'organisation hiérarchique

Selon l'approche discutée dans le chapitre précédent, il semble évident que la phrase n'est pas constituée d'une séquence de mots linéairement ordonnés. Les mots sont organisés en constituants, qui peuvent à leur tour être intégrés dans d'autres constituants. Comme nous l'avons vu aussi, tout constituant s'organise autour d'un élément lexical ou fonctionnel. Cet élément est ce qui caractérise le constituant. Par exemple, un constituant verbal est appréhendé comme tel parce qu'il comporte un verbe, et un constituant nominal comporte un nom. Nous appellerons l'élément principal d'un constituant sa **tête**. Tout constituant comporte donc une tête.

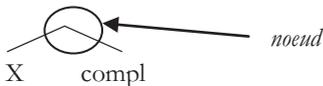
Nous avons aussi vu (chapitre 1) que les éléments lexicaux peuvent sélectionner un complément. Dans un constituant, c'est la tête qui est responsable de la sélection du complément. Par exemple, dans un constituant verbal comme *mange consciencieusement des carottes au fond du jardin*, c'est le verbe *mange*, la tête du constituant verbal, qui sélectionne le complément *carottes*. La tête sélectionne donc le complément et forme avec lui une unité privilégiée (voir chapitre 3). Nous pouvons représenter l'unité formée par une tête et son complément de la manière suivante (où X peut être n'importe quel élément lexical) :

(1)



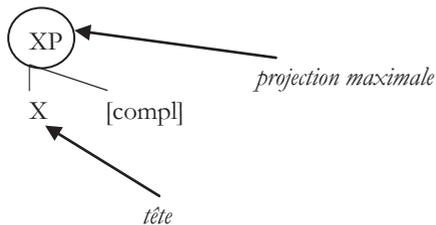
Deux « branches » qui fusionnent forment un **nœud** :

(2) a.



On dit que la tête *projette* les nœuds qui sont issus de lui. En (2a), le nœud formé par la tête X et son complément est la **projection** de X. Comme il n'y a pas de projection plus haute construite par X, le nœud formé par la projection de X et de son complément est appelé XP, la **projection maximale** de X :

(2) b.



Nous allons maintenant examiner comment construire la représentation syntaxique de différents constituants.

4.2 Les syntagmes

4.2.1 Le constituant verbal

Reprenons l'exemple ci-dessous :

(3) a. Le jeune homme a vu un âne gris.

Les constituants principaux de la phrase en (3a) sont :

- (3) b. [le jeune homme]
 c. [vu un âne gris]

Comme on le voit, l'auxiliaire n'apparaît dans aucun des deux constituants. En se référant aux tests de constituants présentés dans le chapitre 3, nous pouvons l'exclure du constituant nominal en (3b). Mais l'auxiliaire est aussi distinct du verbe, comme le montre la possibilité de le détacher du constituant verbal (voir aussi le chapitre 3). Dans une question, l'auxiliaire apparaît en début de phrase, précédent le sujet et séparé du verbe lexical (4a) ; il n'est pas possible de faire participer le verbe lexical à ce processus d'inversion (4b) :

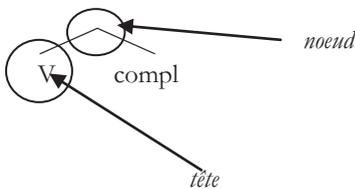
- (4) a. As-tu **vu** un âne ?
 b. *As **vu**-tu un âne ?

Donc nous considérerons le constituant verbal tel qu'il est donné en (3c) (nous reviendrons sur la question de l'auxiliaire plus loin). Le constituant est organisé de manière hiérarchique. Dans (3c), le verbe (V) est la **tête** du constituant (autrement dit l'élément lexical qui le caractérise). Les autres éléments sont aussi organisés, autour de la tête, en sous-groupes, donc en constituants :

- (3) d. [vu [un âne gris]]

Si l'on se réfère aux « tests » des chapitres précédents, comme les tests *en faire autant, et cela*, ainsi qu'à la sous-catégorisation, on obtient un certain nombre de faits qui convergent vers une observation importante : le verbe et son complément forment une unité. Nous pouvons représenter cette unité comme un nœud dont partent les deux branches correspondant à la tête lexicale V et à son complément (exactement comme le nœud qui se trouve à l'embranchement de deux branches d'arbre) :

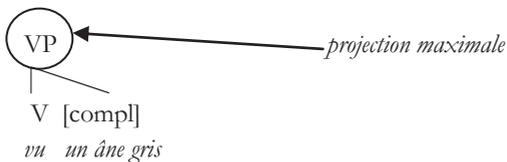
- (5) a.



Le verbe et son complément forment une unité verbale (nous verrons plus loin que le constituant verbal complet contient encore un niveau). Le constituant formé par le verbe et son complément forment ce que l'on appelle le **syntagme verbal (SN)** (en anglais *verb phrase VP*). La tête V est responsable de la constitution de la structure du constituant verbal (sans V, pas de syntagme verbal). La tête V *projette* les nœuds qui sont issus de lui. Le nœud formé par la tête V et son complément est la **projection** de V. Comme il

n'y a pas de projection plus haute construite par V, VP sera la **projection maximale** de V :

(5) b.



Prenons maintenant le cas d'un verbe intransitif :

(6) a. Bastien [dort]

Dans ce cas, le verbe ne sélectionne pas de complément. Le syntagme verbal en (6a) aura donc la représentation en (6b) :

(6) b.



Mais un VP peut comprendre d'autres constituants :

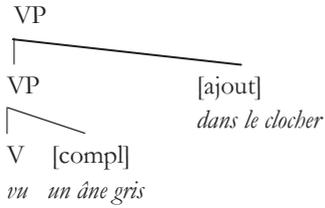
(7) a. Anatole a [vu [un âne gris] [dans le clocher]].

(8) a. Bastien [dort [à poings fermés] [pendant le cours]].

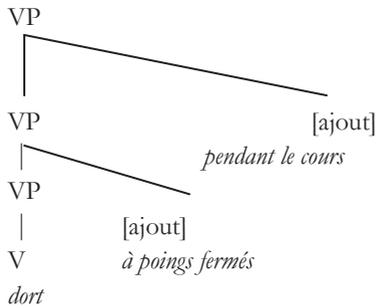
Ces constituants ne sont pas sélectionnés par le verbe, ils ne reçoivent pas de rôle thématique, ils sont facultatifs. Ce sont des **ajouts**, qui modifient le VP en ajoutant des informations de temps, de lieu, de manière. Contrairement aux compléments, ils ne forment pas une unité compacte avec le verbe (ils ne sont pas sélectionnés). Nous adopterons une représentation dans laquelle ils apparaissent en dehors du syntagme verbal, en couches successives. En effet, un ajout modifie le syntagme verbal en bloc, sans en

toucher la structure interne. Il est donc « ajouté » à celui-ci. L'étiquette VP qu'il partage avec le syntagme verbal indique que cet ajout fonctionne comme ajout à ce syntagme :

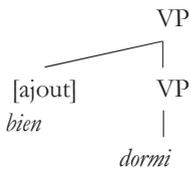
(7) b.



(8) b.



(8) c.



Dans cet ouvrage, nous adopterons une version simplifiée de la théorie des ajouts, en supposant qu'ils peuvent s'adjoindre au syntagme qu'ils modifient avec un embranchement à droite (7b, 8b) ou à gauche (8c). Notons que les versions récentes de la théorie ont des points de vue très restrictifs quant aux ajouts. De manière générale, elles tendent à éliminer la notion d'ajout comme couche supplémentaire, au profit d'une approche qui intégrerait ces ajouts dans la structure sous forme de syntagmes individuels avec leur propre projection maximale (Cinque 1999) ou comme des composantes d'un système verbal plus complexe (voir p.ex. Gallego 2010).

4.2.2 *Le constituant nominal*

Notre phrase comprend plusieurs constituants nominaux, comme par exemple (9) :

(9) a. Un âne gris

Nous décomposons ce constituant en plusieurs « sous-constituants ». Il y a une unité dont la tête est le nom *âne*. Mais cette unité est une sous-unité de (9a) (nous revenons sur le rôle de l'article plus loin).

(10)

```

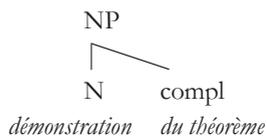
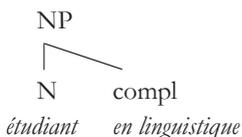
  NP
  |
  N
  âne

```

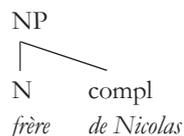
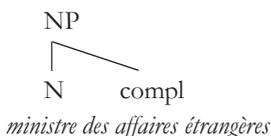
Le nom *âne* est une tête, et projette un syntagme nominal (SN) ou *noun phrase* (**NP**). Si l'on suit le même raisonnement que pour le VP, le nœud NP devrait avoir deux branches seulement si le nom est accompagné d'un complément du nom (=un élément sélectionné par le nom). Dans les exemples suivants, le nom sélectionne un complément :

- (11) a. un étudiant en linguistique
 b. la démonstration du théorème
 c. le ministre des affaires étrangères
 d. le frère de Nicolas

- (12) a. b.



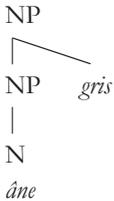
- (12) c. d.



Cependant, tous les noms ne sélectionnent pas de complément. Le problème est que, contrairement aux verbes, les compléments des noms sont rarement obligatoires. Comment les identifier ? Les noms peuvent être divisés en trois catégories : les noms **relationnels**, comme *frère*, *ministre*, qui expriment nécessairement une relation entre la tête nominale et une entité, peuvent sélectionner un complément (on est toujours le frère de quelqu'un ou le ministre de quelque chose) ; les noms **déverbaux**, comme *étudiant*, *démonstration*, qui sont dérivés de verbes transitifs peuvent sélectionner un complément qui exprime la même relation avec le nom que le verbe dont il est dérivé (un étudiant étudie une matière, une démonstration démontre un raisonnement, un théorème, etc.) ; et finalement les noms dits **concrets**, comme *âne*, ne prennent jamais de complément (notons que dans la catégorie de noms « concrets », on inclut des noms qui peuvent exprimer une notion abstraite, comme *amour* ou *philosophie*). Ne pourront donc prendre de complément que les noms qui appartiennent au deux premières catégories. En revanche, tous les types de noms peuvent être optionnellement modi-

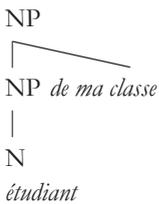
fiés, par exemple par un adjectif comme *gris*. Les adjectifs sont donc des ajouts, et sont adjoints à NP.

(13)

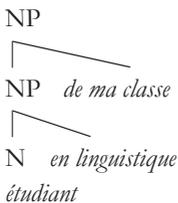


Problème : comment savoir si un constituant est un complément ou un ajout ? Les noms déverbaux peuvent aussi prendre des ajouts et ne prennent pas nécessairement de complément :

- (14) a. un [étudiant de ma classe]
- b.



- (14) c. un [étudiant [en linguistique] [de ma classe]]
- d.



Bien que le nom *étudiant* soit un nom déverbal, en (14a) *de ma classe* n'est pas un complément. Un étudiant n'étudie pas sa classe. C'est donc un ajout. Par contre, en (14b), *en linguistique* est bien un complément, puisqu'un étudiant peut étudier la linguistique. Et en plus, le syntagme comprend un ajout *de ma classe*.

La même distinction est valable dans beaucoup de langues indo-européennes et non indo-européennes :

- (15) a. a linguistics student anglais
 un linguistique étudiant
 (=un étudiant de linguistique)
- b. a young student
un jeune étudiant
- c. a Russian student
 un russe étudiant
 (= un étudiant russe OU un étudiant de russe)
- d. a young Russian linguistics student
 un jeune russe linguistique étudiant
 (=un jeune étudiant russe de linguistique
 OU un jeune étudiant de linguistique russe)
- (16) a. a matek tanár hongrois
 le maths professeur
 (= le professeur de maths)
- b. az öreg tanár
le vieux professeur
- c. az öreg matek tanár
 le vieux maths professeur
 (= le vieux professeur de maths)
- (17) a. profesor matematike croate
 professeur maths
le/ un professeur de maths
- b. stari profesor
 vieux professeur
le/ un vieux professeur

- c. stari profesor matematike
le / un vieux professeur de maths

Les noms ne peuvent sélectionner qu'un seul complément (nous verrons plus loin que c'est le cas pour toutes les têtes). En (15d), *Russian* et *linguistics* forment ensemble le complément, en tant que constituant [Russian linguistics].

4.2.3 Adjectifs

Les adjectifs forment des constituants indépendants (voir les tests en chapitre 3) :

- (18) a. Le [jeune] homme
 b. L'âne [gris]

La tête de ce constituant est l'adjectif, et il projette un **syntagme adjectival** (SA), ou **AP** (*adjective phrase*). Étant donné que nous avons un syntagme qui contient (minimalement) une tête, la question du complément se pose aussi. Les adjectifs peuvent-ils sélectionner un complément, et donc former des embranchements binaires ?

Alors que la plupart des adjectifs semblent ne pas sélectionner de complément, certains adjectifs peuvent optionnellement en prendre un. C'est le cas de *ivre* (19) ou de *fier* (20). Un petit nombre d'entre eux doivent obligatoirement apparaître avec un complément, comme *désireux* (21) :

- (19) a. Le contractuel était ivre.
 b. Le contractuel était ivre de rage.
- (20) a. Oscar est fier.
 b. Oscar est fier de son invention.
- (21) a. *Berthe est désireuse.
 b. Berthe est désireuse de plaire au beau Bastien.

D'autres langues ont des contraintes similaires :

- (22) a. Barnaby is proud of his brother anglais
Barnabé est fier de son frère
 b. *Wilma is willing
Wilma est prête/ de bonne volonté
- (23) a. rädd för hunden suédois
 effrayé pour chien-le [Delsing1993]
effrayé par le chien
 b. stolt över barnen
 fier sur enfants-les
fier des enfants

La représentation syntaxique du syntagme adjectival tient compte de ces propriétés sélectionnelles différentes :

- (24) a. b.
- Diagram (24) a: A vertical line connects the label 'AP' to the label 'A', which is followed by the word 'fier'.
- Diagram (24) b: A vertical line connects the label 'AP' to the label 'A', which is followed by the word 'fier'. A diagonal line branches from the 'AP' node to the right, ending at the phrase 'de son invention'.

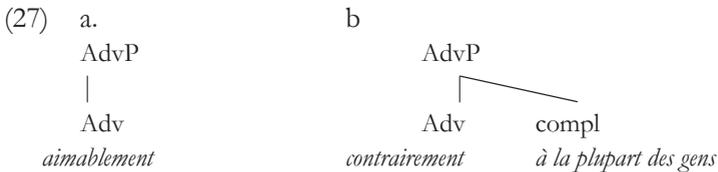
Les adjectifs peuvent aussi être modifiés par des **adverbes de degré**, comme *très*, *assez*, etc. Ceux-ci fonctionnent donc comme des ajouts :

- (25) a. b.
- Diagram (25) a: A root 'AP' node branches to the left to the word 'très' and to the right to another 'AP' node. This second 'AP' node branches vertically to the label 'A', which is followed by the word 'rouge'.
- Diagram (25) b: A root 'AP' node branches to the left to the word 'assez' and to the right to another 'AP' node. This second 'AP' node branches to the label 'A', which is followed by the word 'fier'. A diagonal line branches from the 'AP' node to the right, ending at the phrase 'de son invention'.

4.2.4 Les adverbes

Les adverbes forment aussi la tête d'un syntagme : le **syntagme adverbial**, ou **AdvP** (*adverb phrase*). Certains adverbes prennent un complément, d'autres pas :

- (26) a. Célestin parle aimablement.
- b. Contrairement [à la plupart des gens]



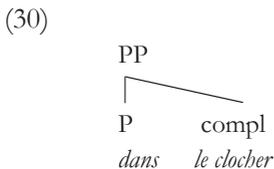
4.2.5 Les prépositions

Rappelons que le statut des prépositions est ambigu. Cependant, quelle qu'en soit l'analyse, on observe que les prépositions sélectionnent un complément, et forment avec lui un syntagme, le **syntagme prépositionnel** (SP), ou **PP** (*prepositional phrase*) :

- (28) Le jeune homme a vu un âne gris [dans le clocher].

Généralement, le complément de P est une projection de type nominal, mais P peut aussi sélectionner une phrase : *dans [ce qu'il croyait être un clocher]*.

- (29) [dans [le clocher]]



Problème : qu'en est-il des langues dans lesquelles la préposition est en fait une post-position (comme le hongrois, par exemple) ?

Il y a là deux options. La première est de postuler que la direction des compléments n'est pas fixée. Ils peuvent apparaître à droite de la tête (et la suivre) ou être attachés à gauche (et donc précéder la tête). C'était l'option adoptée dans une version antérieure de la théorie, avec l'idée que la direction des compléments est un paramètre, et peut varier d'une langue à l'autre. Les langues pourraient donc être à tête initiale (les compléments suivent) ou à tête finale (les compléments précèdent). Cependant, cette solution pose un certain nombre de problèmes. En effet, les langues ne sont pas forcément systématiquement à tête finale ou à tête initiale : certaines sont « mixtes », c'est-à-dire présentent certains constituants à tête initiale et d'autres à tête finale :

- (31) a. Barnaby [**likes** the Beatles] VP à tête initiale anglais
Barnaby aime les Beatles.
 b. a [**linguistics student**] NP à tête finale
un étudiant en linguistique
- (32) a. [**A** kocsi] DP (syntagme déterminant) hongrois
la voiture à tête initiale (voir 4.3.1)
 b. [[a kocsi] **alatt**] PP à tête finale
la voiture sous
sous la voiture
- (33) a. Sɛ́ná [**xɔ̃** kɛ̀'kɛ́] VP à tête initiale gungbe
 Sena achete-perf vélo [Aboh 1999]
Sena a acheté un vélo
 b. [dáwè **lɔ̃**] DP à tête finale
 homme le
- (34) a. [**bere** kotxe] DP à tête initiale basque
 sa voiture [Ortiz de Urbina 1989]
 b. Jonek [**bere** kotxea **saldu**] du VP à tête finale
 Jon sa voiture vendu a
Jon a vendu sa voiture

Récemment, il a été proposé que toutes les langues présentent le même ordre de base, et que les variations sont l'effet de modifications « de surface ». Nous ne discuterons pas ce point ici, mais nous reviendrons sur les variations dans l'ordre des mots dans les chapitres suivants.

4.3 Les projections fonctionnelles

Les éléments de catégories fonctionnelles (voir chapitre 2) projettent aussi.

4.3.1 Le déterminant

Le déterminant est à l'extérieur du NP. En effet, quelle que soit la taille du NP, le déterminant n'est pas affecté :

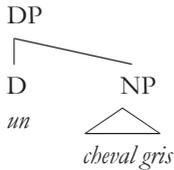
- (35) a. **le** [cheval]
 b. **le** [cheval gris du duc]
 c. **le** [cheval dont le pelage est soyeux et qui appartient au duc]

Dans la mesure où le déterminant est doté de certaines propriétés (défini ou indéfini, singulier ou pluriel, masculin, féminin ou neutre suivant les langues), il sélectionne un syntagme nominal dont les propriétés correspondent aux siennes. Parmi ces propriétés, on peut retrouver la marque de nombre ou de genre :

- (36) a. Un cheval gris – *des cheval gris.
 b. Le cheval du duc – *la cheval du duc.

Le déterminant sélectionne le nom N et sa projection, le NP : celui-ci est le complément du déterminant et fusionne avec lui pour former le syntagme du déterminant ou **DP** (*determiner phrase*, voir en particulier Abney 1989).

(37)

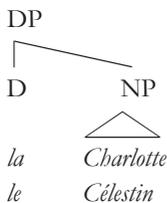


Dans une représentation, le triangle (comme celui sous NP en (37)) remplace une structure détaillée d'un syntagme. Nous l'utiliserons lorsque la représentation interne d'un constituant n'est pas pertinente pour le propos.

Notons que les noms propres, comme *Désiré*, sont aussi analysés comme des DP. Même si la tête D n'apparaît pas toujours, il y a des langues (ou des variétés d'une langue) qui permettent la cohabitation entre un nom propre et un article :

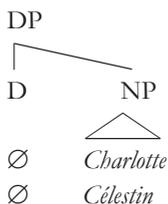
- (38) a. la Charlotte, le Célestin
 b. to Yanis grec
 le Yanis
 c. a János hongrois
 le János

(39)



Nous considérons que la structure est la même, que l'article soit présent ou non. En effet, même dans le cas des noms propres sans article, les marques de genre, par exemple, sont implicitement présentes. Nous adoptons donc l'idée que l'article est syntaxiquement présent (sous formes de propriétés syntaxiques spécifiques), mais qu'il est phonologiquement non-réalisé, ou **nul**. Nous le signalons dans les représentations à l'aide du symbole \emptyset :

(40)



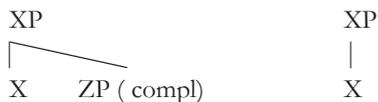
En principe, tout syntagme nominal est considéré dans la structure comme un DP.⁵

D'autres catégories fonctionnelles, comme les auxiliaires, seront traitées dans les chapitres suivants.

4.4 La notion de projection

Tous les syntagmes examinés jusqu'à présent fonctionnent de la même manière : ils sont la projection d'une tête qui peut être associée à un complément. Le complément, quand il est présent, et la tête forment une unité. Tous les syntagmes peuvent donc être représentés de la même manière : (41a) s'ils ont un complément, (41b) s'ils n'en ont pas :

(41) a. b.



5 Il existe en fait des constructions avec des noms « nus », comme en (i):

(i) Filles et garçons se tenaient par la main.

Mais il s'agit de constructions particulières qui ne sont pas traitées dans cet ouvrage.

Notons que l'emploi des noms nus varie beaucoup d'une langue à l'autre.

Toutes les catégories sont **endocentriques**, c'est-à-dire organisées autour d'une tête. C'est la tête qui détermine la projection. Dans la mesure où une tête projette, elle déterminera le type de projection. La tête contient un élément lexical (un « mot », ou une collection de traits, voir chapitre 2). Parmi les informations contenues dans l'élément lexical figure, entre autres, l'information concernant la sélection, ou non, d'un complément. Si l'élément requiert bien un complément, celui-ci sera associé à la tête pour former la projection maximale. Cette association est appelée **fusion (Merge)** et est l'opération de base dans la construction d'une structure syntaxique. En (41a), la tête X fusionne avec le constituant ZP pour former le constituant XP. Notons que l'étiquette (le nom) du constituant ainsi formé est héritée de la tête, et pas du complément, de manière **asymétrique**. Ainsi, une tête **V** fusionnant avec un constituant **DP** formera une catégorie **VP**. La raison de cet héritage d'étiquette est liée aux propriétés d'une tête. En effet, si nous fusionnons le verbe *voir* avec un DP comme *un âne*, le résultat [*voir un âne*] se comportera comme le verbe *voir*, à savoir comme un prédicat (42) et non pas comme le DP *un âne* (43) :

- (42) a. Anatole [voit].
 b. Anatole [voit un âne]
 c. Anatole [voit un âne] et [rit].
 d. Anatole a [vu un âne].
- (43) a. Anatole [voit un âne]
 b. Anatole et un âne mangent.
 c. *Anatole et [voit un âne] mangent.

Une tête peut donc fusionner avec un complément pour former un syntagme. Lorsque la tête ne sélectionne pas de complément (autrement dit, elle ne contient pas de trait qui spécifie la sélection d'un complément), la tête projette pour former un syntagme sans qu'il y ait de fusion (41b). Le syntagme héritera automatiquement de l'étiquette de la tête (41a).

En ce qui concerne les ajouts, comme nous l'avons dit plus haut, nous adopterons l'idée qu'ils fusionnent avec le syntagme formé par la tête et son (éventuel) complément, pour former des « couches » supplémentaires du constituant – un peu comme un glaçage sur un gâteau. Ce sont des consti-

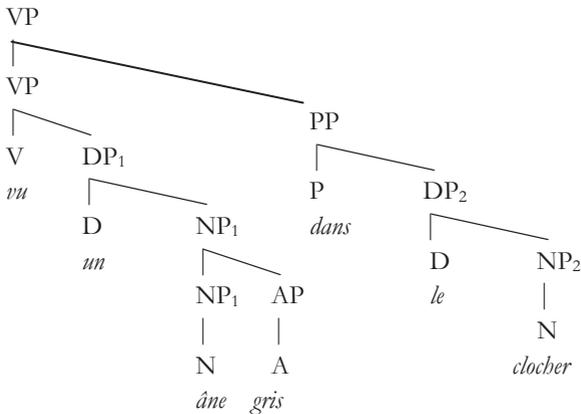
tuants (des XP) qui ne modifient pas l'étiquette du syntagme auquel ils s'ajoutent.

Ainsi, chaque constituant correspond à une projection maximale. Cependant, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, un constituant peut lui-même contenir, ou être contenu dans, un autre constituant. En effet, les constituants ne sont pas des mots juxtaposés, mais des ensembles hiérarchiquement organisés. La séquence en (44a) ci-dessous n'est pas une suite linéaire de mots, mais une structure hiérarchisée, où à chaque paire de crochets correspond un constituant (autrement dit, la projection maximale d'une tête) :

(44) a. [vu [un [âne [gris]]] [dans [le [clocher]]]]

On voit bien que certains constituants sont enchâssés à l'intérieur d'autres constituants, puisque certains d'entre eux dépendent de (ou sont sélectionnés par) la tête d'autres constituants. Cette organisation hiérarchique des constituants d'une séquence de mots se reflète dans la représentation en arbre.

(44) b. [vu un âne gris dans le clocher]



Voici les étapes qui permettent de former la structure ci-dessus (nous procédons de bas en haut, en commençant par la tête des constituants les plus enchâssés) :

- la tête N *âne* projette le NP₁ ;
- la tête A *gris* projette le syntagme AP ;
- le AP *gris* s'ajoute au NP₁ donnant le NP₁ *âne gris* ;
- la tête D *un* fusionne avec le NP₁ *âne gris* pour former le DP₁ *un âne gris* ;
- la tête V *vu* fusionne avec le DP₁ *un âne gris* pour former le VP₁ *vu un âne gris* ;
- la tête N *clocher* projette un syntagme nominal NP₂ ;
- la tête D *le* fusionne avec le NP₂ *clocher* pour former le DP₂ *le clocher* ;
- la tête P *dans* fusionne avec le DP₂ *le clocher* pour former le PP *dans le clocher* ;
- le PP *dans le clocher* s'ajoute au VP *vu un âne gris* pour donner le VP complet *vu un âne gris dans le clocher*.

Dans le chapitre suivant, nous voyons comment ce VP entre dans une structure qui correspond à une phrase complète.

Chapitre 5

La phrase tendue

5.1 La tête de la phrase

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que chaque constituant est organisé de manière hiérarchique. Il comporte une tête, qui peut fusionner avec un complément sélectionné, et qui projette une projection maximale. Qu'en est-il de la phrase ? Est-elle aussi organisée de manière endocentrique ? Et quelle en est la tête ?

Dans la mesure où nous avons établi (chapitre 1) qu'une phrase devrait minimalement comporter un prédicat et un argument, dont la réalisation syntaxique prend souvent la forme de verbe et de sujet, on pourrait penser que la tête de la phrase correspond à l'un ou l'autre de ces éléments. Cependant, un examen plus minutieux de la phrase nous permet de voir qu'elle est bien plus complexe syntaxiquement.

Bien que le prédicat et son argument jouent un rôle prépondérant dans l'interprétation d'une phrase, une phrase indépendante comporte aussi une marque de temps. En effet, sans temporalité, une séquence n'est pas une phrase. Il n'est pas possible de prononcer, de but en blanc, une « phrase » comme en (1) :

(1) *Eugène et Emile manger des épinards.

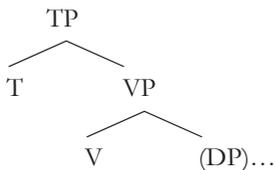
Ainsi, toute phrase doit comporter au moins une spécification de temps. En effet, c'est bien cette spécification temporelle qui permet « d'ancrer » une phrase dans un discours, autrement dit de situer l'événement décrit par la phrase dans le monde. Sans marque de temps, une phrase ne peut avoir qu'une interprétation générique, c'est-à-dire qui décrit une généralisation et non un événement particulier. C'est le cas des instructions (2a) ou des recettes de cuisine (2b) :

- (2) a. Ne pas se pencher au dehors.
 b. Battre les œufs en neige.

Les linguistes en ont conclu que l'élément formateur de la phrase est la marque du temps. Si l'on étend l'analyse donnée pour les constituants à celle de la phrase (c.-à-d. qu'une unité syntaxique – un constituant – est nécessairement organisée autour d'une tête, qui est porteuse de l'information essentielle du constituant) alors il est logique de dire que la tête de la phrase est le temps. Nous noterons cette tête temporelle **T**, et sa projection maximale – la phrase – est donc un syntagme temporel ou **TP** (*tense phrase*).

Cependant, la temporalité est nécessairement associée à un prédicat, qui dénote une action ou un état. En effet, rappelons que la phrase est la réalisation syntaxique d'une proposition, qui décrit une situation dans le monde. La situation correspond à un état ou une action (dénotée par le prédicat) qui s'applique à une entité (l'argument du prédicat) ; la phrase permet de décrire cette situation et de la situer dans le temps par rapport au moment de l'énonciation. Donc une marque de temps sans prédicat n'a pas de sens, et un prédicat sans marque de temps ne peut correspondre à une situation dans le monde. Syntactiquement, cette dépendance est exprimée en termes de sélection : la tête **T** sélectionne comme complément le syntagme qui contient le prédicat. La structure abstraite d'une phrase sera donc comme en (3) ci-dessous :

(3)



Dans les sections suivantes, nous examinons différents types de phrases déclaratives, en nous basant sur l'idée qu'elles sont organisées autour d'une tête temporelle **T**.

5.2 Les temps simples

Considérons d'abord une phrase avec un temps simple :

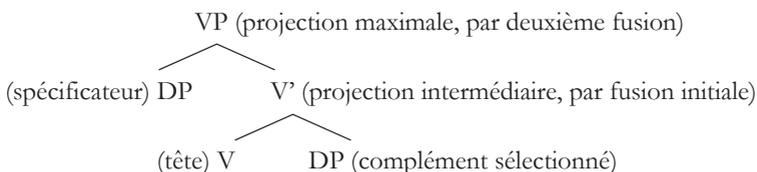
(4) Eugène mangeait des épinards.

La phrase comporte un verbe lexical (*mangeait*) associé à des informations de temps (passé). Nous laissons de côté le problème de l'accord pour le moment, mais nous y reviendrons plus loin, dans le chapitre 11. Le verbe est un verbe transitif, qui sélectionne un complément auquel il assigne un rôle thématique. Ainsi, il fusionne avec le DP complément.

De plus, le verbe a aussi un argument externe, *Eugène*, auquel il assigne un rôle thématique (voir section 5.6 pour plus de détails). Pour pouvoir accueillir cet argument externe, la structure doit être étendue. Rappelons qu'une tête participe avec son complément à une opération de fusion, une opération que nous avons présupposée comme binaire, puisqu'elle prend deux éléments et les fusionne. L'extension de la structure pour tenir compte de l'argument externe soulève donc la question de la nature de l'opération de fusion, ainsi que celle de la structure qui en découle. La grammaire générative a adopté l'idée que la fusion est par essence binaire (voir Kayne 1984, 1994 ; Chomsky 2008). Donc toute opération de fusion qui implique plus de deux éléments est nécessairement le résultat d'une itération de l'opération. Ainsi, dans le cas d'un verbe, le nœud formé par le verbe et son complément est le résultat d'une opération de fusion, motivée par la présence, sur la tête V, d'un trait qui requiert la présence du complément. Mais, puisque l'argument externe est bien l'argument du verbe (et non du complexe verbe-complément), nous en concluons que le même verbe a un deuxième trait, qui va requérir l'association avec un argument externe. Le verbe est donc réutilisé pour une deuxième opération de fusion, créant un nouveau nœud. La conséquence de cette double opération est que le nœud formé par le verbe et son complément ne forme plus la projection maximale. La projection formée par ces deux éléments est quelquefois appelée **projection intermédiaire**, notée V' (V-barre) ou, dans des termes plus récents, **fusion initiale** (*first Merge*). La tête verbale projette donc un niveau supplémentaire, en opérant une **deuxième fusion** (*second Merge*),

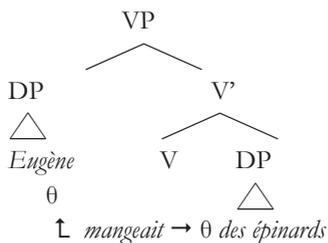
qui donne lieu à un deuxième embranchement, regroupant **V'** et le **spécificateur** (en anglais *specifier*). Le spécificateur permet de loger un deuxième constituant (le premier étant le complément). Ce constituant n'est pas sélectionné par la tête verbale, mais il entretient avec elle des relations suffisamment étroites pour qu'il soit intégré dans le constituant verbal.⁶ Cette deuxième fusion permet donc d'étendre la projection, et le nœud formé par cette nouvelle fusion constitue la projection maximale.

(5)



Un prédicat à deux arguments comme *mangeait* projette donc une structure comme en (6) :

(6)



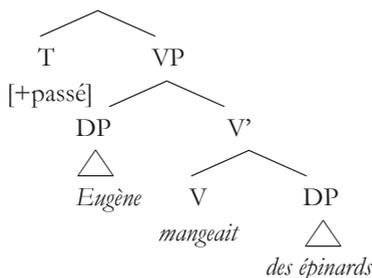
Dans la phrase en (4), la marque de temps se trouve sur le verbe. On dit qu'elle est **réalisée** sur le verbe. Mais, comme nous l'avons vu plus haut, la marque temporelle devrait être associée à la tête T. Comment concilier ces deux informations ?

La structure de la phrase contient nécessairement la tête de temps. La propriété de cette tête est de donner les indications concernant le temps de

6 Il est important de noter que le spécificateur, tout comme la position de complément, accueille un constituant (XP), et non pas une tête. Tout constituant ne peut contenir qu'une seule tête et la tête du VP est clairement V.

la phrase. Cette propriété est exprimée sous forme de **trait syntaxique**. Ici, le trait syntaxique de T est *passé*.⁷ De façon abstraite, cette tête de temps contient donc le trait [+passé], puisque c'est la valeur temporelle de la phrase. La tête T qui contient un trait spécifié pour le passé fusionne avec le VP qu'il sélectionne :

(7)



Dans la structure ci-dessus, les informations de temps sont dissociées de l'élément verbal lexical. En effet, d'un point de vue fonctionnel, le temps est indépendant du verbe. Mais dans une phrase prononcée, l'information temporelle est associée au verbe lexical, puisque le morphème de temps apparaît sur le verbe :

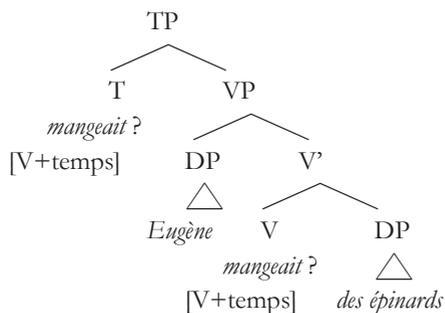
(8) mangeØ- mangeait - mangera

Pour l'instant, nous sommes en présence d'une situation qui a l'air contradictoire : d'une part, nous voulons retenir l'information que *manger* est un verbe, avec ses propriétés lexicales propres (comme la sous-catégorisation). Dans ce sens, il devrait apparaître sous V. D'autre part, on voit que l'information temporelle, associée à T, est intégrée au verbe lexical et réalisée par le morphème *-ait*. Pour résoudre ce problème, la grammaire générative propose un système qui tient compte de ces deux informations simultanément.

7 Les temps verbaux peuvent être amalgamés avec des informations aspectuelles. Le présent peut, entre autres, exprimer un aspect *habituel*. L'imparfait est une combinaison de *temps* (passé) et d'*aspect* (non complet). Nous laissons de côté le problème de l'aspect dans la discussion ci-dessous (voir chapitre 2).

Dans un premier temps, le verbe est généré sous V, avec sa morphologie verbale, qui est la réalisation des traits de temps (et d'accord) associés au verbe. La tête T, elle, contient des spécifications abstraites de temps (passé) qui correspondent à la temporalité de la phrase. Dans un deuxième temps, le contenu de V (le verbe lexical) et de T (les traits de temps) s'associent par **mouvement**. La structure qui reflète l'ordre des mots au moment de la prononciation diffère donc de la structure générée par les traits abstraits, puisqu'elle regroupe les informations de V et de T dans un seul élément. En fin de compte, les deux informations se retrouvent réunies. Mais est-ce sous T ou sous V ?

(9)



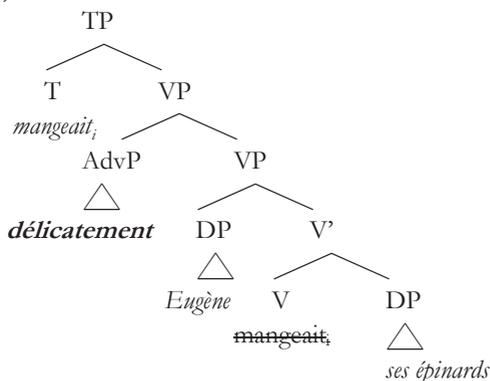
Pour nous aider à répondre, nous avons un diagnostic très simple.

- (10) a. Eugène mangeait/mangera **délicatement** ses épinards.
 b. *Eugène **délicatement** mangeait/mangera ses épinards.
- (11) a. Eugène ne mangeait/mangera **jamais** ses épinards.
 b. *Eugène ne **jamais** mangeait/mangera ses épinards.

Rappelons que nous avons adopté une approche dans laquelle les adverbes sont adjoints au VP. Nous adoptons aussi l'hypothèse que les adverbes ne bougent pas et sont adjoints à gauche du VP (voir p.ex. Pollock 1989). On s'attend donc à les voir précéder le verbe. Cependant, dans les phrases ci-dessus, l'adverbe *suit* le verbe linéairement. Ce qui veut dire que hiérarchiquement, il est dominé par le verbe. Le verbe ne peut donc pas occuper sa

position de base. Nous en concluons qu'il occupe une position plus haute, qui domine celle de l'adverbe :

(12)



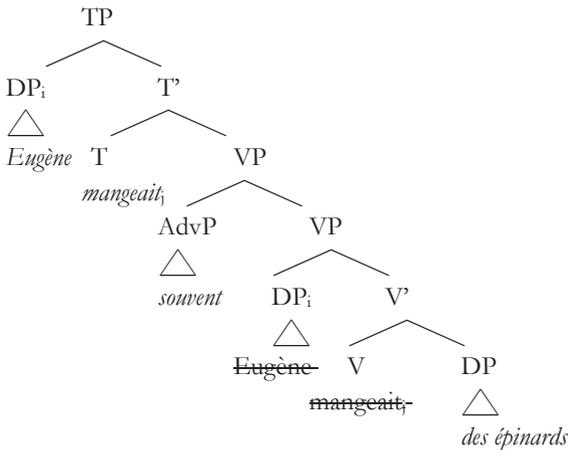
Dans la structure en (12), le verbe, qui est d'abord inséré dans la structure comme une tête V, se déplace à T. Il laisse une **copie** dans sa position d'origine. Mais le verbe dans sa position finale et sa copie ne constituent pas des objets syntaxiques différents. Plutôt, ces éléments représentent deux instances du même objet syntaxique. Ils forment une **chaîne**. Nous représenterons le fait qu'ils appartiennent à la même chaîne en les co-idxant et nous distinguerons l'élément qui a bougé de sa copie en barrant cette dernière.

Par contre, cette structure, qui correspond à l'ordre des mots en ce qui concerne le verbe et l'adverbe, ne donne pas l'ordre des mots par rapport au sujet.

(13) *mangeait délicatement Eugène des épinards

On propose donc aussi un mouvement du sujet, qui rendra compte de l'ordre effectif des éléments dans la phrase. Celui-ci se déplace dans la projection la plus haute, TP. De nouveau, pour trouver une place au DP sujet, on étend la structure par deuxième fusion, pour obtenir un spécificateur :

(14)



La copie du verbe est **co-indicée** avec le verbe, et la copie du sujet est co-indicée avec celui-ci. Notez que le verbe, qui est une tête, se déplace d'une tête à l'autre, alors que le sujet, qui est un constituant – une projection maximale de type XP – se déplace d'un spécificateur à un autre spécificateur. Une tête ne pourra pas se déplacer dans un spécificateur et une projection maximale ne pourra pas viser une position de tête.

La notion de mouvement est une notion fondamentale en grammaire générative. En effet, elle constitue, avec l'opération de base qui permet d'insérer des éléments lexicaux, les seules opérations syntaxiques requises pour construire une structure. Le programme minimaliste a donc réduit les deux opérations à une seule, à savoir la fusion. Comme nous l'avons vu plus haut, chaque élément lexical ou fonctionnel projette une structure qui permet, par fusion, de l'associer avec d'autres éléments et ainsi, d'étendre la structure. Le mouvement, qui consiste à prendre un élément déjà présent dans la structure et à le bouger pour créer un nouveau segment de structure, n'est pas si différent. Il s'agit aussi d'un type de fusion. La différence est qu'au lieu de manipuler des composants qui sont externes à la structure pour les y insérer, le mouvement prend des éléments internes à la structure et les réutilise pour effectuer de nouvelles fusions. C'est la raison pour laquelle la théorie propose plutôt une distinction en termes de **fusion externe (external Merge)** dans le cas où les participants sont insérés dans la

structure à partir du lexique ; le mouvement, lui, est une opération de **fusion interne** (*internal Merge*). Dans la suite de ce cours, nous emploierons les termes de *mouvement* et de *fusion interne* de façon équivalente.

Avant de nous pencher plus en détail sur la notion de mouvement, considérons la phrase tensée en anglais :

- (15) Célestin eats/ate carrots anglais
Célestin mange/mangea des carottes

Comme pour le français, on voit que le verbe porte la flexion. En anglais, cette flexion est morphologiquement moins riche que celle du français : elle est exprimée pour le temps (*eats* au présent et *ate* au passé) ; pour l'accord, seule la troisième personne du singulier porte une marque *-s* au présent, et au passé, toutes les formes sont identiques.

Cependant, les propriétés lexicales de *eat* sont identiques à celles de *manger*, puisqu'il s'agit d'un verbe transitif, un prédicat à deux places qui assigne un rôle thématique interne de thème et un rôle thématique externe d'agent. Il semble raisonnable que ce verbe génère une structure identique à celle du français. Nous aurons donc une représentation du VP identique pour cette phrase :

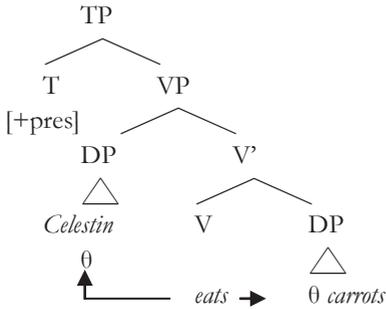
- (16)
-
- ```

graph TD
 VP --> DP1[DP]
 VP --> Vp[V']
 DP1 --- T1[△]
 T1 --- Célestin[Célestin]
 Vp --> V[V]
 Vp --> DP2[DP]
 V --- eats[eats]
 V --- Vtemp["[V +temps]"]
 DP2 --- T2[△]
 T2 --- carrots[carrots]

```

De la même façon, ce VP fusionne avec un T qui porte des traits de temps, créant une structure similaire :

(17)

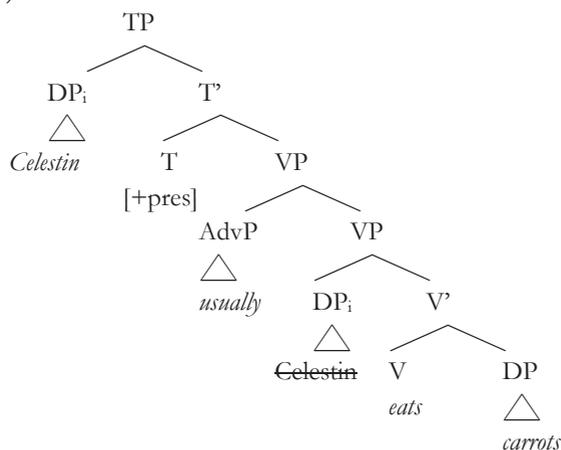


La question qui se pose est de savoir si, comme en français, le verbe monte à la position la plus haute, là où le trait de temps est inséré. Nous utilisons les mêmes tests, à savoir l'insertion d'un adverbe :

- (18) a. Celestin **usually** eats carrots  
*Célestin mange habituellement des carottes*  
 b. \*Celestin eats **usually** carrots

Nous voyons que contrairement au français, l'adverbe *précède* le verbe. Il est assez simple d'en déduire qu'en anglais, le verbe ne monte pas. Mais qu'en est-il du sujet ? Il est vrai que de façon un peu marginale, l'ordre adverbe-sujet-verbe est possible (cela vient du fait que les adverbes peuvent modifier des portions différentes de la clause). Mais dans une phrase déclarative simple, l'ordre en (18a) montre que le sujet précède l'adverbe au moment de la prononciation. Nous en concluons qu'il occupe, en anglais aussi, une position plus haute. La tête T participe à une deuxième fusion, qui permet d'étendre la structure du TP avec un spécificateur qui servira d'hôte au sujet :

(19)



La structure en (19) pointe évidemment de manière plus évidente vers le problème de l'association entre information temporelle et information verbale. Elle donne l'impression qu'en anglais, la temporalité et le verbe lexical sont dissociés, ce qui n'est (et ne peut pas être) le cas. Nous examinons ce problème en détail dans la section suivante.

### 5.3 Le mouvement de tête

Une approche à la syntaxe telle que celle présentée ici permet de décrire de façon claire la différence entre des langues comme le français et comme l'anglais quant à la distribution du verbe et des adverbes. Celle-ci n'est pas due à des différences dans les propriétés des adverbes (qui semblent identiques dans les deux langues) mais bien à une différence dans les propriétés verbales : le verbe français se déplace à T, alors que le verbe anglais ne bouge pas. Cependant, comme il l'a été dit dans l'introduction, notre objectif est aussi de rechercher quels sont les principes plus généraux qui sont à la base des variations observées. Une question importante qui surgit ici est la motivation pour le mouvement : pourquoi cette montée du verbe à T

devrait-elle avoir lieu, et quel lien peut-on établir entre le déplacement et d'autres propriétés d'une langue ? Une deuxième question a trait au déplacement du sujet, qui sera traité dans la section suivante.

Pour répondre à ces questions, nous faisons ici une assez longue incursion dans le cœur même du programme minimaliste. Rappelons que les informations syntaxiques de la phrase sont encodées sous forme de traits syntaxiques. Nous avons postulé, dans le chapitre 2, que tout élément lexical est une collection de traits, phonologiques, sémantiques et aussi syntaxiques. De même, un élément fonctionnel comme T[emps] est aussi une collection de traits syntaxiques. Ainsi, une phrase tensée comporte, minimalement, des informations de type temps, représentées dans la structure sous forme de traits associés à la projection fonctionnelle de temps, T.

Lors de la « construction » d'une phrase, les éléments sont insérés avec leurs traits syntaxiques. Si on insère un verbe au passé, sa composition morphologique sera associée avec des traits, dont un trait temporel [temps]. Dans une étape ultérieure, la tête T sera insérée, avec une spécification temporelle propre. Cette tête fusionnera avec le VP dont la tête porte le trait [temps]. On s'attend à une adéquation entre les deux systèmes de trait, autrement dit le trait associé à la tête de temps devrait correspondre à celui que le verbe réalise. Dans le cas contraire, la phrase est mal formée. Typiquement, si un verbe comme *cherchera* était associé arbitrairement avec un trait syntaxique de passé, la représentation syntaxique de la phrase serait mal formée, parce que notre connaissance du système morphosyntaxique du français inclut aussi la connaissance que *cherchera* est une forme du verbe *chercher* qui est fléchi pour le futur. Donc notre connaissance de la langue nous permet d'associer les informations syntaxiques de manière appropriée.

Formellement, pour garantir la bonne formation et, en fin de compte, une bonne interprétation, de la phrase, il faut procéder à un système de vérification. **La légitimation de trait**, (ou la **vérification de trait**, *feature checking*), c'est la reconnaissance que les informations syntaxiques introduites sous forme de traits dans une structure sont compatibles les unes avec les autres. Pour faire ceci, on propose que les traits syntaxiques soient **vérifiés** pour être validés. C'est une condition essentielle pour garantir la bonne formation syntaxique de la phrase. Comment procède-t-on à cette légitimation ?

Pour pouvoir expliquer le processus, nous devons introduire une notion fondamentale du programme minimaliste : la notion de *trait interprétable*. Les traits qui sont introduits dans la structure syntaxique correspondent à des propriétés. Parmi ces propriétés, certaines sont directement pertinentes pour l'interprétation d'une phrase. C'est le cas de trait de nombre et de personne d'un pronom : que le pronom soit singulier ou pluriel, qu'il soit un pronom de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> personne fait une différence d'interprétation (un pronom singulier se réfère à un seul individu, un pronom pluriel à plusieurs individus). Le pronom *elle* est intrinsèquement 3<sup>ème</sup> personne, singulier. Ce sont des traits dits **interprétables** (noté [i]). Par contraste, il existe des traits syntaxiques qui ne semblent pas directement contribuer à l'interprétation d'une phrase. C'est le cas du trait de nombre sur un auxiliaire ou un verbe. En effet, ces traits ne sont pas intrinsèquement associés avec un verbe. Si l'on associe une morphologie de singulier avec un verbe ou un auxiliaire dans une phrase dont le sujet est un pluriel, on ne change pas l'interprétation de la phrase :

- (20) a. Elles dorment  
 b. \*Elles dort  
 c. Elles ont dormi  
 d. \*Elles a dormi

Le fait que les phrase (20b,d) soient agrammaticales montrent qu'elles violent non pas des contraintes de sens mais des contraintes syntaxiques : les traits de ce genre ne sont pas pertinents pour l'interprétation de la phrase, mais jouent un rôle dans la grammaticalité de celle-ci. Ce sont des traits dits **ininterprétables** (que nous noterons [u] pour *uninterprétable*). Les traits ininterprétables ne contribuent pas d'information qui peuvent être directement pertinentes pour l'interprétation de la phrase. Ce sont des traits qui régulent la mécanique interne des structures syntaxiques.

Le trait de temps qui apparaît sur T est un trait (abstrait) qui indique la valeur temporelle de la phrase. Puisqu'il est directement pertinent à l'interprétation de la phrase (à savoir, l'événement décrit dans cette phrase est située dans le passé, ou dans le présent) nous dirons que c'est un trait **interprétable**. Par contre, nous avons vu plus haut qu'un verbe ou un auxiliaire portent une morphologie temporelle. Mais le trait de temps que porte

le verbe ne contribue en rien à l'interprétation de la phrase. Il portera donc un trait de temps **ininterprétable**.

Dans le modèle développé dans une approche minimaliste, la notion de trait ininterprétable est essentielle. En effet, une structure syntaxique (donc une phrase) est soumise à une condition syntaxique essentielle, à savoir la bonne formation. Cependant, la bonne formation syntaxique n'est pas une finalité en soi, elle n'est elle-même que la condition pour que la structure soit lisible aux interfaces, c'est-à-dire qu'elle puisse avoir une interprétation cohérente tant au niveau de la forme phonologique (qu'elle soit prononçable) qu'au niveau de la forme logique (qu'elle soit sémantiquement interprétable). Les conditions sur la lisibilité à ces deux interfaces requièrent que seuls des traits interprétables soient présents dans la structure. Donc, pour qu'une structure puisse être interprétable, il faut que les traits ininterprétables soient éliminés, et ce par la vérification des traits.

L'essentiel du mécanisme de vérification requiert de mettre ensemble les traits interprétables et ininterprétables de même nature, pour que le trait ininterprétable puisse être éliminé. On pourrait dire que la présence d'un trait ininterprétable sur un élément signale le fait qu'il a des besoins syntaxiques à satisfaire. Dans le cas d'un verbe, par exemple, ce besoin syntaxique est d'être associé avec une fonction de temporalité (exprimée par T). Examinons ici le processus de vérification pas à pas.

Puisque les traits ininterprétables doivent être éliminés dans un processus de vérification avec un trait interprétable identique, la première étape est d'établir un lien, une connexion, entre un trait ininterprétable et un « correspondant » interprétable. La connexion qui s'établit entre deux éléments porteurs de traits de même nature est ce que l'on appelle **Accord (Agree)**. Nous adoptons ici une version d'Accord relativement libérale, qui dit simplement que l'un des deux traits en jeu est ininterprétable, sans préciser lequel :<sup>8</sup>

8 Cette version s'inspire, entre autres, de ce qui est proposé par P. Hagström (voir en fin de chapitre). Il existe plusieurs versions de la notion d'Agree, qui ont des conséquences différentes sur la théorie du mouvement en général. Typiquement, il s'agit ici d'un domaine en pleine évolution, et le choix d'utiliser une version simplifiée de cette notion ici découle du souci de rendre l'ouvrage accessible et d'éviter les longues discussions sur les variantes et leurs conséquences. Le lecteur curieux pourra se pencher sur les ouvrages recommandés en fin de chapitre.

(21) **Accord (Agree)**

Accord établit une relation entre un élément X et un élément Y tels que :

- (i) X et Y portent un trait F
- (ii) Le trait F de X ou de Y est ininterprétable
- (iii) le trait F de X et le trait F de Y sont de même nature
- (iv) X c-commande Y
- (v) X et Y sont dans une relation de localité

La condition (i) exprime le fait qu'Accord opère sur des traits syntaxiques. La condition (ii) précise que l'un ou l'autre des éléments qui entrent dans une relation d'accord porte un trait ininterprétable. La condition (iii) exprime le fait qu'une relation d'accord ne peut obtenir qu'entre traits de même nature, par exemple [temps], ou [personne], etc. La condition (iv) fait référence à la c-commande. Celle-ci exprime formellement une relation structurelle entre deux éléments que l'on peut définir comme suit :

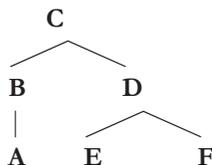
(22) **C-commande**

$\alpha$  c-commande  $\beta$  ssi :

- (i)  $\alpha$  ne domine pas  $\beta$  ;
- (ii) le premier nœud qui domine  $\alpha$  domine aussi  $\beta$

Nous pouvons illustrer la c-commande de la façon suivante :

## (23)



En (23) ci-dessus, **B** c-commande **D** car (i) **B** ne domine pas **D** (le nœud qui domine **D** est **C**), et (ii) le premier nœud qui domine **B**, à savoir **C**, domine aussi **D**. De même, **B** c-commande **E** et **F**, pour les mêmes raisons. Notons que la c-commande est une relation asymétrique (**B** c-commande **E** et **F**, mais **E** et **F** ne c-commandent pas **B**). Enfin, **A** ne c-commande rien,

puisque le premier nœud qui domine **A** (c'est-à-dire **B**) ne domine rien d'autre que **A**.

Quant à la condition en (21 v), elle exprime le fait qu'un élément X peut entrer dans une relation d'Accord avec Y pour autant qu'il n'y ait pas d'autre élément Z plus proche de X qui satisfasse les conditions pour entrer dans une relation d'accord avec X (autrement dit, il ne faut pas qu'il y ait un élément porteur de trait de même nature qui soit plus proche de X, car dans ce cas, il serait un meilleur candidat pour l'Accord que Y). Nous reviendrons plus loin sur la notion de localité.

L'opération Accord va donc permettre de mettre en relation deux traits pour pouvoir éliminer un trait ininterprétable. Rappelons que c'est là le rôle de la vérification des traits : garder les traits interprétables et se débarrasser des traits non-interprétables. Dans le système que nous adoptons ici, le trait ininterprétable peut être soit celui que porte l'élément c-commandé, soit celui porté par l'élément qui c-commande.

Mais comment ce système peut-il rendre compte du mouvement ? Nous avons entamé notre discussion en proposant que la vérification de trait est à l'origine du mouvement. Mais puisque la relation d'Accord peut se faire « à distance », la question de la motivation pour le mouvement reste ouverte. Nous proposons une approche qui considère le mouvement comme un cas particulier d'Accord. Le trait ininterprétable requiert la relation d'Accord pour être éliminé. Mais il est proposé que ce trait ininterprétable peut être sujet à une contrainte supplémentaire. Si c'est un trait **ininterprétable fort**, il requiert que l'élément qui le porte soit dans une relation de localité très étroite avec l'élément qui porte le trait interprétable. Si, par contre, il est **faible**, une telle relation de localité n'est pas nécessaire et le trait peut être vérifié à distance. La **motivation pour le mouvement** est donc la **vérification d'un trait ininterprétable fort**

Reprenons le cas du verbe français. Celui-ci entre dans la structure avec un bagage morphologique qui correspond à, entre autres, un trait de temps. Comme illustré en (20) ci-dessus, ce trait de temps est ininterprétable. Dans la structure, VP, la projection de V, fusionne avec T. T porte un trait de temps interprétable. T et V entrent dans une relation d'Accord, qui permet à T d'identifier le trait de V. V porte un trait de temps ininterprétable fort, et doit donc se trouver dans une relation de localité avec T. La tête V

monte donc à la tête T, les deux têtes s'amalgament et le trait de temps de V peut être vérifié et éliminé.

Cependant, comme nous l'avons vu dans la section 5.2 ci-dessus, les langues diffèrent quant au mouvement du verbe, et ne semblent pas toutes faire usage du mouvement pour la vérification de traits ininterprétables. C'est le cas des langues comme l'anglais, où il n'y a pas de mouvement du verbe. Il faut partir du principe que malgré l'absence de mouvement observable, le trait ininterprétable [temps] de V doit aussi être vérifié pour être éliminé. Contrairement au trait ininterprétable fort, un trait ininterprétable faible peut être vérifié à distance, uniquement en entrant dans une relation d'Accord avec la tête portant le trait interprétable. Puisqu'il n'y a pas de mouvement visible du verbe à T en anglais, nous en déduisons que le trait ininterprétable de temps sous V est faible, et peut être vérifié à distance.

Il reste à déterminer ce qui induit cette variabilité au niveau de la force des traits. Il a été proposé que c'est la richesse morphologique de la flexion qui est en cause (voir chapitre 3.1.4 ci-dessus). Dans les langues à morphologie flexionnelle **riche**, la flexion est associée à des traits syntaxiques forts, qui déclenchent une vérification par mouvement. Dans les langues à morphologie flexionnelle **pauvre**, la flexion est associée à des traits de temps faibles, qui ne requièrent pas de vérification par mouvement visible. Dans ces langues, le verbe ne bouge donc pas. Ainsi, en italien, ou en roumain, comme en français, la richesse morphologique du système flexionnel verbal est associée avec un trait [*#*temps] fort qui déclenche le mouvement du verbe, alors que la pauvreté morphologique du suédois ou du créole haïtien est associée, comme en anglais, avec un trait [*#*temps] faible. Les exemples illustrant ces langues sont donnés ci-dessous. Comme pour le français et l'anglais, la position des adverbes nous montre si le verbe a bougé ou non :

- |      |    |                                                |         |
|------|----|------------------------------------------------|---------|
| (24) | a. | Gianni <i>mangia</i> <b>spesso</b> le mele     | italien |
|      |    | Gianni mange souvent des pommes                |         |
|      | b. | Ion <i>mananca</i> <b>adesea</b> mere          | roumain |
|      |    | Ion mange souvent des pommes                   |         |
|      | c. | Han säger, att jag <b>aldrig</b> <i>kommer</i> | suédois |
|      |    | il dit que je jamais viens                     |         |
|      |    | <i>Il dit que je ne viens jamais</i>           |         |

- |                                                                                                                       |                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| d. Mwen <b>toujou</b> <i>ekri</i> manman mwen<br>Je toujours écris à maman moi<br><i>J'écris toujours à ma maman.</i> | créole haïtien<br>[DeGraff 1997] |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|

Notons que la relation entre richesse flexionnelle et force de traits est sujette à débat dans la littérature (voir p.ex. Vikner 1997, Sprouse 1998, Bobaljik 2002).

A titre informatif, il est intéressant de noter que des recherches plus récentes, suivant une proposition formulée dans Chomsky (2001), éliminent le mouvement de tête comme opération syntaxique, et envisagent le « mouvement » de V à T comme une opération post-syntaxique, un réflexe purement phonologique. Ces propositions faisant typiquement partie des domaines qui n'ont pas encore trouvé leur stabilité dans le programme minimaliste, elles ne seront pas adoptées dans cet ouvrage.

## 5.4 Le mouvement du sujet

Revenons maintenant à la question du sujet. Nous avons vu que, dans la structure qui représente la phrase telle qu'elle est prononcée, le sujet occupe la position de spécificateur de TP. Cette position est, par définition, une position qui accueille un syntagme (autrement dit, ce n'est pas une position de tête), puisqu'elle résulte d'une deuxième fusion de la tête T. La question que nous abordons ici est celle de la motivation du mouvement du sujet de sa position de base jusqu'à cette position. Nous avons postulé que le sujet est fusionné dans le spécificateur de VP. Ici aussi, les chercheurs ont montré la convergence de considérations théoriques et d'observations empiriques. Du point de vue théorique, une position à l'intérieur du VP se justifie par le besoin de localité lors de l'assignation de rôles thématiques. Généralement, le prédicat assigne un rôle thématique interne à l'argument qu'il sélectionne comme complément. C'est une relation extrêmement locale. De ce fait, l'assignation du rôle thématique externe à (très) grande distance paraît plus difficile à justifier. Du point de vue empirique, parmi les différents arguments avancés, nous nous intéresserons à la proposition

inspirée du travail de D. Sportiche (voir Sportiche 1988). Il est bien connu qu'en français, un syntagme nominal quantifié (qui contient un quantificateur comme *tous*) peut apparaître en position de sujet :

(25) a. **Tous les amis d'Anatole** ont adoré son âne.

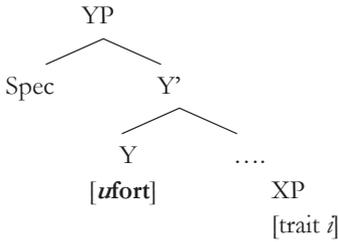
Ce syntagme peut aussi apparaître scindé, dans lequel cas le quantificateur *tous* sera séparé du reste du syntagme et se trouvera plus bas dans la structure (on parle alors de **quantificateur flottant**) :

(25) b. **Les amis d'Anatole** ont **tous** adoré son âne.

On voit que le quantificateur se trouve après l'auxiliaire mais avant le verbe. La proposition de Sportiche est que dans les exemples comme (25a), tout le syntagme est monté de sa position de base, alors que dans les cas comme (25b), seul le DP [les amis d'Anatole] est monté, laissant le quantificateur *tous* dans la position de base. Ainsi donc, *tous* signale la position où le sujet est généré et d'où il part. La conclusion est que la position du sujet est bien à l'intérieur du VP. Plus précisément, il s'agit du spécificateur de VP. Cette position a l'avantage d'entretenir des relations de localité avec le verbe, résolvant ainsi la question de l'argument externe et de l'assignation du rôle thématique.

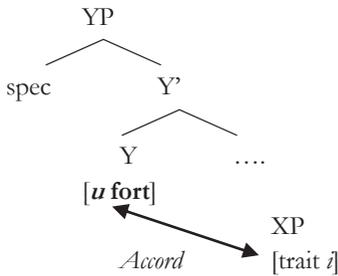
Il nous reste à discuter la motivation pour le mouvement du sujet de cette position basse jusqu'en spécificateur de TP (noté **spec TP**). Notons que le mouvement du DP sujet est, contrairement au mouvement discuté en section 5.3 ci-dessus, un mouvement qui porte un syntagme (un élément de catégorie XP) d'une position de spécificateur vers une autre position de spécificateur. Ce n'est donc pas un mouvement de tête. Cependant, la théorie suppose que le mouvement d'une projection maximale est aussi motivé par la vérification d'un trait. Par contre, la nature de ce trait est différente. En effet, dans le cas du mouvement d'un élément de catégorie XP vers une position de spécificateur, on considère que c'est la tête qui a généré la deuxième fusion (la tête du syntagme que vise l'élément XP) qui porte un trait ininterprétable fort (pour plus de clarté, nous allons adopter une convention de notation qui nous permettra de distinguer les traits forts et les traits faibles, en mettant en gras un trait ininterprétable fort) :

(26) a.

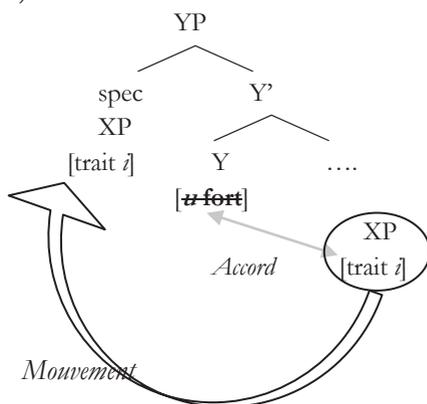


Pour que le trait ininterprétable soit éliminé, cette tête requiert qu'un élément porteur d'un trait interprétable correspondant puisse le vérifier dans une relation locale. Les deux traits entrent donc dans une relation d'Accord, et le XP qui porte le trait interprétable bouge dans le spécificateur de la tête qui porte le trait ininterprétable :

(26)b.



(26)c.



C'est dans cette relation locale entre les positions de spécificateur et de tête que la vérification du trait ininterprétable peut se faire (nous adoptons aussi la convention de barrer un trait ininterprétable qui a été vérifié).

Dans le cas du mouvement du sujet, la tête T porte un trait ininterprétable fort et requiert qu'un élément porteur d'un trait interprétable associé bouge en spec TP pour pouvoir vérifier et éliminer le trait ininterprétable de T. Quel est ce trait ?

Il existe plusieurs possibilités, dont nous examinerons les implications plus loin, au chapitre 11. Pour l'instant, nous adoptons une version communément admise de nos jours, qui est celle qui donne au sujet un statut particulier, sur la base d'un principe nommé **Extended Projection Principle** (*principe de projection étendue*). Ce principe stipule que toute phrase doit avoir un sujet. Dans les débuts du programme Minimaliste, il était donc communément admis que la tête T porte un trait ininterprétable fort noté **EPP**, qui requiert pour être vérifié qu'un élément nominal monte dans son spécificateur (rappelons que le fait d'opérer une deuxième fusion avec une tête étend la projection et crée une position de spécificateur).

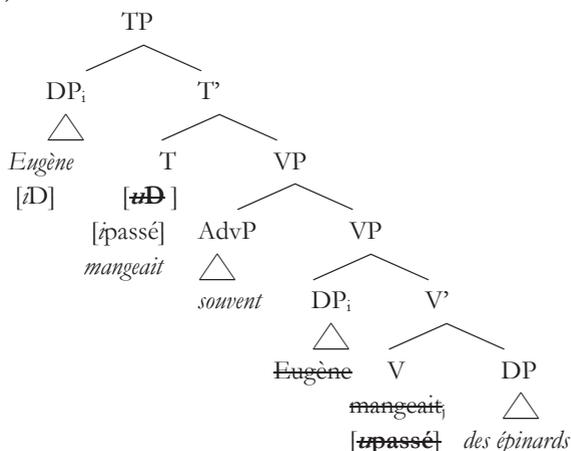
Plus récemment, plusieurs chercheurs ont proposé que le trait EPP est en fait un trait  $[\bar{u}D]$ , un trait qui requiert une vérification par un élément de

type D(éterminant), autrement dit, un syntagme nominal complet.<sup>9</sup> Tout DP étant intrinsèquement porteur d'un trait D, cela revient effectivement à dire que la tête T requiert que son spécificateur soit occupé par un DP.

La dérivation pour la phrase en (14), répétée ci-dessous en (27a) pourra donc être représentée comme en (27b) :

(27) a. Eugène mangeait souvent des épinards

(27) b.



Le verbe *mangeait* porte un trait de temps ininterprétable fort. Le VP fusionne avec T, qui porte un trait interprétable [*ipassé*]. T, qui c-commande V, entre dans une relation d'Accord avec lui. Comme le trait sous V est fort, il monte à T pour être vérifié (et « éliminé ») en prenant le verbe lexical avec lui. On a donc un mouvement de V-à-T. Le trait [D] de T est ininter-

9 Un syntagme nominal est bien un NP. Cependant, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4.3, un syntagme nominal est en général « étendu » à un DP. Les cas de noms « nus » (à savoir NP sans DP) sont restreints, et doivent faire l'objet d'un traitement particulier qui dépasse le cadre de ce cours.

Ceci dit, il est évident que la présence du trait (EPP ou D) sous T reste un postulat, qui équivaut bien à l'idée que toute phrase [donc toute structure qui contient un T] doit avoir un sujet [donc avoir un élément nominal]. Il repose sur une base empirique, et reste une hypothèse de travail (voir Chomsky 1982), que nous adopterons sans la discuter.

prétable. Il entre en relation d'Accord avec le trait D du DP *Eugène*. Comme le trait [ $\mu$ D] sous T est fort, il requiert que le DP *Eugène* bouge en specTP pour pouvoir être vérifié.

## 5.5 Les auxiliaires

Nous avons vu précédemment (chapitre 2, chapitre 4) que l'auxiliaire et le verbe sont distincts. De ce fait, l'auxiliaire n'appartient pas au VP. Où donc se situe cet élément ? Nous examinons ici les propriétés les plus marquantes de l'auxiliaire, propriétés qui vont nous permettre d'en déterminer le rôle.

### 5.5.1 L'auxiliaire et le verbe ne forment pas une unité syntaxique

Considérons la phrase en (28), qui comporte un auxiliaire *a* :

(28) Eugène a mangé les épinards.

On peut insérer un adverbe entre l'auxiliaire et le verbe lexical, suggérant ainsi que ces deux éléments ne forment pas une unité :

- (29) a. Eugène **a souvent mangé** des épinards.  
 b. Eugène **a goulûment mangé** ses épinards.  
 c. Eugène (n') **a jamais mangé** d'épinards.

Les exemples en (29) montrent que l'auxiliaire peut être séparé du verbe par des adverbes de temps (*souvent*), de manière (*goulûment*) ou de négation (*jamais*). Comme évoqué dans les chapitres précédents, nous en concluons que le verbe et l'auxiliaire ne font pas partie du même constituant. De même, l'inversion avec le sujet dans les questions montre que seul l'auxiliaire participe à l'inversion :

- (30) a. **A**-t-*il* mangé des épinards ?  
 b. \*A mangé-t-il des épinards ?  
 c. N'**a**-t-*il* jamais mangé des épinards ?  
 d. \*N'a-t-il mangé jamais des épinards ?

L'auxiliaire est donc totalement indépendant du verbe lexical. Non seulement il ne fait pas partie du VP, mais il peut bouger indépendamment de celui-ci.

### 5.5.2 *L'auxiliaire peut avoir une fonction temporelle*

La question qui se pose est donc celle du rôle de l'auxiliaire. Bien que nous ayons soigneusement fait la distinction entre auxiliaire et verbe lexical, l'auxiliaire possède des propriétés verbales. En effet, il peut paraître à l'infinitif, porter des marques de participe passé, de gérondif. Cependant, ce n'est pas un verbe ordinaire. Nous avons vu (chapitre 3) que les auxiliaires sont obligatoirement accompagnés d'un verbe et ne contribuent pas au sens du prédicat :

- (31) a. Emile a acheté un entonnoir.  
 b. Eugène est allé à Evian.

On voit que la structure thématique des phrases n'est pas altérée par la présence de l'auxiliaire. En (31), le nombre d'argument n'est pas modifié par l'utilisation d'un auxiliaire. Ce n'est donc pas un verbe lexical ordinaire, et sa fonction n'est pas de contribuer, comme un verbe, au sens de la phrase. Le rôle d'un auxiliaire est plutôt de contribuer à la temporalité – et dans certains cas, à l'**aspect** (voir chapitre 2) – d'une phrase. D'une part, il porte la marque temporelle de la phrase à la place du verbe :

- (32) a. Eugène **a** mangé des épinards.  
 b. Eugène **avait** mangé des épinards.

De plus, dans certaines langues, il porte les marques d'accord :

(33) Eugène et Emile **ont** mangé des épinards

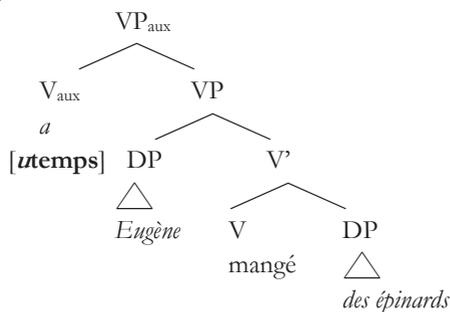
Notons que les éléments qui portent la marque de temps ne sont pas nécessairement associés avec une marque d'accord. En effet, le gungbe par exemple utilise certains marqueurs de temps, mais pas d'accord :

- (34) a. ùn ná xò ke`ke' gungbe  
 1-sg fut acheter vélo [adapté de Aboh 1999]  
*J'achèterai un vélo.*
- b. yé ná xò ke`ke'  
 3-pl fut acheter vélo  
*Ils achèteront un vélo.*

L'auxiliaire est donc un élément qui a une fonction **flexionnelle**, c'est-à-dire qu'il est associé à la flexion – les marques de temps et, le cas échéant, d'accord – que l'on retrouve dans une phrase. Nous adopterons donc l'idée qu'il porte un trait de temps ininterprétable.

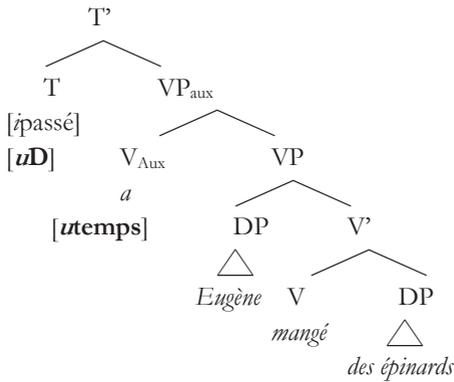
Compte tenu de ces propriétés, nous analyserons l'auxiliaire comme un verbe particulier, qui a la propriété de sélectionner un verbe lexical. Il fusionne avec le VP (nous noterons l'auxiliaire  $V_{aux}$ ) :

(35)a.



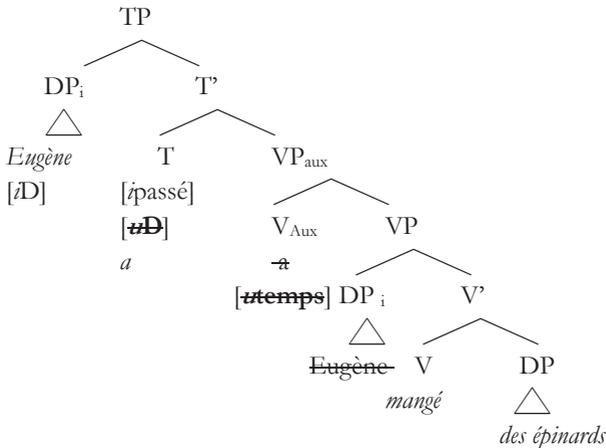
Puis, le  $VP_{aux}$  fusionne avec T, qui porte un trait interprétable de temps et un trait D ininterprétable :

(35)b.



T entre dans une relation d'Accord avec  $V_{aux}$  et peut donc vérifier son trait. La question qui reste à déterminer est si  $V_{aux}$  va monter à T ou non. Les exemples en (28) ci-dessus montrent que l'auxiliaire précède les adverbess. Nous en concluons qu'il y a mouvement, et que ce mouvement est induit par le fait que le trait ininterprétable de  $V_{aux}$  est fort. Enfin, le DP *Eugène* monte à specTP pour vérifier le trait ininterprétable fort  $[uD]$  sous T :

(35)c.



On pourrait se poser la question pourquoi, dans une structure qui comporte un auxiliaire et un verbe lexical, le verbe lexical ne se déplace pas. La raison est que V ne pourra pas viser la tête T car entre son point de départ, V, et son point de chute potentiel, c'est-à-dire, T, il y a une autre position de tête, occupée par l'auxiliaire. En effet, les chercheurs ont identifié une contrainte importante sur le mouvement des têtes (rappelons que les verbes sont des têtes lexicales), qui est que le mouvement doit pouvoir transiter par toutes les positions de tête entre la position de départ et celle d'arrivée. Cela implique que si une tête intermédiaire est occupée par un élément lexical, le mouvement sera bloqué. Cette contrainte est connue sous le nom de **Head Movement Constraint (HMC)**, ou contrainte sur le mouvement des têtes (Travis 1984).

Dans une langue comme l'anglais, où le verbe lexical ne se déplace pas, il est légitime de se poser la question du mouvement des auxiliaires. Les exemples ci-dessous montrent que les auxiliaires anglais montent à T, comme les auxiliaires français discutés ci-dessus :

- (36) Célestin **has** *often/never* bought hats. anglais  
Célestin a souvent/jamais acheté des chapeaux

Il est proposé que les auxiliaires, tant dans les langues du type français (où le verbe lexical monte) que dans les langues du type anglais (où le verbe lexical ne monte pas), sont des verbes qui se distinguent des verbes lexicaux dans leur composition de traits. Ainsi, en anglais, les verbes lexicaux portent un trait [temps] faible, mais les auxiliaires ont gardé un trait ininterprétable de temps fort.<sup>10</sup> Les auxiliaires doivent donc bouger à T pour vérifier leur trait ininterprétable.

Notons que l'élément présent sous V lexical, à savoir *mangé* ou *bought* (*acheté*), n'est pas à strictement parler un verbe nu. Il est déjà associé avec une flexion (participe passé). Ceci suggère que la structure est plus complexe, et que l'auxiliaire ne sélectionne pas un simple VP, mais une structure qui comprend une flexion défective (participiale). Cependant, par souci de simplification à ce niveau, nous ignorerons ces différences et nous conti-

10 Les études diachroniques de l'anglais montrent que le verbe lexical se déplaçait, comme en français, et ce jusqu'à la période du XVI<sup>ème</sup> siècle (voir Haerberli et Ihsane 2011, et les références y-incluses).

nuerons à étiqueter le constituant qui contient le verbe lexical comme un VP. Finalement, il faut ajouter que les possibilités de combinaison de différents auxiliaires, comme dans les exemples en (37) ci-dessous, seront le résultat d'une récursion de sélection, avec plusieurs niveaux de VP auxiliaire. Cependant, seul l'auxiliaire le plus haut dans la structure porte la flexion temporelle, et peut monter pour vérifier son trait ininterprétable :

- (37) a. Emile a eu acheté un entonnoir.  
 b. \*Emile eu a acheté un entonnoir.  
 c. Celestin has been buying hats. anglais  
 Célestin a été achetant des chapeaux  
*Célestin a acheté des chapeaux.*  
 d. \*Célestin been has buying hats.  
 Célestin été a achetant des chapeaux

## 5.6 La copule

L'auxiliaire *être*, on l'a vu, doit obligatoirement sélectionner un verbe lexical. Mais il y a des constructions où le verbe *être* apparaît sans verbe lexical :

- (38) a. Eugène est étonnant.  
 b. Désiré est un duc.

Ici, le « verbe » être a une fonction particulière. Bien qu'il ait toutes les apparences d'un verbe lexical, y compris dans la propriété de ne pas sélectionner un autre verbe, il n'en a pas le contenu sémantique. En effet, de ce point de vue, la contribution du verbe est minimale. A tel point que certaines langues ne l'expriment pas :

- (39) a. János beteg. hongrois  
 Jean malade  
*Jean est malade.*

- b. Éva a leg fiatalabb diákunk  
 Eva la plus jeune notre-étudiante  
*Eva est notre plus jeune étudiante.*

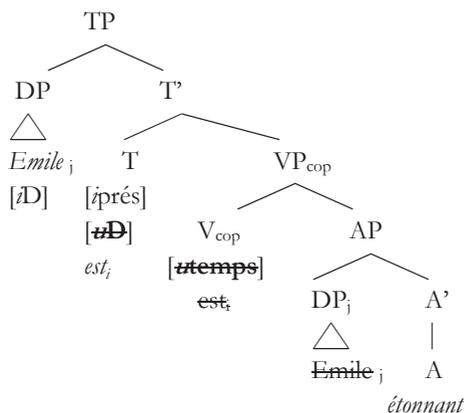
Ce verbe particulier s'appelle une **copule**. L'analyse ressemble à celle des auxiliaires, à l'exception de la catégorie que cette copule sélectionne. En effet, son complément peut être soit un AP (38a), soit un DP (38b) ou même un PP (*Pierre est à Paris*). En utilisant le test des adverbes, nous voyons que cette copule monte à T :

- (40) a. Emile est *souvent* étonnant.  
 b. Georges is *often* generous. anglais  
 Georges est souvent généreux

De même, tout comme les auxiliaires, la copule n'assigne pas de rôle thématique. L'argument qui apparaît dans la position de sujet est en fait l'argument du prédicat sélectionné par la copule, à savoir l'adjectif ou le nom.

Nous en concluons que la copule, tout comme l'auxiliaire, porte un trait de temps ininterprétable, qui doit être vérifié. Ce trait est fort, puisqu'il requiert un mouvement ouvert pour être vérifié, en anglais comme en français. La représentation de (38a) sera donc :

(41)



## 5.7 Les modaux

Considérons finalement une classe d'éléments particuliers, les modaux anglais. Cette classe comprend *will*, *can*, *must*, *shall* et *may*. Ces éléments sont particuliers car ils n'ont pas d'infinitif, pas de formes participiales ou gérondives. En voici quelques exemples :

- (42) a. Celestin can buy a hat. anglais  
 Celestin mod-poss achète un chapeau  
*Célestin peut acheter un chapeau.*
- b. Celestin should buy a hat.  
 Célestin mod-obl achète un chapeau  
*Célestin devrait acheter un chapeau.*
- c. Celestin may buy a hat  
 Célestin mod-poss achète un chapeau  
*Célestin peut (à l'autorisation d') acheter un chapeau.*
- d. Celestin will buy a hat.  
 Celestin mod achète un chapeau  
*Célestin achètera un chapeau.*

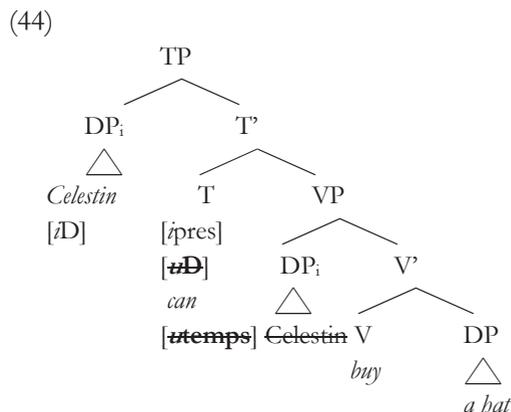
Dans ces exemples, le verbe apparaît dans une forme non-fléchie (buy) et est précédé par le modal. Nous considérerons que cette forme non-fléchie n'est pas véritablement un infinitif, mais plutôt une forme nue (d'où la traduction neutre *achète*). Le modal, lui, ajoute généralement un sens modal. En (42a), *can* a un sens de capacité ; *should* en (42b) ajoute une modalité de devoir, atténuée par la forme passée (*should* est la forme morphologique passée de *shall*) ; en (42c), *may* contribue à une modalité de possibilité, de type permission ; notons que *will* a perdu son sens modal de volition, et ne fonctionne plus que comme indicateur de futur (42d).

Dans la section précédente, nous avons établi que le verbe anglais ne se déplace pas, et que son trait ininterprétable de temps est vérifié sans mouvement, en entrant simplement dans une relation d'Accord. Nous observons que dans les phrases ci-dessus, il n'y a pas de marque morphologique réalisée sur le verbe. De plus, si nous utilisons notre test des adverbes, nous voyons que le modal précède alors que le verbe suit l'adverbe :

- (43) a. Celestin can **never** buy hats anglais  
 Celestin peut jamais acheter des chapeaux  
 b. Celestin should **often** buy hats  
 Célestin devrait souvent acheter des chapeaux  
 c. Celestin may **often** buy hats  
 Célestin peut souvent acheter des chapeaux  
 d. Celestin will **never** buy hats.  
 Célestin fut. jamais acheter des chapeaux  
*Célestin n'achètera jamais de chapeaux.*

Nous en concluons que le verbe lexical est bien sous V. Par contre, le modal semble apparaître dans une position plus haute (qui précède les adverbes).

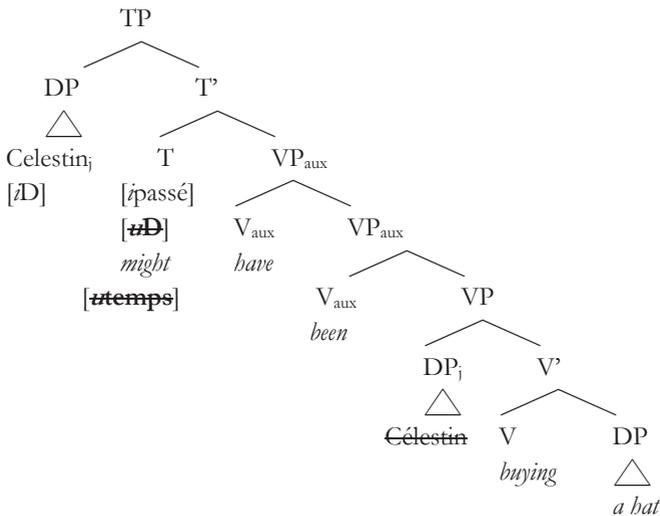
Puisque les phrases sont tensées, la tête T porte nécessairement un trait de temps. Cependant, la tête T étant abstraite, la question qui se pose est de savoir quel élément porte un trait de temps « morphologique ». Nous avons deux candidats possibles : soit le verbe lexical, soit le modal. Dans la mesure où le modal se trouve plus haut que le verbe lexical, la contrainte HMC discutée plus haut va bloquer non seulement le mouvement, mais aussi la relation d'Accord entre T et V. Nous en concluons que c'est le modal qui vérifie les traits de temps avec T. Pour ne pas compliquer la structure à ce stade, nous adopterons un raccourci communément admis, à savoir que le modal fusionne directement sous T, où il peut vérifier un trait de temps ininterprétable :



Enfin, la combinaison de modaux et d'auxiliaires est possible, puisque le modal qui fusionne sous T peut aussi sélectionner un VP auxiliaire. Dans ce cas, la contrainte HMC forcera le modal, et le modal seul, à vérifier son trait de temps avec T (c'est la raison pour laquelle les auxiliaires ne portent pas de marque de temps lorsqu'un modal est présent dans la phrase).

- (45) a. Celestin might have been buying a hat. anglais  
 Célestin mod-poss avoir été achetant un chapeau  
*Célestin pourrait avoir été en train d'acheter un chapeau.*

(45)b.



On notera que le sujet, *Célestin*, apparaît toujours dans le spécificateur de TP. Mais sa première fusion a bien eu lieu dans le spécificateur du verbe lexical (ici *buy*) même dans les phrases à temps complexes. En effet, seul le verbe lexical a un argument externe auquel il assigne un rôle thématique. Les différentes projections verbales auxquelles sont associés les auxiliaires n'ont pas de spécificateur, puisqu'ils n'assignent pas de rôle thématique externe.

Le tableau ci-dessous récapitule les propriétés des verbes lexicaux, des auxiliaires et des modaux.

- (46) **Tableau récapitulatif** des verbes tensés en français (italien, espagnol, roumain, hongrois...) et en anglais (danois, suédois, norvégien\*, mais aussi créole haïtien) :

|          | Verbe lexical<br>(V)                                             | Auxiliaire<br>(V <sub>aux</sub> )**                      | Copule<br>(V <sub>cop</sub> )**                          | Modal (géné-<br>ré sous T)**                                 |
|----------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Français | <i>Traits ininter-<br/>prétables forts<br/>monte à T</i>         | <i>Traits ininter-<br/>prétables forts<br/>monte à T</i> | <i>Traits ininter-<br/>prétables forts<br/>monte à T</i> | ----                                                         |
| Anglais  | <i>Traits ininter-<br/>prétables<br/>faibles, reste en<br/>V</i> | <i>Traits ininter-<br/>prétables forts<br/>monte à T</i> | <i>Traits ininter-<br/>prétables forts<br/>monte à T</i> | <i>Traits ininter-<br/>prétables<br/>Fusionne sous<br/>T</i> |

\* ces langues germaniques, tout comme l'allemand et le néerlandais, ont des propriétés plus complexes, comme d'avoir le verbe en position finale dans les clauses enchâssées, mais le verbe en 2<sup>ème</sup> position dans les clauses principales (voir chapitre 14). Ceci en rend l'analyse plus complexe.

\*\* ces types de verbes n'assignent pas de rôle thématique. Ce sont des verbes dont le contenu sémantique est réduit.

## Pour en savoir plus

- Bobaljik, Jonathan. 2002. « Realizing German inflection : why morphology does not drive syntax », *Journal of Comparative Germanic Syntax* 6, 129-167.
- Hagström, Paul. Syntax I. *Summary of classnotes 2011*. <http://lingblogs.bu.edu/lx522f11/files/2011/12/lx522f11-notes2.pdf>.
- Haerberli, Eric & Tabea Ihsane 2011. « Adverb Placement and the loss of V-to-I Movement in the History of English ». Ms, Université de Genève.
- Vikner, Sten. 1997. « V-to-I movement and inflection for person in all tenses ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*. London : Longman, 189-213.

Sprouse, Rex. 1998. « Some notes on the relationship between inflectional morphology and parameter setting in first and second language acquisition ». In M.-L. Beck (ed.), *Morphology and the Interfaces in Second Language Knowledge*. Amsterdam : John Benjamins, 41-67.

Sur la question de traits interprétables/ininterprétables et la notion d'Accord (plus difficile d'accès) :

Boskovic, Zeljko. 2007. « On the locality and motivation of Move and Agree : An even more minimal theory ». *Linguistic Inquiry* 38 : 589-644.

Pesetsky, David & Esther Torrego 2007. « The Syntax of Valuation and the Interpretability of Feature ». In. S. Karimi, V. Samiiian & W. Wilkins (eds), *Phrasal and Clausal Architecture*. Amsterdam : John Benjamins.

## Chapitre 6

# La phrase complexe

### 6.1 La clause subordonnée

Nous avons vu que la phrase est formée d'unités qui sont organisées hiérarchiquement. Ces unités, ou constituants, sont soumises à certaines contraintes, comme la sélection par le verbe ou par d'autres éléments (préposition, adjectif, temps, etc.). Dans cette perspective, nous examinons des phrases complexes.

(1) François pense que sa farandole amuse ses frères.

La phrase en (1) comporte deux clauses, *François pense* et *(que) sa farandole amuse ses frères*. En effet, chaque clause contient un prédicat. La relation entre les deux clauses est une relation de dépendance, la deuxième clause étant subordonnée à la première. Elle s'appelle donc **clause subordonnée**. Considérons les exemples en (2) et (3) :

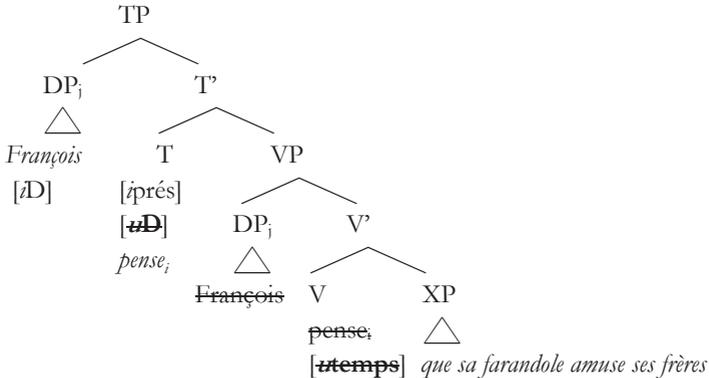
(2) a. François **le** pense.  
b. **Que** pense François ?

(3) a. \*François le pense amuse ses frères.  
b. \*Que pense François amuse ses frères ?

Les exemples en (2) montrent que le prédicat *pense* sélectionne un complément, qui peut être remplacé par le pronom *le* (2a) ou par un mot interrogatif *que* (2b). Les exemples en (3) montrent que le pronom *le* ou le mot interrogatif *que* ne peuvent pas se substituer à une partie de la clause subordonnée seulement. En nous référant aux tests de constituants (chapitre 3), nous en concluons que la séquence [que sa farandole amuse ses

frères] est un constituant. Ce constituant est le complément de *pense*. La représentation devra refléter cette conclusion :

(4)



De quel type de constituant s'agit-il ? Considérons les propriétés de sélection de différents verbes :

- (5) a. François pense **que** la farandole amuse ses frères.  
 b. François se demande **si** sa farandole amuse ses frères.
- (6) a. \*François pense **si** sa farandole amuse ses frères.  
 b. \*François se demande **que** sa farandole amuse ses frères.

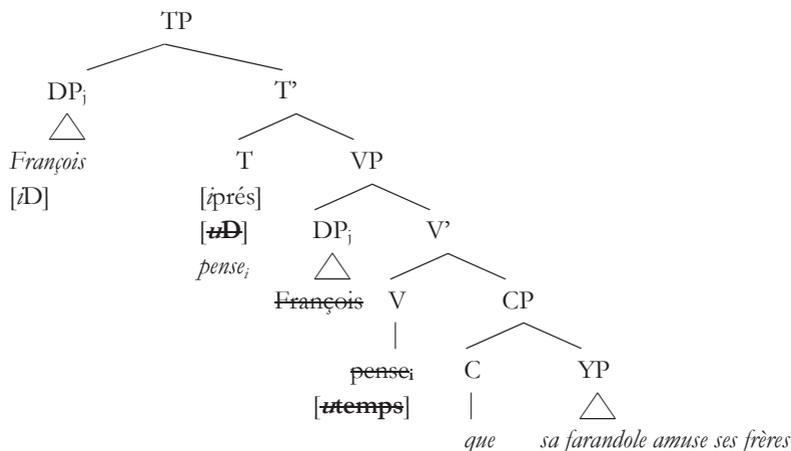
Le type de complémenteur (voir chapitre 2) dépend des propriétés individuelles de chaque verbe. Un verbe comme *penser* requiert un complémenteur *que* alors qu'un verbe comme *se demander* demande un complémenteur *si*.

Rappelons-nous que dans le cas de la sélection d'un complément non-phrastique par le verbe, le type de constituant sélectionné est la projection de la tête du constituant :

- (7) a. François va [PP à la ferme] - PP - tête P  
 b. François aime [DP les fraises] - DP - tête D

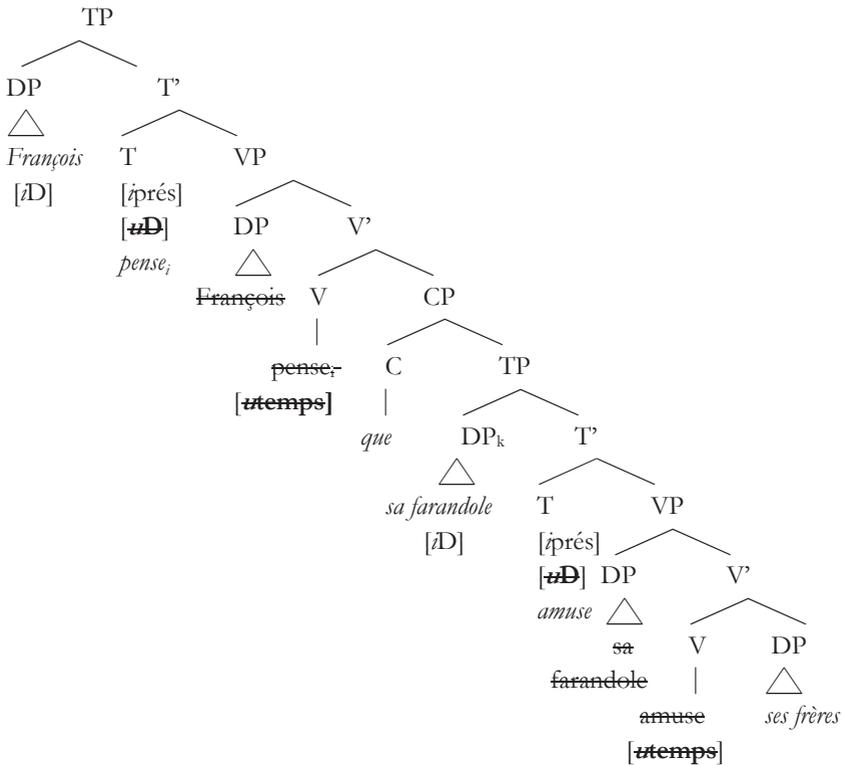
Le verbe sélectionne le complémenteur, qui est la tête du constituant phrasique. Ce constituant sera donc un syntagme complémenteur (**CP**, *complémentizer phrase*) :

(8)a.



Il nous reste à définir YP. La séquence [sa farandole amuse ses frères] est une phrase, qui pourrait apparaître indépendamment. Son analyse sera donc celle d'un TP :

(8)b.



## 6.2 Les complétives tensées

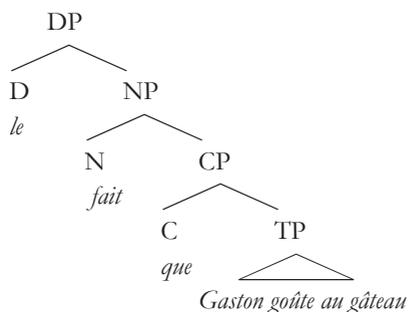
Il existe plusieurs types de **complétives**, c'est-à-dire de subordinées complément. Les complétives peuvent être complément d'un verbe (9), d'un nom (10), d'un adjectif (11).

- (9) a. Gaston dit [ que les gâteaux sont beaux].  
b. Gaston sait [qu'il est gourmand].

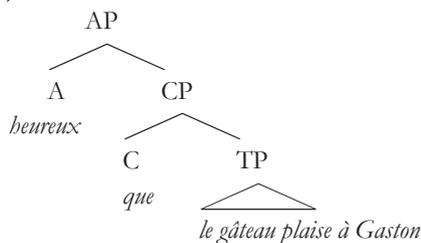
- (10) a. Le fait [que Gaston goûte au gâteau] ravit Georges.  
 b. Georges a examiné la possibilité [que Gaston mange tout].
- (11) a. Georges est heureux [que le gâteau plaise à Gaston].  
 b. Gaston est triste [que Georges n'aime pas les gâteaux].

Voici les représentations partielles pour (10a) et (11a) :

(12)a.



(12)b.



Le complémentateur *que* sélectionne une clause enchâssée tensée. Beaucoup de langues expriment la relation de complémentation phrastique à l'aide d'un complémentateur, plus ou moins spécialisé :

- (13) a. Bob thinks **that** Bernie likes bears. anglais  
 Bob pense que Bernie aime les ours
- b. Karl sagt, **dass** Karine krank ist. allemand  
 Karl dit que Karine malade est  
*Karl dit que Karine est malade.*
- c. Ignazio ha detto, **che** Isadora è intelligente. italien  
*Ignazio a dit que Isadora est intelligente.*
- d. Hilda azt hiszi, **hogy** Harold hazudott. hongrois  
 Hilda ça croit que Harold a-menti  
*Hilda croit qu'Harold a menti.*
- e. Ipan **oti** to vivlio to-edhose o Yanis sti Maria grec  
 ils-dirent que le livre le-donna le Yanis à-la Maria [Tsimpli 1995]  
*Ils ont dit que Yanis a donné le livre à Maria.*
- f. Cali baa sheegay **in** Muuse yimid. somali  
 Cali part dit que Muuse arriva [Svolacchia et al. 1995]  
*CALI a dit que Muuse est arrivé.*

Dans certaines langues, le complémenteur n'apparaît pas :

- (14) a. Badakit Jon etorri d-ela basque  
 Je sais Jon arrivé est-la [Ortiz de Urbina 1995]  
*Je sais que Jon est arrivé.*
- b. Yuehan shuo ta hen jinzhang chinois  
 Yuehan dit il très nerveux [Lin 2006]  
*Yuehan dit qu'il est très nerveux.*

Dans ces langues, la dépendance peut être morphologiquement signalée (par ex. par la particule *ela* en basque), et il est proposé que cette morphologie est le reflet de la présence d'un complémenteur. Finalement, certaines langues peuvent réaliser le complémenteur de façon optionnelle (dans des circonstances précises) :

- (15) a. Bob thinks Bernie likes bears anglais  
 Bob pense Bernie aime les ours  
*Bob pense que Bernie aime les ours.*

Dans ces cas, la structure est considérée comme identique à celle de la phrase avec le complémenteur : en effet, à part le fait que le complémenteur n'est pas prononcé, toutes les autres propriétés (sélection, assignation de rôles thématiques, etc) sont semblables. On analyse donc (15) comme (13a), mais avec un complémenteur **phonologiquement nul** (non réalisé) :

- (15) b. Bob thinks [<sub>CP</sub> Ø [<sub>TP</sub> Bernie likes bears ] ]

### 6.3 Les complétives en position de sujet

Les complétives peuvent aussi apparaître en position de sujet :

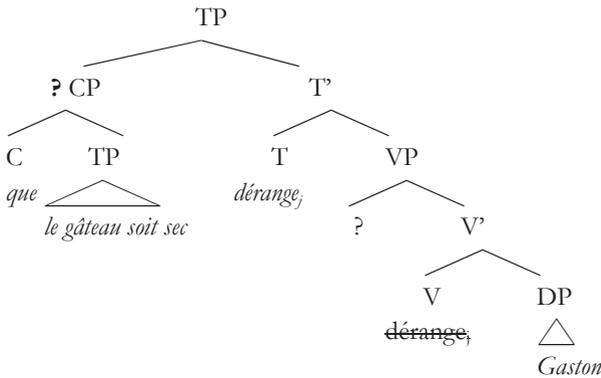
- (16) a. [Que le gâteau soit sec] dérange Gaston  
 b. [That Bernie likes bears] makes Bob happy.                    anglais  
     que Bernie aime les ours fait Bob heureux  
     *Que Bernie aime les ours rend Bob heureux.*

Le syntagme entre crochets fonctionne bien comme sujet, comme on peut le voir dans les cas de substitution :

- (17) a. Cela dérange Gaston (cela = que le gâteau soit sec)  
 b. It makes Bob happy (it = that Bernie likes bears)  
     ça fait Bob heureux  
     *Cela rend Bob heureux.*

Dès lors, nous nous attendons à avoir tout le syntagme introduit par le complémenteur en position de sujet :

(18)



Mais une telle analyse soulève des problèmes au vu des propriétés particulières des sujets phrastiques.

**Problème 1 :** Il n'est pas évident que ce CP occupe effectivement la position de spec TP. Les sujets phrastiques peuvent apparaître post-verbale, avec un pronom sujet *ça* :

(19) a. **Ça** dérange Gaston que le gâteau soit sec.

Ce même sujet phrastique peut apparaître en début de phrase, précédant le pronom *ça* :

(19) b. Que le gâteau soit sec, **ça** dérange Irma.

En (19a), le pronom *ça* occupe manifestement la position de sujet. Si l'on admet qu'en (19b), le même pronom *ça* occupe aussi la position de sujet, il faut alors admettre que le CP occupe une position différente, qui précède (et qui structurellement domine) la position de sujet.

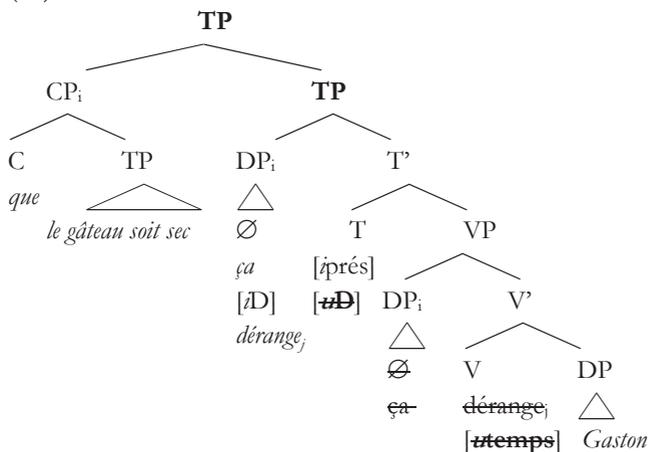
**Problème 2 :** Il n'est pas évident de savoir comment un CP pourrait occuper specTP et vérifier le trait ininterprétable D de T. Si nous avons affaire à un constituant qui est réalisé dans la position de sujet, il paraît évident de supposer que ce constituant est, comme dans le cas des sujets nominaux,

généralisé quelque part dans la structure et bougé à spec TP pour vérifier le trait [ $\mu$ D]. Mais si l'on admet que ce trait est bien une propriété nominale, alors un CP ne pourra légitimer un tel trait.

Une approche, proposée en 1978 déjà dans un formalisme légèrement différent (voir Koster 1978) et reprise plus récemment (voir Alrenga 2005) consiste à analyser les sujets phrastiques comme des clauses externes à spec TP. Dans cette approche, spec TP est occupé par un pronom, ouvert ou nul, qui est l'argument véritable du prédicat. Ce pronom bouge à specTP où il vérifie le trait [ $\mu$ D] de T. La clause enchâssée, elle, fonctionne comme un élément co-indicé avec ce pronom, et se trouve au-dessus de la position du sujet. Pour le moment, nous pouvons suggérer qu'il se trouve dans une position d'ajout, mais nous verrons dans le chapitre 13 que cette proposition pourra être modifiée.

La structure de la phrase en (18) pourra donc être (provisoirement) révisée comme suit :

(20)



**Problème 3 :** Au regard de ce qui a été discuté ici, que faire des phrases qui alternent avec un explétif *il*?

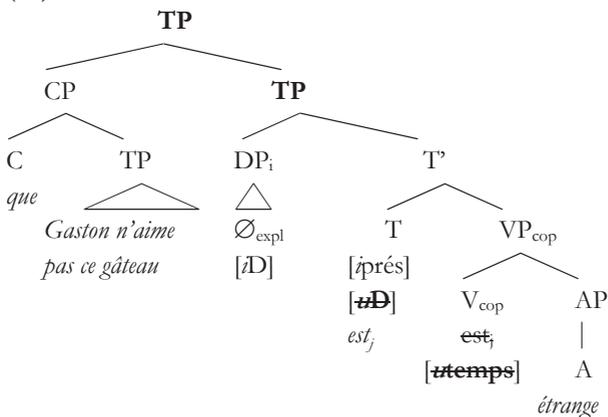
- (21) a. Que Gaston n'aime pas ce gâteau est étrange.
- b. Il est étrange que Gaston n'aime pas ce gâteau.

La clause sujet doit être analysée comme dans le cas précédent, à savoir comme une adjonction à TP (du moins pour le moment). Cependant, l'explétif *il* ne peut être considéré comme l'argument externe du prédicat. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, les explétifs ne reçoivent pas de rôle thématique, ils ne peuvent donc apparaître dans une position d'argument. Il faut noter que l'explétif *il* apparaît dans un petit nombre de constructions, avec une classe de prédicats particuliers :

- (22) a. *il paraît, il apparaît, il semble, il est évident, il est possible, il est étrange, il est possible, il est impossible, il est souhaitable, il est regrettable, il est important, ...*  
 b. *\*il dérange, \*il ravit, \*il choque, \*il énerve, \*il surprend, ...*

La classe de prédicats en (22a) contient soit des verbes comme *paraître, sembler*, soit des prédicats non-verbaux qui requièrent le verbe être. Puisqu'ils peuvent prendre un explétif, ces prédicats n'ont pas d'argument externe (voir aussi chapitre 11) Il faut donc analyser (21a) avec un explétif nul (21a) directement inséré sous spec TP.

(23)



Nous ne discuterons pas ici des cas de (19a) et (21b), mais on peut envisager que le CP soit ici un ajout attaché au VP ou à l'AP.

## Pour en savoir plus

- Alrenga, Peter (2005). « A sentential subject asymmetry in English and its implications for complement selection ». *Syntax* 8 : 3, 175–207.
- Lin, Jo-Wang (2006). « Time in a Language Without Tense : the Case of Chinese ». *Journal of Semantics* 23 : 1-53.



## Chapitre 7

# Les subordonnées complétives infinitives

Jusqu'à présent, nous avons considéré les clauses enchâssées tensées. Mais les subordonnées complétives peuvent aussi être non-tensées (à savoir **infinitives**). Dans ce chapitre, nous considérerons deux types de clauses enchâssées dont le verbe est à l'infinitif :

- (1) a. Henri souhaite habiter dans une hutte.
- b. Joseph voit John jouer au jacquet.

### 7.1 Les verbes à « contrôle par le sujet »

Dans l'exemple en (1a), nous avons affaire à une phrase qui comporte deux prédicats, *souhaite* et *habiter*. Une analyse tentante serait de dire qu'il s'agit d'une phrase mono-clausale avec une récursion de VPs, comme nous l'avons vu pour les constructions avec un verbe auxiliaire, par exemple (voir chapitre 5). Cependant, il y a plusieurs arguments qui vont à l'encontre de cette analyse.

Premièrement, les deux verbes de la phrase en (1a) sont des verbes qui peuvent apparaître seuls :

- (2) a. Henri souhaite la lune.
- b. Henri habite dans une hutte.

Chacune des phrases en (2) contient un prédicat, avec sa structure argumentale propre. Ce n'est pas le cas des verbes auxiliaires.

Deuxièmement, bien que le verbe *souhaiter* ne prenne pas de complément ouvert, d'autres verbes de la même catégorie sélectionnent une

clause enchâssée introduite par un complémenteur de type *de, à*. Ces complémenteurs sélectionnent typiquement une phrase subordonnée infinitive :

- (3) a. Henri décide **d'**habiter dans sa hutte.
- b. Hélène a essayé **de** repeindre la hutte.
- c. Henri a pensé **à** apporter de la vaisselle.

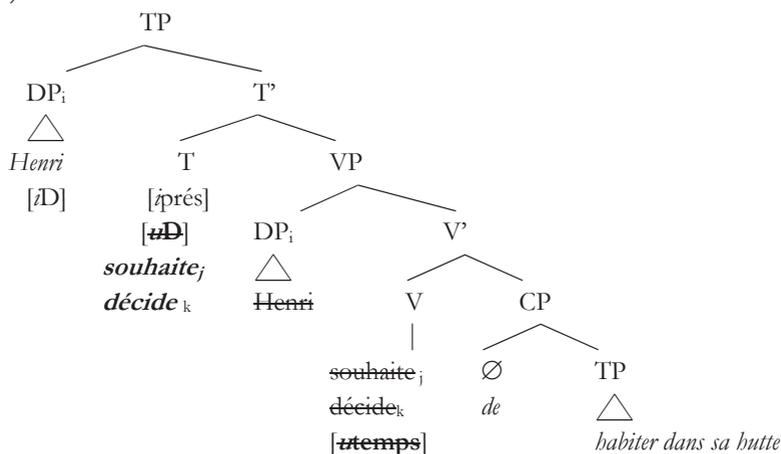
Notons que les langues varient quant à la réalisation du complémenteur qui sélectionne une complétive infinitive :

- (4) a. Oscar probeert [(om) Olga te kussen] néerlandais  
*Oscar essaie d'embrasser Olga.*
- b. Peter decided [Ø to go to Paris] anglais  
*Peter a décidé d'aller à Paris.*
- c. Romano ha deciso [di andare a Roma] italien  
*Romano a décidé d'aller à Rome.*

Alors que le complémenteur *om* est optionnel en néerlandais, l'anglais n'a pas de complémenteur introduisant une infinitive et l'italien en utilise un obligatoirement. Cependant, nous considérerons que les structures de base sont identiques, et que la présence ou l'absence du complémenteur est plutôt un choix de la langue de réaliser ou non phonologiquement ce complémenteur.

Dans la mesure où ce complémenteur est aussi sélectionné par le prédicat de la clause principale, l'analyse sera semblable à celle des phrases avec une enchâssée tendue :

(5)



Qu'en est-il du TP enchâssé *habiter dans sa hutte*? Cette clause enchâssée soulève trois questions importantes, à savoir le statut de T, celui du verbe et celui du sujet.

a) la tête T

Nous avons vu ci-dessus que le verbe de la clause principale sélectionne le complémenteur. Certains verbes peuvent donc sélectionner un complémenteur de type *de*, *à* (voir aussi le chapitre 6). Le complémenteur possède lui-même des propriétés particulières :

- (6) a. Henri a décidé d'habiter dans sa hutte.
- b. \*Henri a décidé qu(e) habiter dans sa hutte.
  
- (7) a. Hélène décide que la hutte est trop haute.
- b. \*Hélène décide de la hutte est trop haute.

Le complémenteur *que* sélectionne une clause enchâssée tensée (6a). Un complémenteur comme *de* ou *à*, par contre, ne peut pas sélectionner une clause tensée (7b) ; seule une clause infinitive est légitime. Nous voyons donc que la sélection est une affaire strictement **locale**, dans le sens où une

tête sélectionne la tête de son complément immédiat, mais ne peut « voir » plus loin, dans une portion plus enchâssée de la structure. Le verbe sélectionne un complémenteur qui, à son tour, sélectionne une clause (autrement dit une tête T).<sup>11</sup> Ici, le complémenteur sélectionne une clause infinitive, ce que l'on traduira par le fait que seule une tête T qui porte un trait [non-fini], et qui projette donc un TP infinitif, pourra fusionner avec un C de type *de* ou *à*. Le TP enchâssé sera donc la projection d'une tête T [-fini].

*b) Le verbe*

Dans les clauses enchâssées infinitives, le verbe ne porte pas de marque de temps (il n'est pas *fléchi* – *ou fini*, il est donc **infinitif**). La question se pose de savoir où se positionne ce verbe : est-ce qu'il monte à T, comme un verbe fléchi en français ? Ou est-ce qu'il reste sous V, comme le verbe fléchi en anglais ? Considérons les exemples en (8-9), qui proposent des paires avec verbe fléchi et verbe non-fléchi :

- (8) a. Henri n'habite **jamais** dans sa hutte.  
 b. \*Henri décide de n'habiter **jamais** dans sa hutte.
- (9) a. \*Henri (ne) jamais habite dans sa hutte.  
 b. Henri décide de (ne) jamais habiter dans sa hutte.

On se rappelle que nous avons utilisé l'adverbe *souvent* pour déterminer la position du verbe fléchi dans les phrases tensées : si l'adverbe précède le verbe, c'est que celui-ci reste en V ; si l'adverbe suit le verbe, c'est que ce dernier est monté à T. Il en est de même avec l'adverbe de négation *jamais*. Le contraste que l'on observe en (8) et (9) suggère que les verbes infinitifs ne se retrouvent pas dans la même position que les verbes fléchis, puisqu'ils

11 La notion de « sélection » fait évidemment référence à une description de la clause. En termes minimalistes, il faut plutôt voir le problème sous son angle inverse. Un syntagme ne peut fusionner qu'avec une tête qui a des propriétés compatibles. Par exemple, un CP dont la tête est *de* ne pourra fusionner qu'avec un V d'une certaine classe ; un TP dont la tête est non-tensée ne pourra fusionner qu'avec un C de type *de*, *à* et non avec un C de type *que*.

suivent obligatoirement l'adverbe négatif. Nous en concluons qu'ils se trouvent donc dans V.<sup>12</sup>

Par contre, le morphème lié *-er*, *-ir*, *-re*, exprime la flexion infinitive. Contrairement à ce que l'on peut trouver dans les dictionnaires classiques, nous adoptons l'idée que l'infinitif n'est pas une forme nue ou par défaut : il porte bel et bien une marque morphologique qui indique une forme non-tensée. Ainsi la forme *habiter* en (3a) est *habit-er*, c'est-à-dire V-inf, où le morphème *-er* réalise le trait syntaxique [non-fini]. Nous avons vu ci-dessus que T porte un trait [non-fini] que, par analogie avec la tête tensée, nous considérons comme un trait interprétable. Le trait [non-tensé] sur le verbe est un trait ininterprétable. Il entrera donc dans une relation d'Accord avec T et pourra être vérifié et éliminé. Cependant, puisque le verbe infinitif ne monte pas ouvertement à T en français, nous en déduisons, selon le raisonnement suivi pour les formes tensées en anglais, que le trait [*#*non-tensé] est faible en français.

En anglais, la marque morphologique pour l'infinitif est le morphème libre *to*. Il réalise le trait [non-tensé], mais, contrairement au français, il n'a pas besoin d'être attaché au verbe. Il est généralement admis qu'il fusionne directement sous T pour être vérifié. Le verbe « nu » reste donc sous V.

### c) le sujet

Si l'on reprend le TP enchâssé [habiter dans sa hutte], on voit que les phrases enchâssées à l'infinitif n'ont pas l'air d'avoir de sujet. Mais une absence de sujet pose problème.

12 Comme certains étudiants l'ont justement fait remarquer, il n'est pas totalement exclu de voir un adverbe suivre un infinitif (i) :

(i) Henri décide de repeindre régulièrement sa hutte.

D'un autre côté, la négation précède systématiquement les infinitifs :

(ii) \*Henri décide de ne repeindre jamais sa hutte.

Ceci semble suggérer que la situation est plus complexe, et demanderait une analyse plus fine de la position des verbes infinitifs dans une clause, analyse qui recourrait à une structure plus complexe (voir p.ex. Pollock 1989, Cinque 1999). Cependant, dans ce cours introductif qui propose une représentation délibérément plus sobre de la phrase, nous admettons que si le verbe bouge, il apparaît sous T, comme dans le cas des verbes tensés français, et que s'il ne bouge pas, il reste sous V.

Examinons la structure argumentale du prédicat de l'enchâssée dans l'exemple suivant :

- (10) a. Henri regrette [de quitter sa hutte]  
 b. regrette : rôle thématique interne à CP  
           rôle thématique externe à Henri  
 c. quitter : rôle thématique interne à *sa hutte*  
           rôle thématique externe : ?

Le rôle thématique externe de *quitter* ne peut être assigné à Henri sans violer le critère thématique (voir chapitre 2). En même temps, selon le même critère thématique, *quitter* doit assigner son rôle thématique d'agent.

Il a été proposé que les phrases enchâssées infinitives ont bien un sujet, mais que celui-ci est « invisible », c'est-à-dire qu'il est phonologiquement nul. Nous avons une preuve indirecte de la présence de ce sujet non-réalisé (ou implicite) :

- (11) a. Hélène a décidé [d'être **heureuse**]  
 b. Henri a décidé [d'être **heureux**]

Dans les phrases en (11), l'accord de l'adjectif prédicatif *heureux* est différent dans les deux cas : en (11a), *heureuse*, qui est interprété comme se rapportant à *Hélène*, porte la marque du féminin, alors que dans (11b), le même adjectif, interprété comme se rapportant à *Henri*, a une marque pour le masculin. Comparons avec les exemples en (12), où le sujet de la subordonnée est exprimé :

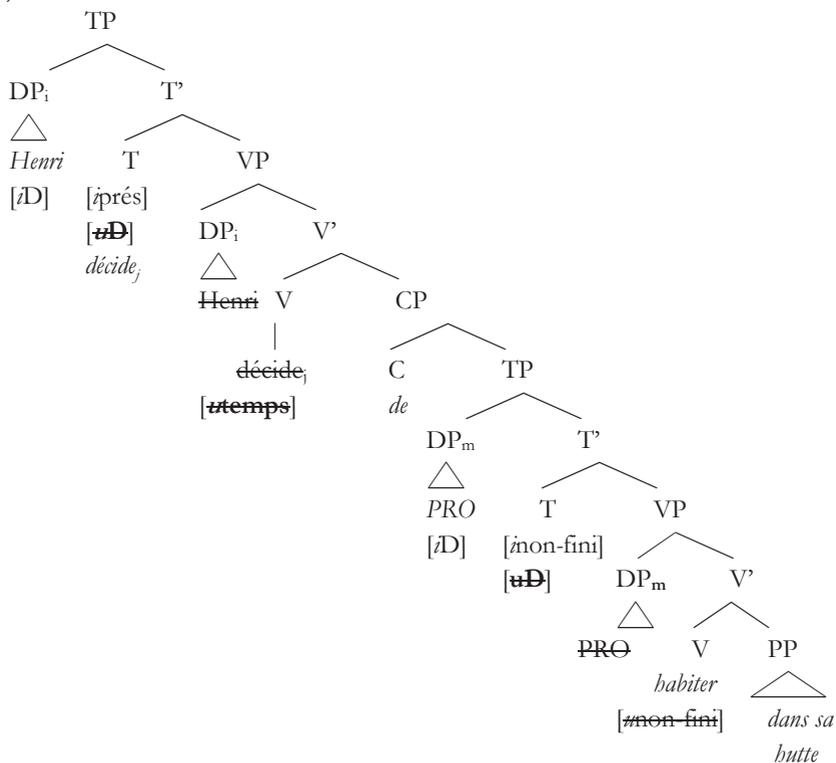
- (12) a. Hélène a décidé [qu'il serait **premier** / \*ère]  
 b. Henri a décidé [qu'elle serait **première** / \*er]

Dans les exemples en (12), on voit que l'adjectif prédicatif ne peut s'accorder qu'avec le sujet de la clause enchâssée. Si on essaie de choisir l'accord qui correspondrait au sujet de la principale (*Hélène* pour 12a, *Henri* pour 12b), on obtient des phrases agrammaticales. Ceci montre que l'accord

entre un adjectif prédicatif et un sujet ne peut se faire que localement, à savoir dans une même clause. On en conclut que dans les phrases en (11), il y a aussi un sujet dans les subordinées, distinct du sujet de la principale, qui pourra s'accorder avec l'adjectif. Ce sujet invisible, c'est-à-dire phonologiquement non-réalisé, est noté **PRO (grand pro - big pro)**. La phrase en (3a), répétée ci-dessous, aura donc la représentation en (13) :

(3) a. Henri décide [de PRO habiter dans sa hutte].

(13)



Le verbe infinitif porte un trait [*non-fini*] faible, réalisé par le morphème *-er*. Il fusionne avec le PP *dans sa hutte*. Puis il fusionne une deuxième fois en

créant un spécificateur, avec son argument externe PRO, auquel il assigne un rôle thématique. Le VP fusionne ensuite avec la tête T, qui porte un trait [*non-fini*]. Le trait [*non-tensé*] entre dans une relation d'Accord avec T, qui le c-commande. Il peut donc être vérifié et éliminé. Comme le trait est faible, il ne requiert pas d'être vérifié localement et le verbe reste dans sa position de base. Le sujet PRO monte à spec TP pour vérifier le trait [*D*] (nous adoptons donc l'hypothèse que toute phrase, y compris une phrase infinitive, doit avoir un sujet, autrement dit tout T, y compris un T doté d'un trait [*non-fini*], porte un trait D).

Comme pour les complétives tensées, la clause subordonnée peut être le complément d'un nom (14) ou d'un adjectif (15) :

- (14) a. Henri considère l'éventualité [de PRO habiter dans sa hutte].  
 b. Hélène a examiné la possibilité [de PRO repeindre la hutte].
- (15) a. Henri est heureux [de PRO habiter dans sa hutte].  
 b. Hélène est soulagée [d[e] PRO avoir repeint la hutte].

Bien que ce PRO soit syntaxiquement le sujet de la clause enchâssée et qu'en ce sens, il soit un élément syntaxique distinct du sujet de la clause principale, il apparaît que les deux sujets sont **coréférentiels**. Autrement dit, ils se réfèrent à la même entité dans le monde. L'interprétation du sujet PRO est dépendante d'un **antécédent**, avec lequel il est sémantiquement co-indiqué. En effet, puisque PRO ne porte pas de marque particulière et ne contient pas d'information lexicale indépendante, son interprétation dépend de l'élément avec lequel il est co-indiqué. Dans les constructions discutées ici, la coindexation se fait avec l'élément qui se trouve en position sujet de la clause principale. C'est la raison pour laquelle ces constructions sont appelées constructions à **contrôle par le sujet**. Le fait de sélectionner une infinitive enchâssée de type contrôle par le sujet est une propriété lexicale de certains verbes.

Finalement, considérons le cas suivant :

- (16) a. Il est raisonnable de repeindre sa hutte tous les ans.  
 b. Il est raisonnable [de PRO repeindre sa hutte tous les ans].

La complétive infinitive de cette phrase contient un sujet nul. Ce sujet, comme discuté plus haut, est un PRO. Cependant, la principale ne contient aucun antécédent susceptible de contrôler ce PRO : *il* est un sujet explétif, qui ne reçoit pas de rôle thématique, n'a pas de contenu lexical et ne se réfère à aucune entité dans le monde. Il ne semble pas satisfaire les conditions pour être un bon antécédent (voir le chapitre 1). De plus, l'interprétation du sujet invisible en (16) ne semble pas être liée à un élément quelconque de la principale. Elle serait plutôt que « pour tout le monde, en général, c'est une chose raisonnable que de repeindre sa hutte tous les ans ». Comme il n'y a pas d'antécédent disponible, on parle ici d'interprétation **arbitraire**. PRO n'est pas contrôlé, mais reçoit une interprétation par défaut. On représentera (16a) comme suit :

- (16) c. Il est raisonnable [de PRO<sub>arb</sub> repeindre sa hutte tous les ans].

## 7.2 Le problème du cas

La discussion de la section précédente a montré que certains verbes sélectionnent une enchâssée infinitive. Et nous avons donné plusieurs arguments en faveur d'un sujet non-réalisé, PRO. Nous ne l'avons pas mentionné explicitement, mais il s'avère que seule la version avec PRO est grammaticale dans ces constructions. En effet, les mêmes verbes ne peuvent sélectionner une enchâssée infinitive dont le sujet serait réalisé :

- (17) a. \*Henri<sub>i</sub> a décidé d(e) il<sub>i</sub>/Hélène habiter dans sa hutte.  
 b. \*Hélène<sub>i</sub> a essayé d(e) elle<sub>i</sub> /Henri repeindre la hutte.

On voit qu'un sujet exprimé, qu'il soit co-indicé avec le sujet de la principale ou non, n'est pas grammatical. Et il se trouve que les langues qui ont, de manière avérée, le même type de construction se comportent de la même manière :

- (18) a. John agreed PRO to jump over the fence. anglais  
 John accepta [PRO inf saute par-dessus la barrière]  
*John accepta de sauter par-dessus la barrière.*
- b. \*John agreed Jane to jump over the fence.  
 John accepta [Jane inf saute par-dessus la barrière]  
*John accepta Jane de sauter par-dessus la barrière*
- (19) a. Gianni ha deciso di PRO andare al cinema italien  
 Gianni a décidé de (PRO) aller au cinéma.
- b. \*Gianni ha deciso di Maria andare al cinema  
 Gianni a décidé de Maria aller au cinéma.
- (20) a. Hans hat sich entschlossen, PRO ins Kino zu gehen allemand  
 Hans a se décidé PRO au cinéma aller  
*Hans a décidé d'aller au cinéma.*
- b. \*Hans hat sich entschlossen, er ins Kino zu gehen  
 Hans a se décidé il au cinéma aller  
*Hans a décidé de lui aller au cinéma.*

Pourquoi la version avec un sujet prononcé n'est-elle pas grammaticale ? Il existe plusieurs analyses, la plus communément admise étant liée au cas.

La question du cas est centrale à la théorie syntaxique, et nous profitons ici de faire ce qui pourrait apparaître comme une digression, mais qui nous permettra d'aborder certains problèmes d'un œil neuf.

Le cas est une information grammaticale, souvent présente sous forme de marque morphologique flexionnelle identifiable, qui permet d'indiquer la **fonction grammaticale** d'un élément nominal. Bien qu'une discussion détaillée de toutes les instances n'est pas envisageable dans une introduction, il est intéressant de noter que les marques de cas sont attestées dans des langues de familles très différentes, tels que les langues Altaïques (turque, mongol), Athapaskannes (navajo), Dravidiennes (tamoul, malayalam), Finno-Ugriques (hongrois, finnois), Indo-européennes, Japonique (japonais), Quechua, etc, ainsi que dans les « ancêtres » de langues qui aujourd'hui ne montrent plus de cas (par exemple la plupart des langues sémitiques).

## 7.2.1 Cas structurel

Bien qu'il y ait des variations, les langues font ainsi une distinction entre le sujet et l'objet d'un verbe transitif. Le sujet apparaît avec une marque morphologique particulière, nommée **cas nominatif**, alors que l'objet est associé à l'**accusatif**.<sup>13</sup> Beaucoup de langues marquent ainsi un DP sujet ou objet :

- (21) a. Emilie hat **den jungen Mann** gesehen. allemand  
 Emilie-nom a le jeune homme-acc vu  
*Emilie a vu le jeune homme.*  
 b. **Der junge Mann** hat Emilie gesehen.  
 le jeune homme-nom a Emilie-acc vu  
*Le jeune homme a vu Emilie.*
- (22) a. Caesar Belgas timet. latin  
 Cesar-nom Belges-acc craint  
*César craint les Belges.*  
 b. Belgae Caesarem timent.  
 Belges-nom César-acc craignent  
*Les Belges craignent César.*
- (23) a. János a szőke lányt szereti. hongrois  
 János-nom la blonde fille-acc aime  
*János aime la fille blonde.*  
 b. A szőke lány Jánost szereti.  
 la blonde fille-nom János-acc aime  
*La fille blonde aime János.*

13 Nous laissons ici de côté les langues appelées *ergatives-absolutives*, qui font une distinction entre fonctions grammaticales selon un axe légèrement différent, ou les langues dites *agentives*, qui font une distinction de fonctions grammaticales selon des critères plus proches des rôles thématiques. Le lecteur curieux trouvera de plus amples descriptions dans les références données en fin de chapitre.

- (24) a. Janez je povabil sošolko. slovène  
 Janez-nom a invité une camarade-de-classe-acc  
*Janez a invité une camarade de classe.*
- b. Sošolka je povabila Janeza.  
 une camarade-de-classe-nom a invité Janez-acc  
*Une camarade de classe a invité Janez.*

Qu'en est-il du français ? Il est évident que les DP nominaux n'ont pas (plus) de marque de cas. Mais celles-ci subsistent sur les pronoms, qui sont différenciés pour le nominatif (25) et l'accusatif (26), tout comme en anglais (27, 28) :

- (25) a. **Elle** aime les iris.  
 b. \***La** aime les iris
- (26) a. Irma **le** regarde.  
 b. \*Irma **il** regarde.
- (27) a. **She** likes shoes. anglais  
 Elle aime les chaussures  
 b. \***Her** likes shoes.  
 \*La aime les chaussures
- (28) a. Irma saw **him**.  
 Irma vit le  
*Irma le vit*  
 b. \*Irma saw **he**.  
 Irma vit il

Dans tous ces exemples, le sujet apparaît au nominatif et l'objet à l'accusatif, indépendamment des rôles thématiques qui leur sont assignés. Comme le sujet et l'objet sont des notions structurelles, c'est-à-dire qui expriment des relations structurelles avec le verbe ou la flexion, la réalisation de ces cas dépend de la structure. Autrement dit, le fait de se trouver dans la position de sujet est directement associé au fait de porter une marque du nominatif ; et le fait d'être l'objet direct d'un verbe transitif est

directement associé au fait d'être marqué pour l'accusatif. Le nominatif et l'accusatif sont donc appelés des **cas structurels**.

Dans le cadre théorique présenté ici, la question qui se pose immédiatement est la place qu'occupent ces cas dit structurels dans la construction syntaxique. Comme toute information syntaxique, nous adopterons l'idée que les informations de cas sont encodées sous formes de traits. Un DP est donc associé avec un trait de [cas].<sup>14</sup> Bien qu'un DP puisse être associé avec un cas (nous verrons plus loin qu'il *doit* être associé avec un cas), le type de cas n'est pas intrinsèquement une propriété d'un DP. Autrement dit, un DP comme *Caesar* n'est pas, à priori, associé avec un cas nominatif ou accusatif. Nous adoptons donc l'idée que le trait de cas d'un DP est ininterprétable (le fait qu'un DP porte un cas ou un autre n'apporte aucune information sémantique quant au DP lui-même). Il entrera donc dans la dérivation avec un trait [ $\mu$ cas].

Il nous faut ici introduire une autre distinction dans le système de traits tel qu'il est conçu dans l'approche minimaliste. Il s'agit de la notion de **trait non-valué** (*unvalued feature*). Rappelons (voir chapitre 5) que, par exemple, un pronom personnel comme *elles* a des traits de personne et de nombre qui ont une valeur intrinsèque. Autrement dit, un élément lexical comme *elles* ne sera jamais autre chose que [+féminin, +3<sup>ème</sup>, +pluriel]. On va dire que ces traits, qui ont leur valeur propre sont des traits **valués** (*valued*). Par contre, le trait de cas structurel sur un DP n'est pas valué (rien n'indique à priori qu'un DP doit être un objet avec un cas accusatif ou un sujet avec un cas nominatif). Un DP sera donc associé avec un trait de cas **ininterprétable non-valué** [ $\mu$ cas].

Bien qu'il y ait ici matière à débat, nous adopterons la version proposée par Chomsky (2001), qui est que les traits ininterprétables sont non-valués :<sup>15</sup>

- 14 Dans cet ouvrage, nous ne discutons pas de la structure du DP en détail. Nous parlons du principe que la location du trait de cas se trouve « sur » le DP, bien que différents composants du DP puissent en porter la marque morphologique. Pour une discussion plus détaillée du DP, voir Longobardi (2001).
- 15 Nous continuerons à ignorer la notion de *valuation* pour les traits associés à un mouvement de tête tel qu'il est discuté en chapitre 5. En effet, comme nous l'avons souligné, le processus de vérification de traits de tête à tête est très différent de la vérification des traits d'une projection maximale.

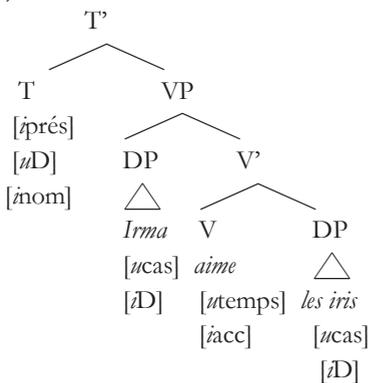
(29) **Conditions sur la valuation et l'interprétabilité**

Un trait F is ininterprétable ssi F est non-valué.

[d'après Chomsky (2001, 5)]

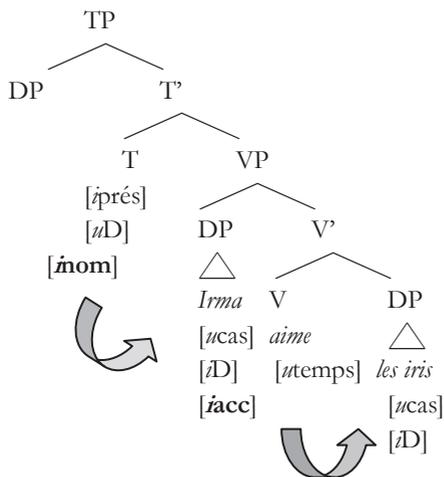
Le trait ininterprétable de cas devra donc être valué et vérifié par un élément porteur d'un trait de cas pertinent. Il a été proposé que le cas accusatif est un trait interprétable du prédicat, marquant d'une certaine façon la qualité aspectuelle du prédicat (voir Kratzer 2004). Le nominatif, lui, est un trait interprétable de T, qui permet de l'associer avec un DP qui, par défaut (à savoir dans les situations classiques) devient le sujet de la clause (autrement dit, il s'agit d'associer l'élément nominal avec la temporalité de la phrase, voir Pesetsky et Torrego 2001):

(30)a.



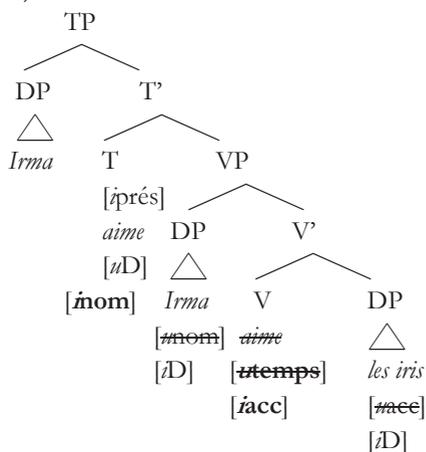
Le DP *les iris*, qui porte un trait non-valué ininterprétable de cas, fusionne avec le verbe *aime*. Celui-ci porte un trait interprétable (car pertinent structurellement, un verbe transitive devant avoir un complément à l'accusatif) de cas accusatif, ainsi qu'un trait ininterprétable de temps. Le DP *Irma* entre dans la structure par une deuxième fusion avec la tête verbale, et porte un trait ininterprétable de cas. Puisque le verbe a un trait ininterprétable de temps, le VP fusionne avec T qui, lui, porte un trait de temps interprétable (ici, présent). Parallèlement, T porte aussi un trait interprétable de cas nominatif, ainsi qu'un trait ininterprétable D (aussi appelé EPP).

(30)b.



V entre dans une relation d'Accord avec le DP *les iris*. Le trait interprétable du verbe value le trait non-valué ininterprétable de cas du DP *les iris*, qui sera vérifié et éliminé. De même, T entre dans une relation d'Accord avec le DP *Irma*, et le trait de T value son trait de cas.

(30)c.



Finalement, le trait de temps de T entre en relation d'Accord avec le trait de temps du verbe. Celui-ci étant fort, le verbe monte et son trait est vérifié. Le sujet *Irma* monte à specTP et vérifie le trait [ $\mu$ D].

Cette procédure soulève trois questions.

**Question 1 :** Puisqu'un DP porte un cas non valué, qu'est-ce qui empêche le DP *Irma* de « recevoir » l'accusatif ?

Rappelons-nous que la vérification de traits se fait dans une configuration de c-commande. Dans la structure ci-dessus, le verbe, assigneur d'accusatif, ne c-commande pas le DP *Irma*. Sa seule cible ne peut donc être que le DP *les iris*.

**Question 2 :** Qu'est-ce qui empêche le DP *les iris* de recevoir le nominatif ?

Bien que T, assigneur de nominatif, c-commande *les iris*, il c-commande aussi *Irma*. Donc, à priori, l'un ou l'autre de ces DPs pourrait être un candidat au nominatif. Cependant, nous avons aussi évoqué une contrainte de localité sur la relation d'Accord. Puisque V est un assigneur plus proche, il aura en quelque sorte « priorité » sur T. Dans une relation entre T et *les iris*, *Irma* apparaîtra comme un intervenant potentiel, puisqu'il est « plus près » de T. Ainsi, chacun des DP entre dans une relation d'Accord locale avec une tête assigneuse de cas.

**Question 3 :** Puisque les deux DPs portent un trait D, pourquoi est-ce *Irma* qui monte en spec TP ?

Le principe localité déjà évoqué répond à cette question. Le trait ininterprétable D sous T cherche, dans son domaine de c-commande, un élément avec un trait correspondant. Il y a en effet deux candidats, à savoir les deux DPs. Cependant, la localité requiert que la vérification de traits s'opère avec le DP le plus proche.<sup>16</sup> Si T choisissait comme cible le DP objet *les iris*,

16 Dans une approche comme celle-ci, on peut évidemment se demander s'il n'y a pas redondance dans la vérification des traits [nominatif] et [D]. Cependant, certaines langues, comme l'islandais, admettent des sujets qui ne sont pas au nominatif (les fameux « sujets excentriques » *quirky subjects*, voir p.ex. Jónsson 2003).

l'opération violerait le principe de localité, puisqu'il existe un DP, porteur des traits pertinents, qui est structurellement plus proche de T, le DP *Irma*.

Un sujet, qui fusionne en specVP et entre dans une relation d'Accord avec T, portera donc un cas nominatif. Qu'en est-il du sujet nul PRO que nous avons introduit dans la section précédente ? Dans le cadre théorique que nous avons adopté, plusieurs propositions ont été faites. Nous discuterons ici d'une version récente, qui met en relation les propriétés particulières des clauses tensées et infinitives avec la présence ou l'absence d'un sujet ouvert.

La proposition est que seule une tête T tensée porte un trait [inominatif]. Une tête T infinitive n'aura donc pas la possibilité de valuer un cas nominatif sur un DP, même si celui-ci remplit toutes les autres conditions (c-commande, vérification du trait D et mouvement à spec TP). Comment le savons-nous ?

Nous avons observé qu'une clause infinitive ne peut pas avoir de sujet réalisé. Par ailleurs, dans les clauses tensées, non seulement le sujet est ouvert, mais encore il porte un cas nominatif. La corrélation que l'on peut établir est que ce cas nominatif est légitimé par un élément qui apparaît nécessairement dans les clauses tensées, mais pas dans les clauses infinitives. Un tel élément est le trait de temps associé à la tête T. Il est donc relativement aisé d'en conclure que seule une tête T tensée porte un trait nominatif qui peut valuer le trait de cas d'un DP (nous développerons cette idée dans le chapitre 11). Dans les phrases infinitives en revanche, la tête T porte un trait [non-fini] ; elle n'est pas associée avec un trait nominatif. Ainsi, même si PRO fusionne en specVP et est dans le domaine de c-commande de T, ce dernier ne peut pas valuer un trait de cas sur PRO avec un nominatif.

Examinons les différents cas de figure. Dans une clause tensée, on observe la présence d'un sujet prononcé portant le nominatif (31a). En revanche, un tel sujet ne peut apparaître dans une clause infinitive (31b) :

- (31) a. Irma dit [qu'**elle** aime l'île]  
 b. \*Irma décide [d' **elle** cueillir des iris].

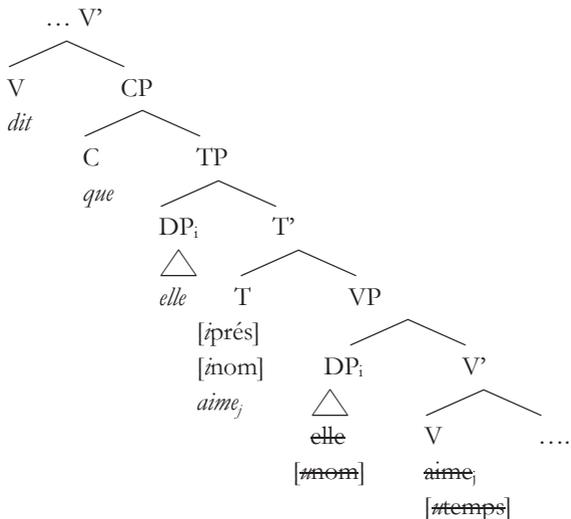
En (31a), la tête de la clause enchâssée est un T tensé. Elle porte un trait nominatif, qui peut valuer le trait [*ucas*] du DP *elle*. En (31b), la tête de

l'enchâssée est un T non-fini. Un DP nominatif n'est pas légitimé, puisque T ne porte pas de trait nominatif, et ne peut donc pas valuer le trait [ $\mu$ cas] du DP. De façon symétrique, dans une clause infinitive, un PRO est légitime (32a), alors qu'il ne l'est pas dans une clause tensée (32b) :

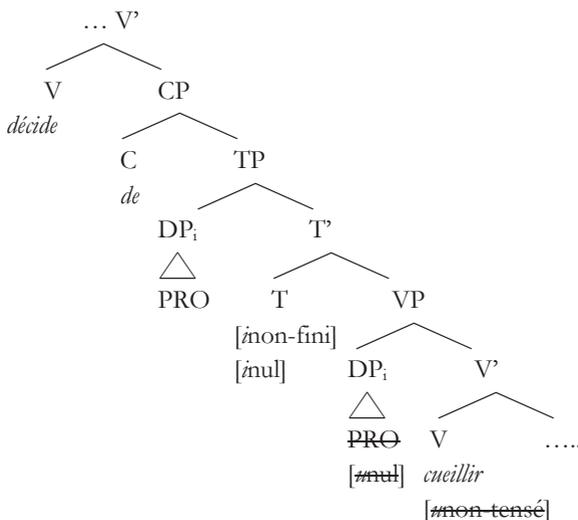
- (32) a. Irma décide [ de PRO cueillir des iris ].  
 b. \*Irma dit [que PRO aime l'île].

En (32a), la tête T non-tensée n'est pas associée avec un trait nominatif, et ne peut pas valuer un trait de cas ininterprétable. En revanche, l'agrammaticalité de (32b) ne peut s'expliquer uniquement en ces termes. En effet, la clause enchâssée est tensée, et la tête T porte donc un trait nominatif qui pourrait sans autres valuer et vérifier le trait de cas de PRO. Mais la phrase n'est pas grammaticale. Ceci tient à la propriété de PRO. Puisque c'est un DP phonologiquement nul, il ne peut recevoir qu'un cas nul (**null case**) (voir Chomsky et Lasnik 1993). La tête T [non-fini] ne peut valuer qu'un cas nul, et PRO ne peut recevoir qu'un cas nul. La différence entre clause tensée et infinitive sera donc la suivante :

(33)a



(33)b



### 7.2.2 Cas inhérent

Nous avons examiné la question des DPs qui apparaissent avec un cas nominatif, nul et accusatif structurels.<sup>17</sup> Mais d'autres éléments dans la phrase apparaissent avec un cas :

- (34) a. Sie hilft **ihm**. allemand  
 elle aide lui-*datif*  
*Elle l'aide.*
- b. Sie rühmte sich **grossen Erfolgen**.  
 elle se-vantait grands-*génitif* succès-*génitif*  
*Elle se vantait de grands succès.*

- (35) a. Balázs Ildikó**val** beszélt. hongrois  
 Balázs Ildikó-*instrumental* a parlé  
*Balázs a parlé avec Ildikó.*

17 Le cas nul, valué uniquement sur un PRO sujet, est inclus dans les cas structurels.

- b. Balázs Ildikó**ról** beszélt.  
 Balázs Ildikó-*délatif* a parlé  
*Balázs a parlé d'Ildikó.*

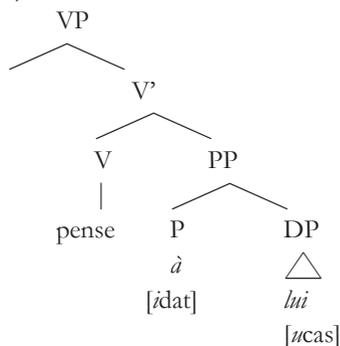
Dans les exemples ci-dessus, il ne s'agit pas nécessairement d'un sujet ou d'un objet direct. Le cas que portent les DP n'est ni le nominatif ni l'accusatif. Quelquefois, comme en (34), il est lié aux propriétés d'un verbe particulier (le verbe *helfen* value le datif et le verbe *sich rühmen* le génitif). Quelquefois, comme en (35), il est la réalisation d'une relation grammaticale particulière. En (35a), le DP *Ildikó* porte une marque de cas instrumental, associé avec l'objet de *beszél* (parler) ; en (35b), le DP *Ildikó* porte le cas délatif, qui exprime une relation indirecte avec le verbe *beszél*. On parle ici de cas **inhérent** (la littérature parle aussi de cas *oblique*) qui n'est pas lié uniquement à la structure, mais peut exprimer des relations intrinsèques liées au sens des prédicats. La valuation du cas inhérent se fait dans la même relation de localité que celui d'un cas structurel : en (34a), le verbe *helfen* assigne un rôle thématique à *ihm* (patient) et structurellement, entretient avec lui une relation de tête-complément.

Notons qu'il n'y a pas que les verbes qui puissent légitimer un cas :

- (36) a. Edward had a present for **her**. anglais  
 Edward avait un cadeau pour elle  
 b. He gave it to **her**.  
 Il donna le à elle  
 'Il le lui donna.'
- (37) a. Emilie pense à lui/\*il.  
 b. Emilie se souvient de lui/\*il.

La préposition permet aussi de valuer un cas, dans la même relation de localité à l'intérieur du PP :

(38)



Les exemples discutés montrent que les DP ouverts apparaissent toujours avec un cas. Ce cas peut être réalisé morphologiquement, comme dans les exemples avec des pronoms en français et en anglais, ou avec les DPs pleins en allemand et en hongrois. Mais le cas n'est pas nécessairement reflété par la morphologie :

- (39) a. Irma pense à ses iris.  
b. Henri se souvient de sa hutte.

Dans les exemples en (39), les DPs apparaissent avec un cas, même si celui-ci n'est pas réalisé morphologiquement. On parle alors de **cas abstrait** (notons que les cas structurels et les cas inhérents peuvent être abstraits, c'est-à-dire sans manifestation morpho-phonologiques). Comment sait-on qu'il y a un cas, malgré l'absence de marquage morphologique ? Considérons les exemples suivants :

- (40) a. For **him** to invite Emily was silly. anglais  
Pour lui inf inviter Emily était stupide  
*Inviter Emilie était stupide* (= qu'il invite Emilie était stupide)  
b. \***him** to invite Emily was silly.  
Lui inf inviter Emily était stupide

En (40), la forme du pronom *him* montre qu'il porte un cas (accusatif). On voit que la phrase est grammaticale si l'élément *for* est présent (40a).

L'absence de cet élément en (40b) rend la phrase agrammaticale. C'est donc que cet élément, qui ressemble à une préposition (en fait, il est analysé comme une sorte de complémenteur) joue un rôle. Ce rôle est celui de valuer et de vérifier un cas accusatif sur le pronom. Comparons maintenant avec (41) :

- (41) a. For the young man to invite Emily was silly.                    anglais  
 Pour le jeune homme inf inviter Emily était stupide  
*Que je jeune homme invite Emily était stupide.*  
 b. \*the young man to invite Emily was silly.  
 Le jeune homme inf inviter Emily était stupide

Un DP non-pronominal, qui n'a pas de marque de cas visible, se comporte exactement comme un DP pronominal sur lequel on voit le cas. On en conclut que tous les DPs ont un trait de cas qui doit être valué et vérifié dans la bonne configuration.

La généralisation que tous les DPs portent un cas est exprimée sous la forme d'une contrainte : le **Filtre du cas (Case Filter)**.

- (42) **Filtre du cas**  
 Tout DP exprimé porte un trait de cas ininterprétable non-nul qui doit être vérifié.

### 7.3 Les verbes « ECM »

Dans la section 7.1, nous avons examiné les clauses enchâssées infinitives qui ont un sujet non exprimé PRO. Dans la section 7.2, nous avons relié l'obligation d'avoir un élément non-exprimé dans une clause infinitive aux contraintes de cas.

Revenons maintenant au cas illustré en (1b) :

- (1) b. Joseph voit John jouer au jacquet.

Partant de la discussion qui précède, nous pouvons proposer une analyse relativement simple de la phrase ci-dessus : le verbe *jouer* est le prédicat d'une clause enchâssée infinitive. Mais une question se pose néanmoins : *John* est-il le sujet de la clause enchâssée ou l'objet de la clause principale ?

En fait, les verbes de la classe des verbes de perception, comme *voir*, *entendre*, sélectionnent une clause infinitive dont le DP est le sujet :

(43) Joseph voit [John jouer au jaquet].

Nous pouvons invoquer plusieurs arguments en faveur de cette analyse.

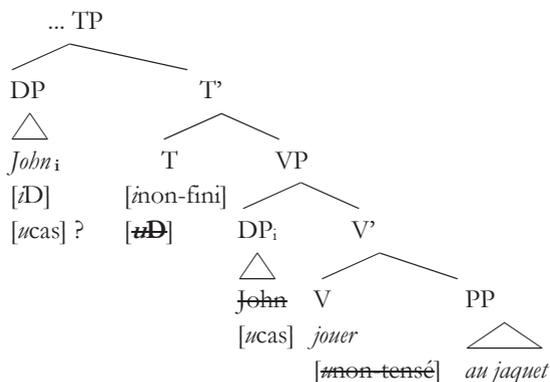
Premièrement, contrairement aux exemples de verbes à contrôle, il n'y a jamais de complémenteur.

Deuxièmement, la contrepartie tensée montre le DP dans la position de sujet de l'enchâssée :

(44) Joseph voit [que John joue au jaquet].

L'enchâssée aura donc la structure suivante :

(45)



La clause enchâssée est une clause infinitive, avec une tête T non tensée. Si l'on adopte l'analyse selon laquelle *John* occupe la position de spec TP, à

savoir de sujet de l'enchâssée, ne sommes-nous pas en complète contradiction avec ce qui a été dit dans la section précédente au sujet du cas ? En tant que sujet d'un TP infinitif, le DP *John* ne devrait pas être légitimé, puisqu'il ne peut pas recevoir de nominatif (rappelons qu'un DP ouvert doit vérifier un cas non-nul).

Cependant, en remplaçant *John* par un pronom, on s'aperçoit que celui-ci porte le cas accusatif :

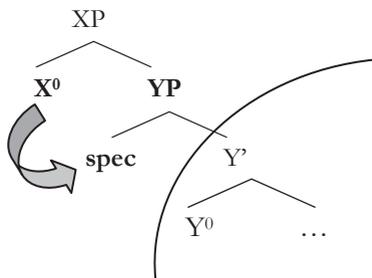
(46) Joseph **le** voit jouer au jacquet.

Bien que, pour des raisons indépendantes que nous verrons plus loin, ce pronom se retrouve plus haut, c'est bel et bien l'argument externe de *jouer*. Sa forme indique qu'il s'agit d'un accusatif. Donc, dans une phrase enchâssée sous *voir*, *entendre*, etc, le sujet de la clause enchâssée est à l'accusatif.

La tête T non-tensée n'est pas associée avec un nominatif, mais elle ne peut pas valuer d'accusatif non plus. Donc le cas accusatif n'est pas lié à la tête T de l'enchâssée. Ce cas est en fait assigné par le verbe de la clause principale *voir*. Comment est-ce possible ?

Prenons la configuration suivante, où la tête X peut valuer un cas accusatif :

(47)



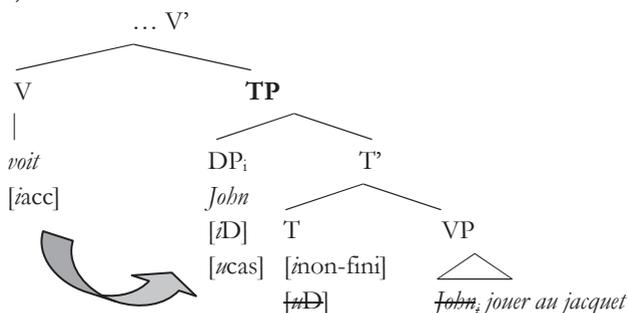
La tête X<sup>0</sup> sélectionne son complément YP. La relation entre X et YP est locale. De plus, il est possible d'étendre cette relation de localité jusqu'au spécificateur de YP. La projection YP (complément de X) est transparente dans une certaine mesure. Mais les contraintes de localité limitent « l'accès »

de X à la couche de YP où se trouve le spécificateur. X peut donc valuer un cas à l'intérieur de son complément, mais seulement jusqu'au spécificateur.

Evidemment, il s'agit de déterminer comment le verbe principal *voir* peut accéder jusqu'à specTP de l'enchâssée où se trouve le sujet *John*. Dans une structure enchâssée comme nous en avons vu jusqu'à présent, le verbe principal ne semble pas pouvoir entrer dans une relation de localité suffisante, puisque V sélectionne C, qui, à son tour, sélectionne T.

Mais les verbes de perception comme *entendre*, *voir*, *sentir*, forment une classe particulière. Ils ont en fait la propriété de sélectionner un complément phrastique non pas de type CP, mais de type TP. Il n'y a donc pas de CP du tout. Le sujet de l'enchâssée, qui est monté à specTP pour vérifier le trait D, se trouve donc dans le rayon d'assignation de cas du verbe principal. Dans les structures avec un verbe de ce type, le sujet de l'enchâssée (infinitive) apparaît donc à l'accusatif, le cas étant valué par le verbe de la principale, dans une relation de localité :

(48)



Ce sont des verbes que l'on appelle **Verbes à marquage de cas exceptionnel (Exceptional Case Marking)**, communément abrégé **ECM**.

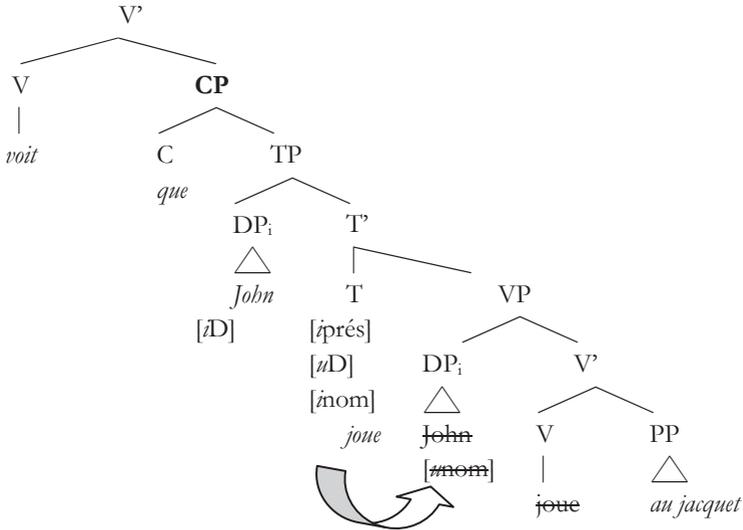
Comparons avec la phrase tensée équivalente :

(49) a. Joseph voit [que John joue au jacquet]

Ici, *John* porte un trait nominatif (*Joseph voit qu'**il** joue au jacquet*). Celui-ci est valué par le T tensé. Il n'y a pas de conflit de cas, puisque le verbe principal

sélectionne une complétive tensée régulière (avec un CP), et que le sujet se trouve trop enchâssé pour que ce verbe puisse lui assigner un cas :

(49) b.



## 7.4 Les clauses réduites

Considérons enfin des constructions dont l'enchâssée ne semble pas contenir de flexion du tout :

- (50) a. On considère Klara experte en kinésithérapie.  
 b. Kléber croit le kangourou kleptomane

Le complément de *considère* et de *croit* est un constituant qui ne contient ni copule ouverte, ni forme verbale porteuse de flexion :

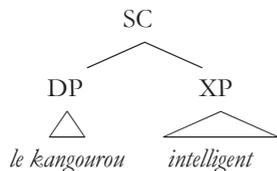
- (51) a. [Klara experte en kinésithérapie]  
 b. [le kangourou kleptomane]

Cependant, en (51a), *experte* fonctionne comme prédicat dans le constituant et *Klara* en est le sujet. De même, en (51b), *kleptomane* est le prédicat et *le kangourou* est de nouveau le sujet. Ces constituants sont équivalents aux clauses avec une copule :

- (52) a. On considère que [Klara est *experte* en kinésithérapie].  
 b. Kléber croit [que le kangourou est *kleptomane*].

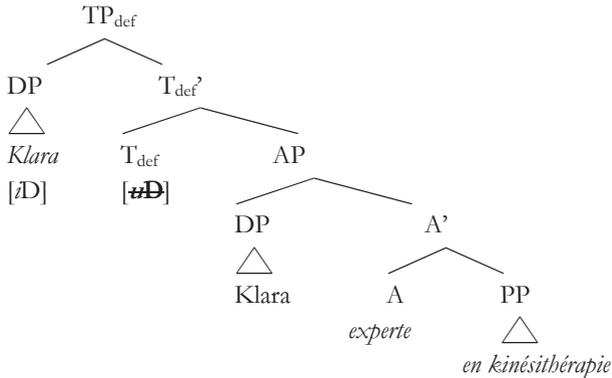
Puisque ces constituants contiennent un élément qui fonctionne comme un prédicat et un DP qui fonctionne comme sujet, ils sont considérés comme des clauses. Ces clauses n'ont pas de copule exprimée et sont appelées **clauses réduites** (*small clause*). La représentation pourrait être celle en (53) :

(53)



Cependant, on observe que le prédicat porte une marque d'accord : *experte*. Il doit donc y avoir une position fonctionnelle qui permet d'encoder cet accord (nous en verrons les détails dans le chapitre 11). Comme d'un autre côté, ces clauses ne sont pas associées à une flexion temporelle indépendante, nous considérerons que ce sont des flexions réduites, qui contiennent une projection défective, que nous nommerons  $T_{\text{def}}$  :

(54)



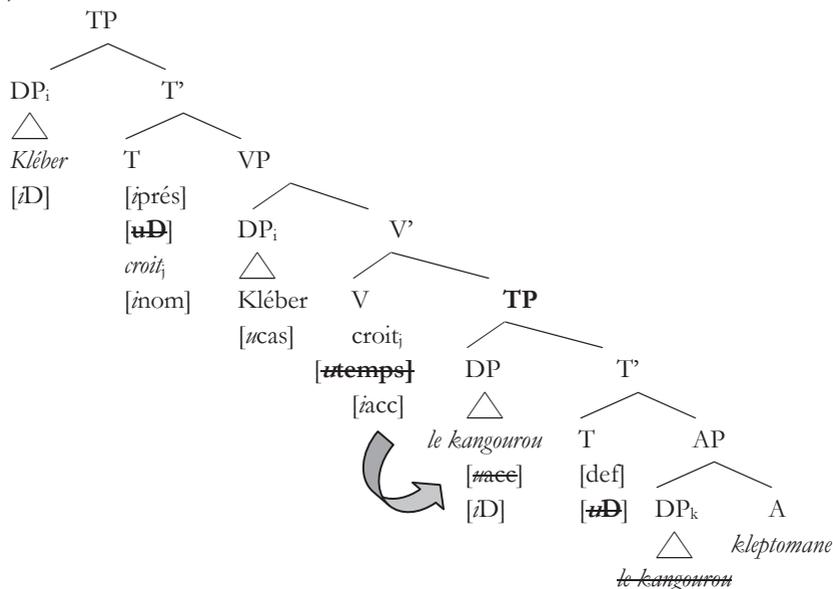
Si ces structures contiennent une tête flexionnelle de type T, il est légitime de se poser la question si cette tête peut assigner un cas au sujet de la clause réduite.

Comparons avec l'anglais, pour lequel on suppose une structure de clause réduite semblable. Ici, on voit que le sujet est réalisé avec une marque d'accusatif :

- (55) a. I consider **her** very smart.  
b. I consider **him** the best candidate.

Nous retrouvons donc une configuration semblable à celle des verbes « ECM » : le sujet est réalisé avec un cas accusatif. Nous en venons à la conclusion que l'accusatif peut, ici aussi, être valué par le verbe principal. Comme dans le cas des infinitives, la tête T défective de la clause réduite ne peut pas valuer de trait de cas. Et comme dans le cas des verbes ECM, les verbes qui sélectionnent une clause réduite sélectionnent une structure de type TP et non pas CP. La représentation de (50b) sera la suivante :

(56)



Le prédicat *kleptomane* fusionne avec l'argument externe *le kangourou*. L'AP fusionne avec la tête déficiente T, qui porte aussi un trait D ininterprétable. Ce trait permet d'opérer une deuxième fusion et d'étendre le TP. Le DP *le kangourou* monte à spec TP par fusion interne et vérifie le trait D. La tête T déficiente n'ayant pas de trait de cas, le DP *le kangourou* en spec TP n'a pas pu, à ce stade, valuer son cas. Le TP fusionne avec le verbe *croit*. Dans une configuration de complément du prédicat *croit*, le DP pourra valuer son trait de cas qui sera ainsi vérifié et éliminé. Le prédicat *croit* opère une deuxième fusion avec le DP *Kléber*, son argument externe. Le VP fusionne avec T tensé, qui peut valuer le trait de temps de *croit*. Ce trait étant fort, le verbe monte à T. La tête T peut aussi valuer le cas de *Kléber*. Le trait [uD] fort sous T attire le DP *Kléber* en specTP.

## Pour en savoir plus

- Chomsky, Noam & Howard Lasnik 1993. « The theory of principles and parameters ». In von Stechow, J. Jacobs A., Sternefeld, W. & Vennemann, T. (eds.), *Syntax : an international handbook of contemporary research*. Berlin : De Gruyter.
- Jónsson, Jóhannes G. 2003. « Not so quirky: On subject case in Icelandic ». In Brandner E & H. Zinsmeister, *New Perspectives on Case Theory*, pp. 127–163. Stanford, CA : CSLI Publications.
- Longobardi, Giuseppe 2001. « The Structure of DPs : some principles, parameters and problems ». In M. Baltin & C. Collins (eds), *The Handbook of Contemporary Syntactic Theory*, pp. 562-603. Oxford : Blackwell.
- Svenonius, Peter 2007. « Interpreting Uninterpretable Features ». *Linguistics Analysis* 3-4 : 375-413.

## Chapitre 8

### Le mouvement *wh*

Dans les chapitres précédents, nous avons vu que l'analyse syntaxique d'une phrase intègre la notion de mouvement. En effet, des éléments peuvent fusionner dans une configuration hiérarchique particulière, puis être amenés à se retrouver dans une autre position dans la structure. C'est le cas du sujet, qui se déplace pour vérifier le trait D (EPP), ou encore du verbe tensé dans les langues romanes. Dans ce chapitre, nous examinons d'autres types de phrases, dont l'analyse vient renforcer l'hypothèse que la modélisation de notre connaissance linguistique peut impliquer plusieurs positions syntaxiques pour un même élément.

#### 8.1 Questions *wh*

Les questions dites « *wh* » sont les questions qui comportent un mot – ou un syntagme – interrogatif (le nom vient de l'association de mots interrogatifs avec leur morphologie anglaise, celle-ci comportant généralement un morphème commençant par *wh* tels *what* (quoi), *where* (où) etc.). Considérons les exemples en (1) :

- (1) a. Louis lit un livre.  
b. **Que** lit Louis ?

Une façon de former les phrases interrogatives en français est de faire apparaître l'élément interrogatif en début de clause (1b). Le mot interrogatif *que* est un constituant, assimilable au constituant *un livre*, auquel il se substitue en (1b). Ce constituant est l'objet direct du verbe, sélectionné par celui-ci.

En effet, une phrase qui contiendrait et le mot interrogatif et un objet direct serait agrammaticale :

(2) \*Que lit Louis un livre ?

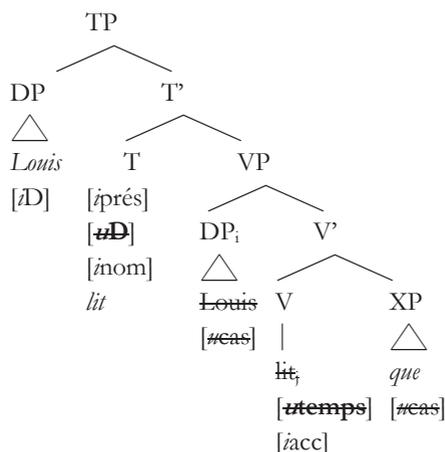
Une option serait de dire que la phrase en (1a) a une structure radicalement différente de celle en (1b). Cependant, cette approche pose le problème de la sous-catégorisation et des relations avec le prédicat. Dans les deux exemples en (1), le verbe *lit* sélectionne un complément de la même manière. L'assignation du rôle thématique et du cas devrait se faire de la même manière, c'est-à-dire localement.

La deuxième option est donc de dire que la structure de ces deux phrases est fondamentalement la même. Mais ceci n'est évidemment pas reflété par l'ordre de surface, c'est-à-dire au niveau où la phrase est prononcée. Comme on le voit, le complément suit le verbe en (1a), alors qu'il se trouve en début de phrase en (1b). Nous allons examiner plus en détail cette construction interrogative, en montrant que l'ordre de (1b) peut être expliqué par le **mouvement** de l'élément interrogatif.

## 8.2 Le mouvement *wh*

Si nous admettons que la structure argumentale du prédicat en (1a) et de (1b) est la même, nous pouvons proposer que la dérivation de (1b) sera, du moins dans sa première partie, semblable à celle d'une phrase déclarative :

(3)

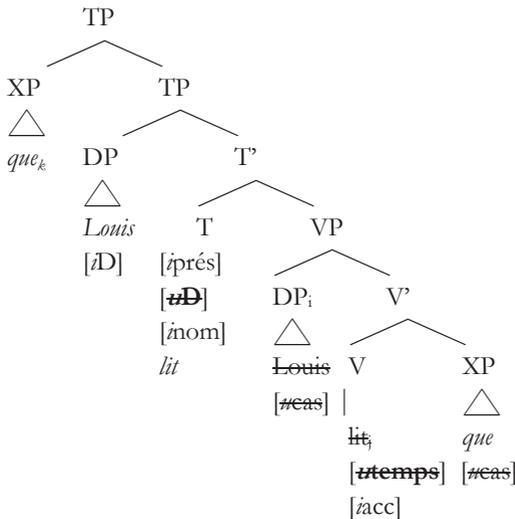


Le verbe *lit* fusionne avec son complément *que*, auquel il assigne un rôle thématique, ainsi qu'un cas accusatif (nous reviendrons sur la catégorie de cet élément dans la section 8.3 ci-dessous). Il opère une deuxième fusion avec son argument externe, ce qui permet d'étendre la structure avec un spécificateur. Le VP fusionne avec la tête T qui porte les traits de temps, de D et un trait de cas nominatif. T entre dans une relation d'Accord avec le trait ininterprétable fort [utemps] du verbe, qui monte à T ; il value le cas du DP *Louis*, et le trait ininterprétable fort D attire le sujet, étendant ainsi la projection avec une position de spécificateur.

Cependant, une phrase comme celle-ci ne peut être interprétée de façon adéquate. L'élément *que* se trouve dans une position dans laquelle il n'est pas légitimé, et la phrase est agrammaticale (nous discutons des variantes grammaticales de cette phrase plus bas).

En effet, l'exemple en (1b) nous montre que l'élément interrogatif *que* se trouve en début de phrase. Ceci correspond, en termes de structure, à une position hiérarchiquement plus haute que celle du sujet et du verbe. Nous admettons donc que cet élément a bougé, par une opération de fusion interne, jusqu'à la position qu'il occupe de façon visible. Une possibilité serait d'adjoindre *que* à la structure, comme en (4) :

(4)



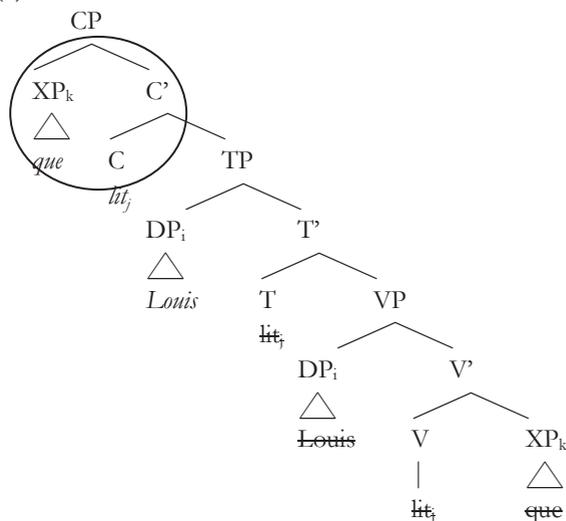
Cependant, ceci ne correspond pas à l'ordre de (1b). Dans les phrases interrogatives de ce type, le verbe fléchi et le sujet sont inversés. Pour rendre compte de cet ordre de mots, on pourrait imaginer, dans la structure (4), intervertir le sujet et le verbe fléchi. Mais cette manipulation donnerait une représentation bizarre, où le verbe se trouverait sous un syntagme de déterminant et le sujet serait sous la tête temporelle T. Puisque le verbe occupe une position de tête, on sait que cette caractéristique devra être préservée dans la représentation. Donc le seul moyen d'expliquer l'inversion est de porter le verbe dans une position de tête hiérarchiquement plus haute que T. Quelle pourrait être cette tête ?

Nous avons vu que dans les phrases enchâssées, TP peut être dominé par une projection supplémentaire CP. Rappelons que le rôle de la projection CP dans les enchâssées est d'introduire une clause. Plus précisément, le prédicat de la clause principale sélectionne un complémenteur interrogatif, déclaratif, etc, selon ses propriétés sélectionnelles. La tête du CP enchâssé portera donc le trait pertinent (interrogatif, déclaratif, etc.). Et c'est cette tête qui, à son tour, sélectionne la projection TP enchâssée. Donc, c'est sur la tête C que sont encodées les propriétés de la clause enchâssée, ou, très précisément, le **type** de la clause enchâssée, ou sa **force (illocutionnaire)**.

Bien entendu, dans le cas des clauses enchâssées, la force de la clause est déterminée par le choix du prédicat principal. Les clauses principales, elles, ne sont pas sélectionnées par un prédicat. Cependant, il faut admettre que les clauses principales comportent aussi une information quant à leur force illocutionnaire. Après tout, une phrase principale peut aussi être déclarative, interrogative ou impérative. Donc les clauses principales comportent, tout comme les clauses subordonnées, une spécification de force. Et cette force sera encodée, comme dans les enchâssées, dans une tête qui domine le reste de la clause. Par analogie, il a été proposé que cette tête est la tête  $C^0$ . Les phrases principales sont donc aussi introduites par un CP.

Les phrases interrogatives comportent donc un  $C^0$  dont la force devra être spécifiée comme interrogative. C'est cette projection que nous allons utiliser pour rendre compte du mouvement dans les questions. Le verbe, qui est monté de V à T, opère une deuxième fusion interne pour occuper la tête C. L'inversion sujet-verbe fléchi est en fait un mouvement du verbe par-dessus le sujet (qui reste à sa place en spec TP) dans la tête suivante. Quant à l'élément interrogatif, il bouge aussi dans une position plus haute, celle du spécificateur de CP :

(5)



Notons que beaucoup de langues utilisent la stratégie du mouvement du syntagme interrogatif en début de phrase avec une inversion sujet-auxiliaire/verbe lexical :

- (6) a. **Was** *bat* Arthur gelesen ? allemand  
 quoi a Arthur lu
- b. **Mit** *olvasott* Balázs ? hongrois  
 quoi a-lu Balázs
- c. **kaj** *bere* otrok ? slovène  
 quoi lit l'enfant
- d. **Nork** *du* Jon ikusi ? basque  
 qui a Jon vu [Ortiz de Urbina 1995]  
*Qui a vu Jon ?*
- e. **Maada** *qarazat* Zaynabu ? arabe standard  
 que a-lu Zaynab-nom [Ouhalla1992]

D'autres langues peuvent avoir un mouvement *wh* sans inversion sujet-verbe/auxiliaire (notons qu'en 7a, la particule focale *wè* occupe la tête qui domine le sujet, voir ch.13) :

- (7) a. *été' wè Sé'ná xiá ?* gungbe  
 que (part) Séna a-lu [Aboh 1999]  
*Qu'a lu Sena ?*
- b. *Mèèneenèè Tanko ya yi ?* hausa  
 que Tanko 2sg fait [Hartmann 2006]  
*Qu'a fait Tanko ?*

### 8.3 La motivation pour le mouvement

Comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, la théorie développée en grammaire générative s'appuie, entre autre, sur le postulat qu'un mouvement syntaxique est toujours motivé. Revenons donc sur les raisons du mouvement des syntagmes interrogatifs. Considérons l'exemple en (8) :

(8) \*Un livre lit Louis ?

L'agrammaticalité de cette phrase s'explique par l'absence d'un mot interrogatif : un syntagme (ici objet direct) non-interrogatif ne peut se déplacer en début de phrase pour former une question. L'élément qui marque la question doit être de nature interrogative : dans le syntagme *wh*, il y a un élément interrogatif qui est syntaxiquement marqué pour la question. On dit qu'il porte un **trait wh**, c'est-à-dire une marque syntaxique de sa propriété d'interrogatif. Un pronom interrogatif du type *que* portera donc un trait interprétable interrogatif. Nous admettrons que les pronoms interrogatifs sont des éléments qui comportent une composante quantificationnelle. Par *quantificationnelle*, il faut entendre des éléments qui ne se réfèrent pas à un individu en particulier, mais qui ont la propriété d'évoquer un ensemble dont les membres sont variables et pourraient être associés à des individus. Par exemple, le quantificateur *tous*, mentionné en chapitre 5, introduit un ensemble dans lequel chacun des éléments devra avoir la propriété décrite par le prédicat. Autrement dit, *tous les étudiants lisent* nous dit que chacun des membres de l'ensemble introduit par *tous*, à savoir *les étudiants*, a la propriété de lire. *Tous les étudiants* ne peut donc pas se référer à une entité, mais consiste en un ensemble dont les membres individuels peuvent devenir des entités. De même, un élément interrogatif introduit un ensemble d'entités variables sur lesquels peut porter l'interrogation. Un syntagme interrogatif sera donc un **QP** (*quantificational phrase*, syntagme quantificationnel) :

(9)

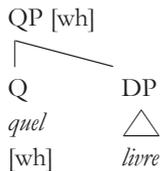
$$\begin{array}{c} \text{QP}[\text{wh}] \\ | \\ \text{Q} \\ \textit{que} \\ [\text{wh}] \end{array}$$

La tête transmet le trait à toute la projection, et tout le syntagme « hérite » de la propriété interrogative de cette tête.

Dans le cas d'un syntagme interrogatif plus complexe, l'élément interrogatif est toujours la tête du QP. Il prend comme complément un DP (qui

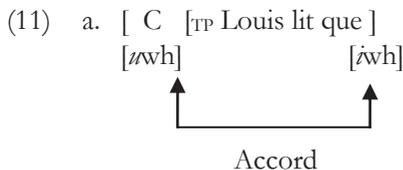
n'est, à priori, pas marqué morphologiquement comme interrogatif). Cependant, par la **percolation** de traits (c'est-à-dire la montée du trait de la tête vers toute la projection), la projection entière, qui comprend aussi le DP, devient interrogative. Donc, de nouveau, tout le QP sera marqué du trait [wh] :

- (10) a. Quel livre  
b.



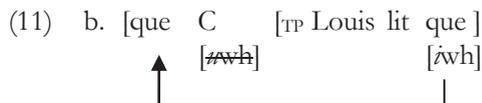
Nous admettrons donc que tout syntagme interrogatif porte un trait syntaxique [wh]. Dans la mesure où un élément interrogatif est morphologiquement marqué comme tel, et est donc intrinsèquement interrogatif, on considère que le trait interrogatif est un trait interprétable, noté [ $\lambda$ wh].

Nous avons noté plus haut qu'une phrase interrogative est marquée comme telle par des traits syntaxiques présents sur C. Il est proposé que C porte, entre autres, un trait interrogatif [wh] (autrement dit, un trait qui permet d'associer la phrase avec un syntagme interrogatif). Mais ce trait sur C est ininterprétable, et sera noté [ $\mu$ wh]. Comme il s'agit d'un trait ininterprétable, il devra chercher dans son domaine de c-commande un élément qui porte un trait correspondant. Il entre donc dans une relation d'Accord avec le syntagme interrogatif :



C'est la raison pour laquelle l'exemple en (8) est agrammatical : comme le syntagme nominal *un livre* ne porte pas de trait interrogatif, il ne pourra pas vérifier un trait [ $\mu$ wh] sur C. Si le trait [ $\mu$ wh] sur C est fort, il doit être vérifié

localement. Il attire donc le syntagme interrogatif dans son spécificateur, et le trait ininterprétable est vérifié et éliminé :



Le mouvement d'un élément interrogatif en spec CP est donc motivé par la nécessité de vérifier le trait ininterprétable fort sous C (il peut être mis en parallèle avec le mouvement du sujet à spec TP).

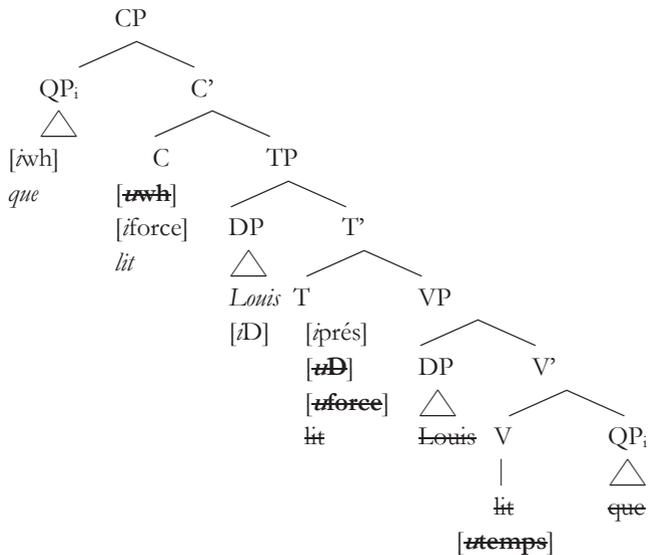
Pendant, l'exemple en (1b) montre qu'outre le mouvement de l'élément interrogatif, la question en français (et dans beaucoup d'autres langues) déclenche aussi une inversion du sujet et du verbe/auxiliaire tensé, que nous avons traduite par un mouvement du contenu de T à C. Ce mouvement ressemble au mouvement de V à T. Et, en effet, l'analyse proposée ici se base sur cette similitude. Nous avons évoqué plus haut la notion de type, ou de force, de la clause. Nous adopterons donc l'idée que la tête C contient aussi un trait de « type » que nous noterons [force].<sup>18</sup> Ce trait, qui indique justement la force illocutionnaire de la clause, est un trait interprétable. C contient donc aussi un trait [iforce]. Or, au moment où TP fusionne avec un C, il peut le faire car C sélectionne un TP, c'est-à-dire, que T partage un trait avec C. En effet, puisque nous avons admis que toute clause doit porter une spécification de force illocutionnaire, une séquence tensée ne devient une clause/phrased que si sa force illocutionnaire est spécifiée. Autrement dit, T, pour former une clause, a besoin d'un C. Cette information est encodée sous T comme un trait [*force*], un trait de force ininterprétable. Dans une clause interrogative comme (1b), ce trait est fort, et demande à être vérifié localement. T va donc monter à C.

Par contre, l'information encodée sur C qui spécifie que la clause est une question *wh* est ininterprétable. Autrement dit, la tête C porte un trait *wh*, mais ce trait a besoin d'être valué pour que la clause puisse être interprétée comme une question *wh*. Nous avons en effet vu en (8) qu'une clause ne

18 Ce trait est aussi souvent noté [clause-type], type de clause. Ici, le terme de *force* est choisi en anticipation de la discussion proposée en chapitre 14. La difficulté consiste à ne pas confondre cette notion de *force illocutionnaire* avec la notion de force d'un trait ininterprétable.

peut être interprétée comme une question partielle (une question *wh*) que si elle comporte un élément interrogatif, comme un syntagme de type *wh*. Il faut donc distinguer la force illocutionnaire de la clause (ici, une question), encodée sous forme d'un trait [*i*force] à valeur interrogative, et le fait que c'est une question partielle, une information dont le CP va « hériter » de par la présence d'un élément interrogatif dans la clause. C'est donc le trait [*λwh*] du syntagme qui pourra valuer le trait [*μwh*] de C. La dérivation de (1b) se fait donc de la manière suivante (les traits de cas ne sont pas illustrés, pour ne pas surcharger la représentation) :

(12)



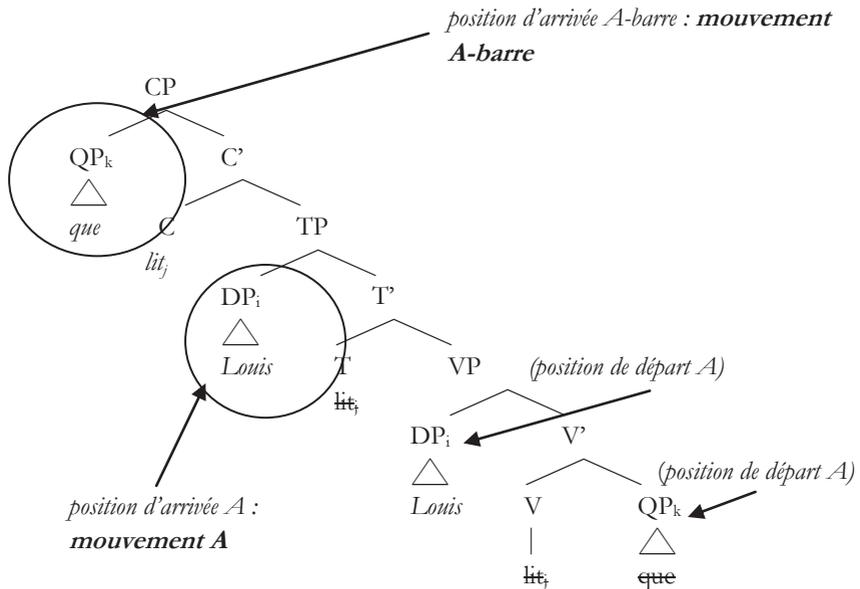
L'élément *wh* *que*, qui porte le trait [*λwh*], entre dans la dérivation comme complément du verbe. Celui-ci projette un spécificateur où fusionne l'argument externe *Louis*. VP fusionne avec T, où V monte pour vérifier son trait de temps. Le DP *Louis* vérifie le trait D sous T. TP fusionne avec C. A ce stade, C est introduit dans la dérivation avec un trait [*i*force], en relation avec le trait [*μ*force] sous T. C porte aussi un trait interrogatif [*μwh*]. Il va donc chercher, dans son domaine de c-commande, un élément portant des traits de même nature. Il trouve l'élément interrogatif *que*, avec

lequel il entre en relation d'Accord. Comme le trait sous C est fort, il attire dans son spécificateur le QP *que*, et son trait est vérifié et éliminé. Enfin, le trait [*force*] de T étant fort, il sera valué par C et devra aussi être vérifié localement. T monte donc à C.<sup>19</sup>

La dérivation de (1b) contient plusieurs mouvements, mais ils ne sont pas tous de même type. Nous avons déjà fait une distinction entre mouvement de tête et mouvement d'une projection maximale. Mais les mouvements de projection maximale ne sont pas tous de même nature. Le mouvement qui porte le syntagme interrogatif dans la position de spec CP est un mouvement qui affecte tout un constituant. Ce n'est donc pas un mouvement de tête. De plus, il est distinct du mouvement qui porte le DP *Louis* en specTP. Le mouvement à specTP, appelé **mouvement A** (pour *argumental*) fait partie des types de mouvement qui bougent un constituant jusqu'à une position d'argument externe du verbe, d'argument interne du verbe, ou de sujet. Ces positions, les **positions A**, ont en commun le fait qu'elles sont associées à la structure argumentale du prédicat (la position de sujet est un peu particulière mais il a été proposé – voir Rizzi 1990 – de l'assimiler à une position argumentale). Le mouvement de l'élément interrogatif, lui, porte un constituant dans une position qui ne fait pas partie de ces positions argumentales. C'est pourquoi on l'appelle mouvement **A-barre** (pour non-A(rgumental)). Le mouvement A-barre est donc un mouvement qui vise une **position A-barre**. En (12) ci-dessus, le constituant *que* fusionne avec le verbe *lit*, c'est l'argument interne du verbe. Il occupe donc une position argumentale, ou position A. Il monte ensuite à specCP, qui est une position non-argumentale (n'étant une position ni d'argument interne, ni d'argument externe, ni de sujet), ou position A-barre. Notons que ce n'est pas la position de départ, mais la position d'arrivée d'un élément qui détermine le type de mouvement. Ces deux mouvements sont distincts du mouvement du verbe, un mouvement de tête, que nous avons déjà rencontré dans les chapitres précédents.

19 Nous ne discuterons pas en détail les motivations pour postuler ce mouvement. Des chercheurs ont établi qu'il y a un lien entre propriétés de force (C) et propriétés de temps (I). De même que le lien entre T et V est exprimé par un partage de traits pertinents (temps), il est donc proposé que le lien entre C et T est exprimé par un partage de traits reliés à la force de la phrase.

(13)



#### 8.4 Les stratégies *wh*

Il est intéressant de noter que le français a plusieurs options pour réaliser les questions *wh*. La phrase en (1b) ci-dessus n'est en effet qu'une des stratégies possibles. Considérons les autres :

- (14) a. A qui t(u) as parlé ?  
 b. A qui est-ce que t(u) as parlé ?  
 c. T(u) as parlé à qui ?

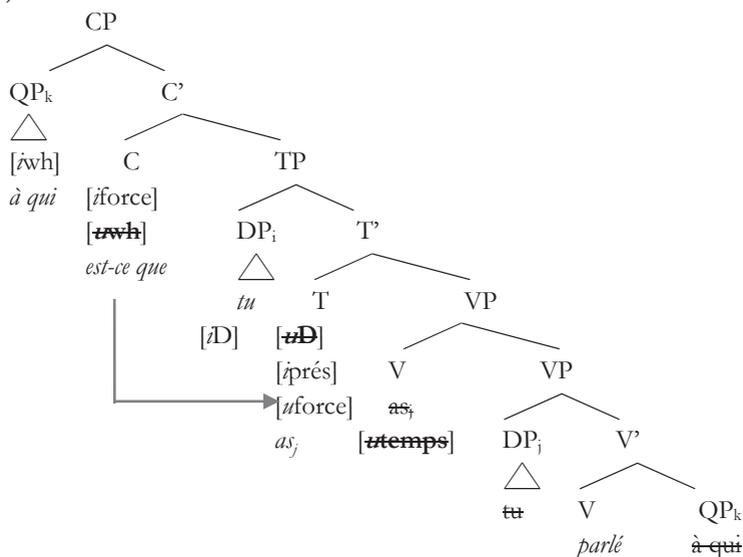
De façon intéressante, le français, tout en gardant le mouvement du syntagme interrogatif, peut aussi choisir de laisser l'auxiliaire sous T (14a), ou d'insérer une expression interrogative *est-ce que* (14b). De plus, il a aussi la

stratégie du mot interrogatif **in-situ**, c'est-à-dire dans sa position de fusion externe.<sup>20</sup> Ceci tendrait à montrer que le mouvement du syntagme interrogatif à spec CP est indépendant du mouvement de l'auxiliaire sous la tête C<sup>0</sup>.

L'exemple (14a) suggère que, pour une raison spécifique au français, le trait [*u*force] sous T peut aussi être **faible** : dans ce cas, le mouvement de T à C n'a pas lieu d'être.

L'exemple (14b) illustre le fait que le mouvement du syntagme interrogatif peut aussi être associé à l'insertion de *est-ce que*. Il a été proposé que *est-ce que* est en fait une « particule » interrogative. Nous voyons que la présence de la particule n'est pas compatible avec l'inversion. Il est raisonnable d'en conclure que la particule est insérée sous C<sup>0</sup> :

(15)



20 Notons qu'en français, lorsque le syntagme interrogatif est un pronom objet comme en (1b), la version in-situ est réalisée comme *quoi*, alors que la version bougée est réalisée comme *que* :

- (i) Il lit quoi/\*que?
- (ii) Que/\*quoi lit-il?

Au-delà de l'observation que le français permet aussi une version des questions *wh* avec l'insertion de la particule, il n'y a pas d'analyse très complète de ce phénomène dans le cadre minimaliste (pour des approches pré-minimalistes, voir Rizzi 1996, Rooryck 1994). Il est possible d'interpréter la situation en (15) de la manière suivante : dans une variante du français, la particule réalise le trait [*force*] en C. Évidemment, sa présence empêche T de monter à C : le trait [*force*] présent sous T ne peut être que faible. Il sera donc valué et vérifié à distance, sans mouvement à C. Notons que cette proposition est extrêmement conjecturale, et qu'elle nécessite d'être affinée pour être tout à fait intégrée dans l'analyse des questions en français. Cependant, l'utilisation très fréquente des questions avec *est-ce que* nous empêche d'ignorer complètement cette construction. Nous ne pouvons qu'encourager le lecteur à explorer les pistes données ici.

Notons que la présence d'une particule interrogative n'est pas spécifique au français. C'est aussi le cas pour le japonais, entre autres :

- (16) John-wa doko-ni ikimasita **ka** japonais  
 John-top où-à est-allé Q  
*Où est allé John ?*

En japonais, la particule *ka*, qui apparaît en position finale de la clause, correspond au marqueur d'interrogation. Il est proposé que ce marqueur occupe C, tout comme en français.<sup>21</sup>

Finalement, la stratégie *in-situ* ne requiert aucun mouvement ouvert. C'est le cas du chinois et, de façon optionnelle, de l'arabe d'Iraq :

- (17) a. Ta huo shenme ? chinois  
 Il dit quoi [Simpson 2000]  
 b. Mona shaafat meno arabe Iraq  
 Mona a-vu qui [Simpson 2000]

21 Le fait que le marqueur apparaisse en fin de phrase soulève évidemment des interrogations quant à la structure de la clause japonaise. Dans les versions plus anciennes de la théorie, ceci était attribué au fait que le japonais, une langue à tête finale, avait le CP tout à droite, avec ses compléments le précédant. Suivant la discussion en chapitre 4, section 4.2.5, nous devons revoir cette analyse. Ceci dépasse le cadre de cet ouvrage, mais le lecteur intéressé peut consulter la littérature à ce sujet (p.ex Koizumi 1995).

Dans la mesure où l'interprétation d'une question *wh* est la même dans ces langues que dans les langues avec mouvement, nous supposons que, tout comme dans les cas discutés ci-dessus, les éléments interrogatifs sont dotés d'un trait [*wh*]. La seule différence est que, pour des raisons qui ne sont pas expliquées à l'heure qu'il est, le trait [*wh*] sous C est un trait faible et ne requiert pas de mouvement ouvert. La vérification peut se faire à distance, dans une relation d'Accord. De même, puisqu'il n'y a pas de mouvement de T à C, nous considérerons que le trait [*force*] de T est faible.

Examinons enfin le cas de l'anglais. Il n'y a pas de stratégie *in-situ*, et on observe une inversion sujet-auxiliaire :

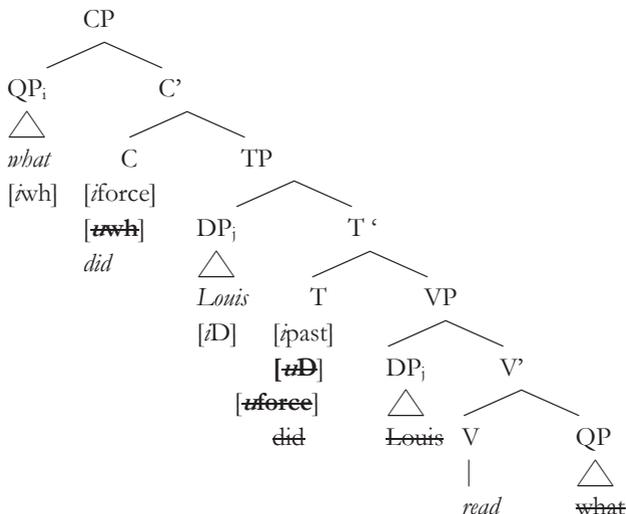
- (18) a. Louis will read a book. anglais  
       Louis aux lire un livre  
       *Louis lira un livre.*  
       b. \*Louis will read what ?  
       Louis aux lire que  
       c. What will Louis read ?  
       Que aux Louis lire  
       *Que lira Louis ?*

La discussion dans la section précédente nous permet de dire qu'en (18c), le syntagme interrogatif *what* occupe spec CP. Le modal fusionne directement sous T (voir chapitre 5), et monte à C pour vérifier le trait [*force*] fort de T. Rappelons qu'en anglais, les verbes lexicaux ne montent pas de façon ouverte à T, puisque leur trait de temps est faible. Par contre, le trait [*force*] sous T est fort, et le contenu de T est attiré à C. Dans l'exemple en (18c), nous avons un modal, *will*, qui vérifie le trait de temps, puis monte jusqu'à la tête C, réalisant ainsi l'inversion avec le sujet. Mais qu'en est-il dans les phrases où il n'y a pas de modal ou d'auxiliaire ? Le cas est illustré en (19) :

- (19) a. \* what Louis read ? anglais  
       que Louis lut  
       b. \* what read Louis ?  
       que lut Louis  
       c. What did Louis read ?  
       que aux Louis lu  
       *Qu'a lu Louis ?*

Comme on le voit en (19a), une phrase interrogative où le verbe ne bouge pas (et où le morphème de temps est associé de façon ouverte avec le verbe lexical) n'est pas grammaticale en anglais. D'un autre côté, la montée du verbe de V à C n'est pas possible non plus (19b), puisque le trait de [*temps*] des verbes lexicaux est faible. Nous sommes donc en présence d'une situation conflictuelle, où V ne monte pas à T mais T doit monter à C. Cette situation est résolue par l'introduction de l'auxiliaire *do*, qui porte le trait de temps. C'est lui qui fusionne sous T, puis bouge à C, réalisant l'inversion avec le sujet (19c). Le rôle de *do* sera donc uniquement fonctionnel : il s'agit de légitimer le contenu de T et de monter jusqu'à la tête C dans les phrases interrogatives :

(20)



C'est ce que l'on nomme le **do-support**, autrement dit le « soutien » par l'auxiliaire *do*.

## 8.5 Les questions fermées (questions « *yes-no* »)

Finalement, nous nous penchons sur le problème des questions qui ne comportent pas de syntagme interrogatif. Elles ont été baptisées questions « oui-non » (*yes-no questions*) parce qu'elles demandent une réponse de type *oui* ou *non*. Ce sont des questions qui portent non pas sur une partie de la phrase (représentée par un syntagme interrogatif) mais sur toute la phrase :

- (21) a. (Marcel) vend-il des mirabelles ?  
 b. Est-ce que Marcel vend des mirabelles ?
- (22) a. Will Marcel sell plums ? anglais  
*Est-ce que Marcel vendra des prunes ?*  
 b. Does Marcel sell plums ?  
*Est-ce que Marcel vend des prunes ?*
- (23) Hat Marcel sein Motorrad verkauft allemand  
 A Marcel sa moto vendu  
*Marcel a-t-il vendu sa moto ?*

Dans l'exemple anglais (22), nous voyons clairement que l'inversion auxiliaire-sujet décrite pour les questions *wh* se produit, malgré l'absence du mot interrogatif. C'est le cas de l'allemand aussi (23).

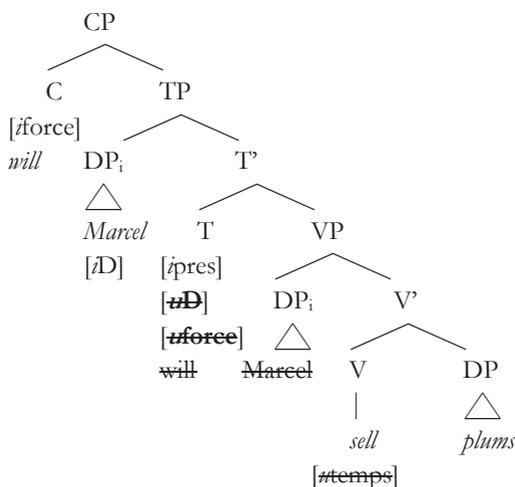
Notons que pour les langues romanes, le problème est plus complexe, puisque la plupart de ces langues peuvent avoir un sujet pronominal non-réalisé (marqué par un *petit pro*), et le sujet non-pronominal se trouve dans une autre position :<sup>22</sup>

22 Ce *petit pro* est à distinguer de PRO discuté dans le chapitre 7. Voir aussi chapitre 11.

- (24) a. Ha venduto la machina ? italien  
 a *pro* vendu la voiture  
*Il/elle a vendu la voiture ?*
- b. ha venduto la machina Marcello ?  
 a vendu la voiture Marcello  
*Marcello a vendu la voiture ?*

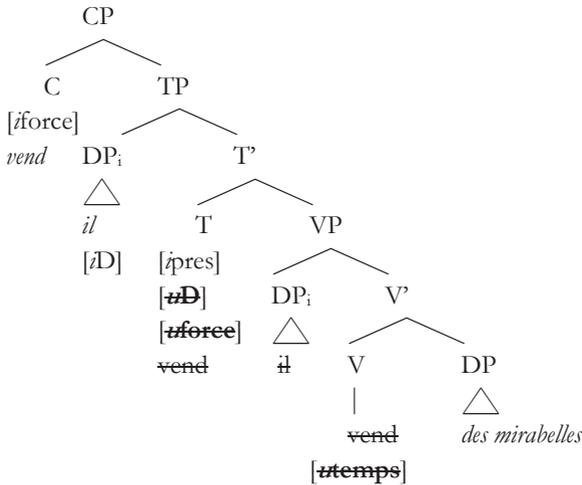
Dans la mesure où l'inversion se fait aussi, l'analyse que nous donnerons de la phrase en (22) implique un mouvement de l'auxiliaire à C, déclenché par le trait [ $\mu$ force] fort sous T. Qu'en est-il de la vérification du trait [ $\mu$ wh] ? Rappelons que dans le cas des questions *wh*, c'est le trait interprétable du syntagme *wh* qui peut valuer et vérifier ce trait. Dans le cas des questions directes, ou questions « oui-non », un tel élément n'est pas présent. Une option est de tirer parti de cette distinction entre trait [wh] qui encode une interrogation et [force] qui encode le type de la clause. Si l'on considère que dans les questions « oui-non », seule l'information liée au type de la clause (à savoir sa force illocutionnaire de question) est présente, cela offre une analyse très simple. Le trait [ $\mu$ wh] n'étant pas présent sur C, il n'y a pas lieu d'étendre la projection, et aucun élément n'est requis dans le spécificateur de CP :

(25)

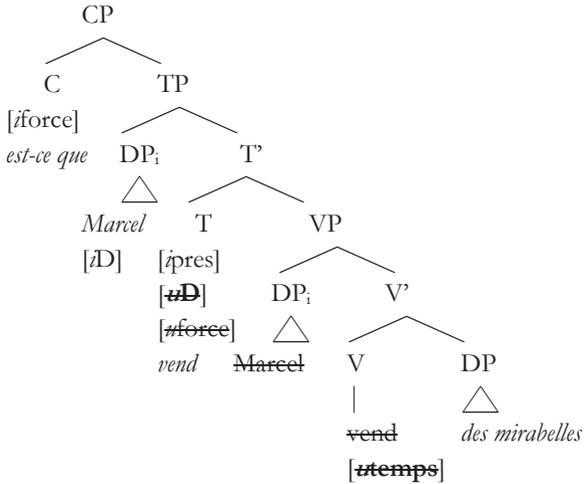


En français, les questions fermées peuvent aussi déclencher l'inversion, comme illustré en (21a) (nous ne discuterons pas de la position de *Marcel*, nous considérerons que l'inversion se fait avec le pronom sujet *il*). Mais le français a aussi une autre forme de question directe, introduite par *est-ce que*. Ici aussi, nous adoptons l'idée que le marqueur interrogatif *est-ce que* apparaît sous C<sup>0</sup> par fusion externe. Ainsi, il réalise le trait [*i*force] et la montée de l'élément sous T' (le verbe *vend* en 21b) ne peut avoir lieu (*u*force sous T' est faible). La représentation de (21a) et de (21b) seront donc les suivantes :

(26) a.



(26)b.



Par soucis de complétude, il faut noter l'existence, adoptée par certains chercheurs, d'une analyse alternative. Il est aussi possible de considérer que dans les questions « oui-non », la tête C porte aussi un trait  $[\text{wh}]$ . Ce trait  $[\neq\text{wh}]$  sous C déclenche bien une extension de la projection de C à un spécificateur, mais celui-ci est rempli par un élément nul, un *opérateur* directement inséré sous specCP (voir Katz et Postal 1964) dont la valeur interrogative remplirait la même fonction qu'un élément *wh*, à savoir la vérification du trait ininterprétable de la tête C.

## Pour en savoir plus

- Cheng, Lisa & Johan Rooryck. 2001. « Licensing Wh- in situ ». *Syntax* 3, 1-19 (2001).
- Katz, Jerrold & Paul Postal. 1964. *An integrated theory of linguistic descriptions*. Cambridge, MA : MIT Press.
- Rizzi, Luigi. 1996. « Residual Verb Second and the Wh Criterion ». In A. Belletti & L. Rizzi (eds.), *Parameters and Functional Heads*, 63-90. Oxford : Oxford University Press.
- Rizzi, Luigi. 2001. « On the position “int(errogative)” in the left periphery of the clause ». In G.Cinque and G.Salvi (ed.), *Current studies in Italian syntax : Essays offered to Lorenzo Renzi*. New York : Elsevier.
- Rooryck, Johan. 1994. « On two types of underspecification : Towards a feature theory shared by syntax and phonology ». *Probus* 6 : pp. 207-233.
- Yeon-Seung Kim. 2001. « Wh-Agree Vs. Wh-Licensing ». *KGCC Studies in Generative Grammar* Volume 11, Number 1, pp. 97-150.



## Chapitre 9

# Contraintes sur le mouvement *wh*

Dans ce chapitre, nous allons examiner le mouvement *wh* plus en détail. Nous verrons que le mouvement des éléments interrogatifs est contraint, c'est-à-dire qu'il est limité par certaines conditions, dont l'essence est que le mouvement interrogatif (ou mouvement *wh*) est soumis à une contrainte de localité. Il se fait par étapes, et ne peut être « interrompu » par un élément intervenant.

### 9.1 Les interrogatives enchâssées

Jusqu'à présent, nous avons examiné les clauses interrogatives principales, aussi appelées **questions racine**. Dans ces clauses, un syntagme *wh* était bougé en début de clause principale. Mais un syntagme *wh* peut être généré dans une clause enchâssée. Il existe deux types de clauses enchâssées qui font intervenir des éléments interrogatifs. Le premier est discuté ci-dessous, et le deuxième est l'objet de la section 9.2.

Dans le premier cas, le verbe principal peut sélectionner une clause enchâssée interrogative. C'est ce que l'on appelle de manière classique une interrogative indirecte. Considérons les exemples ci-dessous :

- (1) a. Nicolas se demande [s'il va faire naufrage]  
b. \*Nicolas se demande [qu'il va faire naufrage]
- (2) a. Oscar pense [qu'il aime les œufs]  
b. \*Oscar pense [s'il aime les œufs]

Comme on le voit en (1), la clause principale est une clause déclarative qui contient un verbe dont la propriété est de sélectionner une enchâssée interrogative. Ici, le verbe *se demander* sélectionne une clause enchâssée interrogative, introduite par *si*. Une enchâssée déclarative est agrammaticale (1b). À l'inverse, un verbe comme *penser* sélectionne un complément clausal déclaratif, introduit par *que* (2a) et une enchâssée interrogative est agrammaticale (2b). Nous voyons donc que la sélection du type de clause est bel et bien déterminée par le prédicat de la clause principale.

L'exemple en (1a) illustre un cas de question enchâssée de type *oui/non*. Mais les clauses enchâssées interrogatives peuvent aussi être de type « question partielle », ou questions *wh* :

- (3) a. Nicolas se demande [où Norbert part].  
 b. Oscar ne sait pas [qui il va rencontrer à Orange].

Une des caractéristiques marquantes des enchâssées interrogatives en français, c'est qu'elles n'offrent pas la même gamme de possibilités que celle que nous avons vue pour les questions racines :

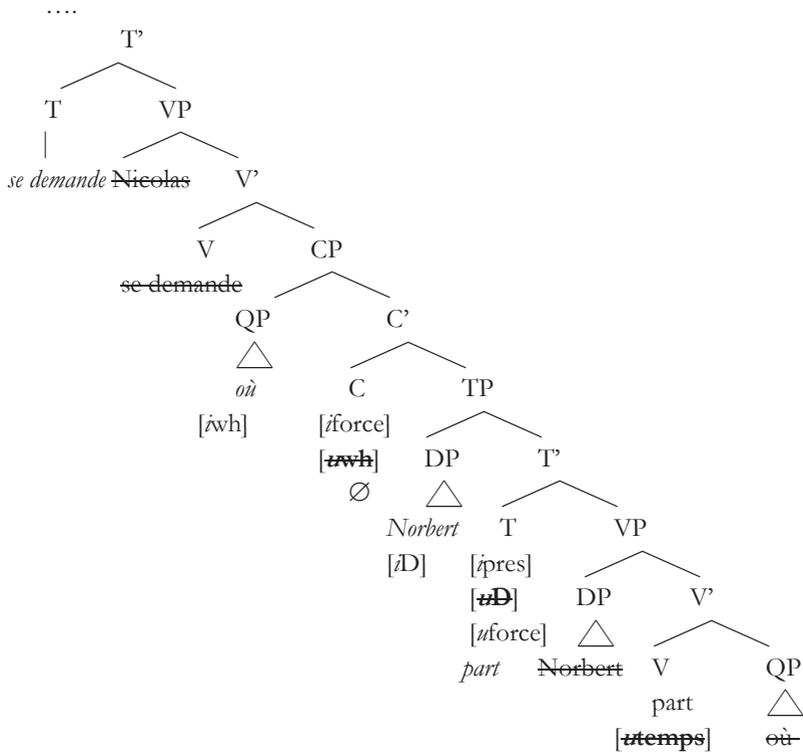
- (4) a. \*Nicolas se demande [Norbert part où].  
 b. \*Oscar ne sait pas [il va rencontrer qui à Orange].
- (5) a. \*/ ? ?Nicolas se demande [où (Norbert) est-il parti].  
 b. \*Oscar ne sait pas [qui va-t-il rencontrer à Orange].

Seule la version avec mouvement de l'élément interrogatif est possible, la version avec l'élément interrogatif *in situ* étant agrammaticale (4a,b).<sup>23</sup> En revanche, il n'y a pas d'inversion sujet-auxiliaire (5a,b). L'analyse qui a été proposée est la suivante : le verbe principal sélectionne la tête C, complémentateur de l'enchâssée, qui porte un trait [wh]. Ce trait pourra être spécifié comme [<sub>μ</sub>wh] fort : l'élément interrogatif, qui porte un trait [<sub>i</sub>wh] est attiré pour être dans une relation localité avec la tête. Il bouge donc en spec CP, et vérifie localement le trait ininterprétable sous C. Par contre, le verbe

23 Apparemment, cette version est acceptable en français vernaculaire des banlieues parisiennes (L. Baunaz, p.c.).

fléchi sous T ne monte pas à C, en français standard en tout cas. On en conclut que le trait de force ininterprétable sous T, [*u*force] est faible. Le trait peut être vérifié à distance, dans une relation d'Accord avec le trait [*i*force] sous C.

(6)



Alternativement, le français peut vérifier ouvertement le trait de force sur le complémenteur de l'enchâssée en utilisant le marqueur interrogatif *est-ce que* (voir chapitre 8) :

(7) Nicolas se demande [où **est-ce que** Norbert est parti].



- (10) a. Qui penses-tu [que Nicolas a vu ~~qui~~] ?  
 b. A qui crois-tu [que Noémie a dit [qu'elle a parlé à ~~qui~~]] ?

En (10), les verbes *penser* ou *croire* ne sélectionnent pas une enchâssée interrogative. C'est la clause principale qui est interrogative. On peut le vérifier en insérant le marqueur de question *est-ce que*. Celui-ci est grammatical dans la clause principale, mais n'est pas possible dans la clause enchâssée :

- (11) a. Qui **est-ce que** tu penses [que Nicolas a vu] ?  
 b. \*Tu penses que [qui est-ce que Nicolas a vu] ?

La force interrogative est encodée dans le CP de la principale. L'élément interrogatif, qui est un argument du prédicat enchâssé, se déplacera donc de la clause enchâssée jusqu'au spec CP de la principale.

Comme dans le cas des questions racine, il existe des variations. Dans certaines langues, le syntagme *wh* peut rester *in-situ* (dans sa position de première fusion). C'est le cas du français (12a,b). Mais d'autres langues, comme l'anglais ou le slovène, ne permettent pas cette configuration (13, 14) :

- (12) a. Tu penses [ que Nicolas a vu **qui** ] ?  
 b. Tu crois [que Noémie a dit [ qu'elle a parlé à **qui** ] ] ?

- (13) a. **What** did you say [ that Nicholas saw ] ? anglais  
 que aux tu dis que Nicolas a-vu  
*Qu'as-tu dit que Nicholas a vu ?*  
 b. \*You said [ that Nicholas saw **what** ] ?  
 tu dis que Nicolas a-vu quoi

- (14) a. **Kaj** misliš [da je Nejc vidil] ? slovène  
 quoi tu-penses que a Nejc vu  
*Que penses-tu que Nejc a vu ?*  
 b. \* Misliš [da Nejc je vidil kaj] ?  
 tu penses que Nejc a vu quoi

Notons aussi qu'il existe des langues qui ont une stratégie à mi-chemin entre les deux. En effet, en allemand ou en hongrois, on trouve une construction de mouvement *wh* partiel :

- (15) a. Was glaubst du [**wen** Niklaus gesehen hat ] ? allemand  
 Que penses tu qui-acc Niklaus vu a  
 (= *Qui penses-tu que Niklaus a vu ?*)  
 b. Mit gondolsz, [ hogy **kit** látott Miklós ] ? hongrois  
 Que penses-tu que qui-acc a-vu Miklós  
 (= *Qui penses-tu que Miklos a vu ?*)

L'élément interrogatif (*wen*, *kit*) bouge, mais seulement jusqu'au spécificateur du CP enchâssé. Il est « repris » par un élément quasi-explétif (*was*, *mit*), qui apparaît en début de phrase principale. Nous ne discuterons pas le détail de cette construction, qui présente des problèmes plus complexes.

Pour en revenir aux cas de mouvement long, nous notons que de façon optionnelle en français (10a, 12a), mais obligatoire en anglais (13a), le syntagme *wh* bouge au début de la clause principale. L'élément interrogatif se retrouve donc dans la clause principale par mouvement. En effet, le syntagme *wh*, qui fusionne d'abord dans la clause enchâssée, comme argument ou ajout dans cette clause, opère une fusion interne vers le spécificateur du CP de la clause principale.

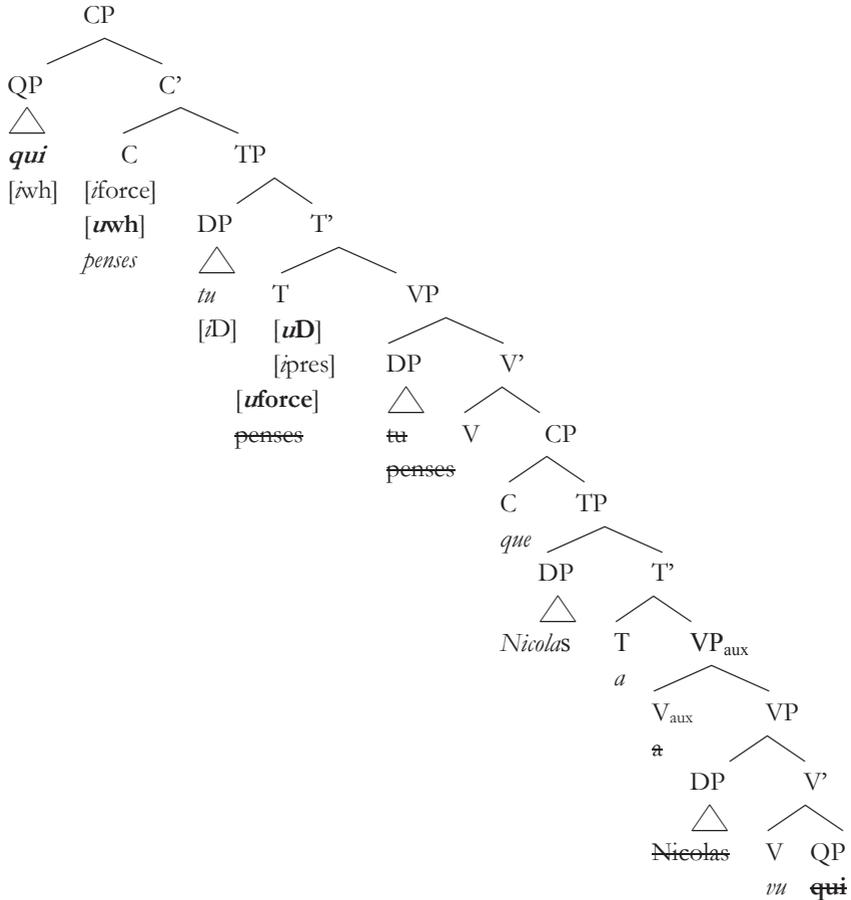
Examinons la dérivation de (10a), reproduit ci-dessous, en détail :

- (10) a. Qui penses-tu [que Nicolas a vu ~~qui~~ ] ?

La tête C, qui porte la force de la clause principale, porte un trait [*i*force], ainsi qu'un trait [*wh*]. Ce dernier trait, qui doit être vérifié localement, déclenche l'extension de la projection avec un spécificateur, dans lequel pourra se loger un élément porteur d'un trait [*iwh*]. L'élément interrogatif **qui**, argument interne du prédicat de la clause enchâssée *m*, est donc attiré à spec CP et vérifie le trait ininterprétable de C. Comme dans les clauses simples, le mouvement de **penses** de T à C est déclenché par le trait de force ininterprétable de T, qui exige d'être localement vérifié par le trait de force interprétable sous C (de la même manière que le trait de temps sous T vérifie localement un trait de temps fort sur la tête V). Nous avons donc

une représentation (provisoire) comme en (16) ci-dessous (les traits non-pertinents de la clause enchâssée sont omis) :

(16)



Il existe des arguments pour proposer que le mouvement de l'élément interrogatif *qui* ne se fait pas en une seule étape, comme dans les questions racines, mais procède par pas successifs. Ces arguments sont liés à l'observation que certaines constructions bloquent le mouvement *wh* long.

Dans la section ci-dessous, nous examinons les configurations dans lesquelles l'extraction d'un syntagme *wh* est exclue. Dans la section suivante, nous en discuterons les analyses.

### 9.3 La notion d'îlot

Les chercheurs ont observé qu'il y a un certain nombre de situations dans lesquelles le mouvement d'un élément *wh* hors de la clause enchâssée n'est pas licite. Dans ces cas, la clause enchâssée semble former une île dont on ne pourrait s'échapper. C'est ce que l'on a appelé des configurations **d'îlot** (*islands*, décrits par J.J. Ross en 1967). Nous en examinons quelques-uns ici.

#### 9.3.1 *Ilot interrogatif (wh-island)*

La clause enchâssée dont on aimerait extraire un élément interrogatif est une question indirecte, c'est-à-dire qu'elle contient déjà un élément interrogatif, qui occupe spec CP :

(17) Nicolas se demande [CP **quand** il verra le navire].

Il est tout à fait possible de questionner un autre élément à l'intérieur de cette clause. La phrase avec le deuxième élément interrogatif *in-situ* est grammaticale en français<sup>24</sup> :

(18) a. Nicolas se demande [CP **quand** il verra *quor*].

24 Notons que les questions enchâssées *in-situ* sont possibles en français, mais qu'elles ont une interprétation particulière, de **question écho**. En effet, elles ne sont acceptables que dans un contexte où elles sont reprises comme un écho, et ne correspondent pas à une vraie question.

Par contre, le mouvement de ce syntagme interrogatif jusqu'à la clause principale est impossible : la phrase devient agrammaticale.

- (18) b. \**Qu'est-ce que* Nicolas se demande [CP **quand** il verra ~~quoi~~]

Comparons avec l'anglais. De nouveau, nous prenons une phrase qui comporte une clause enchâssée interrogative (interrogative indirecte) :

- (19) a. Nicholas wonders [CP **which towns** he will visit next year]  
 Nicholas se-demande quelles villes il aux visite prochaine année  
*Nicholas se demande quelles villes il visitera l'année prochaine.*

Nous introduisons un deuxième syntagme interrogatif dans la clause enchâssée :

- (19) b. Nicholas wonders [CP **which towns** he will visit *when*]  
 Nicholas se demande quelles villes il aux visite quand

Mais, comme en français, l'extraction de cet élément interrogatif jusque dans la clause principale est agrammaticale :

- (19) c. \**When* does Nicholas wonder [CP **which towns** he will visit ~~when~~]

Cette contrainte est observable dans d'autres langues aussi :

- (20) a. \**Che cosa* si domanda Norma [CP **chi** ha visto ~~che cosa~~] italien  
 que chose se demande Norma qui a vu  
 b. \**Miről* nem tudja Miklos [CP **ki** beszélt ~~miről~~] hongrois  
 de-quoi ne sait Miklos que qui a-parlé  
 (=de quoi Miklos ne sait-il pas qui a parlé ?)  
 c. \**Kaj* se sprašuje Nejc [CP **kdo** je obiskal ~~kaj~~] slovène  
 quoi se demande Nejc qui a visité

Le fait que l'on ne puisse extraire un syntagme *wh* d'une subordonnée interrogative fait de celle-ci un **îlot interrogatif**.

## 9.3.2 DP-complexe

On appelle **DP complexe** un syntagme nominal qui contient une clause.<sup>25</sup>

(21) Oscar regrette [DP le fait [CP qu'Olivia ait oublié les œufs]].

Nous allons essayer de questionner un élément à l'intérieur de ce DP complexe. Pour ce faire, on remplace un constituant par son équivalent interrogatif :

(22) a. Oscar regrette [DP le fait [CP qu'Olivia ait oublié **quoi** ] ?

Notons que cette construction est acceptable en français dans la mesure où le syntagme interrogatif peut apparaître dans sa position de fusion externe (*in-situ*). Par contre, l'extraction hors du DP complexe donne une phrase agrammaticale :

(22) b. \***Qu'**est-ce qu'Oscar regrette [DP le fait [CP qu'Olivia ait oublié ~~que~~]] ?

De nouveau, le fait que l'on ne puisse extraire un élément interrogatif du DP complexe en fait un îlot. Notons que ce n'est pas le mouvement en lui-même qui est impossible : le mouvement hors d'une structure semblable, mais sans le DP, est tout à fait possible :

(23) a. Oscar regrette [CP qu' Olivia ait oublié les œufs].  
b. **Qu'**est-ce que Oscar regrette [CP qu'Olivia ait oublié ~~que~~ ] ?

C'est donc bien la configuration de la subordonnée elle-même, à savoir un CP enchâssé dans un DP complément, qui fait obstacle à l'extraction. Les mêmes contraintes s'appliquent en anglais :

25 Comme l'utilisation du terme DP est postérieure aux premières discussions sur les îlots, la littérature se réfère quelquefois à cette construction comme un « NP » et non pas comme un « DP » complexe.

- (24) a. Oscar heard [DP the news [CP that Olivia called Ozzy]]  
 Oscar a-entendu la nouvelle que Olivia a-appelé Ozzy  
 b. \***Who** did Oscar hear [DP the news [CP that Olivia called ~~who~~ ] ] ?  
 c. **Who** did Oscar hear [CP that Olivia called ~~who~~ ] ?

On retrouve aussi la contrainte du DP complexe dans d'autres langues :

- (25) a. Tegnap hallotta [DP a hírt [CP hogy Ottót választotta Orsolya]  
 Hier a-entendu la nouvelle que Otto-acc a-choisi Orsolya  
*Hier, il a entendu la nouvelle qu'Orsolya a choisi Otto.*  
 b. \***Kit** hallotta [DP a hírt [CP hogy ~~kit~~ választott Orsolya] ?  
 qui a-entendu la nouvelle que a-choisi Orsolya  
 c. **Kit** hallotta [CP hogy ~~kit~~ választott Orsolya] ?  
 qui a-entendu que a-choisi Orsolya  
*Qui a-t-il entendu que Orsolya a choisi ?* hongrois
- (26) a. Si slišu [DP novico [CP da je Nejc srečal Norma ]  
 as entendu la nouvelle que a Nejc rencontré Norma  
*Tu as entendu la nouvelle que Nejc a rencontré Norma.*  
 b. \* **Koga** si slišu [DP novico [CP da je Nejc srečal ~~koga~~ ] ?  
 qui as entendu la nouvelle que a Nejc rencontré  
 c. **Koga** si slišu [CP da je Nejc srečal ~~koga~~ ] ?  
 Qui as entendu que a Nejc rencontré  
*Qui as-tu entendu que Nejc a rencontré ?* slovène

Il est important de noter que les îlots DP complexes, décrits à l'origine comme ci-dessus, concernent plus précisément les DP définis.

### 9.3.3 Sujet phrastique

Jusqu'à présent, nous avons rencontré des sujets de type DP. Mais il n'y a pas que les DP qui peuvent fonctionner comme sujet. Certains prédicats peuvent prendre comme sujet une clause entière (voir chapitres 6 et 7) :

- (27) a. [<sub>CP</sub> Que Pierre prenne le paquebot] rend Paul heureux.  
 b. [<sub>CP</sub> PRO visiter le Pérou] fait plaisir à Pierre.

Le mouvement *wh* hors de ces CP sujets est banni :

- (28) a. \*Quel bateau [<sub>CP</sub> que Pierre prenne ~~quel bateau~~] rend Paul heureux ?  
 b. \*Quel pays [<sub>CP</sub> PRO visiter ~~quel pays~~] fait plaisir à Pierre ?

Les sujets qui forment une clause, ou **sujets phrastiques**, constituent aussi des îlots.

### 9.3.4 Ilots Ajouts

Lorsqu'une clause subordonnée n'est pas sélectionnée par le prédicat de la clause principale, elle est un ajout. Considérons l'exemple suivant :

- (29) Paul est parti [<sub>CP</sub> après que Pierre ait pris le paquebot]

La clause *après que Pierre ait pris le paquebot* n'est pas un complément sélectionné par *partir*. C'est un **ajout**. Il est impossible d'extraire un élément interrogatif d'un ajout :

- (30) \*Qu'est-ce que Paul est parti [<sub>CP</sub> après que Pierre ait pris que] ?

Un ajout forme donc un îlot. Les quatre types de contraintes décrites ci-dessus correspondent à quatre configurations dans lesquelles l'extraction d'un élément interrogatif est impossible.

#### 9.4 Une analyse du mouvement *wh*

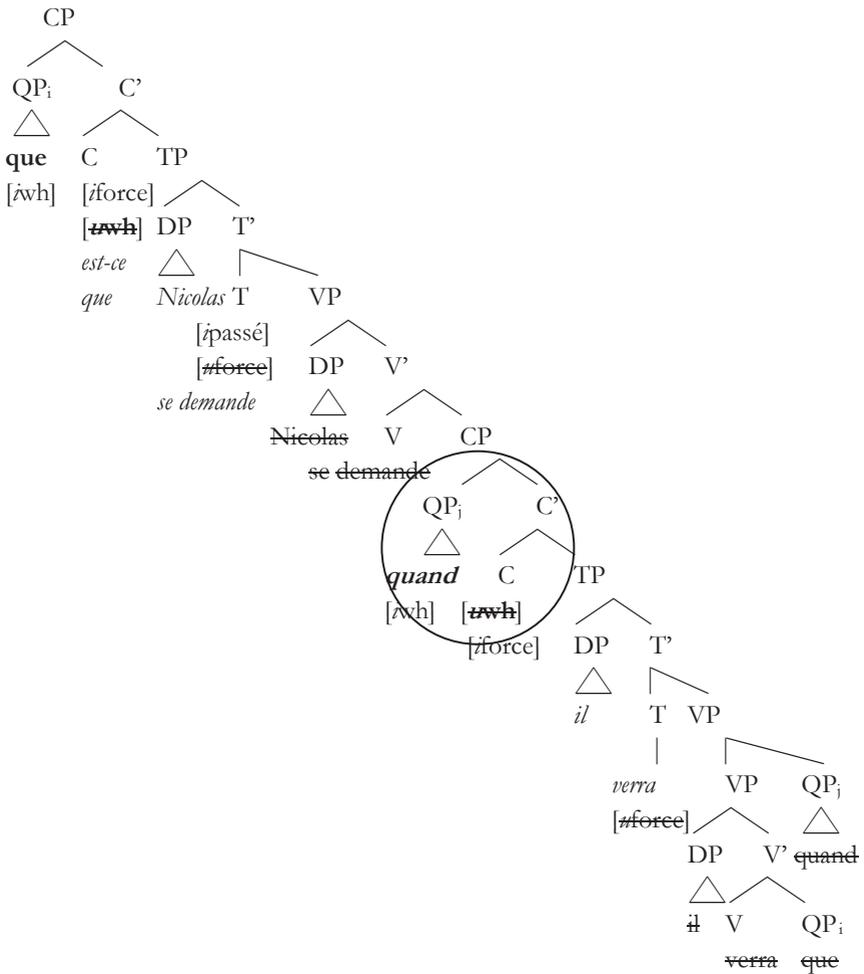
Descriptivement, nous avons un certain nombre de constructions dans lesquelles la présence d'un élément interrogatif est licite, mais où le mouvement de cet élément vers la position de spec CP de la clause principale est agrammatical. Nous examinons ici une analyse de ce phénomène. En d'autres termes, nous allons essayer de comprendre **pourquoi** ce mouvement est impossible, en nous servant de l'outillage syntaxique que nous avons développé.

Revenons à l'ilot *wh*. Comme cela a été discuté, le problème de l'ilot *wh* est qu'un (deuxième) élément *wh* occupe spec CP de l'enchâssée :

(31) \* **Qu'**est-ce que Nicolas se demande [ **quand** il verra ~~que quand~~ ]

Examinons la représentation syntaxique de cette phrase (les traits non-pertinents sont omis) :

(32)



On voit que l'élément interrogatif *quand* a bougé de sa position de base (*quand* est un QP qui a une fonction de modification temporelle, il apparaît donc comme ajout au VP enchâssé) jusqu'au spec CP enchâssé. En effet, comme il porte un trait [iwh], celui-ci est attiré par le trait [iwh] fort de la tête enchâssée C. On considère que l'élément bougé et sa copie forment

une chaîne, dans laquelle l'élément bougé constitue la **tête** de la chaîne. La chaîne est bien formée si la tête est dans une position hiérarchiquement plus haute que la copie. Autrement dit, la tête de la chaîne doit en **c-commander** la copie (voir chapitre 5). Pour faciliter la discussion, nous adopterons le terme d'**antécédent** pour l'élément qui c-commande sa copie. On peut vérifier que le QP **quand** c-commande sa copie : le premier nœud qui domine le QP est CP, et ce CP domine aussi la copie. Celle-ci est donc légitimée dans la structure. Le même raisonnement s'applique à la chaîne formée par **que** et sa copie. L'élément *wh* (l'antécédent) c-commande sa copie. Les deux chaînes sont bien formées, et les deux éléments *wh* occupent des positions de spec CP où ils sont légitimés.

D'où vient l'agrammaticalité ? Dans ce cours, nous adoptons une analyse qui repose sur des développements récents de la théorie, et qui se concentre sur les chaînes formées par le mouvement des éléments *wh*.

Les deux éléments interrogatifs **que** et **quand** occupent le même type de position, c'est-à-dire des positions de spec CP, des positions **A-barre**. Structurellement, **que** c-commande sa copie. Mais **quand** c-commande également la copie de **que**. Or, **quand** occupe aussi une position A-barre et il devient un antécédent potentiel de cette copie (les chaînes sont de même nature). Comme **quand** est plus proche de la copie de **que** que l'antécédent véritable de celle-ci (**que**), il en devient l'antécédent « préféré ». De ce fait, le QP **quand** intervient dans la chaîne <que, ~~que~~>, et bloque la relation entre l'antécédent et sa copie. Ainsi, si le spec CP intermédiaire est occupé par un autre élément *wh*, la relation entre un élément interrogatif en spec CP principal et sa copie en bas de la chaîne est interrompue. D'où l'agrammaticalité.

Notons que si l'on choisit de bouger **quand** avant **que**, on a une phrase tout aussi agrammaticale, puisque le premier élément qui bouge bloquera le mouvement du deuxième :

- (33) \* **quand** est-ce que Nicolas se demande [qu' est-ce qu'il verra ~~que~~  
quand ]

Cette analyse est basée sur une contrainte, observée dès les années 1990, à savoir que toute chaîne formée par un élément bougé et sa copie doit :

- 1) ne pas être interrompue par un autre élément de même nature (où même nature est soit tête, soit constituant occupant une position A, soit constituant occupant une position A-barre).
- 2) être la plus courte possible (pas de relation « à distance »)

La première condition sur la bonne formation de chaînes est connue sous le nom de **Minimalité Relativisée**.

(34) Minimalité Relativisée

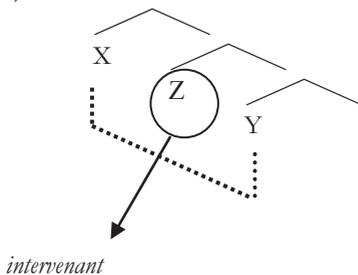
Y est dans une configuration Minimale avec X ssi il n'y a aucun élément Z tel que

- (i) Z est du même type structurel que X (où type structurel est A, A-bar ou tête)
- (ii) Z intervient entre X et Y (Z c-commande Y et Z ne c-commande pas X)

[adapté de Rizzi 2004]

La configuration pertinente est illustrée ci-dessous :

(35)



En (35), X c-commande Y, et pourrait entrer dans une configuration minimale avec Y. Cependant, il existe un élément Z, de même type structurel (ce sont tous trois des têtes), qui c-commande aussi Y et qui intervient entre X et Y. C'est donc un élément qui intervient dans la relation entre X et Y. Notons que la même restriction s'applique si à la place des têtes X, Y et Z on a affaire à des projections maximales XP, YP et ZP occupant tous trois des positions de spécificateur de CP.

Ainsi, si un élément *wh* (Y) forme une chaîne avec son antécédent (X) en spec CP, il ne doit pas y avoir d'élément Z dans un spec CP qui intervient entre X et Y. Ceci est typiquement un effet de **localité**, qui se mesure sur le résultat de la chaîne formée par mouvement.

La deuxième condition est une condition sur la formation de la chaîne elle-même. Elle stipule qu'un élément *wh*, pour monter dans une position de specCP, passe par toutes les positions de spec CP intermédiaires. En d'autres termes, le mouvement *wh* doit être **cyclique**, donc passer, en cycles successifs, par toutes les positions de spec CP entre son point de départ (le pied de la chaîne) et son point d'arrivée (la tête de la chaîne).

Pour illustrer ceci, comparons les phrases suivantes, qui sont toutes deux des extractions d'un syntagme *wh* par mouvement *wh* :

- (36) a. [CP<sub>3</sub> **A quel navire** est-ce que [TP Nicolas dit [CP<sub>2</sub> que [TP Norbert croyait [CP<sub>1</sub> qu' [TP il pensait ~~à quel navire~~ ]
- b. [CP<sub>3</sub> **A quel navire** est-ce que [TP Nicolas dit [CP<sub>2</sub> ~~à quel navire~~ que [TP Norbert croyait [CP<sub>1</sub> ~~à quel navire~~ qu' [TP il pensait **à quel navire** ] ?

Les exemples (36a) et (36b) sont deux représentations possibles de la même phrase, à savoir une phrase qui comporte deux niveaux d'enchaînement. Bien que la longueur et la complexité de la phrase en ralentisse la compréhension, elle est grammaticale. La différence est que (36a) correspond à une analyse dans laquelle un élément *wh* peut, d'un seul saut, quitter sa position de base et atterrir dans sa position cible, à savoir le spec CP le plus haut. (36b), par contre, correspond à une analyse selon laquelle le syntagme interrogatif vise le premier spécificateur sur son chemin, puis le second, et ainsi de suite, laissant une copie à chaque « arrêt ».

Selon une approche adoptée dans le programme minimaliste, les dérivations sont sujettes à des contraintes d'économie (autrement dit, une dérivation « économique » a plus de chances de survivre qu'une dérivation qui ne le serait pas). Par rapport au mouvement, il est évident que l'on peut concevoir la notion d'économie sous deux angles : soit l'économie concerne le **nombre d'étapes** et dans ce cas, (36a) est la dérivation la plus économique ; soit elle concerne la **longueur des étapes** (par exemple combien

de projections pertinentes a-t-on traversé), et dans ce cas, (36b) est considérée comme plus économique. Le minimalisme a opté pour la deuxième approche, la notion de localité étant devenue une notion prédominante dans la théorie. Cette contrainte de localité sur le mouvement est connue sous le nom de Condition de Lien Minimal (**Minimal Link Condition, MLC**) :

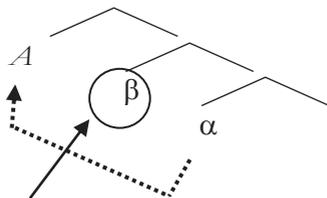
(37) **Condition de Lien Minimal**

une position  $A$  attire un élément  $\alpha$  seulement s'il n'existe pas de  $\beta$ , tel que  $\beta$  est plus près de  $A$  qu' $\alpha$  et que  $A$  attire  $\beta$ .

[adapté de Chomsky 1995]

De nouveau, la configuration pertinente est illustrée ci-dessous :

(38)



*β est plus près de A que α*

$A$  possède un trait qui attire  $\alpha$ , mais  $\beta$ , qui possède aussi ce trait, est plus proche et a donc « priorité ». Le mouvement de  $\beta$  à  $A$  est plus court et sera donc privilégié.

En d'autres termes, la condition du lien le plus court est qu'une position qui requiert un élément – comme par exemple le trait  $[uD]$ , ou un trait ininterprétable sous  $C$  – attire l'élément le plus proche qui puisse satisfaire ce trait. Comme cela apparaît clairement en comparant les schémas (35) et (38), la contrainte du lien minimal proposée dans la version minimaliste de la théorie exprime de façon dynamique (c'est-à-dire en l'exposant sous forme de contrainte sur le mouvement lui-même) la minimalité relativisée.

Revenons à (36b). Selon la MLC, le mouvement doit être le plus court possible. Mais, naturellement, chaque portion du mouvement doit être légitimée. Le mouvement part de la position de base du QP à *quel navire*,

comme complément de *pensait*. Le QP monte d'abord au spécificateur du CP1, qui est une position A-barre. L'idée est que la structure se construit de bas en haut, et qu'elle se construit en « tronçons ». Lorsqu'un tronçon est terminé, il est en quelque sorte figé : aucune opération ne pourra y revenir par la suite, et il devrait pouvoir être interprété (tous ses traits ininterprétables doivent avoir été vérifiés). On considère que CP est un de ces tronçons, appelés formellement **phases**. Donc, lorsque la structure du CP est terminée, aucun élément de son contenu ne sera désormais accessible à des opérations ultérieures (par exemple la vérification d'un trait par un élément d'une clause qui le domine), sauf si cet élément se trouve « à la lisière » de la phase, à savoir en spec CP. Si un élément veut sortir de la clause (ou de la *phase*), il ne peut le faire que depuis la lisière de cette phase. Cette contrainte est connue sous le nom de Condition d'imperméabilité de phase (**Phase Impenetrability Condition, PIC**). Elle stipule que seule la tête et le spécificateur d'une phase sont accessibles à des opérations syntaxiques déclenchées par un élément qui c-commande cette tête. Pour pouvoir sortir d'une clause, un élément doit donc se trouver à la lisière, c'est-à-dire en spec CP. En (36b), CP1 est une phase, et le seul moyen pour le QP *à quel navire* de participer à des opérations syntaxiques ultérieures est de se déplacer à spec CP1. Lorsque CP2 est construit, il devient aussi une phase. De la même manière, le QP *à quel navire* monte à spec CP2, à la lisière du CP, pour échapper à la phase et avoir accès à un CP plus haut. Enfin, il monte à spec CP3, où il est attiré par le trait *[uwh]* fort de C, qu'il peut vérifier. Les mouvements successifs du QP interrogatif par les spec CP illustrent la **cyclicité** du mouvement *wh*. Dans une approche minimaliste, cette cyclicité est expliquée par la nécessité de passer par la lisière d'une phase pour pouvoir sortir.

Nous voyons donc que la Minimalité Relativisée et la Condition de Lien Minimal expriment les deux facettes de même problème : la contrainte sur les éléments *wh* considérée du point de vue de la chaîne formée (**la représentation**) et considérée du point de vue du mouvement lui-même (**la dérivation**). Ces deux approches représentent deux grands courants de la syntaxe générative moderne.

## 9.5 Problèmes résiduels

Une approche en termes de cyclicité et d'intervention résout de façon simple la question des îlots *wh*. Cependant, elle n'a rien à dire au sujet des îlots ajout et sujet.

Des approches plus anciennes (essentiellement exprimées en termes de conditions sur les dérivations) ont tenté de donner des explications à ces effets d'îlots en général. La plus répandue, connue sous le terme de **sous-jacence (subjacency)** définissait la contrainte sur le mouvement comme une contrainte sur le nombre de projections maximales que l'on peut franchir. Bien qu'elle ait pu expliquer les îlots *wh* et les îlots DP-complexe, elle n'avait aucune prise sur les autres types d'îlots. De plus, elle introduisait des variations inter-linguistiques sur le type de projection qui pouvait apparaître comme des « barrières » au mouvement, rendant la théorie moins puissante du point de vue générativiste. Elle a donc été abandonnée avec l'adoption du programme minimaliste.

En l'état de l'art, une explication plus générale des phénomènes d'îlots est en attente. Ce qu'on peut proposer est que les îlots sujets et ajouts sont par essence des structures qui bloquent tout mouvement, parce que ce ne sont pas des clauses sélectionnées. L'absence de sélection en fait des configurations totalement imperméables à toute extraction. Ces îlots ont été discutés dans la littérature (voir Huang 1982) et sont soumis à la Condition sur les domaines d'extraction (**Conditions on Extraction Domains**).

Quant à l'îlot « DP-complexe », il est plausible de considérer qu'un DP défini peut aussi former une phase. A la différence du CP, le DP défini pourrait ne pas avoir de position lisière (l'équivalent d'un spec CP) qui permettrait à un élément interrogatif d'être accessible à des opérations ultérieures. Bien que cette approche soit intéressante, elle nécessite un travail plus approfondi sur la structure du DP, une tâche au-delà du domaine de ce cours. Nous laissons donc la question ouverte.

## Pour en savoir plus

- Chomsky, Noam. 1977. « On wh-movement ». In P. Culicover, T. Wasow, and A. Akmajian (eds), *Formal Syntax*. New-York : Academic Press.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Huang, James C.T. 1982. « Move wh in a language without wh-movement », *The Linguistic Review* 1, 369-416, 1981/82.
- Rizzi, Luigi. 1990. *Relativized Minimality*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Rizzi, Luigi. 2004. « Locality and Left Periphery » .In A. Belletti (ed.), *Structures and Beyond – The Cartography of Syntactic Structures, Vol 3*, 223-251. Oxford-New York : Oxford University Press.



## Chapitre 10

### Les relatives

Dans ce chapitre, nous examinons une construction qui présente une grande similitude avec les constructions interrogatives. Considérons les exemples suivants :

- (1) a. Le paquebot [auquel Pierre pense] part au Pérou.
- b. Un quidam a volé les quetsches [dont Quentin parle].
- c. Le quai [sur lequel Quentin et Quincy se sont rencontrés]

Les clauses enchâssées entre crochets carrés sont ce qu'on appelle des clauses **relatives**.

#### 10.1 Le pronom relatif

Les relatives ressemblent par certains aspects aux questions *wh* : elles comportent un **pronom relatif**, à première vue une sorte de syntagme interrogatif, qui apparaît en début de clause. Mais la différence entre les relatives et les questions *wh* est la présence d'un *antécédent nominal* : le pronom relatif est interprété comme se référant à cet antécédent. Il partage avec lui les propriétés d'accord :

- (2) a. Le paquebot **auquel** Pierre pense      [masc ; sing]
- b. Les paquebots **auxquels** Pierre pense    [masc ; plur]
- c. La quetsche **à laquelle** Quentin pense    [fém ; sing]

A l'intérieur de la clause relative, le pronom relatif fonctionne comme un argument ou un ajout. En (1a), *auquel* réalise le complément PP du prédicat

*penser*, en (1b), *dont* réalise le complément PP du prédicat *parler*, et en (1c), *sur lequel* est un ajout du VP *se rencontrer* (rappelons qu'un ajout modifie tout le VP) :

- (3) a. ...Pierre pense **auquel** [=au paquebot]  
 b. ...Quentin parle **desquelles** [=des quetsches]  
 c. ...Quentin et Quinn se sont rencontrés **sur lequel** [=sur le quai]

Le pronom est donc un élément de la clause relative. Il est syntaxiquement distinct de son antécédent qui, lui, se trouve à l'extérieur de la clause relative, mais les deux éléments sont interprétés comme co-référentiels.

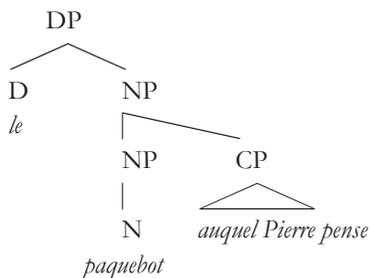
Il existe plusieurs analyses de la clause relative. De façon standard (voir Chomsky 1977), on considère que la clause relative est un ajout au syntagme nominal NP de l'antécédent. Rappelons (chapitre 4) que seuls les noms déverbaux ou relationnels peuvent prendre un complément. Or tous les types de noms peuvent être modifiés par une clause relative. Nous en concluons que la clause relative n'est pas un complément de l'antécédent, mais bel et bien un ajout au syntagme nominal de l'antécédent. D'ailleurs, un nom relationnel ou déverbal peut combiner son complément et une clause relative (le complément du nom apparaît en italiques :

- (4) a. Le frère *de Petra* [auquel Pierre pense]  
 b. Les étudiants *de physique quantique* [dont Quasimodo parle]

Comme la clause relative est semblable à une clause interrogative, elle forme un CP. La représentation (partielle) de (1a) serait donc :

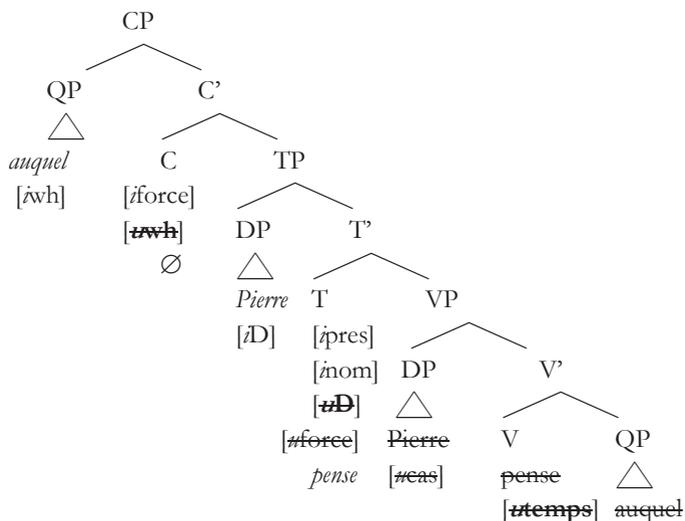
- (5) a. [DP le [NP paquebot [CP auquel Pierre pense ] ] ]

b.



Dans cette analyse, la clause enchâssée qui contient le pronom relatif est donc un ajout qui modifie le nom *paquebot*. Il nous reste à voir comment cette clause est organisée. Dans l'exemple (1a), la clause enchâssée contient le verbe *penser*, un verbe transitif indirect : il sélectionne un complément prépositionnel, le pronom *auquel*. Cependant, cet élément se trouve dans une position qui ne correspond pas à sa position de base. Selon l'analyse discutée ici, on propose que ce pronom a bougé, de la même façon qu'un élément interrogatif bouge en début de clause :

(6)



Ce mouvement est assimilé au mouvement *wh*, puisqu'on y observe les mêmes contraintes. Ci-dessous, (7a) est un exemple d'îlot *wh* et (7b) un DP complexe.

- (7) a. \*Le paquebot [<sub>CPrel</sub> auquel Pierre se demande [<sub>CP</sub> quand il a pensé ~~auquel~~ ]]  
 b. \*Le paquebot [<sub>CPrel</sub> auquel Pierre regrette [<sub>DP</sub> le fait [<sub>CP</sub> que Paul ait pensé ~~auquel~~ ]]

Notons qu'en français standard, lorsque le pronom relatif est bougé en spec CP, il n'y a pas de complémenteur ouvert : cet élément n'est pas phonologiquement réalisé. Mais d'autres variétés du français montrent la cohabitation entre le pronom relatif en spec CP et un complémenteur ouvert :

- (8) Il connaît [<sub>DP</sub> les gens [<sub>CP</sub> à qui, **que** tu parles ~~à qui~~]]. québécois

L'exemple en (8) montre que, même s'il n'est pas réalisé en français standard, il faut admettre la présence d'un complémenteur (nul) dans les clauses relatives. Ce complémenteur nul porte un trait [*iforce*] (spécifié pour « relative ») et est associé avec un trait [*wh*]. En effet, dans la mesure où les pronoms relatifs ont une forme morphologique identique ou très semblable à celle des pronoms interrogatifs dans beaucoup de langues, on suppose donc qu'ils ont (au moins) une composante interrogative. C'est la raison pour laquelle nous choisissons ici d'utiliser le trait [*wh*]. La motivation pour le mouvement est identique à celle que nous avons invoquée pour le mouvement des éléments interrogatifs. Le pronom relatif, porteur d'un trait de type [*wh*], est attiré à spec CP par le trait [*wh*] fort de C (voir chapitre 8) qu'il va vérifier et éliminer. Nous admettons que les relatives ne sont pas interprétées comme des clauses interrogatives parce que le trait de force [*iforce*] a une valeur relative et non interrogative. Le trait [*wh*] sur T étant faible, il n'y a pas de montée de T à C (et donc pas d'inversion sujet-auxiliaire/verbe tensé).

Le mouvement du pronom relatif en début de clause se retrouve dans beaucoup de langues :

- (9) a. I kenne den Mann [CP mit wem [TP du gesprochen hast ~~mit wem~~]]  
 Je connais l'homme avec qui tu parlé as  
*Je connais l'homme [avec lequel tu as parlé].* allemand
- b. Ismerem a diákot [CP akivel [TP beszéltél ~~akivel~~]] hongrois  
 je-connaiss l'étudiant avec-qui tu-as-parlé
- c. Oli [CP osi [TP ~~osi~~ gnorizun tipota] ...] grec  
 tous qui savent quelque chose [Giannakidou 1998]  
*Tous ceux [qui savent quelque chose]...*

Une analyse alternative, développée par Kayne (1994), (mais voir aussi Afarli 1994, Bianchi 1999, Bhatt 2002), propose que le déterminant de l'antécédent sélectionne directement un CP. Dans cette approche, l'antécédent nominal *paquebot* fusionne à l'intérieur de la clause relative :

- (10) a. [DP le [CP [TP Pierre pense [DP auquel [NP paquebot] ]

Puis, le DP relatif *auquel paquebot*, qui contient l'antécédent nominal, bouge à spec CP :

- (10) b. [DP le [CP [DP auquel [NP paquebot]] [TP Pierre pense [DP ~~auquel paquebot~~ ]

Enfin, la tête nominale *paquebot* bouge dans le spécificateur du DP relatif, et se retrouve adjacent au déterminant externe :

- (10) c. [DP le [CP [DP paquebot [D' auquel [paquebot] [TP Pierre pense [DP ~~auquel paquebot~~ ]

Cette analyse et ses variantes sont connues sous l'appellation d'« analyse par mouvement de tête » ou **Head Raising Analysis (HRA)**. Elles sont admises par beaucoup de chercheurs et présentent des avantages certains, comme celui d'éviter une adjonction du CP relatif à droite du NP, une configuration que la théorie cherche à bannir. Mais elles offrent aussi, à l'heure actuelle, quelques questions non résolues, comme la motivation pour le

double mouvement, d'abord celui de tout le DP relatif, puis celui du complément nominal en lisière du DP.

Les propositions dans ce sens dépassent le cadre de ce cours et font appel à des notions plus complexes (dont certaines seront abordées en chapitre 15). Mais le lecteur curieux pourra en découvrir la teneur dans les ouvrages de référence donnés à la fin du chapitre.

## 10.2 Les pronoms relatifs sujet et objet

Jusqu'à présent, nous n'avons considéré que les pronoms relatifs qui correspondent à des objets indirects ou à des ajouts. Revenons maintenant au cas des pronoms relatifs sujet (*qui*) et objet (*que*). Bien qu'ils soient homophones avec les pronoms interrogatifs, il est admis que les pronoms relatifs *qui* et *que* soient différents en français. Ceci est renforcé par la différence de distribution entre les deux types de pronoms :

- (11) a. **qui** as-tu vu ?  
 b. **qu(e)**'as-tu vu ?

Dans le cas des pronoms interrogatifs, l'alternance entre la forme *qui* et la forme *que* est basée sur le contraste [ $\pm$  humain]. On ne retrouve pas ce contraste dans les pronoms relatifs, où l'alternance est basée sur la fonction du pronom relatif, c'est-à-dire sujet ou objet, mais pas sur le trait animé/ inanimé :

- (12) a. Le paquebot **qui** plaît à Quentin (sujet, inanimé)  
 b. Le paquebot **que** Quentin connaît (objet, inanimé)  
 c. Le quidam **qui** est arrivé (sujet, animé)  
 d. Le quidam **que** Quentin a vu (objet, animé)

Cette observation est à l'origine d'une analyse, proposée originalement par Kayne (1976), qui a été largement adoptée dans les approches générativistes. L'essentiel de la proposition est la suivante. Puisque le *que* et le *qui*

que l'on retrouve dans une clause relative ne sont pas identiques au *que* et au *qui* interrogatifs, on en conclut que ces éléments ne sont pas des pronoms relatifs. Le *que* ou le *qui* dans (12a) et (12b) sont en fait des complémenteurs (voyez les cas de complémenteur ouvert dans la relativisation, ex. 8).

Dans le cas de *que* (12b), l'élément qui est prononcé est simplement le complémenteur avec lequel nous sommes déjà familiers. Par contre, on admet que la structure contient aussi un pronom relatif, qui correspond à l'argument du prédicat. Ce pronom relatif n'est pas réalisé phonologiquement. On parle d'un **opérateur relatif nul**, noté  $OP_{rel}$  :

(13) Le quatuor [ $OP_{rel}$  que [ $TP$  Quentin connaît  $\Theta P$ ]

Notons que d'autres langues semblent avoir un pronom relatif qui prend la forme d'un complémenteur. Dans ces cas aussi, l'analyse selon Kayne suggère que le relatif est un opérateur nul et que ce qui apparaît ouvertement est le complémenteur :

(14) a. The man [ $CP$  who(m)  $\emptyset$  Quinn saw ~~whom~~] anglais  
L'homme rel Quinn a-vu  
(= *L'homme le quel Quinn a vu*)

b. The man [ $OP$  that Quinn saw  $\Theta P$ ]  
l'homme que Quinn a-vu

(15) a. Féach an chabhair [ $CP$   $OP$  aL thugann siad  $\Theta P$ -daoibh]  
Vois-imp l'aide que donnent ils à-toi  
*Vois l'aide [qu'ils te donnent] !*

b. an fear [ $CP$   $OP$  aL mhúsláionn  $\Theta P$  ar a hocht a chlog ar maidin ]  
l'homme que se-réveille à huit heures le matin  
*l'homme [qui se réveille à huit heures du matin]* irlandais  
[McCloskey]

La question du pronom relatif sujet est plus complexe. Dans l'exemple en (16), l'élément *qui* n'a pas la forme du complémenteur par défaut *que* :

(16) les quetsches [ $OP$  qui [ $TP$   $\Theta P$  tentent Quasimodo]

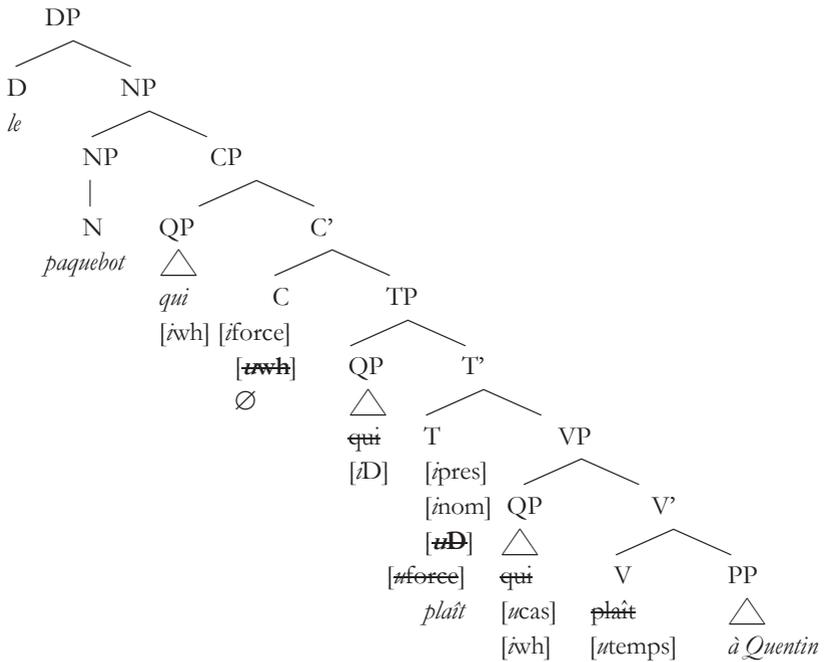


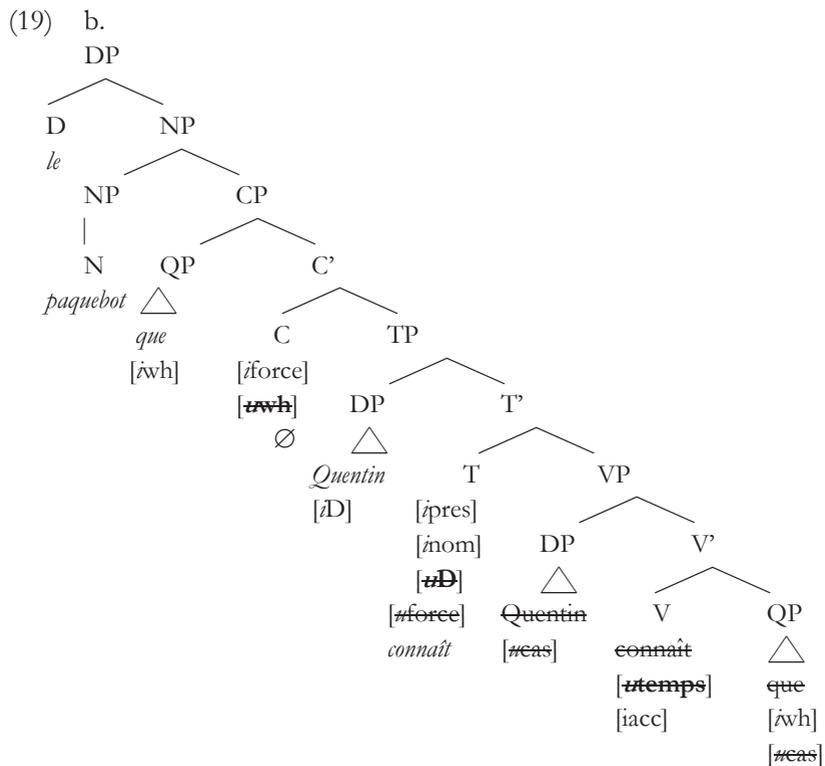
une réanalyse des relatives *que/qui* en français par Sportiche (2008). L'auteur propose que les éléments *que* et *qui* dans les clauses relatives sont bel et bien des pronoms relatifs, qui se comportent comme les pronoms relatifs du type *lequel, auquel* discutés plus haut dans ce chapitre. Cependant, la limitation de leur distribution (notamment en ce qui concerne la distinction animé/inanimé que nous avons évoquée en (11, 12)) suggère qu'il s'agit de pronoms qui ne partagent pas toutes leurs spécifications avec les pronoms interrogatifs. Le système pronominal français, comme celui d'autres langues d'ailleurs, est plus complexe qu'il n'y paraît. Les pronoms se divisent en **pronoms forts**, qui ont des formes phonologiques différentes selon qu'ils possèdent un trait animé ou non, et en **pronoms faibles**, dont la forme phonologique est réduite, et qui ne présentent pas de distinction entre animé et inanimé (pour les détails, voir Cardinaletti et Starke 1999).<sup>26</sup> Sportiche propose donc que les pronoms relatifs *qui* et *que* sont une version « faible » des pronoms interrogatifs, et ne montrent donc pas de différenciation animé/inanimé.

Une approche comme celle-ci, qui est encore peu reconnue parmi les chercheurs à l'heure actuelle, présente évidemment l'avantage non négligeable d'offrir une analyse unifiée des constructions relatives en français. Les exemples en (12a) et (12b) pourront donc avoir les structures données en (19a) et (19b) ci-dessous :

- 26 Les pronoms forts incluent *lui* (animé), *ça* (inanimé):  
 (i) Lui, je l'ai vu (lui=l'étudiant/\*le film)  
 (ii) Ça, je l'ai vu (ça = le film/\*l'étudiant)  
 Les pronoms faibles sont *il, le, en, etc.*:  
 (iii) Je l'ai vu (l' = l'étudiant/le film).

(19) a.





## Pour en savoir plus

- Arsenijević, Boban. 2009. « {Relative {Conditional {Correlative clauses}}} ».  
*In* R. Bhatt & A. Lipták (eds.), *Correlatives crosslinguistically*, 131-156. Amsterdam : John Benjamins.
- Bianchi, Valentina. 1999. *Consequences of Antisymmetry : Headed Relative Clauses*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Bhatt, Rajesh. 2002. « The Raising Analysis of Relative Clauses : Evidence from Adjectival Modification ». *Natural Language Semantics*, 10 :43-90.
- Kayne, Richard. 1976. « French relative “que” ». *In* F. Hensey and M. Luján (eds), *Current Studies in Romance Linguistics*. Georgetown University Press, Washington, D.C. 255-299.
- Sportiche, Dominique 2008. « Inward Bound : splitting the *wh*-paradigm and French relative *qui* ». Ms, University of California Los Angeles. Accessible sur <http://ling.auf.net/lingBuzz/000623>.

## Le mouvement A

Dans les chapitres précédents, nous avons examiné les propriétés du mouvement *m/h*. Nous avons vu que ce mouvement, qui concerne des catégories maximales, vise une position non-argumentale, en l'occurrence le spécificateur de CP. C'est ce que nous appelons un mouvement A-barre. Dans ce chapitre, nous discutons des propriétés d'un autre type de mouvement, le **mouvement A**.

Le mouvement A vise une position dite argumentale. Par position argumentale, on entend généralement une position qui est reliée à l'assignation d'un rôle thématique, comme le complément de V ou le spécificateur de VP. Mais, en plus, il a été proposé que la position de sujet, spec TP, compte comme position A. Nous revenons sur les motivations de ce dernier point dans la section 11.5 de ce chapitre. Le mouvement A concerne donc essentiellement – mais pas exclusivement – les éléments qui visent une position de sujet. En effet, la position d'objet étant une position de première fusion externe (une position de complément sélectionné), elle ne pourra pas être la cible d'un mouvement. Nous avons déjà abordé la question du mouvement de l'argument externe d'un prédicat vers la position de sujet, à savoir spec TP, dans les phrases déclaratives simples. Dans ce chapitre, nous examinerons d'autres configurations qui requièrent un tel mouvement. Nous nous pencherons aussi sur les contraintes sur le mouvement A.

## 11.1 Les verbes à montée

Considérons l'exemple ci-dessous :

- (1) a. Raoul semble aimer les raisins.

Le prédicat de la clause principale, *semble*, sélectionne une clause enchâssée infinitive. Le prédicat de la clause enchâssée, *aimer*, est un prédicat à deux arguments auxquels sont assignés des rôles thématiques. Cependant, nous ne sommes pas en présence d'une structure à contrôle. En effet, la phrase (1a) peut être mise en parallèle avec (1b) ci-dessous :

- (1) b. Il semble que Raoul aime les raisins.

Ainsi, contrairement aux verbes à contrôle par le sujet (voir chapitre 7), les verbes de la classe de *sembler* n'assignent pas de rôle thématique externe. Il y a différents arguments en faveur de cette analyse :

### (i) *sujet explétif*

Les verbes de la catégorie de *sembler*, *paraître*, etc. peuvent prendre un sujet explétif comme en (1b) (les sujets explétifs n'ont pas de rôle thématique, voir chapitre 1). Rappelons que les verbes atmosphériques prennent un sujet explétif, mais ne peuvent avoir de sujet référentiel (2a,b). De même, certains prédicats comme *falloir* ont un sujet explétif, mais ne peuvent apparaître avec un sujet référentiel (3a,b). La raison est que ces prédicats n'assignent pas de rôle thématique externe.

- (2) a. Il pleut.  
b. \*Anatole pleut.
- (3) a. \*Berthe faut cirer ses bottes.  
b. Il faut cirer ses bottes.

De la même façon, le fait que les verbes comme *sembler* puissent prendre un sujet explétif, comme en (1b), est à mettre en rapport avec leur incapacité à assigner un rôle thématique externe.

(ii) *rôle thématique au sujet non-explétif.*

Par contre, en (1a), il y a bel et bien un sujet référentiel. D'où vient son rôle thématique ? Nous pouvons montrer que le rôle thématique que porte le DP (non-explétif) qui fonctionne comme sujet de *sembler* est assigné par un autre prédicat. Le verbe *aimer* assigne un rôle thématique externe d'expérimenteur, et cela uniquement à un argument [+animé] :

- (4) a. Raoul aime les raisins.  
b. # Le rideau aime les raisins.

Alors que (4a) est acceptable, (4b) ne l'est pas. En effet, l'argument externe du prédicat *aimer* est ici un élément [-animé] (*le rideau*). Or, lorsque l'on enchâsse cette clause sous un verbe comme *sembler*, les mêmes restrictions apparaissent :

- (5) a. Raoul semble aimer les raisins.  
b. #Le rideau semble aimer les raisins.

Le rôle thématique de *Raoul* et de *rideau* est donc assigné par *aimer*. Nous en concluons que le sujet d'une clause contenant un prédicat comme *sembler* reçoit son rôle thématique du prédicat de la clause enchâssée.

Notons que cette propriété se retrouve dans beaucoup de langues différentes :

- (6) a. Reginald seems to like roses. anglais  
Reginald semble inf aimer les roses  
*Reginald semble aimer les roses*  
b. It seems that Reginald likes roses.  
*Il semble que Reginald aime les roses.*

- (7) a. Richard scheint Renata zu kennen. allemand  
 Richard paraît Renata inf connaître  
*Richard paraît connaître Renata.*
- b. Es scheint dass Richard Renata kennt.  
 Il paraît que Richard Renata connaît  
*Il paraît que Richard connaît Renata.*
- (8) a. Raúl parece conocerlo. espagnol  
 Raul semble connaître-le  
*Raul semble le connaître.*
- b. Parece que Raúl lo conoce  
 semble que Raul le connaît
- (9) a. Piotr wydawał się [być niespokojny]. polonais  
 Piotr-nom semblait être mal à l'aise  
*Piotr semblait être mal à l'aise.* [Przepiórkowski  
 & Rosen 2004]
- b. Wydawało się ze Piotr był niespokojny  
*(Il) semblait que Piotr était mal à l'aise.*

Quelle analyse donner à ce type de phrase ? Visiblement, nous sommes confrontés à un problème familier, à savoir la question du sujet de l'enchâssée. Il faut exclure une analyse semblable à celle développée pour les verbes à contrôle (voir chapitre 7). En effet, si on considère la phrase en (1a) comme les phrases avec un verbe à contrôle, à savoir :

- (10) \* Raoul semble [PRO aimer le raisin]

on se trouve face au problème du rôle thématique du sujet de la principale : comme le verbe *sembler* n'en assigne pas, *Raoul* se retrouve sans rôle thématique.

D'un autre côté, la clause enchâssée semble tout de même avoir un « sujet » :

- (11) a. Raoul semble [être prêt pour la visite].  
 b. Renée semble [être prête pour la visite].

Rappelons que l'accord sur l'adjectif prédicatif est déclenché par la présence d'un sujet local (voir chapitre 7). Si la clause enchâssée en (11a,b) manifeste un accord sur le prédicat, c'est qu'elle doit contenir un sujet. Nous avons donc deux informations qui semblent contradictoires : d'un côté, le sujet de la principale, *Raoul*, ne peut pas recevoir de rôle thématique du prédicat de la principale et doit, par conséquent, être un argument de la clause enchâssée ; mais, d'un autre côté, il semble que la clause enchâssée ait un (deuxième ?) sujet.

Les verbes du type *sembler* sont ce qu'on appelle des verbes à **montée**. Ces verbes ont la propriété (i) de ne pas avoir d'argument externe, (ii) de pouvoir sélectionner une clause enchâssée infinitive, et (iii), dans le cas d'une enchâssée infinitive, de sélectionner un TP (et non pas un CP). Pour rendre compte de ces propriétés, nous adoptons l'analyse suivante : *Raoul* est l'argument externe du prédicat *aimer*. Il fusionne dans le spec VP le plus bas, où il reçoit un rôle thématique du prédicat *aimer*. Puis, il se déplace jusqu'à la position de spec TP de la clause enchâssée (12a). Dans un deuxième temps, il **monte** jusqu'au spec TP de la principale, la position de sujet (12b) :

- (12) a. semble... [TP Raoul [VP ~~Raoul~~ aimer le raisin]  
 b. [TP Raoul semble ... [TP ~~Raoul~~ [VP ~~Raoul~~ aimer le raisin]].

Cette dérivation soulève plusieurs questions.

**Question 1.** Pourquoi le sujet *Raoul* ne reste-t-il pas dans sa position de sujet de la clause enchâssée ? On pourrait imaginer insérer un explétif comme sujet de *semble*, pour vérifier le trait D sous le T principale :

- (13) \* Il semble [TP Raoul aimer le raisin]

Mais ceci est agrammatical. La raison est liée au cas. Rappelons que le cas nominatif ne peut être valué et vérifié que par la tête T d'une clause tensée (voir chapitre 6). La clause enchâssée en (12b) ne contient pas de tête T de ce type, puisque c'est une clause infinitive. Le DP *Raoul* ne peut donc pas valuer et vérifier son trait de cas dans la clause enchâssée. La phrase (13) est donc éliminée par le filtre du cas. La seule solution pour le DP *Raoul* est de

monter jusqu'à la position de sujet de la principale, là où la tête T de la clause tensée pourra légitimer le nominatif (nous pouvons vérifier qu'il s'agit bien d'un nominatif en remplaçant *Raoul* par un pronom : *Il* [référentiel] *semble aimer le raisin*).

Notons que la version avec sujet explétif est possible si la clause enchâssée est tensée. En (14), les clauses enchâssées contiennent un complémenteur C qui sélectionne une flexion tensée (les verbes sont fléchis). Les sujets de *aime*, *ronge*, *plaît* peuvent recevoir le nominatif dans leur position de spécificateur de TP enchâssé. La montée n'est pas nécessaire :

- (14) a. Il semble [que Raoul aime le raisin].  
 b. Il paraît [que le rat ronge le raisin].  
 c. Il s'avère [que le raisin plaît aussi au rat]

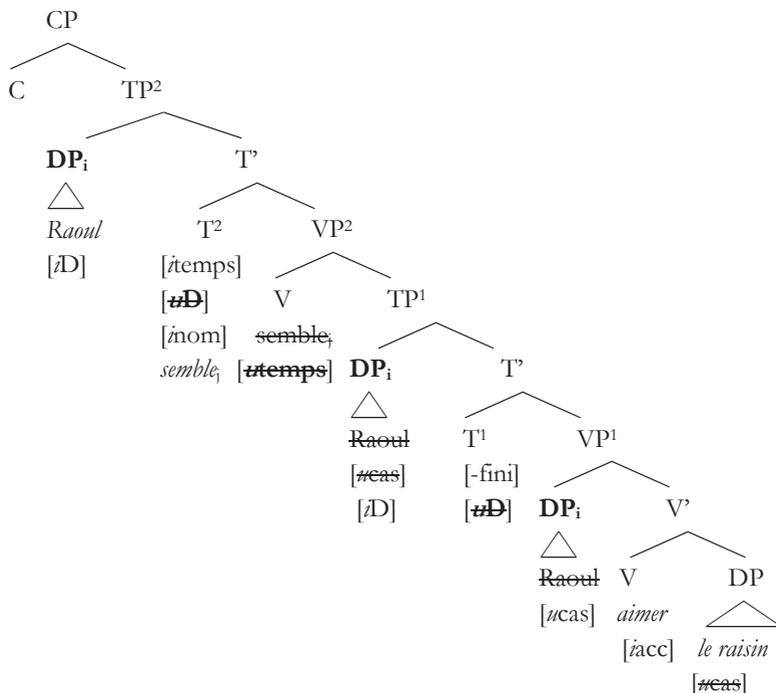
**Question 2.** Pourquoi les verbes à montée sélectionnent-ils un TP, et non pas un CP ?

Pour que le sujet puisse sortir de la clause enchâssée, cette clause doit être un TP (et non pas un CP). Rappelons (voir chapitre 9) qu'un CP est une phase. C'est-à-dire que c'est une structure qui, une fois les opérations internes achevées (comme la vérification du trait [ $\mu$ D], des traits de temps, de cas, etc) la clause est « imperméable » à toute opération venant de l'extérieur, à savoir d'une clause plus haute. Seul spec CP est accessible (comme dans le cas du mouvement *wh*). Mais le mouvement à spec CP doit être motivé par la vérification d'un trait qui se trouve sous C, comme un trait *wh*. Or, l'argument externe du verbe enchâssé monte à specTP enchâssé pour vérifier le trait [D], mais il n'a pas d'autre trait qui pourrait justifier un mouvement à spec CP. Si la clause enchâssée sous un verbe comme *sembler* était un CP, le sujet en spec TP se trouverait « figé » à l'intérieur de la phase. Dans cette position, il ne serait pas accessible au trait [ $\mu$ D] de la clause principale, et ne pourrait pas monter.

Dans le cas des verbes comme *sembler*, le fait qu'il n'y ait pas de CP a pour conséquence que la clause enchâssée ne constitue pas une phase (bien que la question soit sujette à débat, il est souvent admis que TP n'est pas une phase, voir Chomsky 2008). Le sujet, qui se trouve en spec TP est donc

accessible par les traits  $[\mu D]$  de la clause principale. La représentation de (1a) sera donc la suivante :<sup>27</sup>

(15)



Le prédicat *aimer* fusionne avec son complément *le raisin*, value et vérifie son cas. La tête opère une deuxième fusion avec l'argument externe *Raoul*, en étendant le VP<sup>1</sup>. Celui-ci fusionne avec la tête T<sup>1</sup> qui porte un trait  $[- \text{ fini}]$ , ainsi qu'un trait  $[\mu D]$ . Ce trait va étendre la structure à un spécificateur et attirer le DP *Raoul*. Bien que le trait D soit vérifié, le cas du DP *Raoul* n'est pas valué, puisque T infinitif ne peut valuer de cas autre que le cas nul. Le

27 Nous avons vu au chapitre 8 que toute phrase est un CP. Dans les représentations qui suivent, le CP sera représenté. Par contre, nous n'y indiquerons pas le trait de force (spécifié par défaut comme déclarative) pour des raisons de lisibilité de la structure. Notons tout de même que dans la mesure où il n'y a pas mouvement de T à C dans les déclaratives, il faut en conclure que le trait ininterprétable de force sous T est faible.

TP<sup>1</sup> fusionne avec la tête V qui contient *semble* et qui le sélectionne. Comme ce prédicat n'a pas d'argument externe, il n'opère pas de deuxième fusion et le VP<sup>2</sup> ne contient pas de spécificateur. Ce VP<sup>2</sup> fusionne avec la tête T<sup>2</sup> tensée, et le trait de temps fort de V monte à T pour être vérifié, entraînant V avec lui. Le trait [ $\mu$ D] requiert d'étendre la structure et recherche le DP le plus proche pour pouvoir le vérifier. Or, celui-ci est le DP *Raoul* qui occupe spec TP<sup>1</sup> de l'enchâssée. Comme cette enchâssée ne contient pas de CP, spec TP<sup>1</sup> est accessible pour des opérations de la clause principale. La tête T<sup>2</sup> est tensée, elle a donc la capacité de valuer un cas nominatif. Le DP *Raoul* voit son cas valué et vérifié. Le trait [ $\mu$ D] fort de T<sup>2</sup> attire le DP *Raoul* à spec TP<sup>2</sup>, où il vérifie le trait D de T<sup>2</sup>.

L'absence d'un CP, qui permet la montée du DP, soulève évidemment une question subsidiaire : si le prédicat principal sélectionne un TP, comme dans le cas des verbes ECM, pourquoi n'assigne-t-il pas un cas accusatif au sujet de l'enchâssée ? Autrement dit, pourquoi (13) est-elle agrammaticale malgré tout ?

Nous avons vu ci-dessus que les verbes à montée ont une particularité, celle de ne pas assigner de rôle thématique externe (puisqu'ils peuvent prendre un explétif). Or il a été établi que ces verbes ne peuvent pas non plus assigner de cas accusatif. La corrélation entre ces deux propriétés a été formalisée sous la dénomination de Généralisation de Burzio :

(16) **Généralisation de Burzio**

- a. un prédicat qui n'assigne pas de rôle thématique externe n'assigne pas d'accusatif
- b. un prédicat qui n'assigne pas d'accusatif n'assigne pas de rôle thématique externe.

Nous verrons plus loin que cette généralisation s'applique à d'autres catégories de prédicats aussi, et qu'elle est loin d'être *ad hoc*.

Signalons enfin que si les prédicats de type *sembler* sont identiques dans beaucoup de langues, à savoir qu'ils n'assignent pas de rôle thématique externe et qu'ils prennent un explétif – qu'il soit réalisé ou nul –, les constructions à montée ne sont pas nécessairement disponibles dans toutes les langues. En effet, la possibilité d'enchâsser une infinitive sous un verbe « à

montée » ne découle pas directement des caractéristiques de ce type de verbe :

- (18) a. Úgy látszik, hogy Réka szereti a répát                      hongrois  
 Expl semble que Réka aime les carottes  
*Il semble que Réka aime les carottes*
- b. \*Réka látszik szeretni a répát.  
 Réka semble aimer les carottes
- (19) a. Izgleda da je Ivan doshao.                                      serbo-croate  
 semble que aux Ivan venu  
*Il semble qu'Ivan est venu.*
- b. \* Djeca izgledaju da su otisla.  
 Les enfants apparaissent que sont partis

## 11.2 Le passif

Dans cette section, nous examinons les phrases passives. Il s'avérera que les constructions passives ont en commun avec les structures à montée le fait que le sujet n'est pas l'argument externe du prédicat (principal). Considérons la phrase passive type :

- (20) a. Le soulier est sali par la souris

Intuitivement, on établit un rapport entre cette phrase et la phrase active correspondante :

- (20) b. La souris salit le soulier

La question est de savoir comment on établit ce rapport. Pour ce faire, nous allons examiner les ressemblances et les différences.

a. *les ressemblances*

On a affaire à un prédicat lexicalement identique, tant par le sens que par la présence des « participants ». C'est-à-dire que les arguments reçoivent les mêmes rôles thématiques : ici, *la souris* est un agent et *le soulier* est un thème et dans la forme active (20b) et dans la forme passive (20a).

b. *les différences*

La forme du prédicat n'est pas identique, et les fonctions grammaticales des « participants » sont différentes. C'est-à-dire que l'argument qui est réalisé comme sujet en (20b) devient une sorte d'argument interne introduit par *par* en (20a), et l'argument qui est objet en (20b) est réalisé comme sujet en (20a).

Le passif peut être exprimé, en français comme en anglais, avec une forme de participe passé et un auxiliaire. Ce sont des exemples de **passif périphrastique**. C'est aussi le cas d'autres langues :

- (21) a. L'affitto è stata pagato dai miei genitori. italien  
*Le loyer a été payé par mes parents.*
- b. Die Tür wird geöffnet allemand  
 La porte devient ouverte  
*La porte est ouverte.*

Notons que toutes les langues n'ont pas nécessairement recours à ce processus. En latin ou en japonais par exemple, le passif se manifeste par une morphologie verbale différente :

- (22) a. Philosophus asinum videt latin  
 philosophe-nomâne-acc voit  
*Le philosophe voit l'âne.*
- b. Asinus videtur (a philosopho)  
 âne-nom est-vu par philosophe-abl  
*L'âne est vu (par le philosophe).*

- (23) Kare wa ano sensei ni nihongo o oshierareta. japonais  
 Il top ce maître dat japonais acc enseigner-Passif-Passé  
*Il a été enseigné le japonais par ce maître.* [Kortland1989]

Dans les cas de constructions périphrastiques, qui ont recours à plusieurs éléments distincts, on parle de formes **analytiques**. Par contre, les passifs qui intègrent un ou plusieurs morphèmes en un seul « mot » sont des passifs à forme **synthétique**.

La question essentielle que nous devons aborder est la nature des formes verbales en jeu. Commençons par les constructions périphrastiques (ou *analytiques*) qui se composent d'un auxiliaire (*être*) et d'un élément généralement nommé « participe ».

Il existe plusieurs analyses possibles de la construction passive. Les variantes concernent essentiellement la nature de l'élément verbal, le « participe » qui apparaît dans ces constructions. En effet, le « verbe » passif ne ressemble pas aux verbes tels que nous les avons vus jusqu'à présent. Premièrement, contrairement aux verbes transitifs simples, ils assignent deux rôles thématiques internes. Bien que la construction soit souvent marginale, il est admis que les passifs peuvent prendre un explétif, ce qui suggère qu'ils n'assignent pas de rôle thématique externe (voir chapitre 1) :

- (24) a. Sept paires de souliers ont été commandées.  
 b. Il a été commandé sept paires de souliers

La structure argumentale d'un verbe actif et passif sera donc différente :

- (25) a. salir (actif) : 2 arguments, 2 rôles thématiques : agent, thème  
 b. (être) sali : 2 rôles thématiques **internes** : thème, agent

D'autre part, bien que, morphologiquement, la forme puisse ressembler à un passé (voir l'anglais *invited*) ou même un participe passé (voir le français *il a sali*), il ne s'agit pas d'une forme passée.

Enfin, les passifs décrivent généralement un événement (et non un état), et ceci peut être testé par l'emploi de formes aspectuelles, comme un marqueur de progressif ou de futur proche comme illustré en (26). Cependant,

ils peuvent aussi se comporter comme des adjectifs, dans lequel cas, ils décrivent un état (27) :

- (26) a. Le soulier est en train d'être sali.  
 b. La porte va être fermée à 20 heures précises.
- (27) a. la porte est fermée.  
 b. la souris est effrayée.

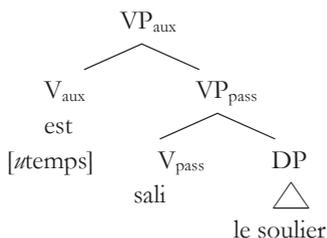
Ces observations ont amené certains linguistes à proposer que les formes passives ne sont pas véritablement verbales, mais plutôt adjectivales (voir p.ex. Santorini & Kroch 2007). D'un autre côté, l'approche comparative ferait plutôt pencher la balance en faveur d'une analyse qui considérerait le participe comme une forme verbale. C'est cette dernière approche que nous adoptons ici. En d'autres termes, nous considérerons que le passif est formé à l'aide d'un **participe (verbal) passif** et d'un auxiliaire. Cependant, ce participe passif se différencie d'un verbe transitif par le fait que :

- (i) il n'assigne pas de rôle thématique externe  
 (ii) il assigne deux rôles thématiques internes  
 (iii) il n'assigne pas de cas accusatif (Généralisation de Burzio)

Nous allons donc construire la représentation de la phrase passive dans les langues qui utilisent un **passif périphrastique**. Puisque l'élément qui introduit le passif est un participe passif, il apparaît dans la phrase avec le verbe auxiliaire *être* (participes n'ont pas la possibilité de porter les marques temporelles) :

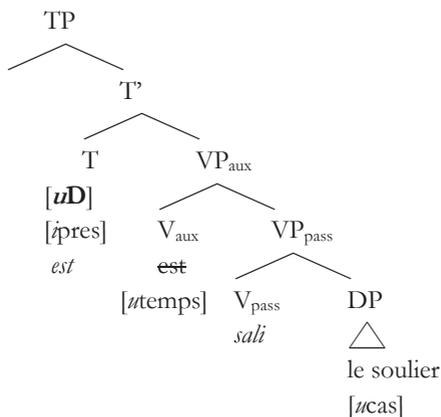
- (28) a. est sali le soulier

(28) b.



Le participe passif fusionne avec son complément le DP *le soulier*. Comme il n'a pas d'argument externe, la structure n'est pas étendue à un spécificateur. De plus, le prédicat *sali* ne peut pas valuer un cas accusatif (généralisation de Burzio). Le VP passif fusionne avec un verbe auxiliaire  $V_{aux}$ . Comme le participe passif, le verbe *être* n'a pas de rôle thématique externe et ne projette pas de spécificateur. Par contre il porte un trait de temps.  $VP_{aux}$  fusionne avec T, et le verbe *être* est attiré à T, pour vérifier son trait de temps. T, qui porte un trait  $[uD]$ , étend sa projection à un spécificateur :

(28) c.



Puisque nous nous trouvons dans une situation où spec TP n'est pas rempli, on pourrait imaginer insérer un explétif. Or, comme discuté plus haut,

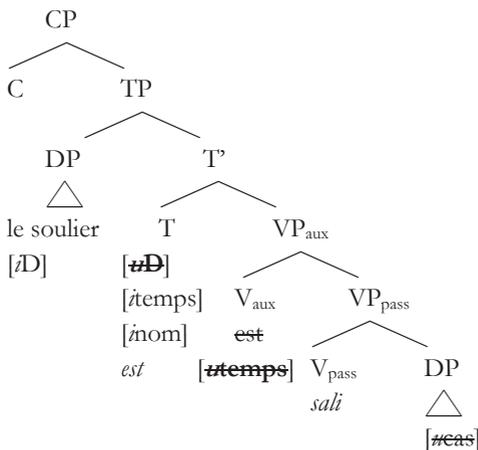
cette option est plutôt exceptionnelle. Dans la plupart des cas, une telle phrase est agrammaticale :

(29) \*Il est sali le soulier

La raison pour l'agrammaticalité de (29) n'est pas le fait qu'un explétif n'est pas légitimé. En fait, la phrase viole le filtre du cas : *le soulier* ne peut pas vérifier son cas. Puisque ni le participe passif, ni l'auxiliaire ont de trait de cas accusatif qui pourrait valuer le cas du DP *le soulier*, la phrase est agrammaticale.

Puisque T est tensé, il porte aussi un trait de cas. Dans son domaine de c-commande, il trouve le DP *le soulier* avec lequel il entre dans une relation d'Accord. Ce DP a un trait de cas à vérifier, T value le cas nominatif et le vérifie. De plus, la relation d'Accord permet à T de vérifier son trait [ $\mu$ D] avec ce DP. Le trait [ $\mu$ D] étant fort, il requiert une vérification locale, et le DP *le soulier* monte à spec TP :

(28)d.



Le mouvement qui porte l'argument interne du participe passif dans la position de sujet est un mouvement de type A, puisqu'il vise la position de spec TP.

Quant à l'argument interne qui reçoit le rôle d'agent, il a un statut inhabituel, puisque tout en étant un argument interne, il n'a pas véritablement un statut de complément direct du prédicat. Nous simplifierons la représentation en le notant comme une adjonction à VP (exceptionnellement, nous utiliserons une adjonction à droite, en gardant bien à l'esprit qu'il s'agit là d'un raccourci, et en aucun cas d'une analyse complète de cette structure).

Revenons brièvement sur les langues qui ont un passif morphologiquement exprimé sur le verbe. C'est le cas du latin :

- (30) Asinus (a philosopho) videtur. latin  
 âne (par philosophe) est-vu  
*L'âne est vu par le philosophe.*

Il est intéressant de constater que la morphologie passive est en quelque sorte « externe » au verbe. En effet, la marque de temps précède la marque du passif :

- (31) a. Philosophus vide**bit** asinum.  
 Philosophe voir-futurâne.  
*Le philosophe verra l'âne.*
- b. Asinus vide**bitur** (a philosopho).  
 Âne voir-futur-passif (par philosophe)  
*L'âne sera vu (par le philosophe).*
- c. Philosophus vide**bat** asinum.  
 philosophe voir-imparfait âne  
*Le philosophe voyait l'âne.*
- d. Asinus vide**batur** (a philosopho).  
 Âne voir-imparfait-passif par philosophe  
*L'âne était vu par le philosophe.*

Il semble donc que le morphème associé au passif est distinct du verbe. Il est possible de considérer que ce morphème correspond à la tête  $V_{\text{pass}}$  des exemples ci-dessus. C'est ce morphème qui possède les propriétés du passif, à savoir l'absorption du rôle thématique externe, et le blocage de l'assignation du cas accusatif. Une discussion détaillée des similitudes et différences entre passifs synthétiques (plusieurs morphèmes combinant les

informations en un seul « mot ») et passifs analytiques (décomposés en plusieurs éléments distincts) dépasserait le cadre de ce cours introductif. Néanmoins, il n'est pas exclu qu'une analyse semblable puisse être donnée pour ces deux types, dans la mesure où les propriétés (à savoir l'absence d'argument externe, la possibilité d'avoir un explétif) leurs sont communes.

Finalement, considérons un point intéressant, illustré en (32) ci-dessous. Alors que la phrase en (29) est agrammaticale, une version légèrement modifiée est considérée comme acceptable par bon nombre de locuteurs :

(32) Il a été sali beaucoup de souliers cette année.

Pourquoi cette différence ? L'argument interne *beaucoup de souliers* occupe la même position que *le soulier* en (29). Cependant, contrairement au DP *le soulier*, le syntagme *beaucoup de souliers* est indéfini. Certains auteurs proposent que ces arguments internes indéfinis sont en fait des DP **partitifs** (de façon simplifiée, on peut considérer qu'ils dénotent une partie non définie d'un tout), et qu'ils auraient donc un cas partitif (cas inhérent ou oblique). Celui-ci pourrait être assigné par le participe passif (voir Belletti 1988)

### 11.3 Les verbes inaccusatifs

Dans cette section, nous étendons notre analyse d'un mouvement A à toute une classe de verbes dont le sujet est l'argument interne. Les verbes à montée et les participes passifs sont deux sous-ensembles d'une catégorie de verbes appelée généralement **verbes inaccusatifs**.

Considérons l'exemple ci-dessous :

- (33) a. Susanne est arrivée.  
b. Susanne a dormi.

Les phrases en (33) contiennent toutes deux un prédicat dit intransitif. En effet, dans les deux cas, l'addition d'un complément rend la phrase agrammaticale :

- (34) a. \*Susanne est arrivée les souliers.
- b. \*Susanne a dormi une souris.

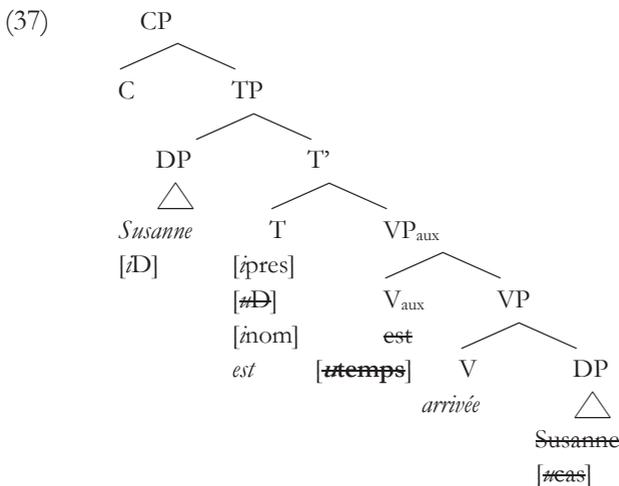
Cependant, alors que *dormir* peut être considéré comme un « vrai » intransitif (c'est-à-dire un prédicat qui n'a pas d'argument interne), *arriver* est différent. Bien qu'il n'ait qu'un argument, cet argument n'est pas un argument externe mais un argument interne. On peut le vérifier de la manière suivante :

- (35) a. Il est arrivé sept paires de souliers.
- b. \*Il a dormi trois souris.

Le fait que l'on puisse insérer un explétif dans la position de sujet de *arriver* montre que ce verbe n'a pas d'argument externe, contrairement à un verbe comme *dormir*. Notons que, comme dans le cas des passifs, seul un argument interne indéfini peut rester en position post-verbale. C'est ce qui est généralement appelé l'effet de définitude (**Definiteness Effect**) :

- (36) \*Il est arrivé la paire de soulier

La dérivation de la phrase en (33a) sera donc la suivante :



Le DP *Susanne* fusionne avec le prédicat *arrivé*, dont il est l'argument interne. Le prédicat, qui fait partie de la classe des inaccusatifs, n'a pas de trait de cas accusatif. Comme il n'a pas d'argument externe non plus, il n'y a pas de deuxième fusion. Le VP fusionne avec l'auxiliaire qui porte un trait de temps ininterprétable fort ; et le VP<sub>aux</sub> fusionne avec T tensé. Celui-ci porte un trait de temps interprétable, un trait de cas et le trait [ $\mu$ D] (ou EPP). V<sub>aux</sub> monte à T pour vérifier son trait de temps. T entre dans une relation d'Accord avec le DP *Susanne*, qui se trouve être le premier DP dans son domaine de c-commande, et value son cas. Enfin, le trait [ $\mu$ D] fort étend la structure et attire le DP qui peut le vérifier, en l'espèce, *Susanne*. Comme pour les verbes à montée ou les passifs, le fait que le prédicat *arrivé* n'assigne pas d'argument externe (35a) est associé avec le fait qu'il ne peut assigner d'accusatif. Le DP *Susanne* entre donc dans une relation d'Accord avec T pour pouvoir recevoir son cas. C'est cette relation d'Accord qui en fait le candidat pour vérifier le trait [ $\mu$ D] de T. Dans le cas d'un argument interne indéfini, la contrainte sur le cas est satisfaite localement (cas partitif inhérent). T n'entre donc pas en relation d'Accord avec l'argument interne, et l'expletif *il* est inséré pour vérifier le trait D sur T.

#### 11.4 Localité du mouvement A

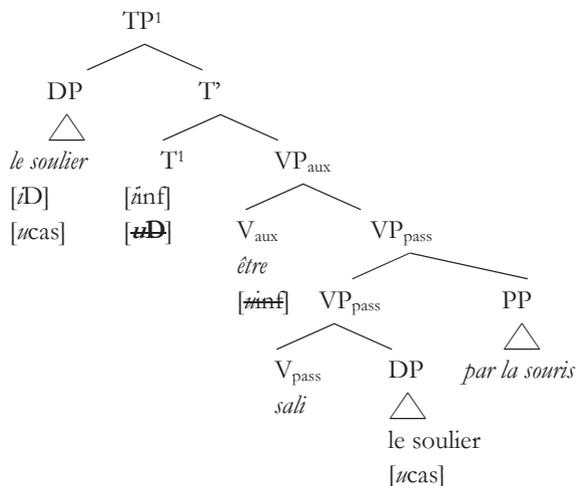
Jusqu'à présent, nous n'avons considéré que des cas de mouvement A qui impliquait une seule étape. Mais le mouvement A est soumis à des conditions de localité qui nous sont déjà familières. Pour le montrer, nous pouvons combiner un prédicat passif avec un autre cas de mouvement du sujet, à savoir le sujet des verbes à montée :

(38) Le soulier semble être sali par la souris.

La phrase contient deux clauses, à savoir une clause principale, avec le prédicat *semble*, et une subordonnée infinitive. Cette dernière contient l'auxiliaire *être* ainsi qu'un participe passif, *sali*.

La clause enchâssée passive ressemble à celles que nous avons examinées ci-dessus :

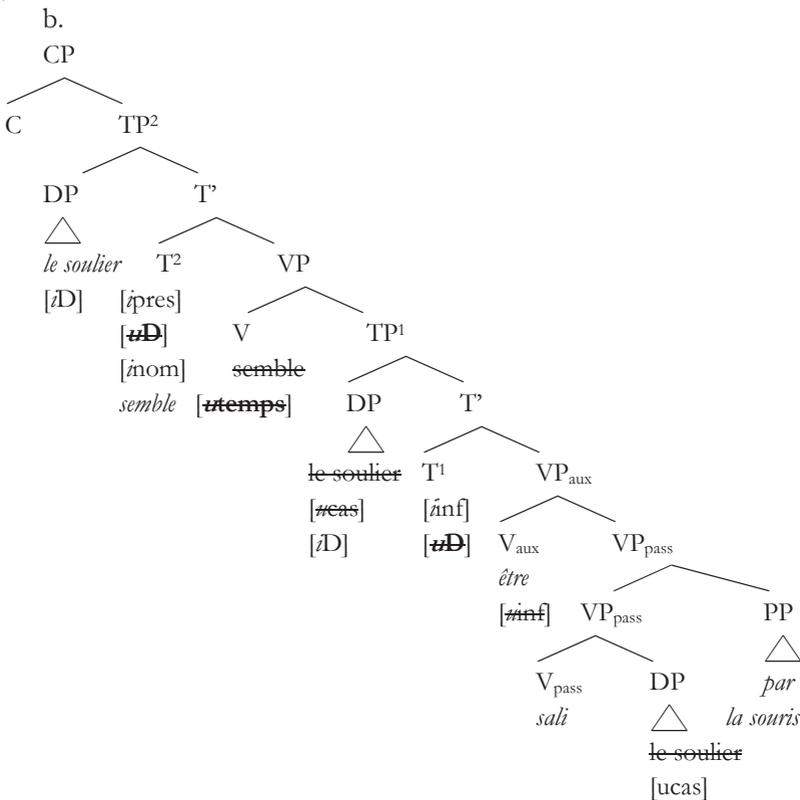
(39) a.



L'argument interne du participe passif, le DP *le soulier*, monte à spec TP<sup>1</sup>, attiré par le trait [uD]. Cependant, la tête T<sup>1</sup> portant un trait infinitif, elle ne peut valuer le cas du DP *le soulier*.

Le TP<sup>1</sup> enchâssé fusionne ensuite avec le verbe à montée *semble*, qui, rappelons-le, sélectionne un TP dont la tête a un trait [inf(initif)]. Le verbe *semble* projette un VP, qui à son tour fusionne avec un T<sup>2</sup> tensé :

(39)



Après fusion du VP avec le T<sup>2</sup> tensé de la principale, le DP *la souris*, qui est accessible puisque la clause enchâssée n'est pas une phase, entre en relation d'Accord avec T<sup>2</sup> tensé. Celui-ci value le trait de cas du DP, et le DP monte à spec TP<sup>2</sup> pour vérifier le trait [*u*D] de T<sup>2</sup>.

On voit que le mouvement du DP *le soulier* passe d'abord par le spécificateur du TP<sup>1</sup> enchâssé. La présence du trait D dans toutes les clauses requiert qu'un DP occupe le spécificateur de TP pour vérifier ce trait. Or, si ce spécificateur est occupé par un élément différent, la phrase est agrammaticale :

- (40) a. [Une souris semble [~~une souris~~ avoir été suivie ~~une souris~~]  
 b. \*[Une souris semble [qu'il<sub>expl</sub> a été suivi ~~une souris~~]

En (40b), la chaîne formée par *une souris* et sa copie est « interrompue » par l'explétif *il*, qui occupe la position de spec TP de la clause enchâssée. Cette phrase – agrammaticale – illustre une construction appelée **superraising**, c'est-à-dire, une montée de sujet par-dessus un autre sujet.<sup>28</sup> Nous voyons donc que, tout comme le mouvement *wh*, le mouvement A est **cyclique** et sensible aux intervenants potentiels. C'est un mouvement strictement **local**.

## 11.5 L'accord

Les questions relatives à la montée des sujets et la présence d'explétifs soulèvent un point que nous n'avons pas véritablement abordé jusqu'à présent, à savoir l'accord entre le sujet et le verbe fléchi.

Considérons les exemples suivants :

- (41) a. Trois rats sont arrivés.  
 b. (ne) sont arrivés (que) trois rats
- (42) a. Three rats have arrived. anglais  
 trois rats ont arrivé  
*Trois rats sont arrivés.*  
 b. There have/\*has arrived three rats.  
 Expl ont est arrivé trois rats  
*Ils sont / \*est arrivés trois rats.*

28 Malgré tous les efforts apportés dans cet ouvrage pour fournir une terminologie française, il paraît quasiment impossible de traduire le terme de *superraising*. Les étudiants testés ont tous ri aux éclats devant des propositions telles que « super-montée ». Nous ne proposerons donc pas de traduction, mais les utilisateurs de cet ouvrage sont vivement encouragés à utiliser leur imagination pour en fournir une.

- (43) a. Drei Ratten sind angekommen. allemand  
trois rats sont arrivés
- b. Es sind/\*ist drei Ratten angekommen  
ils sont/\*est trois rats arrivés

Dans les exemples en (41a), (42a) et (43a), l'argument interne précède le verbe fléchi qui s'accorde avec lui. Dans les exemples en (b), l'argument interne ne précède pas le verbe fléchi. Cependant, le même phénomène d'accord est observé. Dans les cas où un explétif est inséré (42b, 43b), celui-ci ne s'accorde pas avec le verbe fléchi. Bien que ces explétifs occupent une position de « sujet », ils ne semblent pas être en mesure de déclencher un accord. L'accord semble bien être une relation que le DP, qui fonctionne comme argument (externe, ou à défaut interne) d'un prédicat, entretient avec la flexion. Mais cette relation est satisfaite même si le sujet n'occupe pas spec TP.

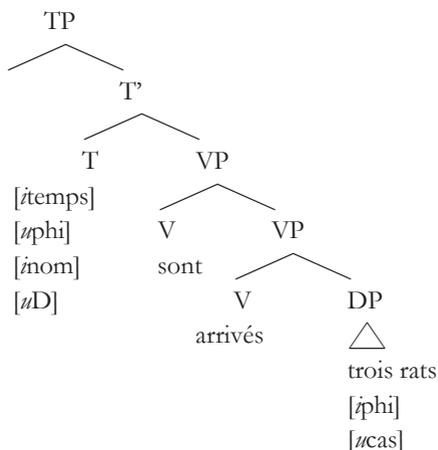
En effet, les chercheurs ont proposé que T, qui porte déjà le trait de temps, porte aussi les traits d'accord pertinents. Cependant, si le trait de temps est interprétable sur T, les traits de personne et de nombre (ou **traits phi**, *phi*-features) qui composent l'accord sujet-verbe/auxiliaire tensé ne sont pas interprétables sur T. En effet, comme discuté dans le chapitre 5, les traits de personne et de nombre associés à un verbe ne donnent pas d'informations pertinentes pour l'interprétation de la phrase. Les traits *phi* sur T sont donc ininterprétables et notés [ $\mu$ phi].<sup>29</sup> Par contre, ces mêmes traits de nombre et de personne sont interprétables sur un DP. En effet, elles correspondent à des propriétés intrinsèques d'un syntagme nominal. T porte donc des traits d'accord ininterprétables, qui devront être valués et vérifiés. Pour pouvoir vérifier ces traits, T devra trouver un « candidat » avec qui entrer en relation d'Accord. La procédure est très semblable à la vérification du trait D (EPP) ou du trait [ $\mu$ wh] sur C.

Comme nous l'avons vu, l'élément avec lequel le verbe fléchi s'accorde est soit l'argument externe soit, à défaut, l'argument interne du prédicat. T va donc chercher dans son domaine de c-commande le DP le plus proche

29 Naturellement, il serait possible de distinguer ces traits, et de spécifier séparément les traits de personne (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) et les traits de nombre (sing, plur). Mais cette distinction n'est pas immédiatement pertinente ici, et nous grouperons tous les traits relatifs à l'accord sous *phi*.

qui pourra vérifier ses traits phi. Techniquement, on parle de T comme d'une sonde (**probe**) qui va rechercher dans son domaine de c-commande une cible (**goal**) avec qui entrera en relation d'Accord.

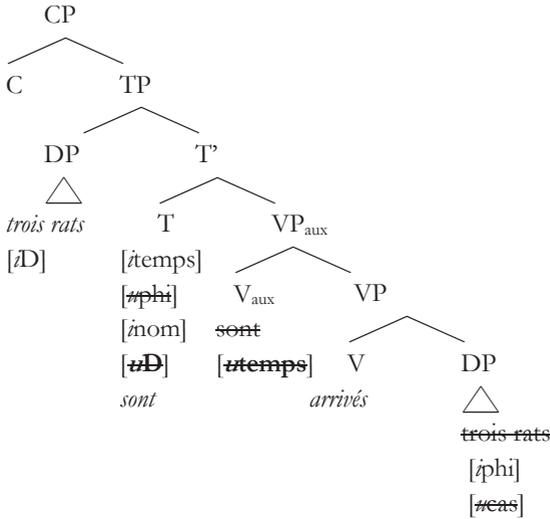
(44) a.



On le voit, le DP *trois rats* est dans le domaine de c-commande de T (autrement dit, le DP est c-commandé par T et se trouve dans une relation locale avec lui, puisqu'il se trouve dans la même clause). De plus, il porte les traits d'accords correspondants, et il n'y a aucun autre DP qui soit plus proche et qui puisse être un meilleur candidat (le verbe *être* n'a pas d'argument externe et le verbe *arriver*, un inaccusatif, non plus).

T entre dans une relation d'Accord avec le DP *trois rats*. Les traits de T sont valués et vérifiés, et « en échange », le trait de cas du DP est valué et vérifié (pour cette notion d'échange, ou d'effet miroir, voir aussi Pesestky et Torrego 2001). Lorsque le DP monte (le mouvement à spec TP étant déclenché par [uD]), il se trouve dans une position de sujet :

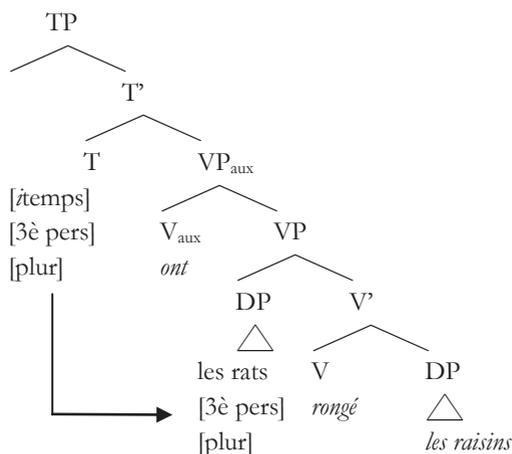
(44) b.



Les exemples (41b), (42b), (43b) montrent que, dans certaines situations en tout cas, le DP qui est l'argument interne du verbe *arriver* /*arrive*/ *ankommen* peut ne pas monter. Dans ces cas, le trait [*u*D] de T est vérifié avec un ex-plétif. Les traits d'accord sur T peuvent être vérifiés « à distance » avec le DP argument. Nous devons en conclure que dans certaines langues au moins, les traits *phi* sur T sont faibles.

Cette analyse peut s'étendre à tous les sujets :

(45)



En (45), l'argument externe de *ronger* est le DP *les rats*. Il est inséré en spec VP, une position qui est dans le domaine de c-commande de T. T peut donc cibler le DP et entrer dans une relation d'accord avec lui. Bien que la phrase contienne un autre DP, *les raisins*, qui porte les mêmes traits phi (3<sup>ème</sup> personne, pluriel), la relation d'Accord s'établira entre T et le DP *les rats*. Même si les deux DP sont c-commandés par T, le DP *les rats* est une cible plus proche, et aura « priorité » dans la relation d'Accord. De plus, le DP *les raisins* est lui-même dans le domaine de c-commande local du verbe *rongé*, qui pourra entrer dans une relation d'Accord avec lui pour valuer et vérifier son cas.

On considère que le sujet nul *pro* (voir chapitre 8) porte des traits phi, tout comme un pronom réalisé, et entre dans une relation d'accord avec T pour valuer les traits phi ininterprétables de T. *Petit pro* vérifie aussi le trait [ $\mu$ D] de T.

## 11.6 Tableau récapitulatif des verbes

Ci-dessous se trouve un tableau récapitulatif des propriétés des classes de verbes qui enchâssent une clause infinitive. Ce tableau sera complété au chapitre suivant par une quatrième classe.<sup>30</sup>

| Verbes à contrôle                                                                                                    | Verbes ECM                                                                                                  | Verbes à montée                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Complément = CP infinitif                                                                                            | Complément = TP infinitif                                                                                   | Complément = TP infinitif                                                                                                        |
| Sujet de l'enchâssée = PRO                                                                                           | Sujet de l'enchâssée = DP                                                                                   | Sujet de l'enchâssée = (copie de) DP                                                                                             |
| Argument externe : oui<br><i>il</i> explétif : non                                                                   | Argument externe : oui<br><i>il</i> explétif : non                                                          | Argument externe : non<br><i>il</i> explétif : oui                                                                               |
| Cas du sujet de l'enchâssée : PRO porte un trait [ <i>μ</i> mul] valué par le trait [ <i>μ</i> mul] sous T infinitif | Cas du sujet de l'enchâssée : DP bouge en spec TP, reçoit l'accusatif du verbe principal ECM                | Cas du sujet de l'enchâssée : l'arg int. monte cycliquement à spec TP de la clause principale pour recevoir un cas nominatif     |
| Exemple :<br><i>J'aimerais</i> [ <sub>CP</sub> PRO <sub>ind</sub> <i>nager dans le lac</i> ]<br>2 sujets ; CP        | Exemple :<br><i>J'ai vu</i> [ <sub>TP</sub> Paul <sub>acc</sub> <i>nager dans le lac</i> ]<br>2 sujets ; TP | Exemple :<br><i>Jean</i> <sub>nom</sub> <i>semble</i> [ <sub>TP</sub> <del>Jean</del> <i>nager dans le lac</i> ]<br>1 sujet ; TP |

Tableau récapitulatif I : verbes enchâssant une clause infinitive

Pour en savoir plus

Belletti, Adriana. 1988. « The Case of Unaccusatives ». *Linguistic Inquiry*, 19,1, pp. 1-34.

30 L'ajout de ce tableau m'a été suggéré par Sibylle Blanc, que je remercie chaleureusement. Le tableau est inspiré des exercices de Travaux Pratiques d'Anamaria Bentea, que je remercie tout aussi chaleureusement.

## Chapitre 12

# Les constructions à double objet

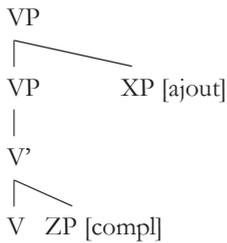
Les chapitres précédents ont tour à tour présenté l'analyse et la représentation des phrases déclaratives simples, enchâssées, tensées et infinitives, puis l'analyse des structures qui découlent du mouvement de différents syntagmes, tels que les syntagmes interrogatifs, relatifs, ou les syntagmes nominaux dans les constructions inaccusatives qui incluent les constructions à montée et les phrases passives.

Les chapitres qui suivent vont maintenant s'intéresser à des phénomènes qui requièrent une plus grande précision dans la structure phrasale. Nous serons donc amenés à modifier, ou plutôt à *étendre*, certaines portions de la clause pour pouvoir rendre compte de constructions plus complexes. Dans ce chapitre, nous abordons le problème des phrases à double objet, c'est-à-dire des constructions avec un verbe ditransitif. Les verbes ditransitifs sélectionnent deux compléments.

(1) Thérèse pose une tisane sur la table.

Le problème est de savoir comment rendre compte du fait que les deux compléments, étant sélectionnés, devront apparaître comme compléments du verbe : jusqu'à présent, on avait en effet insisté sur le fait que la représentation de la phrase devait correspondre à notre connaissance de la structure argumentale du prédicat, à savoir qu'il y avait une distinction entre compléments et ajouts. Un complément opère une première fusion avec la tête verbale, et ceci est reflété dans la représentation syntaxique, puisque seul le complément apparaît comme sœur de V, dominé par V'.

(2)



Le fait que certains verbes sélectionnent deux compléments pose donc un problème pour ce type de représentation. Essentiellement, on se heurte à deux restrictions :

- (i) l'opération de fusion, qui concerne une tête et un complément, exclut que les deux compléments apparaissent sous le même nœud. Il ne peut pas y avoir de « fusion à trois ».
- (ii) une deuxième fusion créerait une structure où le deuxième complément aurait un statut différent du premier.

Il a donc été proposé (voir Larson 1988) que les constructions à verbe ditransitifs, qui impliquent des prédicats à trois arguments, sont en fait des constructions à verbe « complexe », aussi connus sous le nom de **VP-shell**. Essentiellement, l'idée est que les verbes ditransitifs ont une structure qui est composée d'une partie abstraite causative et d'une partie verbe lexical. Le verbe *poser*, par exemple, sera composé de CAUSE + aller :

- (3) Thérèse pose une tisane sur la table  
= Thérèse CAUSE une tisane ALLER sur la table

La proposition d'assimiler les constructions à double objet aux constructions causatives nous oblige à faire un petit détour du côté de la construction causative elle-même.

## 12.1 Les constructions causatives

Considérons le cas suivant :

- (4) Thérèse laisse Thomas boire sa tisane

On s'aperçoit que le verbe enchâssé sous le causatif *laisse* porte une marque d'infinitif (le morphème *-re* sur *boire*), mais on constate qu'il n'y a pas de complément *à* ou *de*. Ceci suggère que les structures enchâssées sous un verbe causatif ne sont pas des CPs. Mais il y a des arguments pour soutenir l'idée que ce ne sont même pas des TPs. En effet, un TP infinitif enchâssé sous un verbe ECM par exemple montre une certaine flexibilité structurelle. Il peut alterner avec une enchâssée tensée :

- (5) a. Thérèse entend les enfants chanter  
 b. Thérèse entend que les enfants chantent

Alors que les verbes causatifs ne peuvent pas prendre d'enchâssée tensée :

- (6) \* Thérèse laisse que les enfants chantent.

D'autre part, la comparaison avec les causatifs dans d'autres langues attestent aussi de l'absence d'un TP. Nous reviendrons au hongrois et au japonais plus loin, mais les causatifs anglais nous donnent déjà un indice :

- (7) Terry made Tom eat tomatoes anglais  
 Terry fit Tom manger des tomates  
 Terry *fit manger des tomates à Tom.*

On s'aperçoit que dans la phrase en (7), l'unité enchâssée [*Tom eat tomatoes*], complément de *made*, ne comporte pas de marque de flexion du tout. Le

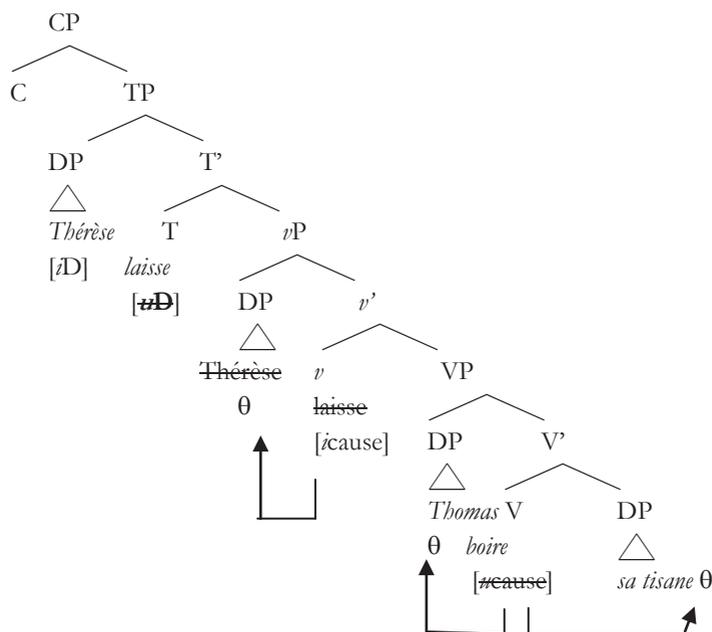
morphème *to*, qui marque la flexion infinitive en anglais, ne peut pas apparaître dans une structure avec un verbe causatif.<sup>31</sup>

Il a donc été proposé que les structures causatives classiques ne comportent pas une clause enchâssée. Ce sont des structures à **double VP (VP shell)**. Le VP le plus enchâssé est la projection d'un verbe lexical (comme *boire* en 4). Le VP qui le domine est la projection d'un verbe causatif, un verbe dont le contenu sémantique est appauvri. Il n'apporte pas de véritable contribution lexicale autonome, comme le font les verbes lexicaux. Il ajoute simplement le sens de « cause ». Comme il n'a pas de contribution lexicale véritable, il doit être distingué des verbes lexicaux. Nous l'appellerons donc *petit v* (**little v**), et il correspond à une tête verbale dite « légère » (**light verb**) qui a un contenu lexical réduit. Les rôles thématiques assignés par le verbe lexical sont réalisés par l'argument externe, qui fusionne en spec VP (bénéficiaire) et par l'argument interne en position de complément du verbe lexical (thème). Le verbe causatif assigne aussi un rôle thématique (agent) à son argument externe, qui fusionne en spec vP.<sup>32</sup> (Il n'assigne pas de rôle thématique interne, puisqu'il sélectionne un VP). C'est l'argument externe de *v* qui sera la cible de T' et montera ensuite à spec TP pour vérifier le trait [ $\mu$ D], dans la position sujet. Petit *v* est associé à un trait causatif [ $\mu$ cause]. Selon le raisonnement sur la relation entre deux têtes (voir chapitre 5), on peut conjecturer que la tête verbale V qui contient le verbe lexical contient un trait [ $\mu$ cause]. Dans le cas des verbes causatifs, le trait est vérifié par Accord. La représentation d'une phrase causative sera donc la suivante (détails de traits mis à part) :

31 Nous laissons de côté la question de la morphologie verbale dans les infinitives en français, morphologie qui pourrait ne pas être associée à une tête T.

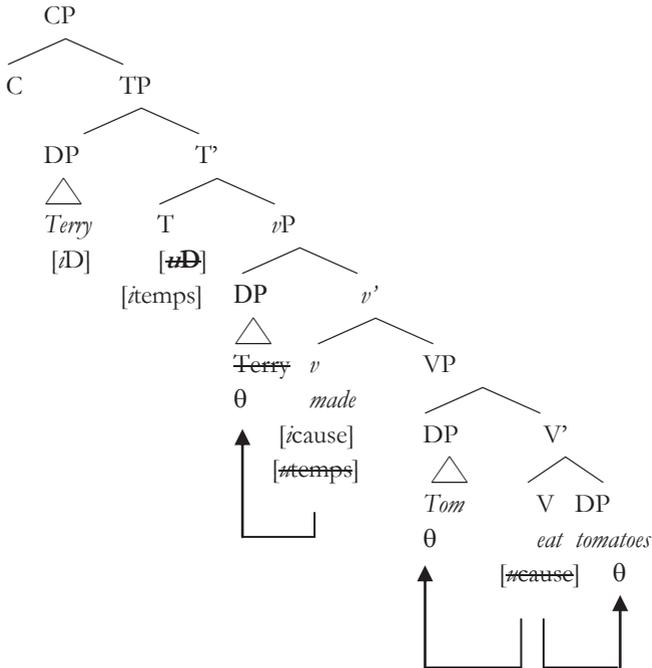
32 Dans ce sens, le « petit *v* » se distingue de l'auxiliaire qui, rappelons-le, n'a pas d'argument externe.

(8)a.



Le verbe lexical (*boire* en 8a) fusionne avec son complément *sa tisane* et lui assigne un rôle thématique de thème. Il opère une deuxième fusion avec son argument externe *Thomas* auquel il assigne le rôle de bénéficiaire. Le VP fusionne ensuite avec la tête *v* causative, réalisée ici par le verbe *laisser*. Ce petit *v* opère aussi une deuxième fusion avec son argument externe *Thérèse*, auquel il assigne le rôle d'agent. Petit *vP* fusionne avec **T**, et le trait  $[iD]$  étend la structure à un spécificateur. En français, le trait fort du verbe causatif requiert d'être vérifié localement, et le verbe causatif monte à **T** ; le trait **D** est vérifié par le DP *Thérèse*.

(8)b



En anglais, (8b), la dérivation est identique, sauf en ce qui concerne le trait de  $v$ , qui est faible et ne requiert pas le mouvement de  $v$  à T.

Il est évident que les constructions causatives ci-dessus justifient la récursion de VP, puisqu'il y a deux verbes. Mais il existe des langues dans lesquelles la construction causative ne met pas en jeu deux verbes distincts. C'est le cas du hongrois. Considérons la phrase ci-dessous :

- (9) János megcsókolta a békát. hongrois  
 Jean a-embrassé la grenouille-acc  
*Jean a embrassé la grenouille.*

Le verbe *megcsókol* (embrasser) est un verbe transitif, qui sélectionne un complément, réalisé ici par *a békát* (la grenouille-accusatif). Il assigne aussi deux rôles thématiques, l'un – agent – à l'argument externe et l'autre

– thème – à l'argument interne. Sur la base de ce verbe, il est possible d'avoir une construction causative, en rajoutant le morphème *tat* :

- (10) a. megcsókol : embrasser  
megcsókoltat : faire embrasser

Considérons maintenant une phrase avec ce prédicat causatif :<sup>33</sup>

- (11) Az öregasszony megcsókoltatta Jánossal a békát.  
La vieille-femme-nom a-fait-embrasser Jean-instr la grenouille-acc  
*La vieille femme a fait embrasser la grenouille à Jean.*

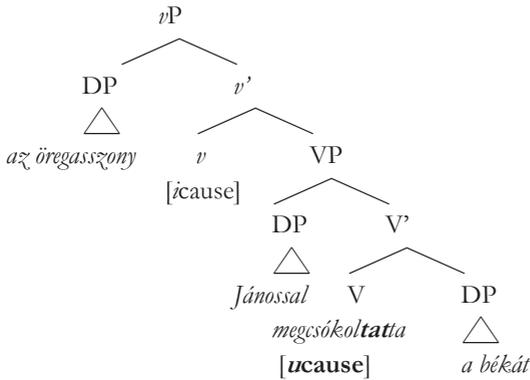
Le verbe avec le morphème causatif devient un verbe « complexe », qui prend deux compléments et assigne trois rôles thématiques. Cependant, il semble clair que la partie causative assigne un rôle agentif à *az öregasszony* (la vieille femme), et que la partie lexicale « embrasser » assigne les deux autres, agent à *Jánossal* et thème à *a békát* (la grenouille). C'est la présence de ce morphème causatif supplémentaire qui permet d'ajouter un troisième argument :

- (10) b. megcsókol (embrasser) : Agent, Thème  
**-tat (cause) : Agent**

D'un autre côté, on constate qu'en surface, le verbe « complexe » lexical+causatif est réalisé comme un seul verbe. Mais la différence avec les causatifs français ou anglais examinés plus haut est dûe uniquement au fait que le morphème *-tat* est un morphème lié : il ne peut survivre seul, et doit s'attacher à un verbe. Dès lors, les constructions causatives qui ne comportent pas de verbe causatif distinct peuvent être analysées de la même manière que les constructions avec *let* ou *laisser* :

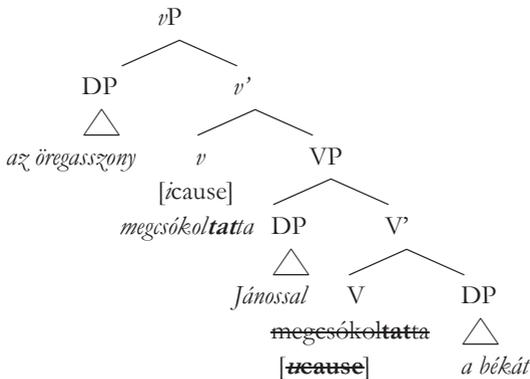
33 Le hongrois a un grand nombre de cas (au moins 17, selon la définition que l'on adopte de la notion de cas) qui expriment de façon synchrétiques des relations exprimées à l'aide de prépositions dans d'autres langues. Dans les exemples ci-dessus, outre le nominatif (sujet) et l'accusatif (habituellement, objet), on trouve aussi *instr*, qui se réfère au cas instrumental (en français, « avec », etc.) ; d'autres exemples pourraient avoir *delat*, delatif (« à propos de », « au sujet de »), *dat*, datif (« à », « pour »).

(12)



La tête *v* porte un trait [cause] interprétable [icause]. Le verbe lexical, lui, exige de s'associer avec un tel trait, il porte un trait de cause ininterprétable [ucause]. Comme le trait [ucause] du verbe lexical est fort, il doit le vérifier localement, et le verbe monte à *v* qui porte le trait interprétable de cause [icause] :

(13)



Les constructions causatives peuvent donc varier d'une langue à l'autre quant à la réalisation des morphèmes : soit il s'agit de deux morphèmes libres, un causatif du type *laisser*, *make*, etc., qui réalise la tête causale et un

verbe lexical. C'est le cas du français ou de l'anglais. Soit il s'agit d'un verbe lexical qui comprend un morphème causatif, et la tête causale contient des traits abstraits qui devront vérifier le trait de cause ininterprétable sur le verbe lexical portant le morphème causatif. C'est le cas du hongrois ou du japonais. Notons que les langues comme le hongrois et le japonais apportent un argument supplémentaire à l'analyse des causatifs comme des VP complexes. En effet, le verbe lexical et la partie causative s'amalgament et portent une et une seule marque de temps. Il paraît difficile dans ce cas de justifier l'existence d'un TP enchâssé.

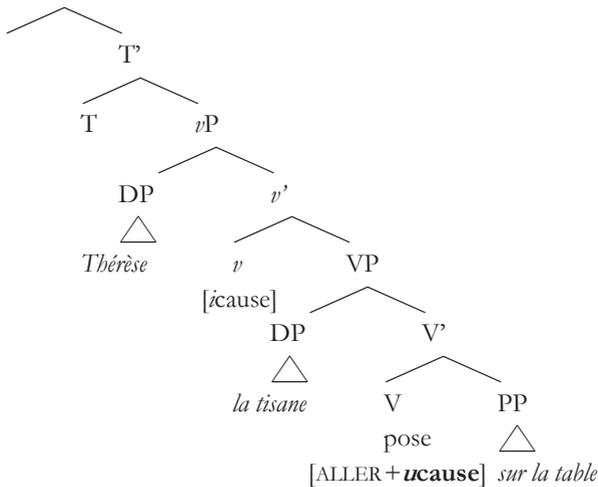
## 12.2 Les constructions à double complément

Revenons à l'analyse des constructions ditransitives. Nous allons proposer que, comme dans le cas des constructions causatives, nous avons affaire à deux verbes distincts. La raison pour laquelle cette proposition semble raisonnable est que, comme dans le cas des causatifs, on observe l'apparition d'un argument supplémentaire. Prenons le cas de *poser*. Nous allons construire une représentation qui intègre l'idée que le verbe ditransitif est en fait un verbe complexe, puisqu'il a trois arguments auxquels il assigne trois rôles thématiques.

Les deux verbes assignent leurs rôles thématiques de la façon suivante : le verbe lexical abstrait (ALLER) assigne un rôle thématique de patient à son argument externe, et un rôle thématique de location à son argument interne. Le petit *v* qui porte un trait de [*cause*] introduit aussi un argument externe (il n'a pas d'argument interne puisqu'il prend un VP comme complément), auquel il assigne le rôle d'agent. Concrètement, la structure argumentale de la phrase en (14a) sera (14b) :

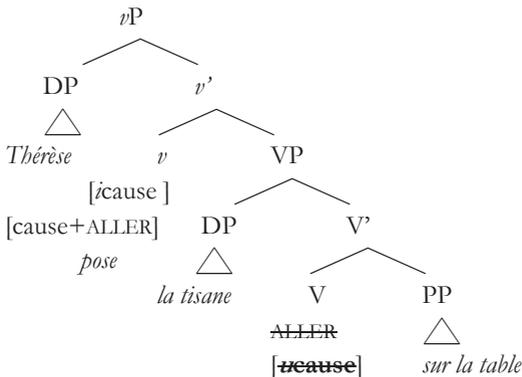
- (14) a. Thérèse pose la tisane sur la table

(14)b.



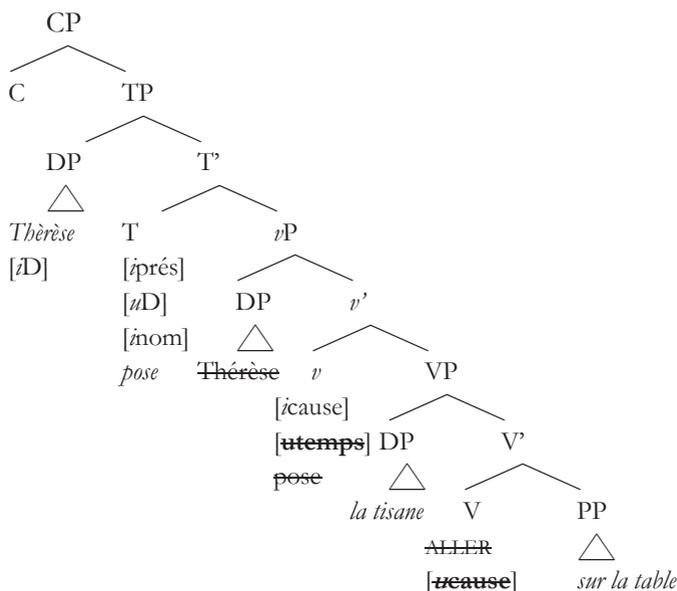
Le verbe abstrait ALLER+cause (réalisé comme *pose*) n'a pas de trait [accusatif] et son complément doit être réalisé comme un PP (rappelons que la tête P peut valuer et vérifier un cas inhérent sur son complément DP, voir chapitre 7). La tête  $v$  porte un trait [icause]. Le verbe abstrait ALLER est associé avec un trait [ucause]. Comme ce trait est fort, il exige d'être vérifié dans une relation de localité. V va donc monter à  $v$  pour vérifier ce trait, permettant ainsi au contenu de V de s'amalgamer à  $v$  :

(14)c.



La tête complexe sous *v*, comprenant la partie lexicale abstraite ALLER et le trait causatif, sera réalisée phonologiquement comme *pose* (autrement dit, ALLER (abstrait) + cause = *poser*).<sup>34</sup> Enfin, en français, le verbe va continuer jusqu'à T et l'argument externe de *v* montera à spec TP pour satisfaire le trait D :

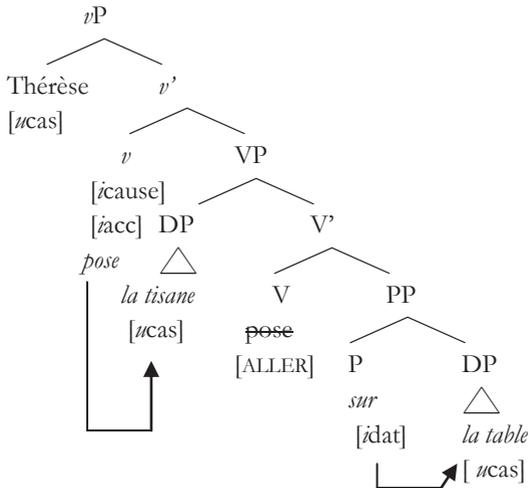
(14)d.



En ce qui concerne les cas, nous avons déjà mentionné que le verbe lexical abstrait ALLER n'a pas de trait de cas : il prend un complément prépositionnel dont la tête P pourra légitimer le cas du DP *la table*. Le petit *v*, lui, assigne l'accusatif au DP qui occupe le spécificateur de son complément VP (notons que cette procédure ressemble à l'assignation de l'accusatif au spécificateur du complément TP d'un verbe ECM, voir chapitre 7). Ceci est illustré en (15). *Thérèse*, en tant qu'argument externe de *v*, reçoit le nominatif de T tensé.

34 En d'autres termes, l'analyse intégrée syntaxiquement l'idée que la propriété de CAUSE et celle de ALLER sont toutes deux encodées dans *poser*. Rappelons que nous avons évoqué, au début du chapitre 2, l'idée qu'un « mot » est une collection de propriétés.

(15)



### 12.3 Les verbes à contrôle par l'objet

L'approche qui propose une analyse des verbes ditransitifs comme une construction à VP complexe (**VP shell**) permet aussi de rendre compte des propriétés des phrases suivantes :

- (16) a. Thérèse persuade Thomas de boire sa tisane.  
 b. Thérèse permet à Thomas de soigner sa toux.

Contrairement aux exemples précédents, les verbes infinitifs *boire* et *soigner* appartiennent à une autre clause. En effet, la présence du complémenteur *de* suggère qu'il s'agit d'une clause enchâssée infinitive. Dès lors, la question qui se pose est : est-ce que *Thomas* est le sujet de la clause enchâssée ou l'objet du prédicat de la principale ? Nous pouvons, sur la base des tests suivants, adopter la deuxième analyse.

(i) Comme on le voit en (16a) et (16b), la présence du complémenteur infinitif en français nous donne une bonne indication. Le DP *Thomas* précède le complémenteur, suggérant qu'il se trouve dans la clause principale.

(ii) Ces phrases peuvent avoir un équivalent tensé (bien que moins utilisé et plus marginal) :

- (17) a. ?? Thérèse persuade Thomas qu'il boive sa tisane.  
 b. Thérèse permet à Thomas qu'il soigne sa toux.

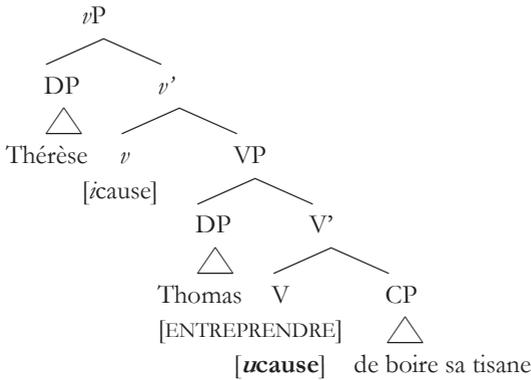
On voit ici que *Thomas* fait partie de la clause principale. De plus, il fonctionne comme argument des verbes principaux de chaque exemple. En effet, les mêmes phrases sans le DP *Thomas* sont agrammaticales, et cela parce qu'un argument ne peut généralement pas être omis (voir chapitres 1 et 3) :

- (18) a. \* Thérèse persuade de boire sa tisane.  
 b. \*/ ??Thérèse permet de soigner sa toux.

Donc les verbes principaux *persuade* et *permet* sont des verbes qui sélectionnent le complément *Thomas*. Mais les clauses enchâssées infinitives sont aussi des compléments sélectionnés par le verbe. Nous nous trouvons donc face à des constructions à double objet comme celles discutées plus haut, avec un « complément » nominal *Thomas* et un complément phrastique *de boire sa tisane* (respectivement *de soigner sa toux*). La représentation de la structure de (16a) sera la suivante (nous partons de l'hypothèse que *persuader* encode les propriétés de *cause* et *entreprendre*) :<sup>35</sup>

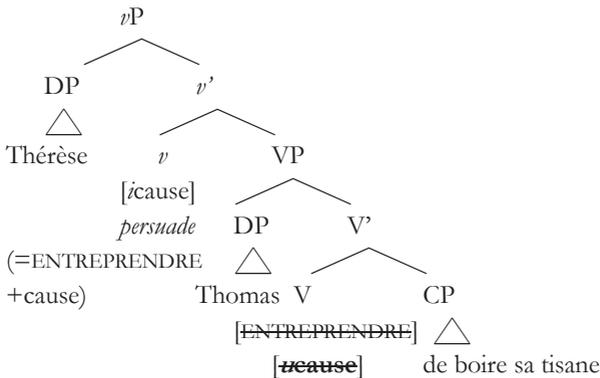
35 La décomposition de ces verbes causatifs en cause + partie verbale lexicale abstraite peut paraître arbitraire. Dans la mesure où il s'agit d'une analyse qui peut être transférée à différentes langues, il n'y a pas de liste ou de règle précise permettant de définir avec précision quel est le verbe lexical abstrait sous-jacent. Ici, le choix est basé sur les intuitions de l'auteur par rapport aux composantes sémantiques des verbes ditransitifs.

(19)



Comme précédemment, le verbe lexical abstrait ENTREPRENDRE monte pour vérifier son trait de cause ininterprétable fort. L'amalgame des propriétés sémantiques du verbe abstrait et de CAUSE correspond au « verbe complexe » *persuader*.

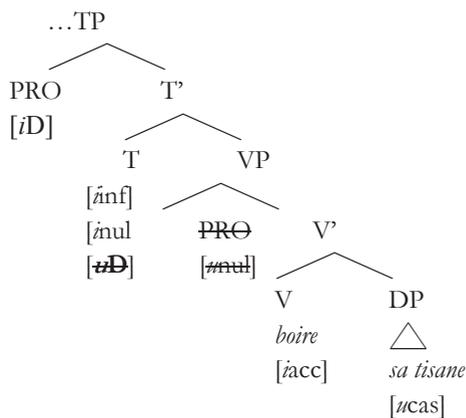
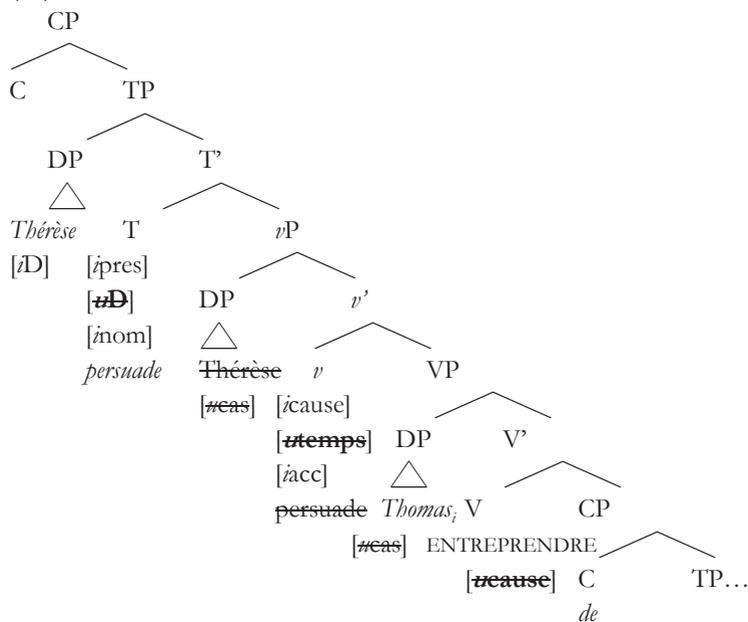
(20)



Il nous reste à analyser l'enchâssée infinitive. Comme dans le cas des structures infinitives dites « à contrôle par le sujet » (voir chapitre 7), la clause enchâssée contient un verbe lexical (*boire*) qui a deux arguments auxquels il assigne un rôle thématique. L'argument interne est le DP *sa tisane*. L'argument externe ne peut pas être *Thomas*, puisque ce DP réalise

l'argument externe du verbe lexical (abstrait) *entreprendre*. La conclusion est donc que l'argument externe de *boire* est un PRO. La représentation complète de (16a) sera donc :

(21)



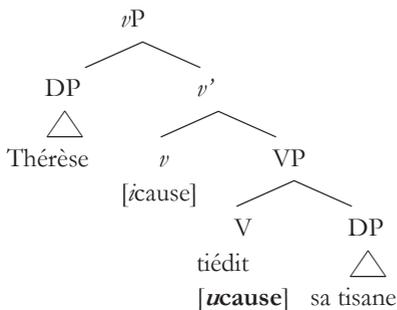
PRO est interprété comme coréférentiel avec « l'objet » de la clause principale (même si techniquement, il s'agit de l'argument externe du verbe lexical abstrait). Une construction de ce genre, où le sujet PRO d'une enchâssée infinitive est co-indiqué avec l'objet de la principale s'appelle une construction à **contrôle par l'objet**. La classe des verbes qui sont des causatifs cachés et qui sélectionnent une enchâssée infinitive s'appelle la classe des verbes à contrôle par l'objet. Il s'agit typiquement de verbes du type *persuader, convaincre, décider* (qqn à faire qqchse).

## 12.4 Les verbes transitifs

Finalement, nous nous penchons sur les verbes transitifs « simples ». En effet, si les verbes transitifs qui ont deux objets sont des verbes complexes, qu'en est-il avec les verbes transitifs qui ont deux arguments, c'est-à-dire un objet ?

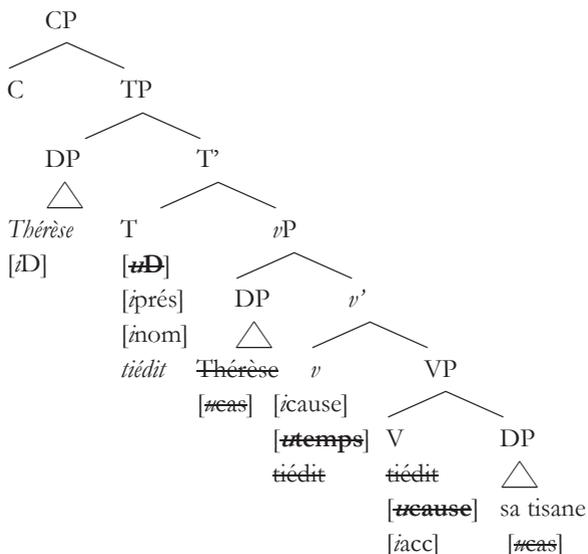
Il a été proposé (voir Chomsky 1995) que ces verbes sont aussi des structures de type complexe, avec un verbe « causatif » abstrait qui prend comme complément un verbe lexical :

- (22) a. Thérèse tiédit sa tisane.  
b.



Le verbe lexical occupe la tête V et assigne un rôle thématique à son complément. Il fusionne avec un petit *v*, un verbe léger abstrait, dont l'argument externe reçoit le rôle thématique d'agent. Le verbe lexical monte à *v* (puis, dans les langues comme le français, à T) :

(23)



Une version de la théorie propose ainsi que le spécificateur de *v*P ne peut être occupé que par un argument externe qui porte le rôle d'Agent ou Expérimenteur<sup>36</sup>. Les autres arguments sont des arguments internes, et sont des arguments de V.

36 Plus précisément, l'argument est que les verbes causatifs (comme ceux discutés dans la section 12.1) sont un sous-ensemble des verbes dont l'argument externe reçoit un rôle thématique d'agent. L'idée est que tout agent est la cause d'un événement.

## 12.5 Tableau récapitulatif 2

Le tableau ci-dessous reprend les trois catégories du chapitre précédent et les met en regard de la quatrième catégorie, celle des verbes à contrôle par l'objet, étudiés dans ce chapitre.

| Verbes à contrôle sujet                                                                        | Verbes ECM                                                                                   | Verbes à montée                                                                                                             | Verbes à contrôle objet                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Complément = CP infinitif                                                                      | Complément = TP infinitif                                                                    | Complément = TP infinitif                                                                                                   | Complément du verbe lexical= CP infinitif                                                              |
| Sujet de l'enchâssée = PRO                                                                     | Sujet de l'enchâssée= DP                                                                     | Sujet de l'enchâssée= (copie de) DP                                                                                         | Sujet de l'enchâssée= PRO                                                                              |
| Arg. externe : oui<br><i>il</i> explétif : non                                                 | Arg. externe : oui<br><i>il</i> explétif : non                                               | Arg. externe : non<br><i>il</i> explétif : oui                                                                              | Arg. externe : oui<br><i>il</i> explétif : non                                                         |
| Cas du sujet de l'enchâssée : PRO porte un cas nul valué par le trait [ínul] sous T infinitif  | Cas du sujet de l'enchâssée : DP bouge en specTP, reçoit l'accusatif du verbe principal ECM  | Cas du sujet de l'enchâssée : l'arg int. monte cycliquement à specTP de la clause principale pour recevoir un cas nominatif | Cas du sujet de l'enchâssée : PRO porte un cas nul valué par le trait [ínul] sous T infinitif          |
| Exemple :<br><i>J'aimerais</i><br>[ <sub>CP</sub> <b>PRO</b> <sub>nul</sub> nager dans le lac] | Exemple :<br><i>J'ai vu</i><br>[ <sub>TP</sub> <b>Paul</b> <sub>acc</sub> nager dans le lac] | Exemple :<br><i>Jean</i> <sub>nom</sub> semble<br>[ <sub>TP</sub> <del>Jean</del> nager dans le lac]                        | Exemple :<br><i>Jean</i> permet à Paul [ <sub>CP</sub> de <b>PRO</b> <sub>nul</sub> nager dans le lac] |
| 2 sujets ; CP                                                                                  | 2 sujets ; TP                                                                                | 1 sujet ; TP                                                                                                                | 2 sujets ; CP                                                                                          |

Tableau récapitulatif II : verbes enchâssant une clause infinitive

## Pour en savoir plus

- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, Mass : MIT Press (chapitre 4).
- Larson, Richard. 1988. « On the double object construction ». *Linguistic Inquiry* 19, 335-391.



## Chapitre 13

# La négation

Dans ce chapitre, nous abordons la question de la négation, qui est relativement complexe. D'une part, la négation montre, de façon comparative, des variations relativement grandes entre les langues. D'autre part, il faut distinguer entre la *négation phrastique*, c'est-à-dire le procédé qui consiste à nier toute une phrase (1), et la question des *syntagmes négatifs*, qui permettent de nier une partie de la phrase (2) :

- (1) Ursule (**ne**) va **pas** à l'usine.  
= ce n'est pas le cas que [Ursule va à l'usine]
- (2) Ursule (**ne**) connaît **personne** à l'usine.  
= il n'y a aucun individu **x** tel que [Ursule connaît **x** à l'usine]

Dans ce chapitre, nous ne parlerons que de la négation phrastique, illustrée en (1). En effet, l'étude des syntagmes négatifs nécessite un outillage syntaxique et sémantique plus complexe, et se trouve, de ce fait, bien au-delà de ce qu'une introduction peut apporter.

### 13.1 Négation phrastique

Par négation phrastique, il faut comprendre une marque de négation qui porte sur toute la phrase, et qui inverse la **polarité** de cette dernière. Par polarité, nous entendons la valeur de la phrase comme affirmative ou négative.

- (3) a. Ursule va à l'usine  
 b.  $\neg$  (Ursule va à l'usine)

Alors que (3a) exprime la proposition *Ursule va à l'usine*, (3b) est une négation de la proposition, c'est-à-dire que *ce n'est pas le cas qu'Ursule va à l'usine* (le symbole  $\neg$  indique la négation logique/sémantique, et peut être paraphrasé comme « ce n'est pas le cas que »).

Malgré la diversité de la réalisation de cette négation dans les langues, il y a de bonnes raisons pour adopter une structure syntaxique unique, dont les propriétés permettent de rendre compte de cette diversité.

Considérons les exemples suivants :

- (4) Ursule **ne** va **pas** à l'usine.

On constate qu'en français, la négation phrastique est bipartite, composée des marqueurs *ne* et *pas*. Notons que le français vernaculaire a tendance à omettre le *ne*. Cependant, les deux parties ne fonctionnent pas de la même manière :

- (5) a. **Ne** va-t-elle **pas** à l'usine ?  
 b. \*Va-t-elle **ne pas** à l'usine ?  
 c. \***Ne pas** va-t-elle à l'usine ?
- (6) a. **N'**est-elle **pas** allée à l'usine ?  
 b. \*Est-elle **ne pas** allée à l'usine ?  
 c. \***Ne pas** est-elle allée à l'usine ?

Alors que la particule *ne* se déplace obligatoirement avec le verbe lexical (5a, b), l'élément *pas* ne bouge pas (5c). De même, lorsque l'auxiliaire bouge, l'élément *ne* l'accompagne (6a), alors que l'élément *pas* doit rester plus bas.

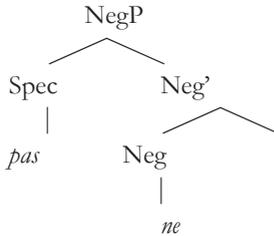
Dans d'autres langues, qui n'ont qu'un marqueur de négation phrastique, on observe les deux comportements : soit le marqueur se déplace avec le verbe, comme le *ne* français (7), (8), soit il reste plus bas dans la structure, comme *pas* (9), (10) :

- (7) a. Ursula **non** è venuta. italien  
 Ursula ne est venue  
*Ursula n'est pas venue.*  
 b. **Non** è venuta Ursula ?  
 ne est venue Ursula  
*Ursula n'est-elle pas venue ?*
- (8) a. Orsolya **nem** jött el. hongrois  
 Orsolya ne vint perf  
*Orsolya n'est pas venue.*  
**Nem** jött el Orsolya ?  
 ne vint perf Orsolya  
*Orsolya n'est-elle pas venue ?*
- (9) a. Ursula ist **nicht** gekommen allemand  
 U. est pas venue  
*Ursula n'est pas venue.*  
 b. Ist Ursula **nicht** gekommen ?  
 est Ursula pas venue  
*Ursula n'est-elle pas venue ?*
- (10) a. Ursula has **not** come. anglais  
 Ursula a pas venu  
*Ursula n'est pas venue.*  
 b. Has Ursula **not** come ?  
 a Ursula pas venu  
*Ursula n'est-elle pas venue ?*

Puisque l'élément *ne* bouge avec le verbe tensé ou l'auxiliaire, il a des propriétés de tête. Au contraire, *pas* n'est pas sensible aux mouvements du verbe. Il a donc été proposé que *ne* (et les marqueurs qui ont le même comportement dans d'autres langues, comme le *non* italien ou le *nem* hongrois) occupe une position de tête et *pas* (tout comme les marqueurs *nicht* en allemand ou *not* en anglais, par exemple) occupe une position de projection maximale, puisque ce n'est pas une tête. Les deux éléments ont en commun qu'ils expriment la

négation. Ils occupent donc la tête et le spécificateur de la même projection fonctionnelle, **NegP** (**N**egation **P**hrase, *Syntagme Négatif*) :

(11)



La distribution des éléments négatifs dans les différentes langues correspond à leur nature. Dans les langues comme l'italien ou le hongrois, le marqueur de négation est une tête, et apparaît sous  $\text{Neg}^0$  ; en revanche, les langues comme l'allemand ou l'anglais ont un marqueur de négation qui apparaît sous  $\text{spec NegP}$ . Un petit nombre de langues (dont le français standard, l'ewegbe ou le flamand) ont les deux.

## 13.2 NegP

Puisque la négation est exprimée à l'aide d'un marqueur qui est généré soit comme la tête, soit comme le spécificateur d'une projection fonctionnelle  $\text{NegP}$ , la question qui se pose est celle de la position de cette projection. Bien que la recherche sur la négation ait beaucoup progressé ces dernières années, la question est loin d'être élucidée. Nous adopterons ici une version simplifiée de la théorie, qui permet de rendre compte de la négation phrasique en utilisant l'outillage que nous avons développé dans cet ouvrage.

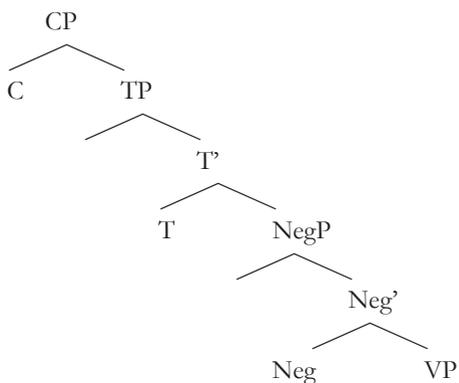
Dans la mesure où la négation apparaît après le sujet dans la phrase, il est raisonnable de penser que cette projection se trouve hiérarchiquement plus bas que TP. D'un autre côté, la co-occurrence de la négation avec des adverbes montre que la négation domine le VP (rappelons que les adverbes

de manière, qui modifient le VP, sont analysés dans notre approche comme des ajouts à VP) :

- (12) a. Victor will **not** *really* sing. anglais  
 Victor aux neg vraiment chanter  
*Victor ne chantera pas vraiment.*  
 b. Victor (**ne**) chante **pas** *bien*.

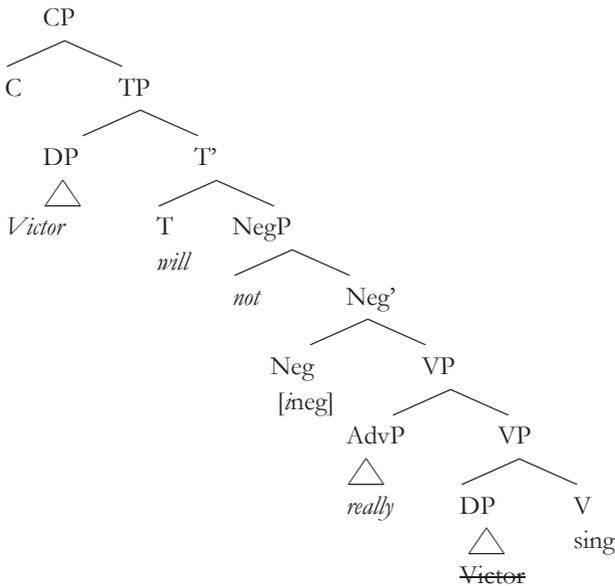
NegP se trouve donc entre TP et VP. La structure de la clause négative sera la suivante :

(13).



La phrase en (12a) est représentée comme suit (traits non-pertinents omis) :

(14)



La dérivation en (14) illustre le cas de l'anglais. La tête Neg fusionne avec le VP. Elle opère une deuxième fusion qui étend la projection à un spécificateur. Il est proposé que la tête Neg contient un trait de négation [*neg*], mais sans réalisation phonologique. Le marqueur de négation *not* occupe spec NegP.

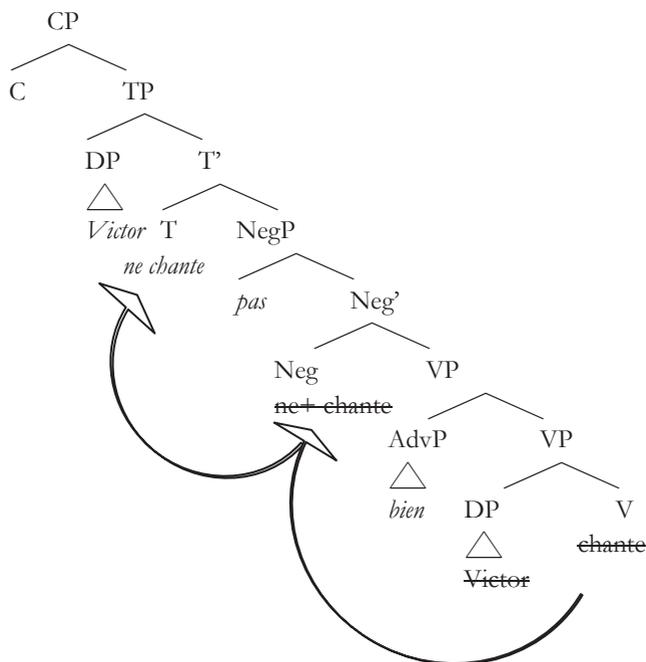
Il y a deux raisons pour avancer que la tête Neg contient un trait de négation. La première, purement théorique, est qu'une tête sans contenu syntaxique n'a pas lieu d'être projetée. Notons que les tenants d'une analyse où *not* serait un élément de type adverbial à VP plutôt qu'un spécificateur utilisent justement cet argument. Mais il y a une raison empirique qui tendrait à renforcer l'argument théorique. Considérons (15) ci-dessous :

- (15) a. Victor does **not** sing. anglais  
 Victor aux neg chante  
*Victor ne chante pas.*  
 b. \*Victor sings not.  
 Victor chante pas

Nous voyons que dans le cas où la phrase ne contient pas d'auxiliaire, le verbe ne peut pas porter la marque flexionnelle. L'anglais doit recourir au *do-support* (voir chapitre 8). L'explication la plus plausible à ce fait est que la vérification des traits de temps de V par T, même à distance, est bloquée par la présence de la tête Neg et de ses traits. Bien entendu, « sauter » ou ignorer cette tête Neg pour établir la relation d'Accord entre V et T est impossible, puisqu'un tel procédé violerait la contrainte sur la localité (HMC).

La représentation simplifiée de (12b) est la suivante :

(16)



La dérivation en (16) illustre la négation en français. Ici aussi, la tête Neg fusionne avec son complément, le VP. Le marqueur de négation *pas* occupe spec NegP, tout comme l'anglais *not*. Qu'en est-il de *ne* ? Comme nous l'avons vu plus haut, *ne* a deux propriétés essentielles : c'est une tête et elle bouge avec l'élément qui porte la flexion. Il a donc été proposé que *ne* oc-



considère que la tête, tout en étant phonologiquement non réalisée, contient tout de même les traits de négation (comme le ferait par exemple un complémenteur nul).

De même, on peut adopter l'idée que dans les langues qui ne réalisent que la tête de NegP phonologiquement, il y a un élément négatif nul dans le spécificateur. Pour établir la présence de cet élément nul, comparons avec le français, qui a un élément phonologique dans le spécificateur de NegP, à savoir *pas*. On considère que cet élément *pas* explique les effets d'intervention observés dans les phrases interrogatives qui contiennent une négation :

- (18) a. [<sub>CP1</sub> Quand est-ce que tu crois [<sub>CP2</sub> ~~quand~~ que Victor est parti ~~quand~~] ?  
 b. \* [<sub>CP1</sub> Quand est-ce que tu ne crois pas [<sub>CP2</sub> ~~quand~~ que Victor est parti ~~quand~~] ?

En (18a), l'élément interrogatif *quand* est interprété comme associé avec la clause enchâssée (autrement dit, *quand* se rapporte au moment du départ de Victor). Il a été extrait de la clause enchâssée, en passant par le spec CP<sub>2</sub> de la clause enchâssée pour atterrir en spec CP<sub>1</sub>. C'est un cas classique de mouvement *wh* long (voir chapitre 9). Par contre, (18b) est agrammatical. La seule différence entre les deux phrases est la présence de la négation, notamment de l'élément *pas*. Il a été proposé (voir Rizzi 1990), que l'élément *pas* en spec NegP occupe une position A-barre. Par un effet de Minimalité Relativisée, *pas* est un intervenant qui bloque la relation entre le QP *quand* en spec CP<sub>1</sub> et sa copie en spec CP<sub>2</sub>.

Comparons maintenant avec l'italien, qui n'a pas de marqueur ouvert de type *pas* :

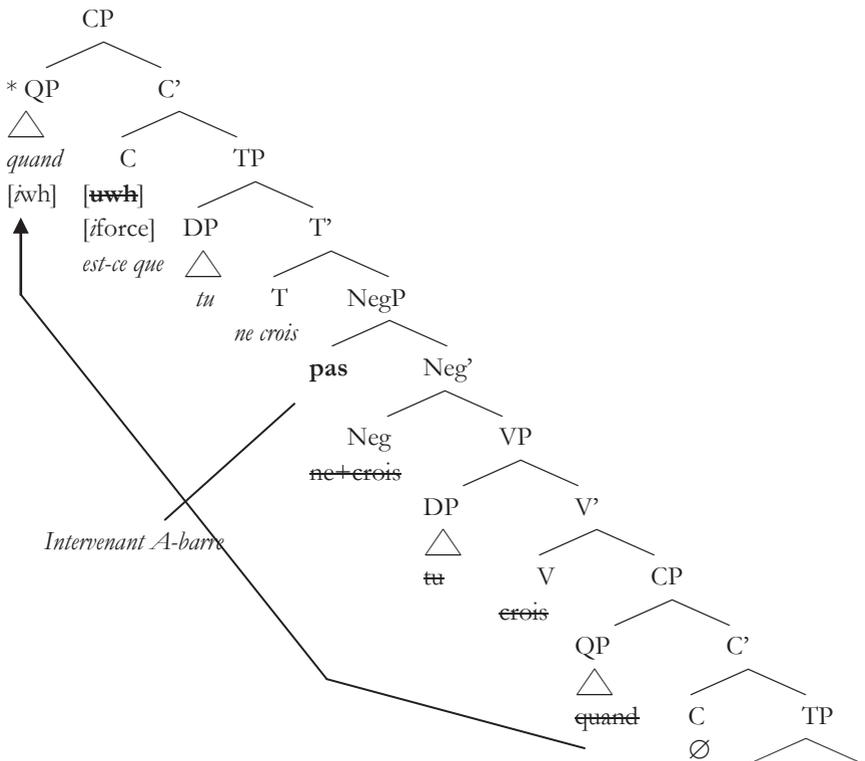
- (19) a. [<sub>CP1</sub> Quando credi [<sub>CP2</sub> ~~quando~~ che Gianni è partito ~~quando~~  
 Quand crois-tu que Gianni est parti  
 b. \* [<sub>CP1</sub> Quando non credi [<sub>CP2</sub> ~~quando~~ che Gianni è partito ~~quando~~]  
 quand neg crois-tu que Gianni est parti

italien

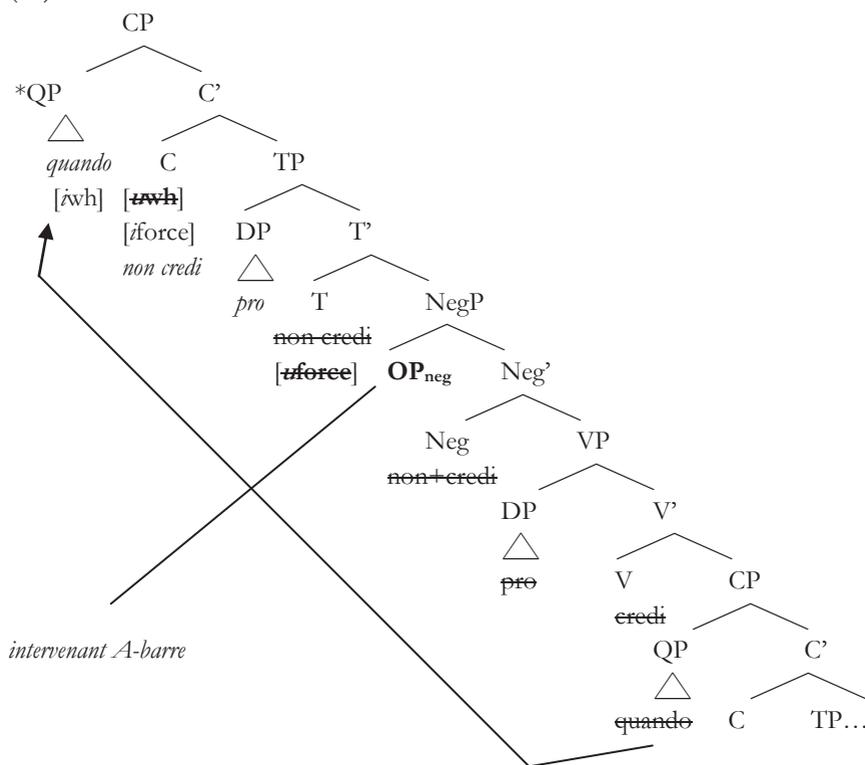
[adapté de Rizzi 1990]

L'asymétrie discutée pour le français est identique en italien. En (19a), *quando* est extrait de la clause enchâssée (CP<sub>2</sub>) de façon cyclique. En (19b), l'extraction du QP interrogatif *quando* est agrammaticale. La présence de *non* ne peut expliquer cette agrammaticalité. En effet, *non* est une tête (voir exemple 7), et l'on ne s'attend pas à ce qu'il bloque le mouvement de *quando*, une projection maximale. Rizzi (1990) propose que l'agrammaticalité peut être expliquée par la présence d'un élément qui bloque la relation entre l'élément bougé et sa copie. Cet élément est un **opérateur négatif nul**, qui occupe spec NegP (un équivalent nul de *pas*). Les phrases agrammaticales en (18b) et (19b) ont donc des représentations (partielles) parallèles (l'italien a un sujet pronominal non réalisé, noté *pro* (petit pro, voir chapitre 11.5)) :

(20)



(22)



Ainsi, l'approche comparative permet de montrer qu'au-delà des phénomènes de surface qui apparemment distinguent les langues, les comportements syntaxiques sont remarquablement similaires et parlent en faveur d'une analyse unifiée de la syntaxe des langues naturelles. Dans le domaine de la négation, des travaux récents ancrés dans le programme minimaliste (p.ex Zeijlstra 2004) ont contribué à la compréhension des phénomènes complexes impliqués, mais beaucoup de questions restent encore ouvertes.

## Pour en savoir plus

- Haegeman, Liliane. 1995. *The Syntax of Negation*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Rizzi, Luigi. 1990. *Relativized Minimality*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Zanuttini, Rafaela. 1997. *Negation and Clausal Structure : A Comparative Study of Romance Languages*. Oxford : Oxford University Press.
- Zeijlstra, Hedde. 2004. *Sentential Negation and Negative Concord*. PhD Dissertation, University of Amsterdam. Utrecht : LOT Publications.

## Chapitre 14

### Le CP

Dans les chapitres précédents, nous avons établi que les projections maximales d'une structure phrasale telles que VP ou TP peuvent être vues comme un raccourci pour une structure plus complexe. Nous avons examiné la possibilité de « déployer » une partie de la structure phrasale en un certain nombre de projections fonctionnelles spécialisées, pour en donner une analyse plus fine. L'extension du VP en une structure à plusieurs têtes verbales (chapitre 12), ainsi que différentes projections fonctionnelles présentes dans le domaine du TP (chapitre 13) étaient basées sur le fait que tant au niveau du verbe qu'au niveau des informations temporelles de la phrase, il est raisonnable de décomposer l'information en traits individuels (tels que *cause* pour le domaine verbal, négation, auxiliaire, voire mode dans le domaine « temporel ») qui sont réalisées comme têtes et qui projettent des projections individuelles.

Dans ce chapitre, nous examinons plus en détail les propriétés du CP. Jusqu'à présent, nous avons considéré celui-ci comme la projection qui encode, par sélection dans les enchâssées et de manière « intrinsèque » dans les principales, la force illocutionnaire de la phrase. En effet, nous avons vu que la force de l'enchâssée – interrogative ou déclarative – est déterminée par sélection par le prédicat de la principale. Autrement dit, un prédicat comme *se demander* sélectionne un complémenteur interrogatif, alors qu'un prédicat comme *dire* sélectionne un complémenteur déclaratif. Dans les principales, on peut considérer que la force de la phrase (et donc la réalisation de la tête C) dépend du discours. Or, il semble que l'organisation des fonctions discursives de la phrase est plus riche et plus complexe que ce qui a été suggéré jusqu'à présent.

## 14.1 V2

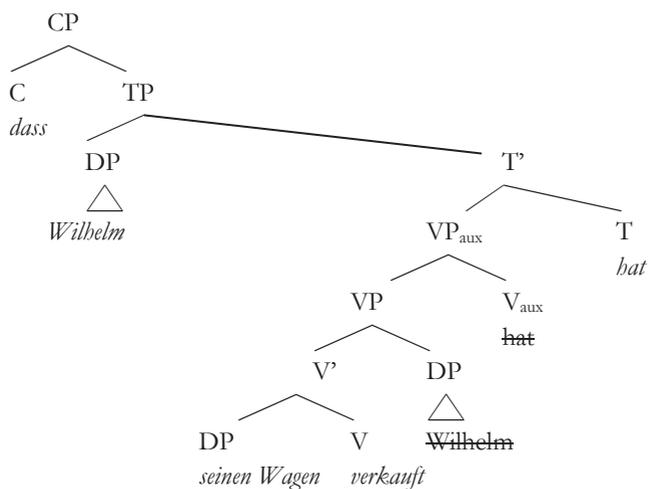
Nous nous penchons d'abord sur les propriétés du CP dans les langues germaniques. Parmi les langues germaniques, l'allemand et le néerlandais présentent une asymétrie entre clauses principales et clauses enchâssées :

- (1) a. Wilhelm **hat** den Wagen verkauft. allemand  
 Wilhelm a la-acc voiture vendu  
*Wilhelm a vendu la voiture.*
- b. Ich glaube dass Wilhelm den Wagen verkauft **hat**.  
 Je crois que Wilhelm la-acc voiture acheté a  
*Je crois que Wilhelm a acheté la voiture.*
- (2) a. Ik **heb** dit boek gelezen. néerlandais  
 J'ai ce livre lu  
*J'ai lu ce livre.*
- b. Ik zei dat ik dit boek gisteren **heb** gelezen.  
 J'ai dit que je ce livre hier ai lu  
*J'ai dit que j'ai lu ce livre hier.*

Comme on le voit en (1a, 2a), les clauses principales présentent un ordre de mot où l'auxiliaire tensé apparaît après le sujet, et le participe passé (*verkauft*, *gelezen*) à la fin de la phrase, après le complément (*den Wagen* « la voiture », *dit boek* « ce livre »). Dans les phrases enchâssées, le même auxiliaire tensé se retrouve en fin de clause (suivant le verbe lexical en allemand, et le précédant en néerlandais). Il a été proposé que l'ordre qui apparaît en (1b, 2b) est l'ordre de base de ces langues germaniques. Ce sont des langues dites **SOV** (Sujet-Objet-Verbe).

Une clause avec le verbe tensé en position finale peut être analysée de deux façons. Une analyse standard, qui se basait sur l'idée que la structure X-barre admet une paramétrisation de l'ordre des compléments et spécificateurs, proposait une représentation « en miroir » de celle admise pour les langues de type SVO, avec la notable exception du spécificateur de TP :

(3)



Mais évidemment, cette analyse pose le problème, déjà évoqué brièvement dans le chapitre 4, de la variabilité dans l'ordre tête-complément à l'intérieur d'une même langue. Une analyse plus récente, à la suite des travaux de R. Kayne (1994), propose que ces langues germaniques ont aussi un ordre de base SVO, et que l'ordre SOV est le résultat du mouvement de l'objet à la gauche du verbe (voir p.ex Zwart 1997).

Toutes les langues germaniques seraient donc, à la base, semblables aux langues étudiées précédemment dans ce cours. Ainsi, le danois ou le suédois, qui présentent un ordre SVO dans les enchâssées, ne seraient que minimalement différentes de l'allemand ou du néerlandais.

Cependant, ce qui nous intéresse ici est l'ordre de la principale en (1a, 2a). Quelle que soit l'analyse de l'ordre de base germanique (SOV, SOV dérivé, ou SVO), les clauses principales sont différentes. Si (1a) semble donner un ordre SVO standard, il est généralement admis que cet ordre est, lui aussi, différent du SVO que l'on trouve, par exemple, dans les langues romanes. La raison est que les phrases principales dans les langues germaniques sont soumises à une contrainte particulière qui est que le verbe, ou l'auxiliaire, fléchi doit se trouver en seconde position, quel que soit le premier élément. Comparons avec le français :

- (4) a. William est monté dans le wagon par hasard hier.  
 b. Hier, William est monté dans le wagon par hasard.  
 c. Hier, par hasard, William est monté dans le wagon.
- (5) a. Wilhem **hat** gestern seinen Wagen wahrscheinlich verkauft.  
 Wilhelm a hier sa voiture vraisemblablement vendu  
*Wilhelm a vraisemblablement vendu sa voiture hier.*  
 b. Gestern **hat** Wilhem seinen Wagen wahrscheinlich verkauft.  
 hier a Wilhem sa voiture vraisemblablement vendu  
*Hier, Wilhem a vraisemblablement vendu sa voiture.*  
 c. Wahrscheinlich **hat** Wilhem gestern seinen Wagen verkauft.  
 vraisemblablement a Wilhelm hier sa voiture vendu  
*Vraisemblablement, Wilhelm a vendu sa voiture hier.*
- (6) a. \* Gestern Wilhelm **hat** seinen Wagen wahrscheinlich verkauft.  
 b. \* Gestern wahrscheinlich Wilhelm **hat** seinen Wagen verkauft.  
 allemand

Que le premier syntagme soit un sujet ou un ajout, il est immédiatement suivi de l'auxiliaire fléchi. Cette contrainte sur l'ordre des mots dans les langues germaniques est appelée contrainte **V2** (verbe en 2<sup>ème</sup> position).

Ceci est aussi le cas dans les langues germaniques SVO, tels le danois et le suédois :

- (7) a. Børnene **så** filmen danois  
 Les enfants ont-vu le film [Vikner 1995]  
 b. I går **så** børnene filmen  
 hier ont-vu les enfants le film
- (8) a. Kalle **har** bitit hunden suédois  
 Kalle a mordu le-chien [Delsing 1993]  
 b. Idag **har** Kalle bitit hunden  
 aujourd'hui a Kalle mordu le-chien

L'analyse généralement adoptée dans la tradition générative est que la forme verbale/auxiliaire fléchie monte à C, et que l'élément qui apparaît en pre-

nière position occupe spec CP, tout comme dans le cas du mouvement *wh*. Si tel est bien le cas, il nous faut nous pencher sur les motivations pour ces mouvements. Rappelons que la montée d'une tête fléchée était jusqu'à présent justifiée par la présence en C d'un trait interprétable qui marque la force de la clause et qui « attire » un trait correspondant ininterprétable fort sous T. Nous avons adopté une analyse dans laquelle le mouvement à spec CP, lui, est motivé par un autre trait, ininterprétable sur C, qui requiert un élément en spec CP pour le vérifier. Nous avons étiqueté ce trait [wh] (voir chapitre 8). Or, dans les cas examinés ici, il n'est pas question de clause interrogative.

Pendant, il existe une différence entre (6a), (6b) et (6c). (6a) exprime une proposition d'un point de vue « neutre », qui pourrait correspondre à une déclaration simple, en réponse à une question du type « que s'est-il passé ? ». En (6b) et (6c), l'élément porté en début de phrase, respectivement *gestern* (hier) et *wahrscheinlich* (vraisemblablement) est associé avec une fonction discursive particulière. En d'autres termes, ces éléments servent à « planter le décor », et font partie des informations d'arrière-plan. Contrairement à (6a), (6b) pourrait répondre à la question « que s'est-il passé hier ? ». Ainsi, *gestern* en (6b) est une information familière, déjà connue. Cette fonction discursive est appelée **topicalisation**, et est au centre des études des fonctions discursives dans de nombreux cadres formels, au-delà de la grammaire générative. Essentiellement, son rôle est d'introduire les éléments qui sont familiers aux locuteurs, qu'ils soient présents dans une clause précédente ou dans le discours de manière plus large. Un élément topicalisé, qui se trouve au bord de la clause, prendra comme « complément » le reste de la clause, qui sera interprété comme un commentaire sur cet élément. Nous y revenons dans les sections suivantes. En (6b) et (6c) ci-dessus, la motivation pour le mouvement à CP est donc la topicalisation. Cela montre que le domaine du CP inclut non seulement des informations quant au type de la clause, mais aussi quant à l'organisation de l'information à l'intérieur de la clause.

Les langues germaniques ont cette particularité de pouvoir bouger ouvertement un élément topicalisé en spec CP. Mais ce n'est pas la seule motivation pour le mouvement. Considérons les exemples en (9) :

- (9) a. SEINEN WAGEN hat Wilhelm verkauft (und nicht  
 Sa-acc voiture a Wilhelm vendu (et pas  
 sein Fahrrad)  
 son vélo.  
*C'est sa voiture que Wilhelm a vendu (et pas son vélo).*
- b. GESTERN hat Wilhelm seinen Wagen verkauft, (und nicht  
 Hier a Wilhelm sa-acc voiture vendu et pas  
 am Montag)  
 le lundi  
*C'est hier que Wilhelm a vendu sa voiture (et pas lundi)*

allemand

Dans les exemples ci-dessus, l'élément qui apparaît en première position (et donc en spec CP) est interprété comme contrastant avec ce qui est donné dans la parenthèse. Il est emphatique et est prononcé avec un accent tonique (que nous représentons en utilisant les petites majuscules). Il n'est pas interprété comme un élément topicalisé, puisqu'il ne s'agit pas d'une information connue, familière. Au contraire, il s'agit d'une correction, donc d'une nouvelle information. Une nouvelle information, contrastive ou non, est appelée un **focus**. Les exemples en (9) illustrent des cas de **focalisation** du syntagme *seinen Wagen* et *gestern*. De la même manière que pour la topicalisation, la focalisation s'accompagne d'un mouvement en specCP.

Les langues germaniques peuvent donc encoder sur C un trait de topique ou de focus, selon le type d'information discursive. Nous admettrons que ce trait est ininterprétable et fort, et requiert, pour être vérifié, qu'un élément porteur d'un trait [focus] ou [topic] interprétable se déplace en spec CP. La tête C est donc aussi la tête qui spécifie la **structure informationnelle** de la clause. Quant au mouvement de T à C, il est raisonnable de penser que le trait de [force] sous T est fort et doit bouger ouvertement à C pour être vérifié.

## 14.2 Le CP éclaté

Dans cette section, nous examinons plus en détail les propriétés de la focalisation et de la topicalisation. Nous arriverons à la conclusion que ces deux types d'information montrent un comportement différencié qui se manifeste de façon ouverte dans certaines langues.

### 14.2.1 Focus

Considérons d'abord le cas de la **focalisation** (ou de l'emphase). De nombreux travaux dans ce domaine ont pu mettre en évidence que dans beaucoup de langues, un élément focalisé bouge en début de clause :

- (10) a. AMARCORD-OT     látta János tegnap este                          hongrois  
 Amarcord-acc a-vu János-nom hier soir                          [Puskás 1997]  
*János a vu Amarcord hier soir.*  
 (= c'est Amarcord que János a vu hier soir)
- b. TEGNAP ESTE     látta János          Amarcord-ot  
 hier soir                 a-vu János-nom Amarcord-acc  
*János a vu Amarcord hier soir.*  
 (=c'est hier soir que János a vu Amarcord)
- (11) a. MIRENEK     du Jon     ikusi                                                  basque  
 Marie          a Jean     vu                                          [Ortiz de Urbina 1995]  
*Marie a vu Jean.*  
 (=c'est Marie qui a vu Jean)
- b. JON     du Mirenek     ikusi  
 Jean a Marie     vu  
*Marie a vu Jean.*  
 (=c'est Jean que Marie a vu)

- (12) a. WÉMÀ LÓ we` Sé`ná xiá gungbe  
 Livre le foc Séna a-lu [Aboh 1997]  
*Séna a lu le livre.*  
 (=c'est le livre que Séna a lu)
- b. BLÉÚN we` Sé`ná gbá xwé étòn  
 vite foc Séna a-construit maison sa  
*Séna a construit sa maison vite.*

Dans ces langues – et bien d'autres – il n'y a pas ou peu de restrictions sur les éléments qui peuvent être focalisés. La focalisation entraîne souvent, comme en allemand, une inversion sujet-verbe/auxiliaire tensé (10), (11). Dans d'autres langues, comme le gungbe, il a été démontré que la focalisation s'accompagne d'un marqueur (*wɛ*), qui apparaît après le constituant focalisé (ce marqueur remplace la montée du verbe, tout comme la présence du marqueur interrogatif *est-ce que* remplace la montée du verbe/auxiliaire fléchi dans les questions en français). Notons que d'autres langues encore, comme l'anglais ou le français, permettent une focalisation en début de phrase dans certaines conditions :

- (13) a. TO NO STUDENT would he refuse his help. anglais  
 A aucun étudiant mod il refuse son aide  
*Il ne refuserait son aide à aucun étudiant.*
- b. ONLY TO JOHN did he refuse his help.  
 Seulement à John-a-t-il refusé son aide
- (14) a. A PEINE a-t-il salué sa concierge.  
 b. \*seulement à la concierge a-t-il parlé  
 c. C'est seulement à la concierge qu'il a parlé.

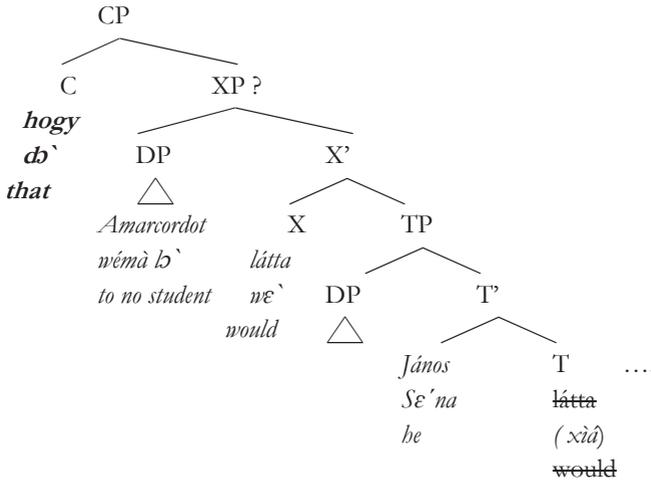
En anglais, les constituants focalisés négatifs (13a) et les constituants focalisés avec *only* (seulement) (13b) peuvent apparaître en début de clause. En français, les restrictions sont encore plus grandes, puisque seuls quelques adverbes d'émphase permettent l'inversion (14a). La construction focale privilégiée est la construction clivée (14c) (voir chapitre 3).

Les exemples ci-dessus semblent suggérer que la focalisation met en jeu la projection CP, comme discuté plus haut pour l'allemand. Cependant, les contextes enchâssés montrent que le problème est plus complexe :

- (15) a. Azt hallottam, **hogy** AMARCORDOT látta János tegnap este.  
 Cela j'entendis que Amarcord-acc a-vu János-nom hier soir  
*J'ai entendu que c'est Amarcord que János a vu hier soir.*
- hongrois
- b. ùn lín **dɔ̀** WÉMÀ LÓ' wɛ̀ Sé'ná xiá gungbe  
 je crois que livre le foc Sena a-lu [Aboh 1997]  
*Je crois que c'est le livre que Sena a lu.*
- c. I am convinced **that** TO NO STUDENT would he refuse his help.  
 je suis convaincu que à aucun étudiant *mod* il refuse son aide  
*Je suis persuadé qu'il ne refuserait son aide À AUCUN ÉTUDIANT.*
- anglais

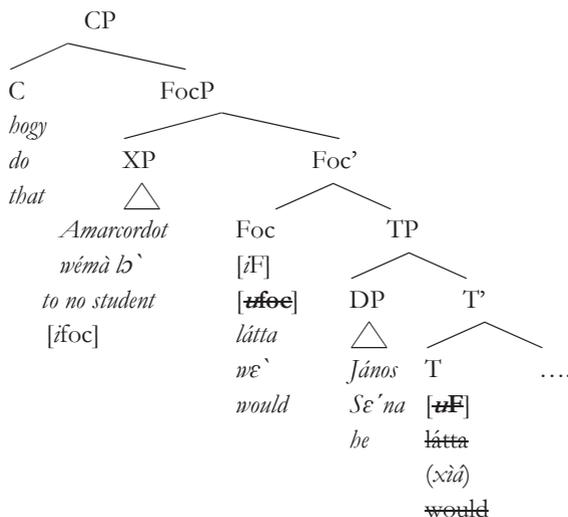
Dans les clauses enchâssées, l'élément focalisé se trouve dans une position pré-verbale, comme dans les clauses principales. Cependant, il est lui-même précédé par le complémenteur (*hogy* en hongrois, *dɔ̀* en gungbe, *that* en anglais), qui occupe la tête C. Ceci suggère que l'élément focalisé, bien qu'antéposé, ne peut viser spec CP. Quelle position pourrait-il occuper ?

(16)



Les syntagmes focalisés doivent viser une position de spécificateur, puisque ce sont des projections maximales. De plus, nous observons une montée du verbe ou de l'auxiliaire fléchi dans une position qui domine le sujet. D'autre part, un auxiliaire ou un verbe, étant une tête, ne peut viser qu'une position de tête ; or C est occupé par le complémenteur. Ces divers éléments suggèrent qu'il y a une position de tête entre T et C. C'est pour ces raisons qu'il a été proposé que la projection XP qui abrite ces éléments focalisés est une projection fonctionnelle spécialisée, un syntagme focal (**Focus Phrase**), **FocP**.

(17)



La tête Foc porte un trait qui « attire » la tête T. Bien que peu de recherches se soient penchées sur cet aspect de la question, nous pouvons supposer qu'il s'agit d'un trait qui permet d'entretenir une relation privilégiée avec T.<sup>37</sup> Pour simplifier, nous pouvons l'appeler trait [F]. Comme pour l'inversion de T-à-C, nous pouvons adopter l'idée que ce trait est interprétable sur Foc, et qu'il est ininterprétable et fort sur T, motivant ainsi le mouvement de T à F (dans le cas du gungbe, la tête F vérifie le trait par le marqueur focal *wé*). La tête Foc porte aussi un trait [~~ufoc~~] fort qui requiert qu'un élément portant un trait correspondant, à savoir [ifoc] bouge dans son spécificateur.

37 En fait, les analyses données ici sont directement issues des travaux de L. Rizzi (voir e.g. Rizzi 1997). Celui-ci propose que dans le CP « éclaté », la tête Foc sélectionne non pas directement le TP, mais une projection FinP (dont la tête Fin sélectionne le TP). La relation entre les têtes est donc plus complexe et suppose de mettre en place un système de traits plus riche. Par soucis de simplification, nous ignorerons la possibilité d'intégrer cette projection FinP.

14.2.2 *Topic*

Comme nous l'avons vu plus haut, il existe un autre type d'antéposition (=mouvement en début de clause), qui peut affecter les mêmes syntagmes dans certaines langues :

- (18) a. **Tegnap este** János meghívta Evát moziba. hongrois  
 Hier soir Janos-nom a-invité Eva-acc au cinéma
- b. **Dàn ló** yà Kòfí hù í gungbe  
 serpent le top Kofi a-tué le [Aboh 1997]  
*Le serpent, Kofi l'a tué.*
- c. **Gianni**, lo conosciamo italien  
 Gianni le nous-connaissons [Cinque 1990]  
*Gianni, nous le connaissons.*
- (19) a. **Evát tegnap este** moziba hivta meg János hongrois  
 Eva-acc hier soir au cinéma a-invité János-nom  
*Hier soir, János a invité Eva au cinéma.*
- b. Il libro, a Gianni, domani, glielo darò senz'altro italien  
 le livre, a Gianni, demain lui-le donnerai sans faute [Rizzi 1997]

On constate qu'à la différence de la focalisation, ce type d'antéposition ne déclenche pas d'inversion auxiliaire/verbe tensé-sujet. Dans une langue comme le gungbe, il est suivi d'un marqueur *ya*, et il déclenche une reduplication du pronom (18b), tout comme en italien (18c). Dans certaines langues, il peut y avoir antéposition multiple. En (19a), le DP objet direct *Evát* et l'adverbe *tegnap* (hier) sont bougés en début de clause ; en (19b), les constituants *il libro* (le livre), *a Gianni* (à Gianni) et *domani* (demain) sont tous trois antéposés. Ce type d'antéposition affecte des éléments qui sont interprétés comme **topiques**, c'est-à-dire qu'ils sont familiers dans le discours. Notons qu'en anglais ou en français, certains types d'élément peuvent aussi être antéposés avec une interprétation topicale :

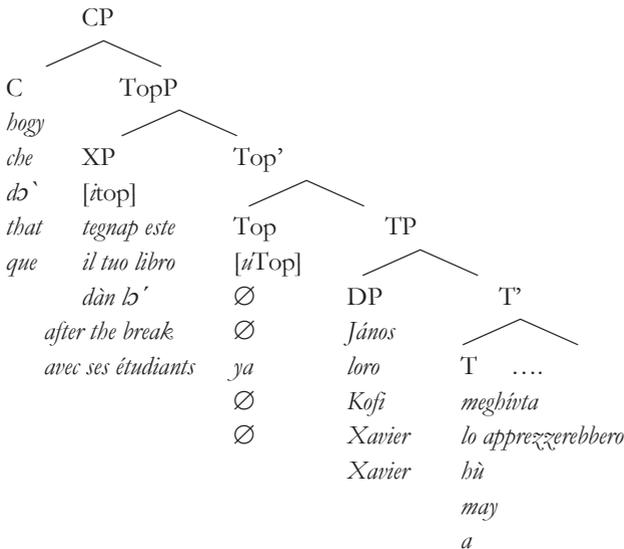
- (20) a. *After the break*, Xavier may play the xylophone. anglais  
Après la pause Xavier peut jouer du xylophone.
- b. *With the students*, Xavier spoke about his own music.  
Avec les étudiants, Xavier a-parlé de sa propre musique
- c. *Hier, après la pause*, Xavier a joué du xylophone.
- d. *Avec ses étudiants*, Xavier a parlé de son xylophone.

De la même façon que pour les éléments focalisés, les topiques qui apparaissent dans une clause enchâssée suivent le complémenteur :

- (21) a. Azt hallottam, **hogy** tegnap este János meghívta Evát.  
Ça j'entendis que hier soir János a-invité Eva-acc  
*J'ai entendu que hier soir, Jean a invité Eva.* hongrois
- b. Credo **che** *il tuo libro*, loro lo apprezzerebbero molto italien  
je crois que ton livre, ils l'apprécieraient beaucoup  
[Rizzi 1997]
- c. ún dɔ̃ **dɔ̃** [dàn lɔ̃] yà Kòfí hù í gungbe  
je dis que serpent le Top Kofi a tué le [Aboh 1997]  
*J'ai dit que le serpent, Kofi l'a tué.*
- d. They said **that** *after the break*, Xavier might play  
ils dirent que après la pause, Xavier pourrait jouer  
the xylophone.  
du xylophone anglais
- e. Je pense **qu'***avec ses étudiants*, Xavier a parlé de son xylophone.

Il a été proposé que ces éléments topicalisés occupent aussi une projection spécialisée, qui se trouve entre TP et CP :

(22)



Comme nous l'avons vu plus haut, la tête Topic n'attire pas T (il n'y a pas d'inversion auxiliaire/verbe tensé- sujet). Ceci peut être expliqué en prenant comme hypothèse que la tête Top ne porte pas de trait fort qui « attirerait » un élément tensé. En revanche, elle porte un trait [ $\mu$ topic] fort, qui requiert qu'une projection maximale portant un trait [ $\dot{\mu}$ topic] se déplace dans son spécificateur.

### 14.2.3 CP éclaté

Dans beaucoup des langues présentées ici, il est en fait possible de combiner un Focus et un Topique. Considérons les exemples en anglais (23), en hongrois (24) et en gungbe (25) ci-dessous :

- (23) a. After the break, on no account should Xavier refuse to play  
*Après la pause, en aucun cas devrait Xavier refuser de jouer*  
 the xylophone.  
*du xylophone.*
- b. I think [**that** after the break, on no account should Xavier refuse  
*Je pense qu'après la pause, en aucun cas devrait Xavier refuser*  
 to play.]  
*de jouer.* anglais
- (24) a. Tegnap este Évát hívta meg János moziba.  
 Hier soir Eva-acc invita János-nom au cinéma  
*Hier soir, c'est Eva que János a invité au cinéma.*
- b. Azt hallottam, [**hogy** tegnap este Évát hívta meg János].  
 ça j'ai-entendu que hier soir Eva-acc invita János-nom  
*J'ai entendu qu'hier soir, c'est Eva que János a invité.*  
 hongrois
- (25) Kòfí yà g̀ànkpá m̀e` ẁe` kp̀oǹn le' sù ì d̀ó.  
 Kofi Top prison en Foc policier le a-enfermé le lá  
*Kofi, le policier l'a enfermé en prison.*  
 gungbe  
 [Aboh 1997]

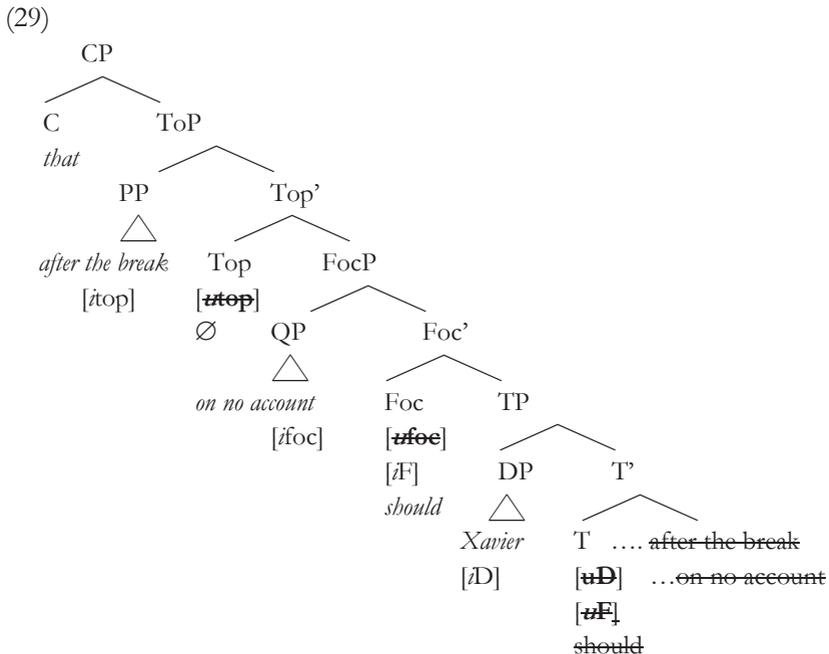
Lors d'une combinaison des deux types d'éléments discursifs, on observe que l'ordre est Topic-Focus. Dans beaucoup de langues, l'ordre inverse est agrammatical :

- (26) a. \*On no account should, after the break, Xavier refuse to play.  
*En aucun cas devrait, après la pause, Xavier refuser de jouer.*
- b. \*On no account, after the break, should Xavier refuse to play.  
*En aucun cas, après la pause, devrait Xavier refuser de jouer.*
- c. \*I think that on no account should, after the break, Xavier refuse  
*Je pense qu' en aucun cas devrait, après la pause, Xavier refuser*  
 to play.  
*de jouer.*  
 anglais

- (27) a. \*ÉVÁT tegnap este hívta meg János moziba.  
 Eva-acc hier soir invita János-nom au cinéma  
 (= *C'est Eva qu'hier soir János a invité au cinéma*)  
 b. \*Azt hallottam, hogy ÉVÁT tegnap este hívta meg János  
 ça j'ai-entendu que Eva-acc hier soir invita János-nom  
 (= *J'ai entendu que c'est Eva qu'hier soir János a invitée*).

- (28) \*Gànkpá me` wè` Kòfí yà kpònò'n lé' sù ì dó  
 prison en Foc Kofi Top policier le a-enfermé le lá.  
 (= *C'est en prison que Kofi, le policier l'a enfermé*).  
 hongrois  
 gungbe  
 [Aboh 1997]

Cette restriction est considérée comme un argument en faveur de l'idée que les projections sont hiérarchiquement organisées, avec la projection de Topic dominante celle de Focus, et la tête Top sélectionnant la projection de FocP :



Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'auxiliaire modal *should* sous T monte à Foc pour vérifier son trait ininterprétable fort ; le trait ininterprétable [ $\mu$ foc] cherche dans son domaine de c-commande un élément porteur d'un trait [ifoc] ; il cible le syntagme focalisé *on no account* porteur d'un trait [ifoc], entre dans une relation d'Accord avec lui et, le trait ininterprétable de Foc<sup>0</sup> étant fort, le syntagme focalisé monte à spec FocP pour le vérifier. La tête Top ne contient pas de trait [F], et le modal *should* ne monte pas plus haut. Mais le trait [ $\mu$ top] fort de la tête Top cible un élément portant un trait [itop], entre dans une relation d'Accord avec lui, et le constituant *after the break* bouge à specTopP pour vérifier le trait ininterprétable.

Notons que le travail sur la « périphérie gauche », à savoir la portion de la clause formée par le CP « éclaté », est un travail en plein chantier dans le domaine de la grammaire générative, et que les langues, bien que remarquablement similaires, n'en présentent pas moins des variations qui sont en attente d'être examinées et expliquées. Cependant, le nombre et la diversité des langues qui utilisent la périphérie gauche pour organiser l'information discursive de manière structurée suggère que l'approche générative, qui suppose une similitude de structures, mérite d'être développée.

## Pour en savoir plus

- Aboh, Enoch. 1999. *From the syntax of Gungbe to the Grammar of Gbe*. Sierre : Edition à la Carte SA.
- Haegeman, Liliane. 1997. « Introduction : on the interaction of theory and description in syntax ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*, 1-32. London : Addison, Wesley and Longman.
- Puskás, Genoveva. 1997. « Focus and the CP Domain ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*. London : Addison, Wesley and Longman.
- Rizzi, Luigi. 1997. « The Fine Structure of the Left Periphery ». In L. Haegeman (ed.), *Elements of Grammar*, Dordrecht : Kluwer.
- Zwart, Jan-Wouter W. 1997. « The Germanic SOV languages and the Universal Base Hypothesis ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*. London : Addison, Wesley and Longman.



## La théorie du liage

Dans ce chapitre, nous abordons la question du *liage*. Cette théorie, développée dans le cadre de la grammaire générative au début des années 1980 (voir Chomsky 1981) s'occupe de la légitimation et de l'interprétation des DPs. Bien que le formalisme ait changé depuis les premières versions, les phénomènes de liage soulèvent toujours des questions pertinentes sur les structures syntaxiques dans lesquelles ils apparaissent. C'est pourquoi il est important d'en connaître les bases.

Il est aussi important de savoir que le programme minimaliste « standard » considère la théorie du liage comme une règle interprétative, une condition sur l'interface Conceptuelle-Interprétative (voir Introduction). Elle n'aurait donc plus sa place dans une théorie syntaxique, et, par conséquent, dans une introduction à la syntaxe. Les raisons de ce changement de point de vue sont trop éloignées des discussions menées dans ce cours, mais le lecteur curieux pourra s'essayer à la lecture des articles proposés (Chomsky 1993 ; Chomsky & Lasnik 1993 ; Fox & Nissenbaum 2004).

Cependant, à l'heure actuelle, le débat n'est pas clos. Si certains chercheurs ont, comme mentionné ci-dessus, adopté un point de vue radical sur la théorie du liage, clamant qu'elle n'a effectivement pas sa place dans la syntaxe pure, d'autres présentent régulièrement des arguments pour réintroduire la théorie du liage dans le domaine de la syntaxe. Il ne s'agit pas ici de prendre position, mais d'offrir les bases à la compréhension du phénomène. Le lecteur pourra ensuite se pencher sur les ouvrages qui lui permettront – peut-être – de se faire sa propre opinion sur la question.

Nous présenterons d'abord le phénomène de manière descriptive avant d'en proposer une analyse qui tient compte de certains développements récents du programme minimaliste, tels qu'explicités dans cet ouvrage.

## 15.1 Les pronoms

Les DP<sub>s</sub> peuvent se diviser en deux grands sous-groupes : les DP<sub>s</sub> « complets » et les pronoms. Alors que les DP<sub>s</sub> complets ont une interprétation intrinsèque (ce sont des éléments qui ont été décrits comme pouvant être « référentiels », puisqu'ils ont la possibilité de se rapporter à une entité dans le monde), les pronoms sont référentiellement dépendants, puisqu'ils dépendent d'une autre entité linguistique (généralement un DP) pour pouvoir être interprétés. Cette entité est l'**antécédent** du pronom.

- (1) a. Yvonne a acheté un yoyo.  
b. Elle a acheté un yoyo.

Alors que la phrase (1a) est interprétable sans contexte, (1b) n'est interprétable que s'il a été fait mention, explicitement ou implicitement, de l'individu auquel le pronom *elle* se rapporte.

Or, il existe un certain nombre de contraintes structurelles, et pas seulement interprétatives, qui régissent la distribution de pronoms dans la phrase (ici, le terme de « pronom » est utilisé de façon large, pour parler de tout élément qui remplace un syntagme nominal. Cette définition sera affinée plus tard). Considérons les phrases suivantes :

- (2) a. Yvette<sub>i</sub> se soucie d'elle<sub>j</sub> /\*<sub>i</sub>

Bien que la phrase comporte un DP qui pourrait servir comme antécédent (*Yvette*), on voit que la coindexation du pronom avec ce DP est agrammaticale. Le pronom ne peut se référer qu'à une autre entité.

- (2) b. Yvonne<sub>i</sub> aimerait qu'on se soucie d'elle<sub>j</sub> /<sub>i</sub>

En (2b), par contre, la coindexation avec *Yvonne* et la contre-indexation (le fait que le pronom porte un indice différent) sont possibles.

- (2) c. Elle<sub>i</sub> pense à Yvonne<sub>j</sub> /\*<sub>i</sub>

En (2c), dans une configuration légèrement différente, la coindexation entre le pronom *elle* et le DP *Yvonne* est agrammaticale.

- (2) d. Yvonne<sub>i</sub> se soucie d'elle-même<sub>i</sub> /\*<sub>j</sub>  
 e. \*Yvonne<sub>i</sub> aimerait que l'on se soucie d'elle-même<sub>i</sub>

Enfin, (2d,e) montrent que les pronoms réfléchis sont aussi contraints structurellement, mais de façon différente des pronoms dits personnels. Nous avons donc trois catégories de DPs :

- les **pronoms** (généralement, il s'agit de pronoms personnels de type, *il*, *me*, *lui*, etc.) ;
- les pronoms réfléchis (*lui-même*, *elles-mêmes*, etc.) et réciproques (*l'un l'autre*). Ces pronoms sont appelés **anaphores** dans le système de liage proposé par Chomsky ;
- les DPs complets. Ils sont appelés **expressions-R(éférentielles)**.

Les exemples en (2) montrent que l'étude des propriétés des pronoms ne peut être seulement sémantique. Il ne s'agit pas seulement d'interprétation, mais véritablement de contraintes structurelles sur la distribution et les possibilités d'interprétation de ces éléments. C'est ce que la théorie du liage discute.

## 15.2 La théorie du liage (Binding Theory)

La théorie du liage, dans sa version classique, est exprimée sous forme de trois principes :

- (3) **Théorie du liage**  
 (i) Principe A :  
 Une anaphore doit être liée dans son domaine de liage (ou catégorie gouvernante).

(ii) Principe B :

Un pronom doit être libre dans son domaine de liage (ou catégorie gouvernante).

(iii) Principe C :

Une expression-R doit être libre partout.

Ces trois principes régissent la distribution syntaxique des DP<sub>s</sub>. Il nous faut encore définir le concept de *lié* ainsi que le *domaine de liage*.

(4) **Liage**

A lie B ssi

(i) A c-commande B

(ii) A et B sont co-indicés

**Le liage** lui-même est une relation entre deux expressions, dans laquelle l'expression qui lie doit c-commander l'expression liée, donc se trouver structurellement dans une position hiérarchiquement supérieure. De plus, il y a liage à proprement parler si l'expression qui lie est co-indicée avec l'expression qui est liée ; autrement dit, l'antécédent et l'élément pronominal lié doivent être co-indicés, c'est-à-dire partager des traits de nombre, genre, etc. Ceci est illustré en (5) :

- (5) a. Yvonne se soucie d'elle-même  
 b. \*Yvonne se soucie de lui-même

En (5a), *Yvonne* c-commande *elle-même*, et peut donc être co-indicé avec le réfléchi. En (5b), on a la même configuration. Mais la phrase est agrammaticale, car la coindexation ne peut pas se faire : *Yvonne* porte des traits [+sing ; +fém.], alors que le réfléchi est [+sing ; +masc.]. Ces traits sont souvent abrégés comme **traits phi (phi-features)** (voir aussi chapitre 11).

**Le domaine de liage** (ou *governing category*, catégorie gouvernante) dans la littérature) fait référence au domaine dans lequel les conditions de liage s'appliquent. Dans la version classique de la théorie, le domaine est défini comme le plus petit TP qui contient au minimum l'expression liée et son antécédent potentiel. Cependant, la définition de ce domaine a connu des

versions différentes, et nous ne nous attarderons pas sur ces variantes (voir Santorini and Kroch 2007).

Le programme minimaliste a forcé les chercheurs à repenser la notion de liage en termes d'économie. Chomsky (1993) réévalue la théorie de la manière suivante :

- (6) A. si  $\alpha$  est une anaphore, interprétez-le comme coréférentiel avec un syntagme qui le c-commande en D.
- B. si  $\alpha$  est un pronominal, interprétez-le comme disjoint de tout syntagme qui le c-commande en D.
- C. si  $\alpha$  est une expression-R, interprétez-le comme disjoint de tout syntagme qui le c-commande.

La définition de **D** (le domaine de liage) est naturellement le point crucial. Nous avons vu à plusieurs reprises que la théorie a recours à la notion de **localité**, tant dans le cas de mouvements de type A-barre que dans celui des mouvements A. Nous avons aussi vu que la localité est définie en termes de *phase* (un mouvement est local s'il est contenu dans une phase). Dans ce cours, nous avons proposé que CP est une phase. Nous retiendrons cette notion, et admettrons que le domaine de liage est le CP, sans entrer dans les questions plus complexes que cela pourrait soulever.

### 15.3 Le liage et les domaines

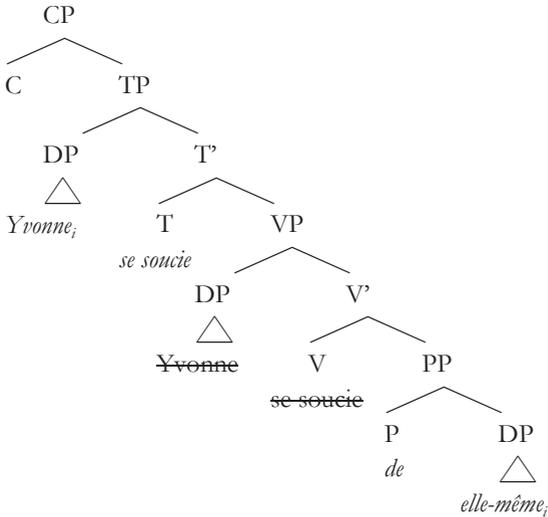
Maintenant que nous avons défini la notion de liage et celle de domaine de liage, revenons aux exemples proposés ci-dessus.

- (7) a. Yvonne se soucie d'elle-même

Ici, *elle-même* est une anaphore (un pronom réfléchi). On s'aperçoit qu'on doit l'interpréter comme co-référentielle avec *Yvonne*. La théorie du liage formalise cette connaissance intuitive de la façon suivante. Le domaine de

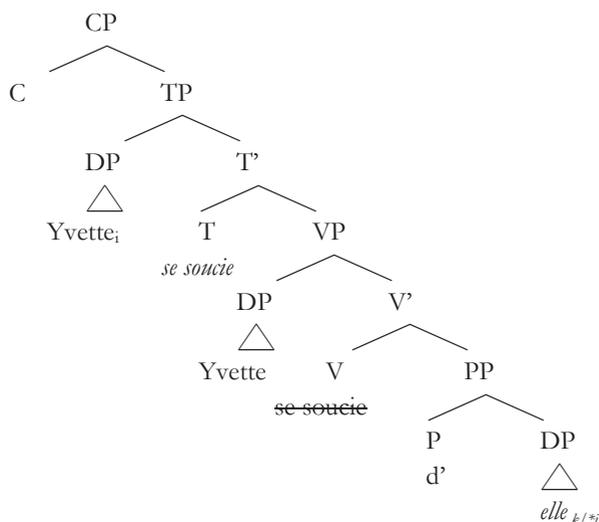
liage D sera la clause, CP (nous considérerons *se soucier* comme un seul verbe lexical :

(7)b.



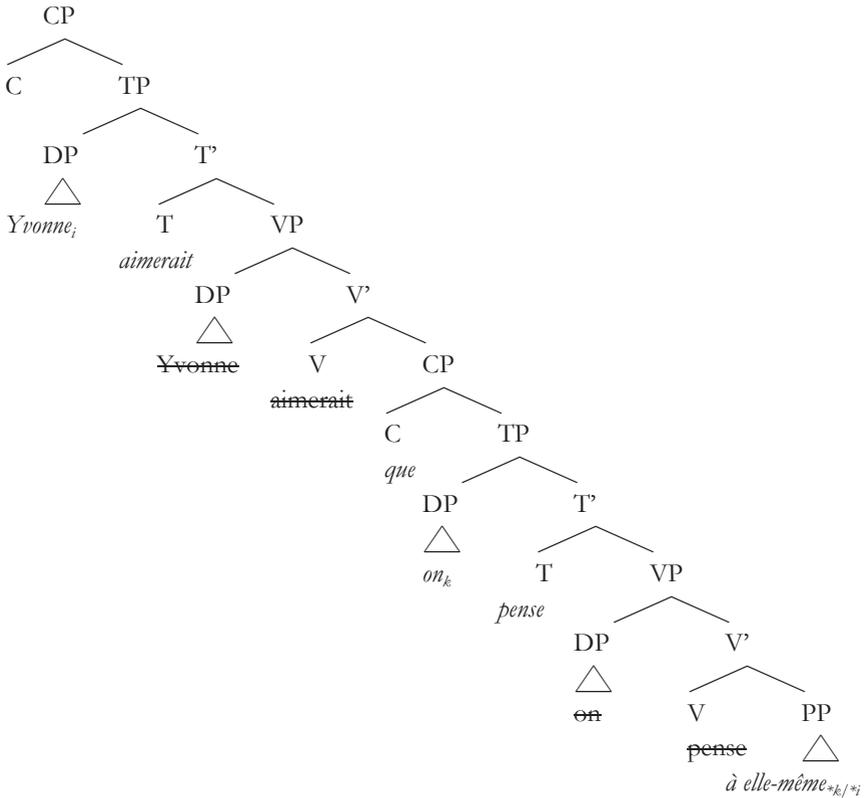
Puisque *elle-même* est une anaphore, elle doit être liée dans ce domaine. Le DP *Yvonne* c-commande l'anaphore et partage les traits de genre et de nombre (traits phi) avec elle. Il se trouve dans le même CP et fonctionne donc comme antécédent. (NB : l'indice *i* désigne la corréférence entre l'antécédent et l'anaphore).

- (8) a. Yvette se soucie d'elle.  
 b.



Le domaine D est le même qu'en (7), à savoir le CP. Mais ici, nous avons affaire à un pronom, *elle*. Or, le principe B dit qu'un pronom doit être disjoint de tout DP qui le c-commande en D. La coindexation avec *Yvette* est donc agrammaticale, puisqu'*Yvette* c-commande le pronom. Toute autre coindexation, avec un élément présent dans le discours mais en dehors de la phrase, est acceptable. Autrement dit, si *elle* se rapporte à une autre entité (préalablement mentionnée dans le discours, par exemple), la phrase est interprétable.

- (9) a. \*Yvonne aimerait qu'on pense à elle-même  
 b.



Ici, le domaine D, qui contient l'anaphore *elle-même* est le CP enchâssé. Le principe A requiert que l'anaphore liée soit coréférentielle avec un DP qui la c-commande en D. Mais le problème est que le DP qui c-commande l'anaphore en D, *on*, a un trait non-spécifié pour le genre. Les traits *phi* ne sont pas identiques et la coindexation ne pourra pas se faire : *on* ne peut être interprété comme l'antécédent de *elle-même*. Notons qu'*on* ne peut pas co-indexer *elle-même* avec le DP *Yvonne* non plus, puisque celui-ci se trouve en dehors du domaine D. La phrase est donc agrammaticale.

En revanche, ce même principe rend compte de la grammaticalité de (10) :

(10) Yvonne<sub>i</sub> aimerait que l'on s'occupe d'elle<sub>i</sub>

Notons que la co-indexation n'est pas obligatoire, mais seulement possible. En effet, comme le pronom ne doit pas être coréférentiel avec un DP qui le c-commande dans le domaine D, toute coindexation à l'extérieur de celui-ci est possible. L'antécédent peut dès lors être soit dans une autre clause (à condition qu'il c-commande le pronom (voir (4)), soit dans le discours.

Enfin, l'agrammaticalité de (11) est formalisée dans le principe C :

(11) \*Elle<sub>i</sub> pense à Yvette<sub>i</sub>

Le pronom *elle* n'est pas un problème. Il ne doit pas être coréférentiel avec un élément qui le c-commande dans D. Mais l'expression-R *Yvette* pose un problème. En effet, elle ne peut être coréférentielle avec aucun DP qui la c-commande. Donc la coindexation avec quelque antécédent que ce soit sera agrammaticale.

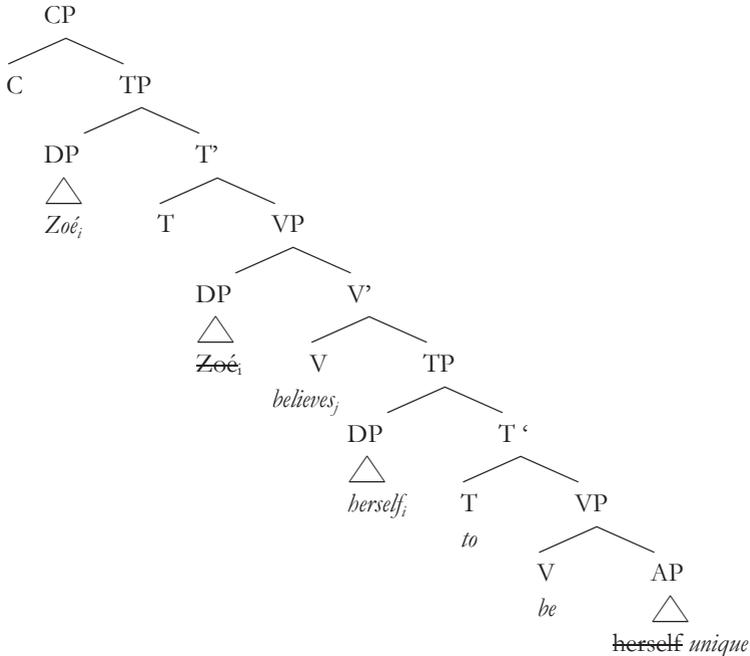
## 15.4 Problèmes résiduels

Jusqu'à présent, nous avons examiné des exemples dans lesquels le domaine D était défini par défaut comme le CP dans lequel l'élément lié se trouve. Mais ce n'est pas nécessairement le cas. Considérons l'exemple anglais suivant (les équivalents français soulèvent un problème supplémentaire, celui de la cliticisation des pronoms) :

(12) a Zoé believes herself            to be unique                            anglais  
       Zoé croit            elle-même            être unique

La représentation de (12a) est la suivante (détails de traits omis) :

(12)b.



L'expression *herself* se trouve dans la clause enchâssée. A première vue, cette clause ne semble pas pouvoir jouer le rôle de domaine (elle ne contient pas de DP qui c-commande le pronom réfléchi *herself*, puisque ce dernier occupe la position de sujet). Mais les verbes comme *believe* sont des verbes ECM (voir chapitre 7). Rappelons que les verbes ECM ont la caractéristique de sélectionner un TP, et non pas un CP. Or TP n'est pas une phase. Le domaine sera donc étendu au CP principal. Dans ce domaine, on trouve un antécédent, *Zoé*.

Un autre problème est le cas des enchâssées CP infinitives. Les exemples en (13) ci-dessous semblent confirmer que CP est effectivement le domaine de liage approprié, indépendamment du statut tensé ou non de sa tête temporelle :

- (13) a. Zoé<sub>i</sub> promet au zèbre [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper de lui.]  
 b. \*Zoé<sub>i</sub> promet au zèbre [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper de lui-même]  
 c. Zoé<sub>i</sub> promet au zèbre [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper d'elle-même]

Le verbe *promettre* est un verbe complexe de type VP-shell, qui prend deux compléments (voir chapitre 12). Il a la structure des verbes à contrôle par l'objet, à savoir un « objet » DP et un complément infinitif CP. Cependant, à l'encontre des verbes à contrôle par l'objet classiques, il a la caractéristique d'avoir un CP dont le sujet, PRO, est coréférentiel avec le sujet de la principale. Nous adopterons donc l'idée que PRO porte ici des traits phi [+sing] [+fém].

La phrase (13a) est grammaticale. Selon la théorie, le pronom *lui* ne doit pas être coréférentiel avec un DP qui le c-commande dans son domaine D (principe B). Dans le CP enchâssé, seul PRO c-commande le pronom *lui*. Mais comme PRO porte un trait [+fém], la coréférence n'est de toute façon pas possible. En (13b), l'anaphore *lui-même* doit être coréférentielle avec un DP qui la c-commande dans le domaine D. De nouveau, PRO c-commande *lui-même*, mais la coréférence est exclue, puisque les traits *phi* ne correspondent pas. La phrase est donc agrammaticale, parce qu'elle viole le principe A. On voit que le fait que l'enchâssée soit une infinitive ne fait pas de différence : un CP qui contient une tête T infinitive est aussi une phase. Nous en concluons que CP est bien un domaine de liage pour les pronoms et les anaphores. Notons que (13c) est grammatical puisque l'anaphore *elle-même* est c-commandée par PRO qui porte des traits phi correspondants et que la coréférence peut se faire.

L'analyse proposée ici prédit que si PRO a des traits *phi* différents ([+masc] au lieu de [+fém]), les possibilités de coréférence seront inversées. C'est exactement ce que nous constatons en (14), où le verbe *permettre* est un « vrai » verbe à contrôle par l'objet. PRO sera co-indicé avec l'objet *le zèbre*, portant ainsi des traits [+sing], [+masc] :

- (14) a. \*Zoé permet au zèbre<sub>i</sub> [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper de lui<sub>i</sub>].  
 b. Zoé permet au zèbre<sub>i</sub> [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper d'elle<sub>i</sub>].  
 c. Zoé permet au zèbre<sub>i</sub> [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper de lui-même<sub>i</sub>].  
 d. \*Zoé permet au zèbre<sub>i</sub> [CP de PRO<sub>i</sub> s'occuper d'elle-même<sub>i</sub>].

En (14a), PRO est co-indicé avec *le zèbre*. Il porte donc les traits [masculin] et [singulier]. Puisque la clause enchâssée contient un pronom, celui-ci ne peut être co-indicé avec PRO. En revanche, il peut être co-référentiel avec un DP à l'extérieur de la clause. C'est ce qui arrive en (14b). Par contre l'anaphore ne peut être co-indicé qu'avec un antécédant à l'intérieur de la clause : PRO peut donc être l'antécédant de *lui-même* (14c), mais pas de *elle-même* (14d).

### Pour en savoir plus

- Büring, Daniel. 2005. *Binding Theory*. [Cambridge Textbooks in Linguistics]. Cambridge : Cambridge University Press.
- Chomsky, Noam. 1993. « A minimalist program for linguistic theory ». In K. Hale & S. J. Keyser (eds), *The view from Building 20*, pp. 1-52. Cambridge, Mass : MIT Press.

## Glossaire

**Acceptabilité** : se dit d'un énoncé qui, d'un point de vue grammatical, mais aussi social, etc., est jugé comme acceptable par un locuteur.

**Accord** : dans le programme minimaliste, désigne l'opération qui permet de « connecter » deux éléments syntaxiques qui partagent des traits en tout point identiques sauf en ce qui concerne l'interprétabilité.

**Adverbe de degré** : catégorie d'adverbes qui modifient un adverbe ou un adjectif en ajoutant une notion de degré. Exemple : *très probable* ; *assez nerveusement*.

**Affixe** : morphème qui ne peut apparaître seul, mais doit s'attacher à un autre morphème. Exemple : *dé-* dans *déménager*. Les affixes se divisent en préfixe (s'attache avant une forme), an suffixe (s'attache après une forme) et en infixes (s'attache à l'intérieur d'une forme).

**Ajout** : élément qui n'est pas sélectionné par la tête d'un constituant, et qui modifie de façon optionnelle le constituant. Exemple : un adverbe est un ajout qui modifie de façon optionnelle un constituant verbal : *Nicolas nage (lentement)*.

**Ambiguïté lexicale** : ambiguïté (à savoir donnant lieu à deux ou plusieurs interprétations) qui résulte du fait qu'un élément lexical (« mot ») d'une phrase est lui-même ambigu. Exemple : *Il a pris une veste*. (« il a pris une pièce de vêtement » ou « il a pris/reçu un échec »).

**Ambiguïté structurelle** : ambiguïté (à savoir donnant lieu à deux ou plusieurs interprétations) qui résulte du fait qu'une séquence de mots est structurellement organisée de deux (ou plusieurs) façons. Exemple : *Elle a acheté un livre sur les quais de Paris*. (« elle a acheté un livre qui parle des quais de Paris » ou « Sur les quais de Paris, elle a acheté un livre »).

**Analytique** : se dit de formes qui expriment des fonctions grammaticales au moyen de mots distincts (prépositions, pronoms, auxiliaires). Exemple : *Marvel a eu vendu des motos*. « A eu vendu » est une forme analytique qui exprime un passé lointain.

**Anaphore** : élément pronominal qui a besoin, pour son interprétation, d'un antécédent avec lequel il est coréférentiel. Dans la théorie du liage,

l'anaphore désigne le pronom réfléchi (*elle-même, etc*) et le pronom réciproque (*l'un l'autre, etc*).

**Antécédent** : élément avec lequel un pronom est co-indiqué, et avec lequel il partage sa référence.

**Argument** : les éléments (mots ou séquences de mots) auxquels un prédicat s'applique. Dans *l'âne aime les ananas*, « âne » et « ananas » sont des arguments ; dans *Gaston est gourmand*, « Gaston » est un argument (et « gourmand » est le prédicat). Les arguments sont généralement obligatoires dans la structure syntaxique.

**Aspect** : notion sémantique et syntaxique qui se réfère aux éléments qui enrichissent un prédicat, en y ajoutant des précisions quant à la durée ou à l'issue de l'événement décrit par le prédicat. Exemple : *Bastien bondissait*. Le verbe est à l'imparfait, et exprime, outre le temps passé, un aspect imperfectif qui précise que l'événement s'inscrit dans une durée.

**Cas inhérent** : cas présent sur un syntagme nominal, indépendamment de sa fonction dans la clause. Les cas inhérents sont assignés (ou « valués ») par différentes têtes, dans une relation de localité. Les cas valués par les prépositions sont des cas inhérents.

**Cas nul** : cas porté par l'élément pronominal nul PRO. Le cas nul est valué par une tête T infinitive.

**Cas structurel** : cas dont le rôle est de spécifier la fonction grammaticale du syntagme nominal qui le porte. La fonction grammaticale est déterminée par la position du syntagme dans la structure de la clause. Le nominatif (fonction de sujet de la clause) et l'accusatif (fonction d'objet du prédicat) sont des cas structurels.

**Catégorie fonctionnelle** : se réfère aux catégories de mots dont la contribution sémantique est minimale ou absente, et dont le rôle est d'assurer la bonne formation syntaxique d'une phrase.

**Catégorie lexicale** : se réfère aux catégories de mots qui contribuent de manière significative au contenu sémantique d'un énoncé/d'une phrase.

**C-commande** : relation hiérarchique entre deux éléments d'une phrase, exprimée en termes de structure.

**Chaîne** : objet syntaxique créé par mouvement (fusion interne) d'un élément. Les deux instances de l'élément, celle qui correspond à la position initiale et celle qui correspond à la position après mouvement, forment une seule chaîne et partagent les propriétés de l'élément.

- Cible :** (*Goal* en anglais). Se rapporte à l'élément qui est visé par une sonde. La cible porte des traits correspondant à ceux de la sonde, et peut donc entrer dans une relation d'Accord avec elle.
- Clause réduite :** se dit d'une clause enchâssée qui ne contient pas de temporalité indépendante (pas d'auxiliaire ou de prédicat marqué pour le temps). Exemple : *Irma trouve [les iris très beaux]*.
- Clause relative :** clause subordonnée qui modifie un syntagme nominal. Exemple : *les œufs [Rel que mon oncle Oscar mange]* sont frais.
- Cliticiser (se) :** opération syntaxique qui consiste, pour un élément clitique, à s'attacher à un autre élément (généralement une tête).
- Clitique :** élément phonologiquement réduit, qui doit s'attacher à un autre élément. Exemple : *Berthe le regarde*. Le pronom *le* ne peut pas rester dans sa position d'objet, il doit s'attacher au verbe fléchi (voir \**Berthe regarde le*).
- Complément :** élément (mot ou séquence de mots) qui est dépendant de, ou sélectionné par, un autre élément. Dans le cas du complément du verbe (ou du prédicat), sa fonction est de compléter (ou restreindre) le prédicat de façon à composer un événement qui, associé avec un sujet, donnera une proposition complète. *Voir* est un prédicat ; son complément sélectionné permet de construire un type d'événement particulier : *voir un ours*. Cet événement peut être associé avec un sujet pour former une proposition : *Oscar voit un ours*.
- Complémenteur :** élément fonctionnel qui introduit une clause subordonnée.
- Complétive :** clause subordonnée qui fonctionne comme complément d'un prédicat. Exemple : *Désiré pense [que le duc le déteste]*. En revanche, dans *Pierre est parti [avant que le capitaine ne le lui demande]*, la subordonnée n'est pas le complément de *partir* ; c'est un ajout.
- Constituant :** mot ou groupe de mots qui forme une unité syntaxique dans une phrase.
- Contrôle par l'objet :** se dit de prédicats qui sélectionnent une clause enchâssée infinitive dont le sujet PRO est co-indiqué avec l'objet de la principale.
- Contrôle par le sujet :** se dit de prédicats qui sélectionnent une clause enchâssée infinitive dont le sujet PRO est co-indiqué avec le sujet de la principale.

- Copie** : en termes minimalistes, lorsqu'un élément est bougé, la position qu'il occupait n'est pas vidée. L'élément est « copié » plus haut, mais sa copie continue à occuper la position de base, et les deux parties (à savoir l'instance qui se trouve dans la position cible du mouvement et la copie, qui se trouve dans la position de départ) forment une chaîne.
- Copule** : verbe *être* qui apparaît avec un adjectif ou un nom prédicatif. Exemple : *Berthe est belle. Célestin est un farceur.* A différencier de la fonction auxiliaire de *être*, qui apparaît avec un verbe.
- C-sélection** : se dit de la sélection par un prédicat d'un complément sur la base de la catégorie grammaticale, indépendamment du sens de ce complément.
- Cyclicité** : exprime le fait qu'un syntagme doit effectuer un mouvement en passant par des positions intermédiaires. Exemple : le mouvement *wh* porte un syntagme *wh* dans le spécificateur CP cible en passant par toutes les positions de spécificateur de CP intermédiaires.
- Dérivation** : structure arborescente qui montre les étapes successives d'une phrase, en mettant l'accent sur le processus de construction de la phrase. C'est une approche « dynamique » à la structure syntaxique.
- Deuxième fusion** : opération qui consiste à fusionner une tête avec un élément qui n'est pas son complément, mais avec lequel il peut entretenir des relations de partage de traits, etc. La deuxième fusion permet d'étendre la structure d'un constituant.
- Distribution** : en syntaxe, critère qui considère les contraintes sur l'ordre et la cooccurrence de certaines catégories de mots.
- Ditransitif** : prédicat qui sélectionne deux compléments. Exemple : *mettre*.
- Domaine de liage** : désigne la portion de la clause dans laquelle les conditions de liage s'appliquent.
- ECM** : Exceptional Case Marking (Marqueur de cas exceptionnel). Se dit d'une classe de verbes qui sélectionnent une clause enchâssée infinitive TP, dont le sujet reçoit un cas accusatif du verbe principal. Exemple : *Raoul voit [le rat ronger les raisins.] Voir* est un verbe ECM, qui peut valuer un cas accusatif sur le sujet de l'enchâssée *le rat*.
- Endocentrique** : qui est organisé autour d'un élément central. En syntaxe, on parle d'organisation endocentrique pour les constituants, étant donné que chaque constituant est organisé autour de la tête du constituant (c'est la tête qui détermine le nombre et le genre de complément, etc).

- EPP** : Extended Projection Principle (Principe de la projection étendue). À l'origine, principe qui stipule que toute phrase a un sujet. Avec le programme minimaliste, EPP a été utilisé pour désigner le trait sous T qui requiert qu'un sujet bouge dans la position de spécificateur de TP ; le trait EPP a aussi été utilisé de manière plus générale pour caractériser toute tête qui requiert qu'un élément bouge dans son spécificateur.
- Explétif** : se dit d'un élément (généralement pronom) qui ne réfère à aucune entité. Le rôle des explétifs est d'occuper une position syntaxique sans pour autant apporter de contenu sémantique.
- Expression référentielle** : expression nominale qui renvoie de manière indépendante à une entité dans le monde. Exemple : *Jean, le garçon*.
- Focalisation** : opération qui consiste à marquer syntaxiquement un élément par l'intonation ou par mouvement dans une position syntaxique de Focus, en relation avec son interprétation.
- Focus** : élément de la phrase qui est interprété comme information nouvelle, le reste de la clause étant, par contraste, information déjà connue ou présupposée.
- Force** : (trait de) spécification du type de clause. Les clauses de type déclaratif, interrogatif, impératif, etc. ont donc une force *déclarative, interrogative, impérative*, etc.
- Fusion externe** : opération qui consiste à fusionner une tête et un élément nouveau (tiré du lexique).
- Fusion initiale** : opération qui consiste à associer une tête avec son complément sélectionné.
- Fusion interne** : opération qui consiste à fusionner (la projection d')une tête et un élément qui se trouve déjà dans la structure. C'est l'équivalent, en termes minimalistes, du *mouvement*.
- Fusion** : opération qui consiste à associer deux éléments syntaxiques.
- Grammaire générative** : théorie linguistique née à la fin des années 1950 sous l'impulsion du linguiste américain Noam Chomsky. La grammaire générative est une théorie qui décrit et modélise ce qu'un locuteur connaît de sa langue maternelle. C'est une théorie qui s'intéresse au système cognitif de l'individu tel qu'il se présente au moment de sa naissance, et tel qu'il se développe au contact d'autres locuteurs. L'hypothèse de base est que l'individu naît avec des compétences (pré-)linguistiques spécifiques, et que l'apport de son environnement linguistique lui permet

d'affiner et de spécialiser le système linguistique de base. Ceci est possible car le cerveau humain, contrairement à celui des autres espèces, est doté d'un module spécialisé dans le langage. Il s'agit donc d'une approche innéiste, proche des modèles développés par les sciences cognitives.

**Grammaticalité** : se dit d'un énoncé qui, pour le locuteur natif d'une langue, est jugé comme conforme à sa connaissance (intuitive) des règles de cette langue.

**Grand PRO** : élément pronominal phonologiquement nul qui fonctionne comme sujet dans certains types de clause enchâssées infinitives.

**HMC** : Head Movement Constraint (Contrainte sur le mouvement de tête). Contrainte qui formalise les caractéristiques du mouvement de tête, à savoir qu'une tête qui se déplace dans une autre position de tête doit passer par toutes les positions de tête qui se trouvent sur son passage.

**Ilot** : se dit d'une configuration dont un syntagme (*wh*) ne peut être sorti.

**Infinitif** : qui n'est pas associé avec une marque de temps.

**In-situ** : se dit d'un élément qui se trouve dans sa position de fusion externe.

**Intransitif** : prédicat qui ne sélectionne pas de complément. Exemple : *dormir*.

**Liage** : condition syntaxique qui régit la relation entre un élément nominal (pronom ou nom) et son antécédent.

**Lisière** : (*Edge* en anglais). Position en bordure d'une phase (position de spécificateur de la projection la plus haute de la phase). Les opérations syntaxiques ultérieures (vérification de traits, assignation de cas, mouvement, etc) ne peuvent cibler que la lisière d'une phase, le reste étant inaccessible une fois que la phase est terminée.

**Localité** : principe qui dit qu'une opération syntaxique entre deux éléments doit se faire dans une relation de proximité structurelle. Si le principe est assez généralisé, ses manifestations, à savoir quel degré de proximité est en jeu, varient selon les éléments qui sont en relation.

**Minimalité relativisée** : principe qui régit la relation entre deux éléments, à savoir un antécédant et un élément pronominal coréférentiels ou un élément bougé et sa copie. La minimalité relativisée préconise que deux éléments entrent dans la relation syntaxique pertinente si et seulement si

aucun autre élément de même nature ne vient s'interposer entre les deux.

**MLC** : Minimal Link Condition (Condition du Lien Minimal). Condition qui exprime le fait qu'un mouvement doit se faire en étapes les plus courtes possibles.

**Mode** : notion sémantique et syntaxique qui se réfère aux éléments qui indiquent la position du locuteur par rapport au contenu d'un énoncé. Le mode peut ajouter des points de vue tels que *obligation*, *possibilité* etc. Exemple : *Célestin doit se cacher*. Le verbe modal *doit* exprime soit la position que le locuteur estime qu'il y a une obligation morale ou légale pour que Célestin se cache (il s'agit alors d'une obligation *déontique*) ; soit la position que le locuteur estime, que, selon les informations qu'il a en main, la seule solution est que Célestin se cache (il s'agit alors d'une obligation *épistémique*).

**Modèle descriptif** : se dit d'un modèle qui s'attache à donner d'un phénomène, ou d'un ensemble de phénomènes, une description adéquate et précise.

**Modèle explicatif** : se dit d'un modèle qui tâche, pour un phénomène ou un ensemble de phénomènes, d'en déterminer les causes et les relations.

**Modèle** : représentation d'un système complexe de phénomènes ou de connaissances.

**Morphème dérivationnel** : se dit d'un morphème dont la contribution est de modifier la catégorie d'une racine. Exemple : *palp-able* -> adjectif.

**Morphème flexionnel** : se dit d'un morphème dont la contribution est de modifier la flexion d'une racine. Exemple : *chev-aux* -> pluriel.

**Morphème libre** : morphème qui peut apparaître seul (il forme généralement un « mot »). Exemple : *rat*.

**Morphème lié** : morphème qui ne peut apparaître seul. Les affixes sont des morphèmes liés, mais certaines racines sont aussi des morphèmes liés (voir racine).

**Morphème** : le plus petit composant linguistique qui associe une forme et un sens. Certains « mots » sont des morphèmes, comme *rat*, *mégot*, d'autres sont composés de plusieurs morphèmes, comme *bottine* (botte + ine=diminutif) ou *dérouleur* (dé=privatif + roule + eur=actant).

**Morphologie** : étude des composants (morphèmes) d'un mot.

**Mouvement A :** mouvement qui porte un syntagme dans une position A.

Exemple : mouvement d'un syntagme nominal dans la position de sujet d'une clause.

**Mouvement A-barre :** mouvement qui porte un syntagme dans une position A-barre, indépendamment de sa position de départ.

**Mouvement de tête :** mouvement qui porte une tête (et non un syntagme) d'une position de tête à une autre position de tête.

**Mouvement *wh* :** mouvement qui déplace un syntagme interrogatif (syntagme *wh*) dans une position en début de clause.

**Mouvement :** opération qui consiste à bouger un élément d'une phrase d'une position syntaxique à une autre (*Fusion interne*).

**Nœud :** constituant, ou sous-constituant formé par la fusion d'une tête et d'un complément, ou d'un sous-constituant et un autre élément. Tout nœud est le résultat d'une combinaison de deux éléments (binaire).

**Nom déverbal :** nom qui est morphologiquement dérivé d'un verbe (transitif). Exemple : *étudiant* (dérivé de « étudier »).

**Nom relationnel :** nom dont le sens implique une relation. Exemple : *sœur*, *ministre*.

**Opérateur nul :** élément phonologiquement nul qui remplit la fonction d'un élément en position A-barre.

**Percolation :** processus qui permet à un trait de « remonter » de la tête à la projection maximale.

**Petit *v* :** dans une structure verbale complexe (VP-shell), correspond à la partie causative, qui ne contribue pas au sens lexical.

**Phase :** portion de structure syntaxique dans laquelle toutes les opérations requises (vérification de traits, mouvement) doivent être terminées avant que la structure ne puisse s'étendre. On considère que chaque phase, une fois complète, est « envoyée » au module phonologique, et ne pourra donc pas être modifiée. Le CP est une phase.

**Phonologiquement nul :** se dit d'un élément qui a une fonction syntaxique définie, mais qui n'est pas réalisé phonologiquement.

**PIC :** Phase Impenetrability Condition (Condition d'impenétrabilité d'une phase). Condition qui stipule qu'une fois qu'une phase est terminée, on ne peut plus y accéder pour en modifier la structure ou les traits. Seule la lisière (le spécificateur) de la phase est accessible à des opérations syntaxiques de la phase hiérarchiquement supérieure.

- Polarité** : catégorie grammaticale associée avec l'affirmation et la négation.
- Position A** : position dans laquelle un argument est inséré par fusion externe (complément d'un prédicat, argument externe d'un prédicat) ainsi que position de sujet (spécificateur de TP).
- Position A-barre** : position non-argumentale, à savoir position de spécificateur de CP, etc.
- Prédicat** : en syntaxe, désigne l'élément d'une phrase qui dénote un événement ou un état potentiel. Ainsi, un verbe comme *chanter* est un prédicat, mais un adjectif comme « rouge » dans *la voiture est rouge* est aussi un prédicat.
- Principes et paramètres** : nom de la théorie générativiste développée dans les années 1980, selon laquelle le système linguistique humain contient un certain nombre de principes qui sont universels (donc attestés dans toutes les langues) et des paramètres (qui permettent de rendre compte des variations parmi les langues). L'ensemble des principes fait partie de ce qui est inné (et spécifique à l'humain), les paramètres sont fixés par expérience (par contact avec une ou des langues particulières). Ainsi, font partie des principes le fait que toute langue a une catégorie nominale ; la variation sur la présence ou l'absence d'un déterminant est un paramètre.
- Projection** : dans la construction d'une structure syntaxique, tout sous-constituant ou constituant construit à partir d'une tête.
- Pronom clitique** : pronom phonologiquement le plus faible, qui doit s'attacher à un autre élément phonologique.
- Pronom faible** : pronom qui ne peut porter d'accent, et qui de ce fait ne peut fonctionner comme « mot » phonologique. Il ne peut donc apparaître que dans certaines positions.
- Pronom fort** : pronom qui forme un « mot » phonologique, et qui peut donc apparaître seul dans différentes positions de la phrase.
- Quantificateur flottant** : élément quantificationnel (comme *tout, chaque, etc*) qui a la propriété de pouvoir se détacher de sa restriction. Exemple : *Les étudiants sont tous partis.*
- Quantificateur** : élément « nominal » ou « pronominal » qui ne se réfère pas à un individu, mais invoque un ensemble potentiel d'individus non-spécifiés (variables) auxquels un prédicat peut s'appliquer. Exemple : *tous sont partis.* *Tous* ne se réfère pas à un individu (contrairement à *Norbert*,

ou à *il*), mais permet de considérer l'ensemble des individus qui seraient partis. La **restriction** d'un quantificateur permet de délimiter l'ensemble à un sous-groupe précis. Exemple : *tous les étudiants sont partis*. Ici, *tous* est restreint à l'ensemble des étudiants.

**Quasi-explétif** : se dit du sujet des verbes atmosphériques. Dans la phrase « il neige », *il* ne se réfère à aucune entité particulière.

**Question oui-non** : question fermée, dont la réponse peut être « oui » ou « non ». Exemple : *Paul a-t-il vu le paquebot ?* -> « oui », « non ».

**Racine** : partie d'un mot qui en forme la base sémantique et formelle. La racine a un sens, ne peut être décomposée, mais peut subir des adjonctions. Exemple : *bois* est la racine de *déboisement*. Une racine peut être libre, comme dans le cas de *bois*, ou liée comme dans *répétition*.

**Représentation** : structure arborescente qui donne une représentation « finale » d'une phrase, une fois que toutes les opérations syntaxiques sont terminées. C'est une approche intégrale et « statique » à la structure syntaxique.

**Rôle thématique** : chacune des fonctions sémantiques associées avec les arguments d'un prédicat.

**Sonde** : (*Probe* en anglais). Se rapporte à l'élément qui porte des traits (interprétables ou ininterprétables) et qui recherche dans la structure des traits correspondants pour établir une relation d'Accord avec leur porteur. Certaines approches minimalistes considèrent que seul le porteur de traits ininterprétables peut fonctionner comme sonde.

**Sous-catégorisation** : propriété d'un prédicat de sélectionner les arguments et leur catégorie syntaxique. Notons que dans la tradition générative, le sujet (qui est toujours associé avec la phrase qui contient le prédicat) n'est pas directement sélectionné par le prédicat, et ne fait donc pas partie des éléments concernés par la sous-catégorisation.

**Sous-jacence** : principe qui régit les conditions dans lesquelles un élément (*wh*) peut sortir d'une structure enchâssée (îlot). Le programme minimaliste a abandonné la notion de sous-jacence au profit du PIC et de la MLC.

**Spécificateur** : position dans laquelle un élément peut atterrir par deuxième fusion. C'est la position qui résulte de l'extension de la structure, une fois que la tête a opéré avec son complément une première fusion.

- S-sélection** : se dit de la sélection par un prédicat d'un complément sur la base du sens, et non pas de la catégorie syntaxique, de ce complément.
- Subordonnée** : clause qui dépend d'un prédicat situé dans une clause principale.
- Syntagme** : constituant.
- Synthétique** : se dit de formes qui combinent plusieurs fonctions en groupant les morphèmes en un seul « mot ». Exemple : *les enfants joueraient*. « Joueraient » est une forme synthétique qui combine le verbe lexical *joue*, la forme conditionnelle *er*, la 3<sup>ème</sup> personne et le pluriel *aient*.
- Système articulatoire-perceptuel** : fait référence au système (module) du cerveau humain qui gère l'audition, l'articulation (et le cas échéant la perception visuelle et la gestuelle signante) de sons/signes linguistiques.
- Système conceptuel-intentionnel** : fait référence au système (module) du cerveau humain qui gère l'expression et l'interprétation de concepts.
- Tensé** : qui porte un temps, à savoir « présent », « passé », etc.
- Tête** : se dit de l'élément qui détermine la catégorie syntaxique d'un constituant.
- Théorie** : modèle ou cadre de travail permettant de décrire un système complexe de connaissances, souvent sous forme de règles (=régularités).
- Topicalisation** : opération qui consiste à marquer syntaxiquement un (ou plusieurs) élément(s) par l'intonation ou par mouvement dans une position syntaxique de Topique, en relation avec leur interprétation.
- Topique** : élément de la phrase qui est interprété comme information déjà connue, soit parce qu'il a été mentionné précédemment dans le discours, soit parce qu'il est manifestement présent dans le contexte.
- Trait faible** : trait ininterprétable qui se vérifie « à distance », dans une relation d'Accord.
- Trait fort** : trait ininterprétable qui exige une vérification locale. Il déclenche un mouvement de l'élément qui le porte.
- Trait ininterprétable** : se dit d'une propriété associée avec un élément (souvent, mais pas nécessairement, morphologiquement signalée), mais qui ne contribue pas à l'interprétation de la phrase. Les traits ininterprétables sont souvent des traits qui interviennent dans la bonne formation syntaxique d'une phrase. Exemple : le trait de temps sur un verbe est ininterprétable. Il n'indique pas la temporalité de la phrase, mais garantit la bonne formation syntaxique de la phrase : \**Irma vont à l'île*.

**Trait interprétable :** se dit d'un trait syntaxique qui contribue à l'interprétation de la phrase dans laquelle l'élément qui le porte est inséré. Les traits interprétables sont des traits intrinsèques d'un élément. Exemple : le trait de nombre est un trait interprétable d'un constituant nominal : *un rat* ou *deux rats* a une importance dans l'interprétation puisque ces deux éléments dans une phrase donneront lieu à des situations différentes.

**Trait syntaxique :** propriété qui caractérise un élément inséré dans la syntaxe, et qui peut motiver des modifications de structure. Exemple : le trait *wh* est une propriété interrogative, et il peut motiver le mouvement d'un mot interrogatif dans une phrase.

**Traits phi :** ensemble de traits syntaxiques qui spécifient le genre, le nombre, etc. sur un élément nominal (nom ou pronom).

**Transitif :** se dit d'un prédicat (plus précisément un verbe) qui sélectionne un complément.

**V2 :** phénomène caractéristique des langues germaniques, dans lequel le verbe tensé se trouve obligatoirement en deuxième position dans la clause.

**Valuer :** on parle de valuation lorsqu'un élément porteur d'un trait ininterprétable est associé avec un élément qui porte un trait correspondant interprétable. Puisque le trait interprétable est intrinsèque à l'élément qui le porte, ce dernier peut « transmettre » cette valeur de trait à son correspondant ininterprétable. La valuation est considérée comme la condition préalable pour que la vérification de traits ininterprétables puisse opérer. Exemple : un verbe tensé porte un trait de temps ininterprétable. La tête temporelle de la clause T porte un trait de temps interprétable, par exemple [présent]. Les deux têtes V et T entrent dans une relation d'Accord, T value le trait de temps de V (c'est-à-dire lui permet d'avoir la valeur [présent] et le trait ininterprétable de V est donc vérifié).

**Verbe à montée :** verbe qui a la propriété de ne pas avoir d'argument externe et de sélectionner une enchâssée infinitive. Le fait que le verbe à montée n'ait pas d'argument externe permet au sujet de l'enchâssée de « monter » dans la clause principale et d'en occuper la position de sujet.

**Verbe inaccusatif :** verbe qui n'a pas d'argument externe, et dont l'argument interne monte en position de sujet de la clause. Exemple : *arriver*.

- Verbe lexical :** se dit d'un verbe qui a un contenu sémantique particulier (à savoir dénote un événement ou un état) en opposition avec les verbes « auxiliaires », dont le rôle n'est pas d'apporter un contenu sémantique mais de contribuer au bon fonctionnement syntaxique de la phrase.
- Verbe modal :** verbe qui exprime un sens modal, comme *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*.
- VP-shell :** se dit d'une structure verbale composée de deux verbes, un verbe à contenu lexical et un verbe essentiellement causatif. Les verbes ditransitifs sont analysés comme des VP-shells (ou verbes complexes).



## Références bibliographiques

- Aboh, Enoch. 1999. *From the syntax of Gungbe to the Grammar of Gbe*. Sierre : Edition à la Carte SA.
- Åfarli, Tor A. 1994. « A Promotion Analysis of Restrictive Relative Clauses ». *The Linguistic Review* 11:81-100.
- Alrenga, Peter. 2005. « A sentential subject asymmetry in English and its implications for complement selection ». *Syntax* 8 : 3, 175–207.
- Arsenijević, Boban. 2009. « {Relative {Conditional {Correlative clauses}}} ». In Rajesh Bhatt & Aniko Lipták (Eds.), *Correlatives crosslinguistically*, 131-156. Amsterdam : John Benjamins.
- Baunaz, Lena. 2011. *The Grammar of French Quantification*. [Studies in Natural Language and Linguistic Theory 83]. Berlin : Springer.
- Beletti, Adriana. 1988. « The Case of Unaccusatives ». *Linguistic Inquiry*, 19, 1 : 1-34.
- Bhatt, Rajesh. 2002. « The Raising Analysis of Relative Clauses : Evidence from Adjectival Modification ». *Natural Language Semantics*, 10 :43-90.
- Bianchi, Valentina. 1999. *Consequences of Antisymmetry : Headed Relative Clauses*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Bobaljik, Jonathan. 2002. « Realizing German inflection : why morphology does not drive syntax ». *Journal of Comparative Germanic Syntax*, 6 : 129-167.
- Bošković, Željko. 2007. « On the locality and motivation of Move and Agree : An even more minimal theory ». *Linguistic Inquiry*, 38 : 589-644.
- Büring, Daniel. 2005. *Binding Theory*. [Cambridge Textbooks in Linguistics]. Cambridge : Cambridge University Press.
- Cheng, Lisa. 1997. *On the Typology of Wh-Questions*. New York/London : Garland Publishing, Inc.
- Cheng, Lisa & Johan Rooryck 2001. « Licensing Wh- in situ ». *Syntax* 3 : 1-19 .
- Chomsky, Noam. 1957. *Syntactic Structures*. The Hague : Mouton.
- Chomsky, Noam. 1977. « On wh-movement ». In P. Culicover, T. Wasow & A. Akmajian (eds), *Formal Syntax*. New-York : Academic Press.
- Chomsky, Noam. 1981. *Lectures on Government and Binding*. Berlin : Mouton de Gruyter.

- Chomsky, Noam. 1993. « A minimalist program for linguistic theory ». In K. Hale & S. J. Keyser (eds), *The view from Building, 20*, pp.1-52. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 2001. « Derivation by Phase ». In Michael Kenstowicz (ed), *Ken Hale : A Life in Language*, 1-52. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 2004. « On phases ». In Robert Freidin, Carlos Otero & Maria-Luisa Zubizarreta (eds). *Foundational Issues in Linguistic Theory*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 2007. « Approaching UG from Below ». In Uli Sauerland & Hans-Martin Gartner (eds), *Interfaces + Recursion = Language ? : Chomsky's Minimalism and the View from Syntax-Semantics*, 1-29. Berlin, New York : Mouton de Gruyter.
- Chomsky, Noam & Howard Lasnik. 1993. « The theory of principles and parameters ». In von Stechow, J. Jacobs A., Sternefeld, W. & Vennemann, T. (eds.), *Syntax : an international handbook of contemporary research*. Berlin : De Gruyter.
- Cinque, Guglielmo. 1999. *Adverbs and Functional Heads*. Oxford : OUP.
- Donnellan, Keith. 1966. « Reference and definite descriptions ». *Philosophical Review* 75 : 281-304.
- Dowty, David. 1991. « Thematic Proto-Roles and Argument Selection ». *Language*, 67/3 : 547-619.
- Ducrot, Oswald & Tzvetan Todorov. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, T.I*. Paris : Seuil.
- Fraud, Karen. 2001. « Prepositions and the lexical/functional divide : Aphasic evidence ». *Lingua* 111 : 1-28.
- Frege, Gottlob. 1892. « Über Sinn and Bedeutung ». *Zeitschrift für Philosophie und Philosophische Kritik*, 100 :22-50
- Grimshaw, Jane. 1979. « Complement selection and the lexicon ». *Linguistic Inquiry*, 10(2) : 279-326.
- Haeberli, Eric & Tabea Ihsane. 2011. « Adverb Placement and the loss of V-to-I Movement in the History of English ». Ms, Université de Genève.
- Haegeman, Liliane. 1995. *The Syntax of Negation*. Cambridge : Cambridge University Press.

- Haegeman, Liliane. 1997. « Introduction : on the interaction of theory and description in syntax ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*, 1-32. London : Addison, Wesley and Longman.
- Hagstrom, Paul. *Syntax I. Summary of classnotes 2011*. <http://ling-blogs.bu.edu/lx522f11/files/2011/12/lx522f11-notes2.pdf>
- Halle, Morris & Alec Marantz. 1993. « Distributed Morphology and the Pieces of Inflection ». In Kenneth Hale & S. Jay Keyser (eds), *The View from Building 20*, 111-176. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Hayes, Bruce. 1989. « Compensatory lengthening in moraic phonology ». *Linguistic Inquiry*, 20 :253–306. [OpenURL Query Data] [Google Scholar]
- Hirschbühler, Paul & Marie Labelle. 1998. *Une introduction à la syntaxe*. Ms, Université d'Ottawa/Université du Québec à Montréal.
- Huang, James C.T. 1982. « Move wh in a language without wh-movement ». *The Linguistic Review*, 1 : 369-416.
- Hyman, Larry. 1985. « A theory of phonological weight ». [Publications in Language Sciences 19]. Dordrecht : Foris. [Google Scholar].
- Jónsson, Jóhannes G. 2003. « Not so quirky: On subject case in Icelandic ». In Brandner E. & H. Zinsmeister. *New Perspectives on Case Theory*, pp. 127–163. Stanford, CA: CSLI Publications.
- Katz, Jerrold & Paul Postal. 1964. *An integrated theory of linguistic descriptions*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Kayne, Richard. 1976. « French relative “que” ». In F. Hensey & M. Luján (eds), *Current Studies in Romance Linguistics*. Georgetown University Press, Washington, D.C. 255-299.
- Kayne, Richard. 1984. *Connectedness and Binary Branching*. Dordrecht: Foris.
- Kayne, Richard. 1994. *The Antisymmetry of Syntax*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Koizumi, Masatoshi. 1995. *Phrase Structure in Minimalist Syntax*. Doctoral Dissertation, MIT.
- Koster, Jan. 1978. *Locality Principles in Syntax*. Dordrecht : Foris.
- Kratzer, Angelika. 2004. «Telicity and the meaning of objective case ». In Jacqueline Guéron & Jacqueline Lecarme (eds), *The Syntax of Time*, 389-423. Cambridge, Ma.: MIT Press.
- Laenzlinger, Christopher. 2003. *Initiation à la Syntaxe formelle du français : Le modèle Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle*. Berne : Peter Lang AG.

- Larson, Richard. 1988. « On the double object construction ». *Linguistic Inquiry*, 19 : 335-391.
- Lin, Jo-wang. 2006. « Time in a Language Without Tense : the Case of Chinese ». *Journal of Semantics*, 23 : 1-53.
- Littlefield, Heather. 2005. « Lexical and Functional Prepositions in Acquisition : Evidence for a Hybrid Category ». *Boston University Conference on Language Development 29, Online Proceedings Supplement*.
- Longobardi, Giuseppe. 2001. « The Structure of DPs : some principles, parameters and problems ». In M. Baltin & C. Collins (eds.), *The Handbook of Contemporary Syntactic Theory*, 562-603. Oxford : Blackwell.
- McCarthy, John & Alan Prince. 1986. *Prosodic morphology*. Report No. RuCCS-TR-32. Rutgers University Center for Cognitive Science. Accessible à : <http://ruccs.rutgers.edu/pub/papers/pm86all.pdf>.
- Mathieu, Eric. 2004. « The Mapping of Form and Interpretation : The Case of Optional WH-Movement in French ». *Lingua* 114 : 1090-1132.
- Mitchell, Erika. 2006. « The morpho-syntax of negation and the positions of NegP in the Finno-Ugric languages ». *Lingua*, 116.3 [Special issue *Negation in Finno-Ugric Languages*, G.Puskás (ed)], 228-244.
- Oiry, Magda. 2011. « A case of true optionality : Wh-in-situ patterns like Long Movement in French ». In Anna Roussou & Christos Vlachos (eds), *The Optionality of Wh-Movement. Linguistic Analysis*, 37,1-2 : 112-136.
- Palmer, Frank R. 1994. *Mood and modality*. Cambridge : Cambridge University Press. [Second edition 2001].
- Pesetsky, David & Esther Torrego 2001. «T-to-C movement: Causes and consequences ». In Michale Kenstowicz (ed), *Ken Hale: A Life in Language*, 355-426. Cambridge, Ma.: MIT Press.
- Pesetsky, David & Esther Torrego. 2007. « The Syntax of Valuation and the Interpretability of Feature ». In S. Karimi, V. Samiian & W. Wilkins (eds), *Phrasal and Clausal Architecture*. Amsterdam : John Benjamins.
- Puskás, Genoveva. 1997. « Focus and the CP Domain ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*. London : Addison, Wesley and Longman.
- Rizzi, Luigi. 1990. *Relativized Minimality*. Cambridge, Mass : MIT Press.
- Rizzi, Luigi. 1997. « The Fine Structure of the Left Periphery ». In L.Haegeman (ed.), *Elements of Grammar*. Dordrecht : Kluwer.

- Rizzi, Luigi. 2001. « On the position “int(errogative)” in the left periphery of the clause ». In G.Cinque & G.Salvi (eds), *Current studies in Italian syntax : Essays offered to Lorenzo Renzi*. New York : Elsevier.
- Rizzi, Luigi. 2004. « Locality and Left Periphery ». In A. Belletti, (ed.), *Structures and Beyond – The Cartography of Syntactic Structures*, Vol 3, 223-251. Oxford-New York : Oxford University Press.
- Rooryck, Johan. 1994. « On 0- and II-Underspecification in Syntax and Phonology ». In Heidi Harley & Colin Phillips (eds.), *The Morphology-Syntax Connection*, [MIT Working Papers in Linguistics 22], 197-216.
- Santorini, Beatrice & Anthony Kroch. 2007. *The syntax of natural language : An online introduction using the Trees program*.  
[http ://www.ling.upenn.edu/~beatrice/syntax-textbook](http://www.ling.upenn.edu/~beatrice/syntax-textbook)
- Smith, Carlotta. 1991. *The Parameter of Aspect*. [2nd edition 1997]. Dordrecht : Kluwer.
- Sprouse, Rex. 1998. « Some notes on the relationship between inflectional morphology and parameter setting in first and second language acquisition ». In M-L. Beck (ed.), *Morphology and the Interfaces in Second Language Knowledge*, 41-67. Amsterdam : John Benjamins.
- Svenonius, Peter 2007. « Interpreting Uninterpretable Features». *Linguistics Analysis* 3-4 : 375-413.
- Valois, Daniel. 1991. « The Internal Syntax of DP ». Doctoral dissertation, UCLA.
- Vikner, Sten. 1997. « V-to-I movement and inflection for person in all tenses ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*, 189-213. London : Longman.
- Yeon-Seung, Kim. 2001. « *Wh*-Agree Vs. *Wh*-Licensing ». *KGGC Studies in Generative Grammar*, Volume 11,1 : 97-150.
- Zanuttini, Raffaella. 1997. *Negation and Clausal Structure : A Comparative Study of Romance Languages*. Oxford : Oxford University Press.
- Zeijlstra, Hedde. 2004. « Sentential Negation and Negative Concord ». PhD Dissertation, University of Amsterdam. Utrecht : LOT Publications.
- Zwart, Jan-Wouter. 1997. « The Germanic SOV languages and the Universal Base Hypothesis ». In L. Haegeman (ed.), *The New Comparative Syntax*. London : Addison, Wesley and Longman.



# Index

- Accord**,  
relation d' Accord, 88-91, 161, 165, 231, 295  
morphologique, 33, 99, 227-231  
et localité, 136,
- Adjectif**, 23, 30-32, 34, 63, 65-66, 126, 303
- Adjonction**, 199, 221, *voir aussi ajout*.
- Adverbe**, 32-34, 52, 66-67, 80-81, 84, 124-125, 295
- Affixe**, 26-27, 295
- Agree**, *voir Accord*
- Ajout**, 17-18, 59-61, 63-64, 72, 184-185, 196, 295,
- Anaphore**, 285-294, 296
- Argument**, 13-23, 77, 118, 161, 208-211, 215-217, 222-224, 236-249, 296
- Cas**  
filtre du, 142  
inhérent, 139-142, 222, 296, *n.239*  
nul, 138, 232, 250, 296  
structurel, 131-139, 144-146, 148, 213-214, 220, 232, 250, 296
- Causatif**  
structure, 248  
verbe, 235-239
- C-commande**, 89-90, 136, 187, 286-293, 296
- Clause**  
enchâssée infinitive, 121-122, 143-144, 211, 244, 250, 297  
enchâssée interrogative, 174, 177, 262  
enchâssées relatives, 196-199  
enchâssée tensée, 112-114, 154, 266, 273
- Complément**, 16-19, 48-49, 52, 56-58, 68, 297  
d'adjectif, 65-66  
de nom, 62-65  
double, 241-243, 245  
et relatives, 198, 201-202  
et structure, 71-74, 78, 121-124, 297
- Complémenteur**, 38, 110-115
- Condition du lien minimal**, *voir MLC*
- Constituant**, 45, 52, 56-65, 72-74, 161, 297  
test de, 45-49
- Contrainte sur le mouvement de tête**, *voir HMC*
- Contrôle**,  
par le sujet, 128-129, 232, 297  
par l'objet, 246-248, 250, 293, 297
- Critère thématique**, 21, 126
- C-sélection**, 16, 19, 298
- D**, *voir trait*
- Dérivation**, 96, 191-192, 298
- Distribution**, 27-34, 298
- Ditransitif** (*voir aussi verbe*), 233-234, 298
- Double objet** (*voir aussi double complément*), 233-234
- Exceptional Case Marking (ECM)**, 145, 148, 250, 292, 298

- Explétif, 23, 117-118, 208-209, 227-228, 299
- Extended Projection Principle (EPP), 95, 299, *n.96*
- Feature checking, *voir traits*
- Finì, *voir tense*
- Focalisation, 270-272, 299
- Focus, 270-271, 299
- Generalisation de Burzio**, 214
- Grammaire  
généralive, 3-4, 9, 77, 283, 299  
universelle, 2
- Grand PRO, 127-129, 137-138, 247-248, 250, 293-294, 300
- HMC**, 101, 105, 259-260, 300
- HRA (Head raising analysis), 199
- Hypothèse, 3, *n.96*
- Ilot, 300  
ajout, 184  
DP complexe, 182  
interrogatif, 180, 185
- Inaccusatif, *voir verbe*
- Infinitif, 124-125, 235, 244-245, 250, 300
- Ininterprétable, *voir trait*
- Interprétable, *voir trait*
- Légitimation**, 86, *voir aussi vérification*
- Liage, 284, 300  
domaine de, 285-287, 298
- Minimaliste**, *voir programme minimaliste*
- Minimalité Relativisée (RM), 188, 190-191, 261, 300
- MLC (Minimal Link Condition), 190, 301
- Montée (verbe à), 208, 211-214, 232, 306
- Morphème, 27, 40  
causatif, 239-241  
libre, 27, 30-31, 42, 221, 301  
lié, 27, 30-31, 41-42, 125, 217, 221, 239, 301
- Morphologie, 26-27, 80, 91, 301  
dérivationale, 27, 301  
flexionnelle, 91, 216, 301  
passive, 216, 221
- Mouvement, 82, 93, 302  
A, 93-95, 161-162, 207, 224, 302  
A-barre, 155-161, 198, 302  
cyclique, 179, 189, 191, 224-227  
de tête, 80, 92, 101, 159, 163, 302  
du verbe, 80, 91-92  
motivation, 85, 90, 92-93, 157, 269
- Négation**, 97, *n.125*, 253-261, 303
- NegP, 256-263
- Périphérie gauche**, 281
- Petit pro, 167, 231, 262
- Phase, 191-192, 212, 287, 292-293, 302
- Phi (traits), 228-231, 286, 293, 306
- PIC (Phase impenetrability condition), 191
- PRO *voir grand PRO*
- Programme minimaliste, 5, 82, 86-87, 133, 189, 190-191, 283
- Quantificateurs**, 93, 157, 303  
flottants, 93, 303

## Questions

enchâssées, 174, 177, 262

*oui-non*, 167-170, 304

racine, 173-176

wh, 159-160, 165

**Racine**, 26,-27, 304

Rôle thématique, 20-23, 59, 77, 83, 92-93,

106-107, 126, 208-211, 214, 218, 236,

241, 304

## Sélection

c-sélection, 16, 19, 298

de compléments, 17-18, 48, 56, 59, 62,

78, 103, 122-124, 145, 154, 174, 212,

233-234, 245

s-sélection, 16-17, 305

Syntagme *voir constituant***Temps**, 33-34, 75-76, 79-80, 86, 88, 305,*n.* 161

Topicalisation, 269, 305

Topique, 270, 277-278, 305

Trait, 25

D, 95-96

de force, 154-155, 159-160, 176-178, 299

faible, 90, 107, 305

fort, 90, 93-94, 107, 305

ininterprétable, 87-91, 95, 107, 134, 191,  
304, 305

interprétable, 87-91, 95, 306

phi, 228, 306

syntactique, 76-77, 79-80, 86, 306, *n.* 48

wh, 157-160, 198, 306

Transitif, 15, 62, 248-249, 306

**V2**, 266-268, 306

Valuation, 133-134, 140, 306

## Verbe

transitif, 15, 58, 131-133, 218, 306

intransitif, 15, 19, 59, 222-223, 300

di-transitif, 16, 51

à double objet, 233, 245, *voir aussi di-*  
*transitif*causatif, 235-239, 241, 248, *n.* 243petit *v*, 236-237, 249, 302

inaccusatif, 222-224, 229, 306

Vérification (de traits), 86, 88, 90-91, *n.*

133, 306

**Wh**

in-situ, 163-165, 177, 180, 300

mouvement, 152, 156, 178-179, 189-191,  
198, 302

question, 159-160, 165

syntagme, 157, 177-178, 302

Favoriser la confrontation interdisciplinaire et internationale de toutes les formes de recherches consacrées à la communication humaine, en publiant sans délai des travaux scientifiques d'actualité: tel est le rôle de la collection *Sciences pour la communication*. Elle se propose de réunir des études portant sur tous les langages, naturels ou artificiels, et relevant de toutes les disciplines sémiologiques: linguistique, psychologie ou sociologie du langage, sémiotiques diverses, logique, traitement automatique, systèmes formels, etc. Ces textes s'adressent à tous ceux qui voudront, à quelque titre que ce soit et où que ce soit, se tenir au courant des développements les plus récents des sciences du langage.

Ouvrages parus

SC!

1. Alain Berrendonner – L'éternel grammairien Etude du discours normatif, 1982 (épuisé)
2. Jacques Moeschler – Dire et contredire Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation, 1982 (épuisé)
3. C. Bertaux / J.-P. Desclés / D. Dubarle / Y. Gentilhomme / J.-B. Grize / I. Mel'cuk / P. Scheurer / R. Thom – Linguistique et mathématiques · Peut-on construire un discours cohérent en linguistique? · Table ronde organisée par l'ATALA, le Séminaire de philosophie et mathématiques de l'Ecole Normale Supérieure de Paris et le Centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel (Neuchâtel, 29-31 mai 1980), 1982
4. Marie-Jeanne Borel / Jean-Blaise Grize / Denis Miéville – Essai de logique naturelle, 1983, 1992
5. P. Bange / A. Bannour / A. Berrendonner / O. Ducrot / J. Kohler-Chesny / G. Lüdi / Ch. Perelman / B. Py / E. Roulet – Logique, argumentation, conversation · Actes du Colloque de pragmatique (Fribourg, 1981), 1983
6. Alphonse Costadau: Traité des signes (tome I) – Edition établie, présentée et annotée par Odile Le Guern-Forel, 1983
7. Abdelmajid Ali Bouacha – Le discours universitaire · La rhétorique et ses pouvoirs, 1984
8. Maurice de Montmollin – L'intelligence de la tâche · Eléments d'ergonomie cognitive, 1984, 1986 (épuisé)
9. Jean-Blaise Grize (éd.) – Sémiologie du raisonnement · Textes de D. Apothélos, M.-J. Borel, J.-B. Grize, D. Miéville, C. Péquegnat, 1984
10. Catherine Fuchs (éd.) – Aspects de l'ambiguïté et de la paraphrase dans les langues naturelles Textes de G. Bès, G. Boulakia, N. Catach, F. François, J.-B. Grize, R. Martin, D. Slakta, 1985
11. E. Roulet / A. Auchlin / J. Moeschler / C. Rubattel / M. Schelling – L'articulation du discours en français contemporain, 1985, 1987, 1991 (épuisé)
12. Norbert Dupont – Linguistique du détachement en français, 1985
13. Yves Gentilhomme – Essai d'approche microsystemique · Théorie et pratique · Application dans le domaine des sciences du langage, 1985
14. Thomas Bearth – L'articulation du temps et de l'aspect dans le discours toura, 1986
15. Herman Parret – Prolégomènes à la théorie de l'énonciation · De Husserl à la pragmatique, 1987
16. Marc Bonhomme – Linguistique de la métonymie · Préface de M. Le Guern, 1987 (épuisé)
17. Jacques Rouault – Linguistique automatique · Applications documentaires, 1987
18. Pierre Bange (éd.) – L'analyse des interactions verbales: «La dame de Caluire. Une consultation» · Actes du Colloque tenu à l'Université Lyon II (13-15 décembre 1985), 1987
19. Georges Kleiber – Du côté de la référence verbale · Les phrases habituelles, 1987

20. Marianne Kilani-Schoch – Introduction à la morphologie naturelle, 1988
21. Claudine Jacquenod – Contribution à une étude du concept de fiction, 1988
22. Jean-Claude Beacco – La rhétorique de l'historien · Une analyse linguistique du discours, 1988
23. Bruno de Foucault – Les structures linguistiques de la genèse des jeux de mots, 1988
24. Inge Egner – Analyse conversationnelle de l'échange réparateur en wobé · Parler WEE de Côte d'Ivoire, 1988
25. Daniel Peraya – La communication scalène · Une analyse sociosémiotique de situations pédagogiques, 1989
26. Christian Rubattel (éd.) – Modèles du discours · Recherches actuelles en Suisse romande · Actes des Rencontres de linguistique française (Crêt-Bérard, 1988), 1989
27. Emilio Gattico – Logica e psicologia · Studi piagetiani e postpiagetiani, 1989
28. Marie-José Reichler-Béguelin (éd.) – Perspectives méthodologiques et épistémologiques dans les sciences du langage · Actes du Colloque de Fribourg (11-12 mars 1988), 1989
29. Pierre Dupont – Eléments logico-sémantiques pour l'analyse de la proposition, 1990
30. Jacques Wittwer – L'analyse relationnelle · Une physique de la phrase écrite · Introduction à la psychosyntaxique, 1990
31. Michel Chambréuil / Jean-Claude Pariente – Langue naturelle et logique · La sémantique intentionnelle de Richard Montague, 1990
32. Alain Berrendonner / Herman Parret (éds) – L'interaction communicative, 1990 (épuisé)
33. Jacqueline Bideaud / Olivier Houdé – Cognition et développement · Boîte à outils théoriques · Préface de Jean-Blaise Grize, 1991 (épuisé)
34. Beat Münch – Les constructions référentielles dans les actualités télévisées · Essai de typologie discursive, 1992
35. Jacques Theureau – Le cours d'action · Analyse sémio-logique · Essai d'une anthropologie cognitive située, 1992 (épuisé)
36. Léonardo Pinsky (†) – Concevoir pour l'action et la communication · Essais d'ergonomie cognitive · Textes rassemblés par Jacques Theureau et collab., 1992
37. Jean-Paul Bernié – Raisonner pour résumer · Une approche systémique du texte, 1993
38. Antoine Auchlin – Faire, montrer, dire – Pragmatique comparée de l'énonciation en français et en chinois, 1993
39. Zlatka Guentcheva – Thématization de l'objet en bulgare, 1993
40. Corinne Rossari – Les opérations de reformulation · Analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français – italien, 1993, 1997
41. Sophie Moirand / Abdelmadjid Ali Bouacha / Jean-Claude Beacco / André Collinot (éds) – Parcours linguistiques de discours spécialisés · Colloque en Sorbonne les 23-24-25 septembre 1992, 1994, 1995

42. Josiane Boutet – Construire le sens · Préface de Jean-Blaise Grize, 1994, 1997
43. Michel Goyens – Emergence et évolution du syntagme nominal en français, 1994
44. Daniel Duprey – L'universalité de «bien» · Linguistique et philosophie du langage, 1995
45. Chantal Rittaud-Hutinet – La phonopragmatique, 1995
46. Stéphane Robert (éd.) – Langage et sciences humaines: propos croisés · Actes du colloque «Langues et langages» en hommage à Antoine Culioli (Ecole normale supérieure, Paris, 11 décembre 1992), 1995
47. Gisèle Holtzer – La page et le petit écran: culture et télévision · Le cas d'Apostrophes, 1996
48. Jean Wirtz – Métadiscours et déceptivité · Julien Torma vu par le Collège de 'Pataphysique, 1996
49. Vlad Alexandrescu – Le paradoxe chez Blaise Pascal · Préface de Oswald Ducrot, 1997
50. Michèle Grossen, Bernard Py (éds) – Pratiques sociales et médiations symboliques, 1997
51. Daniel Luzzati / Jean-Claude Beacco / Reza Mir-Samii / Michel Murat / Martial Vivet (éds) – Le Dialogique · Colloque international sur les formes philosophiques, linguistiques, littéraires, et cognitives du dialogue (Université du Maine, 15-16 septembre 1994), 1997
52. Denis Miéville / Alain Berrendonner (éds) – Logique, discours et pensée · Mélanges offerts à Jean-Blaise Grize, 1997, 1999
53. Claude Guimier (éd.) – La thématization dans les langues · Actes du colloque de Caen, 9-11 octobre 1997, 1999, 2000
54. Jean-Philippe Babin – Lexique mental et morphologie lexicale, 1998, 2000
55. Thérèse Jeanneret – La coénonciation en français · Approches discursive, conversationnelle et syntaxique, 1999
56. Pierre Boudon – Le réseau du sens · Une approche monadologique pour la compréhension du discours, 1999 (épuisé)
58. Jacques Moeschler, Marie-José Béguelin (éds) – Référence temporelle et nominale. Actes du 3<sup>e</sup> cycle romand de Sciences du langage, Cluny (15–20 avril 1996), 2000
59. Henriette Gezundhajt – Adverbes en *-ment* et opérations énonciatives · Analyse linguistique et discursive, 2000
60. Christa Thomsen – Stratégies d'argumentation et de politesse dans les conversations d'affaires · La séquence de requête, 2000
61. Anne-Claude Berthoud, Lorenza Mondada (éds) – Modèles du discours en confrontation, 2000
62. Eddy Roulet, Anne Grobet, Laurent Filliettaz, avec la collaboration de Marcel Burger – Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours, 2001
63. Annie Kuyumcuyan – Diction et mention · Pour une pragmatique du discours narratif, 2002

64. Patrizia Giuliano – La négation linguistique dans l’acquisition d’une langue étrangère · Un débat conclu? 2004
65. Pierre Boudon – Le réseau du sens II · Extension d’un principe monadologique à l’ensemble du discours, 2002
66. Pascal Singy (éd.) – Le français parlé dans le domaine francoprovençal · Une réalité plurinationale, 2002
67. Violaine de Nuchèze, Jean-Marc Colletta (éds) – Guide terminologique pour l’analyse des discours · Lexique des approches pragmatiques du langage, 2002
68. Hanne Leth Andersen, Henning Nølke – Macro-syntaxe et macro-sémantique · Actes du colloque international d’Århus, 17-19 mai 2001, 2002
69. Jean Charconnet – Analogie et logique naturelle · Une étude des traces linguistiques du raisonnement analogique à travers différents discours, 2003
70. Christopher Laenzlinger – Initiation à la Syntaxe formelle du français · Le modèle *Principes et Paramètres* de la Grammaire Générative Transformationnelle, 2003
71. Hanne Leth Andersen, Christa Thomsen (éds) – Sept approches à un corpus · Analyses du français parlé, 2004
72. Patricia Schulz – Description critique du concept traditionnel de «métaphore», 2004
73. Joël Gapany – Formes et fonctions des relatives en français · Etude syntaxique et sémantique, 2004
74. Anne Catherine Simon – La structuration prosodique du discours en français · Une approche multidimensionnelle et expérientielle, 2004
75. Corinne Rossari, Anne Beaulieu-Masson, Corina Cojocariu, Anna Razgouliaeva – Autour des connecteurs · Réflexions sur l’énonciation et la portée, 2004
76. Pascal Singy (éd.) – Identités de genre, identités de classe et insécurité linguistique, 2004
77. Liana Pop – La grammaire graduelle, à une virgule près, 2005
78. Injoo Choi-Jonin, Myriam Bras, Anne Dagnac, Magali Rouquier (éds) – Questions de classification en linguistique: méthodes et descriptions · Mélanges offerts au Professeur Christian Molinier, 2005
79. Marc Bonhomme – Le discours métonymique, 2005
80. Jasmina Milićević – La paraphrase · Modélisation de la paraphrase langagière, 2007
81. Gilles Siouffi, Agnès Steuckardt (éds) – Les linguistes et la norme · Aspects normatifs du discours linguistique, 2007
82. Agnès Celle, Stéphane Gresset, Ruth Huart (éds) – Les connecteurs, jalons du discours, 2007
83. Nicolas Pepin – Identités fragmentées · Eléments pour une grammaire de l’identité, 2007
84. Olivier Bertrand, Sophie Prévost, Michel Charolles, Jacques François, Catherine Schnedecker (éds) – Discours, diachronie, stylistique du français · Etudes en hommage à Bernard Combettes, 2008

85. Sylvie Mellet (dir.) – Concession et dialogisme · Les connecteurs concessifs à l'épreuve des corpus, 2008
86. Benjamin Fagard, Sophie Prévost, Bernard Combettes, Olivier Bertrand (éds) – Evolutions en français · Etudes de linguistique diachronique, 2008
87. Denis Apothéloz, Bernard Combettes, Franck Neveu (éds) – Les linguistiques du détachement · Actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006), 2009
88. Aris Xanthos – Apprentissage automatique de la morphologie · Le cas des structures racine–schème, 2008
89. Bernard Combettes, Céline Guillot, Evelyne Oppermann-Marsaux, Sophie Prévost, Amalia Rodríguez Somolinos (éds) – Le changement en français · Etudes de linguistique diachronique, 2010
90. Camino Álvarez Castro, Flor M<sup>a</sup> Bango de la Campa, María Luisa Donaire (éds.) – Liens linguistiques · Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants, 2010
91. Marie-José Béguelin, Mathieu Avanzi, Gilles Corminboeuf (éds) – La Parataxe · Entre dépendance et intégration; Tome 1, 2010
92. Marie-José Béguelin, Mathieu Avanzi, Gilles Corminboeuf (éds) – La Parataxe · Structures, marquages et exploitations discursives; Tome 2, 2010
93. Nelly Flaux, Dejan Stosic, Co Vet (éds) – Interpréter les temps verbaux, 2010
94. Christian Plantin – Les bonnes raisons des émotions · Principes et méthode pour l'étude du discours *émotionné*, 2011
95. Dany Amiot, Walter De Mulder, Estelle Moline et Dejan Stosic (éds) – *Ars Grammatica* · Hommages à Nelly Flaux, 2011.
96. André Horak (éd.) – La litote · Hommage à Marc Bonhomme, 2011.
97. Franck Neveu, Nicole Le Querler et Peter Blumenthal (éds) – Au commencement était le verbe. Syntaxe, sémantique et cognition · Mélanges en l'honneur du Professeur Jacques François, 2011.
98. Louis de Saussure et Alain Rihs (éds) – Etudes de sémantique et pragmatique françaises, 2012.
99. L. de Saussure, A. Borillo, M. Vuillaume (éds) – Grammaire, lexique, référence. Regards sur le sens. Mélanges offerts à Georges Kleiber pour ses quarante ans de carrière, 2012.
100. Groupe de Fribourg – Grammaire de la période, 2012
101. C. Guillot, B. Combettes, A. Lavrentiev, E. Oppermann-Marsaux, S. Prévost (éd.) – Le changement en français. Etudes de linguistique diachronique, 2012.
102. Gudrun Vanderbauwhede – Le déterminant démonstratif en français et en néerlandais. Théorie, description, acquisition, 2012.
103. Genoveva Puskás – Initiation au Programme Minimaliste. Eléments de syntaxe comparative, 2013.
104. Coco Norén, Kerstin Jonasson, Henning Nølke et Maria Svensson (éds) – Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans, 2013.